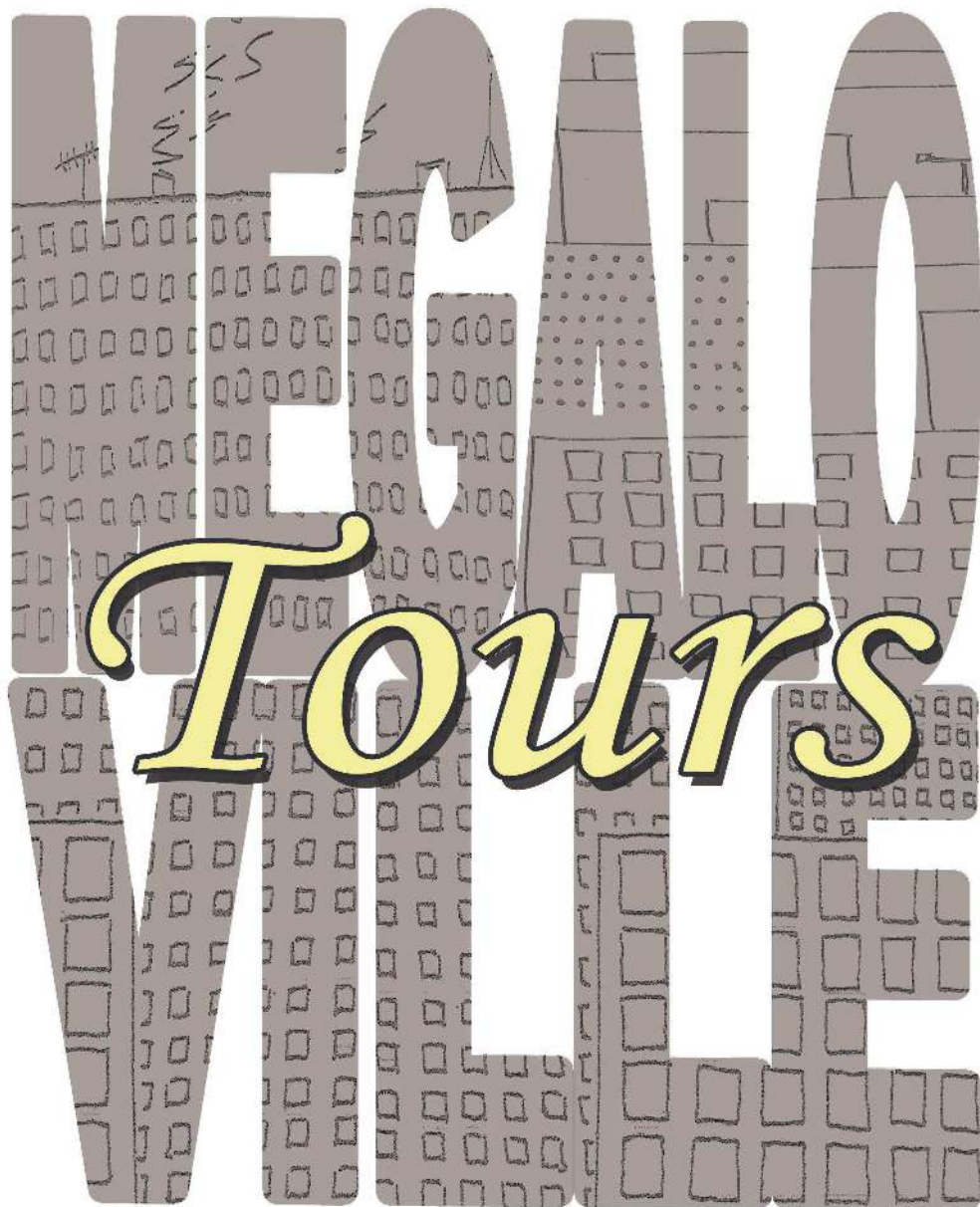


Alain Beyrand

Dessins Hervé Buisson - Préface François Louault



Chronique d'une démocratie muselée

EDITION

Tours mégalo

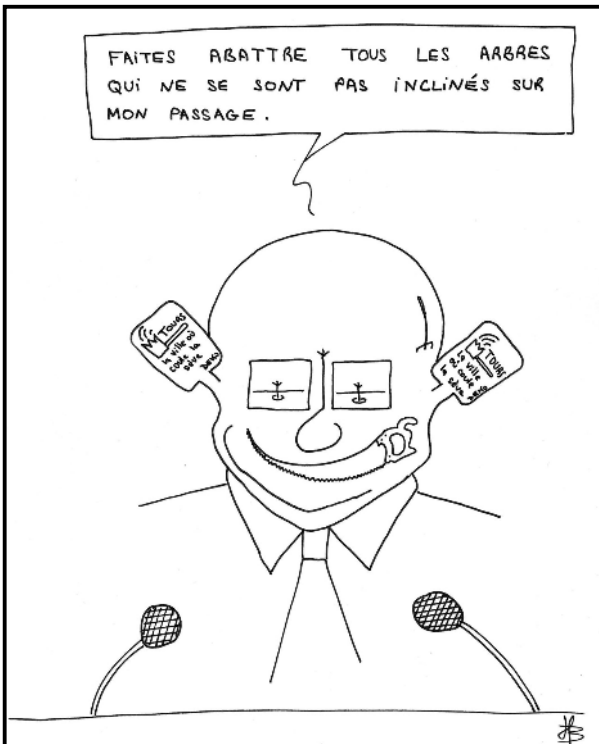
CHRONIQUE D'UNE DÉMOCRATIE MUSELÉE

Alain Beyrand

Dessins d'Hervé Buisson - Préface de François Louault

Janvier 2014

Version
avec
postface
d'avril
2014



[*"Tours la ville où coule la sève"*, Hervé Buisson 2002 ; page 2 : 2004]

Les illustrations non datées sont de janvier 2014

Merci à Jean-Marc Sérékian et François Louault pour avoir accompagné la réalisation de ce livre, merci à Hervé Buisson, Pierre Rober et aux relecteurs. Cet ouvrage, comme les trois précédents, est gratuitement consultable sur mon blog pressibus.org/blog (page pressibus.org/megaloville) et sur le site de l'éditeur.



Préface

« La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement son bulletin dans l'urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus, puis se désintéresser, s'abstenir, se taire, pendant cinq ou sept ans. La démocratie n'est efficace que si elle existe partout en tout temps. Le citoyen est un homme qui ne laisse pas aux autres le soin de décider de son sort commun. Il n'y a pas de démocratie si le peuple n'est pas composé de véritables citoyens, agissant constamment en tant que tels. » Pierre Mendès-France.

Ne lui en déplaise, l'auteur de cet ouvrage n'est pas un citoyen comme les autres ; et son champ d'observation privilégié, l'agglomération tourangelle, pas une ville ordinaire. Alain Beyrand a de profondes racines tourangelles. Ancien élève du lycée Descartes et de ses classes préparatoires, ingénieur en informatique et mathématiques appliquées, sa vie professionnelle le conduit successivement dans deux directions. L'enseignement d'abord, où il fit partager son savoir à des lycéens marocains au titre de la coopération, puis le monde de l'entreprise qui le ramène à sa province natale. Le grand tournant de sa vie citoyenne se situe en 2003 lorsque la démocratie de proximité se développe avec la création des Conseils de la Vie Locale (CVL).

Progressivement, il s'y engage activement, il se passionne pour la vie de la cité, suit les grands dossiers d'urbanisme, participe à de multiples manifestations, cherchant à promouvoir les circulations douces, la sauvegarde du patrimoine, notamment arboré, la lutte contre les pollutions, la qualité de l'air, une informatique citoyenne.

Simultanément, il devient un acteur privilégié de la blogosphère tourangelle. Il joue un rôle décisif aux côtés d'associations lors de l'enquête publique sur le tramway de Tours en 2010, avec la création du collectif "Convergence vers un tram-train", rassemblant les deux principales associations environnementales de la place, SEPANT et AQUAVIT, plusieurs universitaires, des citoyens engagés comme lui. Ce collectif propose une alternative au projet d'un tramway de prestige imposé par le maire de Tours. C'est d'ailleurs à l'occasion des actions de terrain concomitantes que nos trajectoires citoyennes se sont croisées et que nous avons partagé le constat de l'évolution désespérante de la démocratie dans notre ville.

Cet investissement citoyen exceptionnel lui a permis de collecter une masse d'informations méthodiquement enregistrées sur son blog, classées, analysées, comme l'aurait fait un journaliste d'investigation. C'est toute la chronique de ces événements qu'Alain Beyrand fait partager aujourd'hui à ses concitoyens.

Ville de 135.000 habitants, 300.000 avec son agglomération, c'est trop peu et trop proche de Paris pour que Tours puisse accéder au rang de métropole et a fortiori de mégalopole. Il faut donc comprendre, dans un tout autre sens, le titre de "mégaloville" donné à cet ouvrage ! Tours, en effet, n'est pas une cité comme les autres.

Ce sont les frasques de son maire, Jean Germain, qui, depuis quelques temps, braquent le projecteur médiatique national sur Tours et son potentat ; et pas à leur avantage. Cela rappelle le Montpellier de Georges Frêche, le Marseille des Guérini, ou le Paris des Tibéri. Les chaînes de télévision nationale, la presse parisienne, les grands hebdomadaires nationaux exploitent avec délice la singularité politique de la "mégalo-ville". A cette occasion, les Tourangeaux découvrent avec stupéfaction les arcanes d'une gouvernance dont ils ignoraient la démesure.

Une agglomération tenue par le redoutable tandem Briand-Germain, fruit d'un copinage contre-nature, dont les duettistes s'entendent comme larrons en foire. Le premier fait de brillantes affaires et de la piètre politique ; le second de la brillante politique et de piètres affaires. "*A eux deux, ils forment une organisation organisée au profit des deux organisateurs*" (L'Express 5 mars 2013). L'ambitieux et pressé Guillaume Peltier, qui tentait récemment un parachutage politique sur Tours a expérimenté à ses dépens la magistrale efficacité de l'organisation : le pouvoir y est imprenable par la voie des urnes.

Nos concitoyens, constatent aussi qu'ils "*vivent dans l'une des villes les plus maçonniques de France*" faisant "*des loges les vrais lieux du pouvoir tourangeau*" ; "*Tout bord confondu, les politiques sont nombreux à fréquenter les lieux*" (B. Peyrel L'Express 5/3/213) et ils sont en bonne compagnie : universitaires, magistrats, hauts fonctionnaires, hommes d'affaire, artistes...

Au récent classement établi par L'Express des "Cumulards de la République", Jean Germain fait partie du trio de tête, avec tous les effets pervers générés par cette tradition anti-démocratique française. Celle-ci débouche ici sur une pratique totalitaire du pouvoir. Le cumul est porteur de conflits d'intérêts multiples et généralisés, administrativement et juridiquement couverts par la hiérarchie, ce qui fait de l'agglomération tourangelle un périmètre de non-droit. Le cumul génère une véritable addiction au pouvoir : il en est du pouvoir comme de l'argent, le cumulard n'en possède jamais assez. Le cumul contribue à amplifier les inégalités entre les territoires. Ainsi en Touraine, cela favorise l'émergence d'un véritable empire germanique qui aspire à lui l'essentiel de la richesse et de la fiscalité du département. Avec pour effet d'enfoncer concomitamment les espaces ruraux marginalisés. Le cumul des mandats s'avère donc le principal fléau de la gouvernance locale.

La conjonction de ces trois éléments explique fondamentalement les dérives du pouvoir à Tours.

Avec Alain Beyrand et sa chronique, le lecteur entre brutalement au cœur du système politique local, de son fonctionnement, de ses pratiques ; sans fard ni pincettes. On y découvre comment l'emprise de l'autocrate s'est façonné, insidieusement d'abord, délibérément ensuite. Comment il manœuvre tous les leviers du pouvoir, comment les électeurs sont progressivement dépossédés de leurs responsabilités citoyennes par le jeu de deux composantes majeures de la démocratie : l'élection et la pratique du pouvoir.

Peut-on encore parler à Tours d'élections locales démocratiques ? D'abord du fait d'un condominium politique qui règne sur l'agglomération, l'autocrate a l'art de composer des majorités municipales dociles, aux contours élastiques, formés de bénis-oui-oui et de faire entrer dans le camp de l'opposition potentielle quelques complices avérés. Le jeu démocratique se trouve faussé par l'unanimité médiatique local, complétant la propagande des organes de presse aux mains de la municipalité, de Tour(s) Plus, conseil général, région... qui font l'apologie du génial potentat et de ses pratiques. L'élection porte sur un programme imposé : tout est décidé d'en haut, aucun dossier n'a droit à un débat citoyen préalable.

Le surhomme sait mieux que quiconque ce qui convient à ses administrés. Un thème central transforme généralement l'élection municipale en plébiscite : le tramway pour la mandature qui s'achève. Pour les six années à venir, tous les grands chantiers sont déjà verrouillés. Certains marchés publics sont pratiquement signés. L'avenir est obéré par la dette colossale de la ville et de l'agglomération.

Sitôt l'élection passée et le pouvoir capté, le citoyen tourangeau entre en hibernation démocratique prolongée. L'omnipotent n'a plus que faire des électeurs et même des élus. Et à ceux qui dénoncent ces pratiques, il répond : "*Il faut bien que quelqu'un décide*". La démocratie participative ? "*Ce n'est pas la culture à Tours*".

Alain Beyrand montre parfaitement comment les électeurs sont ensuite sans cesse mis devant le fait accompli de décisions venues d'en haut. On saisit notamment comment le projet de tramway et sa concrétisation ont conduit le pouvoir local sur la voie de tous les excès. L'apprenti autocrate se persuade alors que tout lui est permis avec la complicité d'un préfet lui-même couvert par sa hiérarchie.

La municipalité prend beaucoup de libertés avec les lois de la République. Plans et documents d'urbanisme, loi sur l'eau, code de l'environnement, aux oubliettes ! Tours et son agglomération se singularisent comme un périmètre de non-droit sur le territoire français. L'Etat et son préfet s'en rendant compte, ce fut l'affolement : en quelques mois, l'agglomération connaît une véritable cascade d'enquêtes publiques : révisions du PLU, PPBE, SCoT, PDU, PSMV et à venir PPA, révision du PPRI, qui généralement laissent la porte ouverte à tous les excès. Parmi les pires, la densification à outrance, la minéralisation forcée, les dégradations des patrimoines arboré et bâti, la priorité à des opérations de prestige qui enlèvent à la ville son cachet.

Une prise de conscience citoyenne, face à tous ces excès, semble néanmoins se profiler avec en signes prémonitoires une multiplication des formes d'hostilité de la base, depuis l'abstention électorale jusqu'à des formes d'exaspération nouvelles.

François Louault,
Professeur honoraire de chaire supérieure au lycée Descartes
Président de l'AQUAVIT

Table des matières

1	Avant-propos.....	11
1.1	La démocratie locale à portée des citoyens	11
1.2	La démocratie participative, un état d'esprit ?	11
1.3	Des faits et des opinions, l'analyse d'une dérive	12
1.4	Les mégalos tourangeaux à travers les siècles.....	13
1.5	Les mégalos, ces visionnaires ratés... ..	15
1.6	Jean Germain, d'autocrate à mégalomane.....	17
2	Le fonctionnement des Conseils de la Vie Locale.....	20
2.1	Origine et création.....	20
2.2	Les participants	20
2.3	La désignation des citoyens (démocratie du tirage au sort).....	21
2.4	Les associations et comités de quartier	22
2.5	Le bureau, office de contrôle.....	24
2.6	Les séances plénières corsetées.....	24
2.7	Les groupes de travail, heureusement qu'ils sont là.....	26
2.8	Le budget annuel, un os à ronger.....	28
2.9	Les questions diverses, à condition de ne pas déranger.....	28
2.10	La charte et le règlement interne pour mieux corseter.....	29
2.11	Les deux coprésidents, sur un pied d'inégalité	30
2.12	Les réunions inter CVL.....	32
3	Dix ans de CVL-Est	33
3.1	2003-2008, le démarrage.....	33
3.2	2009-2010, la rupture.....	33
3.3	2011-2013, l'étouffement	35
3.4	2013, des vœux comme forces d'interpellation ?.....	35
3.5	CVL-Est et Sanitas.....	36
3.6	CVL-Est, PADD et PLU, l'impossible concertation.....	37
3.7	CVL et Internet, le site qui a failli être créé en 2007.....	39
3.8	CVL, maire et élus	40
3.9	CVL, communication et culture municipale.....	41
3.10	CVL et services municipaux	43
3.11	CVL-Est et habitants	43
3.12	CVL-Est et blog d'un participant.....	44
3.13	Un bilan négatif, avec des réalisations sympathiques.....	45
4	La reconstruction de la passerelle Fournier	47
4.1	De promesses en retards.....	47
4.2	2005, faux démarrage.....	47
4.3	2008, redémarrage et relevé de décisions.....	48
4.4	2009, d'une étude à l'autre en catimini.....	49
4.5	2010, rafistolage de la 2ème étude	49
4.6	2011, résistance et relance.....	50
4.7	2012, éclaircie et musellement	51
4.8	2013, vers une reconstruction a minima.....	53
4.9	Les errements ubuesques du maire	55
4.10	Reconstruire, mais c'est bien sûr !	56
4.11	Le refus d'un véritable lien	57

4.12	Un bilan plutôt positif, difficilement acquis	58
5	Dures dures les circulations douces !	59
5.1	Une politique cycliste à contresens	59
5.2	Des cyclistes malmenés	60
5.3	Association Collectif Cycliste 37	61
5.4	Collectif Véloration Tours	64
5.5	Comité de suivi vélo	64
5.6	Traversée de la Loire à Fondettes, les continuelles dérobades	65
5.7	Des piétons bousculés	67
5.8	La difficile cohabitation des cyclistes et piétons avec le tram	69
6	La fermeture du collège Pasteur	71
6.1	Un effectif artificiellement réduit	71
6.2	Le ghetto du maire	71
6.3	Des élus impuissants	72
6.4	Un bilan exécrable	73
6.5	Bis repetita, fermeture du collège Paul Valéry	74
7	Un tramway nommé dérive	76
7.1	Un jouet pour autocrate	76
7.2	Un cheval de Troie pour réorganiser la ville	77
7.3	L'exclusion de la démocratie participative n'est pas une fatalité	78
7.4	Une enquête publique sous le signe du parti-pris	79
7.5	Prévisions, dérives et démesure	80
7.6	Un outil de communication, moderne pipeau	83
7.7	Une ville "embellie" de force	84
7.8	Un échec aux lourdes conséquences	84
8	Les aménagements urbanistiques	87
8.1	Une densification forcenée	87
8.2	Les jardins Saint Lazare sauvés de justesse	88
8.3	Casernes Beaumont-Chauveau, un patrimoine arboré détruit	89
8.4	Haut de la rue Nationale, les deux grands hôtels d'Eiffage	92
8.5	Tours Bouygues de la gare, la démesure au cœur de la cité	93
8.6	Femme Loire, rhino, copinage et mauvais goût	96
8.7	Places de la Tranchée et Choiseul, béton et pavés	98
8.8	Minéralisation et perte d'identité dans la cité ligérienne	100
8.9	Une ville d'Histoire qui cache son Histoire	101
9	La nature en ville	104
9.1	Places rasées, les arbres ne peuvent pas grandir	104
9.2	Jardin de la Préfecture, le ginkgo abattu, il puit	105
9.3	Boulevards Tonnellé et Preuilly, l'abattage des platanes	106
9.4	Erables du mail du Sanitas, une promenade détruite	107
9.5	Avenue de Grammont, l'alignement dégradé des platanes	110
9.6	Carrefour de Verdun, le couple de cèdres perd le sujet Ouest	112
9.7	Place Choiseul, les tilleuls sauvés quand même abattus	112
9.8	Hécatombe le long du tracé du tramway	113
9.9	Place Mame, encore des tilleuls sauvés puis abattus	114
9.10	Hôpital Bretonneau, pas de pitié pour les tilleuls	115
9.11	Carreau des Halles, les marronniers gardés puis abattus	116

9.12	Bois de Grandmont, la destruction d'un corridor biologique.....	117
9.13	Peupliers et autres grands arbres moches et dangereux.....	121
9.14	L'arbre est nié, remplacé par des arbustes et du mobilier vert.....	122
9.15	Hors-sol et régression de la trame verte, un rêve de technocrate.....	123
10	Les enquêtes publiques	126
10.1	Un processus démocratique mineur ou majeur ?.....	126
10.2	Quand le maire veut que ce soit une simple formalité.....	127
10.3	Plan Local d'Urbanisme (PLU), la population s'oppose au maire	129
10.4	Deux modifications du PLU pour densifier encore plus.....	131
10.5	SCoT, une cohérence que le commissaire renforce.....	132
10.6	PDU dossiers : une coquille vide pour que les élus décident	134
10.7	PDU conclusions : le commissaire affronte l'autocrate et perd	135
10.8	Secteur sauvegardé (PSMV), la mairie s'affranchit des contraintes	136
10.9	Vote, yeux fermés, de la minéralisation de la place J. Jaurès (PSMV)	138
10.10	ZAC des Courelières à Joué les Tours, l'étalement urbain	140
10.11	Elargissement de l'autoroute Vinci, tant pis pour le Plan Climat.....	142
10.12	Autres enquêtes et consultations publiques	143
10.13	Des doutes sur l'indépendance des commissaires.....	144
11	Les élus locaux, l'autocrate et sa cour	146
11.1	Un maire en sa tour d'ivoire	146
11.2	La démocratie électorale considérée comme un blanc-seing	148
11.3	Les godillots de la majorité municipale.....	149
11.4	Une opposition de droite minée par ses divisions	152
11.5	L'infémal duo Germain-Briand	153
11.6	La passivité des élus non municipaux, eux aussi sous tutelle	153
11.7	Un système pyramidal et cumulard	154
11.8	Des réseaux en tous sens, hors démocratie.....	156
11.9	Les trois "affaires" qui ont percé.....	157
11.10	L'abus de confiance généré par le virage mégalo de 2009	159
12	Des éclairages dans l'opacité et les appareils.....	160
12.1	Des dissimulations en tous genres	160
12.2	Une manipulation experte des chiffres	161
12.3	Un enfumage permanent à la brosse à reluire.....	163
12.4	Derrière la marionnette Germain.....	164
12.5	Une obsession de la croissance démographique locale	165
12.6	Promesses et bilans, le grand écart.....	167
12.7	Les jolis bilans frelatés (NR, etc.)	170
12.8	La culture instrumentalisée des maires mégalos.....	173
12.9	Un visionnaire à rebours	174
12.10	1995 et 2013, les Tourangeaux en ont ras-le-bol	175
12.11	Accro au pouvoir, malgré une mise en examen.....	177
13	Dysfonctionnements administratifs et territoriaux	180
13.1	Un exemple de permis de construire abusif.....	180
13.2	Le semblant de lutte contre la pollution autoroutière	182
13.3	Open data, pour la transparence des données publiques	184
13.4	Risques d'inondation, les freins à la protection	185
13.5	Pont Wilson, un manque de précautions	187

13.6	Une ABF grande prêtresse de la minéralisation.....	189
13.7	Agglomération Tour(s) Plus, le manque de contrôle démocratique.....	191
13.8	Préfecture d'Indre et Loire, le laisser-aller.....	193
13.9	Département, région, ministères, si éloignés des citoyens.....	194
13.10	De la régionalisation de 1982 à la féodalité des grands élus locaux.....	195
13.11	Tribunal administratif d'Orléans, quelle Justice ?.....	196
13.12	Tours et son agglo, un périmètre de non-droit.....	197
14	Médias sur tous supports.....	199
14.1	La Nouvelle République du Centre-Ouest (NR) est-elle neutre ?.....	199
14.2	Pour quand une nouvelle république dans la NR ?.....	201
14.3	Site et blog de la NR, une ouverture encadrée aux lecteurs.....	202
14.4	Presse locale officielle, une puissante propagande.....	203
14.5	Les autres médias à large public.....	204
14.6	Les médias alternatifs, l'expression indépendante sur Internet.....	206
14.7	Blogs et sites personnels, chacun peu s'exprimer.....	207
15	Les associations et collectifs.....	210
15.1	Comités et associations de quartier.....	210
15.2	Association AQUAVIT, priorité à la qualité de vie.....	211
15.3	Association SEPANT, la doyenne et la rassembleuse.....	213
15.4	Association TCSP 37, pour la transparence.....	214
15.5	Collectif "Front de Convergence", pour un tram-train.....	215
15.6	Collectif CODAT, l'opposition physique aux abatages.....	216
15.7	Collectif "Gare aux Tours", contre le projet inutile imposé.....	216
15.8	Autres associations et collectifs.....	219
16	La démocratie peut-elle exister dans nos villes ?.....	221
16.1	Les trop rares consultations directes.....	221
16.2	Campagnes électorales, la fenêtre d'écoute des élus.....	222
16.3	Consultation ou concertation ?.....	223
16.4	L'omniprésente démocratie du "Cause toujours".....	224
16.5	Un échec généralisé de la démocratie participative.....	225
16.6	Nous participons, ils décident.....	226
16.7	Un contre-pouvoir citoyen est-il utopique ?.....	227
16.8	Faire sauter les verrous de la résignation.....	229
16.9	A défaut de démocratie, les lanceurs d'alerte.....	231
16.10	Osons Citoyens !.....	232
17	Annexes.....	234
17.1	1184, 1389-1462, la démocratie dans la "bonne ville".....	234
17.2	1461-1483 Louis XI, le mégalo tourangeau du XV ^{ème} siècle.....	235
17.3	1462-1877, soubresauts démocratiques à Tours.....	237
17.4	1856, la grande inondation.....	239
17.5	1950, vestiges gallo-romains et leçon d'histoire par Jean Royer.....	240
17.6	2002, l'article L. 2143-1 initiateur des CVL.....	241
17.7	2010, le mystérieux "livre blanc" du tramway.....	242
17.8	2013 PDU, les contraintes du commissaire sont contournées.....	243
17.9	Sitographie et bibliographie.....	244
17.10	Abréviations.....	246
17.11	Index des personnes citées.....	248

Version
à venir
postface
d'avril
2014



1 Avant-propos

1.1 La démocratie locale à portée des citoyens

Nous savons tous que notre démocratie est en crise, absentéisme électoral, cumul des mandats, concertations en berne, choix de société hors de toute consultation, poids des grands partis, celui des lobbies, mauvaise représentativité sociale des élus, etc. Certes les institutions et les hommes politiques sont en cause, mais les citoyens le sont aussi, au moins dans le choix d'élus usant inconsidérément de promesses.

Ces maladies de notre démocratie sont souvent dénoncées au niveau national. Ne devrait-on pas les poser d'abord au niveau local ? Une équipe municipale proche de ses concitoyens, est-ce possible dans une ville de 135.000 habitants ? Il doit être plus facile pour les élus, experts et citoyens de dialoguer ensemble, de construire des projets collectifs. S'ils y parviennent, si la conscience citoyenne se développe et si les élus endossent mieux leur rôle de représentants, cet état d'esprit pourrait s'étendre du local au national... Cultivons donc le petit jardin de la démocratie de notre ville, c'est du concret, il doit être possible de trouver des bonnes volontés pour aller en ce sens. C'est dans cette perspective que je me suis engagé dans la démocratie de proximité voilà dix ans.

Progressivement, je suis devenu blogueur, un genre de lanceur d'alerte, et je reprends maintenant la chronique des événements locaux que j'ai relatés au fil du temps sur mon site pour les relier avec le fil de la recherche de la démocratie, pour analyser les positionnements des acteurs sur la gestion de notre vie quotidienne et m'interroger sur le rôle des élus, des citoyens, des agents administratifs, des médias...

C'est là mon quatrième livre consacré à la vie locale dans l'agglomération tourangelle, après "*Tours et son tramway rouleau-compresseur*" et "*Tours et son tramway tronçonneuse*" deux premiers opuscules écrits en 2011 suivi d'un ouvrage plus important, "*Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir*", faisant la synthèse de plusieurs décennies de l'histoire écologique de la ville et publié en 2012. Je reprends la plume - le clavier - en 2013 pour traiter de la vie démocratique à Tours et son bâillonnement par le pouvoir municipal en place, plus particulièrement dans la période 2008-2013.

Tours n'est là qu'un exemple de ville moyenne en France, le lecteur habitant une autre de ces villes y trouvera de nombreux points similaires et en ajoutera d'autres qu'il trouvera meilleurs ou pires. Surtout meilleurs, je pense, car si je me lance dans cet ouvrage c'est parce que j'estime que la situation est très dégradée, ces dernières années, dans la capitale du Jardin de la France. Elle serait un exemple à ne pas suivre, en premier lieu à Tours même, j'espère que ce livre y aidera.

1.2 La démocratie participative, un état d'esprit ?

Ces années 2008 à 2013 correspondent au troisième mandat municipal de Jean Germain, socialiste pur jus, chef d'une majorité allant des centristes aux communistes en passant par des écologistes. Malgré quelques boulets à résonance

judiciaire, il postule à un quatrième mandat. Son prédécesseur Jean Royer, maire catalogué divers droite sans étiquette, avait aligné six mandats de 1959 à 1995, provoquant de forts clivages, notamment avec les écologistes de "Loire Vivante", et à la fin jusque dans sa majorité avec la candidature fatale de Michel Trochu. Entre les deux maires s'est instaurée une continuité politique de potentat local avide de pouvoir, accumulant les responsabilités et écartant les contraintes et contrôles.

Né dans les années 1960, le concept de "démocratie participative" a émergé dans la vie publique et la rhétorique politique au début des années 2000. Wikipédia, l'encyclopédie participative de la Toile, la présente comme "*une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique*". Sur le plan pratique, la structure qui lui est dédiée dans la cité Tourangelle a reçu le nom de "Conseils de la Vie Locale" (CVL). Cette interface entre le pouvoir politique et la population civile a-t-elle permis de réellement la faire exister ? A-t-elle permis de modérer l'exercice personnel du pouvoir ? Les citoyens participent-ils davantage à la vie de la cité ? Qu'en est-il dix ans plus tard ?

La "démocratie locale" est un concept plus large et ancien, que Wikipédia définit "*comme le pouvoir de décision transféré dans certains domaines de compétences par un État à une collectivité locale ou régionale dotée elle-même d'institutions démocratiques : région, département, ville, etc.*".

La démocratie participative se distingue de la démocratie locale dans le fait qu'elle se réfère à une conception nouvelle et plus coopérative de la prise de décision. Tout comme elle diffère aussi de la démocratie d'opinion, simple recueil d'avis. Elle est d'abord un complément de la démocratie représentative qu'elle ne devrait pas menacer, puisque la législation ne permet pas que puisse s'imposer aux élus une décision populaire qu'ils n'auraient pas voulue.

J'effectue un certain rapprochement entre ces deux notions de "démocratie participative" et de "démocratie locale", d'abord parce que dans le langage courant, on emploie souvent la seconde pour désigner la première, ensuite parce que je traite la première dans un contexte élargi, par exemple aux liens entre habitants et élus locaux, ce qui relève davantage de la seconde. Le cœur du sujet sera la démocratie participative dans ce sens large où elle induirait un état d'esprit qui transformerait et enrichirait la démocratie locale.

1.3 Des faits et des opinions, l'analyse d'une dérive

Il n'est pas dans mes capacités ni dans mon intention de présenter ici une étude de type universitaire. Fruit d'une expérience vécue, d'un engagement de nombreuses années, il s'agit avant tout d'un témoignage analysant les divers tenants et aboutissants de la démocratie locale tourangelle. Durant la décennie écoulée je n'ai pas ménagé ma peine et mon temps libre pour m'y investir. Mon blog pressibus.org/blog en a régulièrement rendu compte avec des exemples très significatifs. Cette expérience m'a permis de comprendre les rouages du système et d'avoir une bonne vue d'ensemble.

D'autre part, je sais que mon point de vue n'est pas isolé. Il est même représentatif d'une bonne part de la population tourangelle, je le sais par tous les contacts que j'ai pu établir, que ce soit avec les lecteurs de mon blog ou avec les personnes et collectifs que j'ai été amené à rencontrer au fil des sujets traités.

Ainsi, comme dans mes autres ouvrages, le lecteur disposera d'un large panel de sujets traités à la fois de façon simplement descriptive, tel le fonctionnement des CVL ou la présentation d'exemples, et de façon plus engagée, avec une indignation trop fréquente qui m'amènera à dénoncer les dérives du pouvoir municipal. On verra en premier lieu les diverses manœuvres visant à museler, souvent avec subtilité et habileté, parfois avec brutalité, pour contrôler en définitive les structures censées permettre l'expression de l'intelligence collective des habitants. Je présenterai ensuite le rôle de chacun des acteurs, élus, collectivités territoriales, administrations, associations, habitants.

Chercher les ressorts et les causes de ce bâillonnement m'a amené à montrer combien le pouvoir est exercé de manière autocratique. Tours n'est plus la ville de ses habitants, elle est devenue celle de son mégalo. C'est ainsi que mon premier titre "Tours et sa démocratie muselée" est devenu "Tours mégaloville", chronique d'une ville confisquée par un élu, déconnecté de ses électeurs et branché sur d'autres forces, un autre pouvoir, de type économique, dont je montrerai quelques contours.

Des éléments d'amélioration seront dégagés, sachant que la démocratie devrait être un combat de tous les jours et non une campagne électorale tous les six ans.

Au-delà, Tours est-il un cas isolé ? La démocratie participative locale peut-elle vraiment exister dans notre société de plus en plus complexe ? Est-elle vraiment utile à notre vie démocratique. Permet-elle d'éviter les dérives ?

1.4 Les mégalos tourangeaux à travers les siècles

Cet étouffement de la démocratie locale relève d'une concentration du pouvoir qui peut mener à sa perversion, l'abus de pouvoir. L'espace urbain est un lieu propice pour que se développent et s'expriment dans la démesure des comportements nuisibles au corps social. Force est de constater à Tours qu'au rythme où la ville se transforme, elle n'est plus celle de ses habitants. Elle est devenue une entité autonome, l'objet de son mégalo.

Un mégalomane, du grec megalomanês "grandement fou", est un individu qui a la folie des grandeurs. Ils sont plus nombreux qu'on le pense et malheureusement, pour la plupart, ils ne relèvent pas de la psychiatrie. Plus grave encore, le monde politique et l'univers urbain semblent être leur lieu d'expression s'il n'est pas plutôt leur espace de production. Depuis la Haute Antiquité et donc depuis que les grandes villes existent et grandissent, l'histoire n'est pas avare de cas où il est difficile de séparer l'exercice du pouvoir de ses dérives autocratiques ou pathologiques ; l'abus de pouvoir voisine bien souvent avec les tendances mégalo-maniaques.

Notre douce ville a, elle aussi, été frappée de quelques furies pharaoniques au cours de son histoire, se terminant souvent de façon pitoyable. Voici un résumé des épisodes les plus marquants.

II^{ème} siècle, un amphithéâtre démesuré. La cité de Tours a été créée au 1^{er} siècle après Jésus Christ sous le nom de Caesarodunum, "colline de César", en un lieu déjà peuplé. Un siècle plus tard, probablement sous le règne de l'empereur Hadrien (117-138), un grand amphithéâtre y est créé, de 112 mètres sur 94. Mais ce n'est pas assez pour le mégalo maintenant **anonyme** de l'époque suivante, au milieu du 2^{ème} ou dans la seconde moitié du 2^{ème} siècle : l'ouvrage est agrandi de façon spectaculaire. Il mesure 156 mètres sur 134 et peut accueillir 34.000 personnes. Il est alors l'un des cinq plus grands amphithéâtres de l'empire romain, avec ceux d'Autun (Augustodunum), Milan, (Mediolanum), Santiponce (Italica) et Carthage (Carthago). Le succès dut être très limité car cet imposant monument fut rapidement détourné de son utilisation première pour devenir une forteresse et former le premier rempart de la ville. Il a ensuite été complètement oublié des Tourangeaux, qui ont été très étonnés d'apprendre son existence au XIX^{ème} siècle.

V^{ème} siècle, une basilique immense. Le mégalo s'appelle **Perpet** de Tours (ou Perpetuus, Perpetue), sixième évêque de Tours en 460, décédé en 490, devenu Saint Perpet. Son grand œuvre, magnum opus, est d'avoir remplacé la modeste chapelle qui abritait le tombeau de Saint Martin (317-397), troisième évêque de Tours. Probablement en bois, elle avait été édiflée par son successeur Saint Brice. Perpet, lui, édifie carrément une basilique, entre 461 et 471, et mieux encore elle est grandiose. Selon Jules Quicherat (cf. biblio page 245), elle était "*la plus magnifique de l'ancienne Gaule*". Elle faisait "*l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui l'ont pu voir. Grégoire de Tours [539-594, dix-neuvième évêque de Tours] en parle avec une sorte d'enthousiasme*" [...]. "*Selon lui, la basilique avait 160 pieds de long, 60 de large et 45 de haut ; elle était percée de 52 fenêtres et de 8 portes, et l'on comptait dans l'intérieur 120 colonnes. Elle comprenait deux parties, la nef et le sanctuaire, ce dernier possédant à lui seul 32 fenêtres*". Comparée au temple de Salomon et vue comme une des merveilles du monde, la basilique eut un avenir plus glorieux que l'amphithéâtre, mais fut loin d'être perpétuelle, elle subit un grave incendie en 558, fut détruite par les Normands en 853 et en 903 et enfin par un grand incendie accidentel en 994 ou 997.

XV^{ème} siècle, un agrandissement de la ville sur la Loire. De 1461 à 1483, **Louis XI** est roi de France. Il habite le château de Plessis les Tours, juste à côté de Tours où se sont installées son administration et son armée. En ces lieux prospère une activité artisanale et industrielle. La cité se trouve trop à l'étroit en ses remparts, les bourgeois s'en inquiètent, expriment leur mal-être et cherchent une solution. Le bon roi est à leur écoute et, après y avoir longuement réfléchi avec quelques-uns de ses conseillers, il les surprend en leur présentant en 1480 un projet gigantesque visant à agrandir la ville de moitié en détournant le cours de la Loire sur le nord pour englober les îles. Mais les puissants moines de Marmoutiers s'insurgent, un exécrable mauvais temps s'y met et, pire que tout, la Loire inonde ! Patatras, tout est annulé. Cette catastrophe est ensuite tombée dans l'oubli. Elle est décrite plus précisément en annexe, page 235. Patience, le projet sera repris par un mégalo contemporain...

XX^{ème} siècle, un agrandissement de la ville sur le Cher. Bien plus tard, la ville s'étant agrandie sur le sud jusqu'au Cher, se trouve à nouveau à l'étroit. L'adjonction en 1964 des communes de Saint Symphorien et Sainte Radegonde, au nord de la Loire, ne suffit pas au maître des lieux, **Jean Royer**, maire depuis 1959.

Il entreprend alors d'endiguer le Cher et de remblayer autour pour créer deux nouveaux quartiers, les Rives du Cher et les Fontaines. Mais cela ne lui suffit encore pas et dans sa sixième mandature, il continue sur l'ouest, le quartier des Deux Lions, avec *"un remblaiement titanesque, mettant hors de portée des crues l'ensemble des terrains, au moyen d'apports de couches de matériaux atteignant plusieurs mètres"*. Puis il s'en prend à la plaine de la Gloriette, d'une superficie encore plus vaste, sur 120 hectares. Il prévoit des travaux pharaoniques pour remblayer sur 5 mètres, doubler la largeur du lit du Cher, créer un écran étanche dans le substratum calcaire, dévier le "Petit Cher", bref *"vaincre la nature"* comme il est écrit dans un bulletin municipal. *"La lenteur de mise en œuvre du projet global d'aménagement, envisagé dès les années 1980, se heurte à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. En 1994, le schéma directeur de l'agglomération tourangelle est refusé par le préfet, annulant définitivement le vaste projet de logements sur la plaine"* (Bruno Marmioli, voir annexe sitographie page 234). Un an plus tard, le mégalo est battu aux élections municipales par Jean Germain qui alors se présente comme un sage modéré.

Outre ce fiasco de la plaine de la Gloriette, il y a lieu de craindre que l'artificialisation du lit du Cher, même partielle, se passe mal : non pas pour les quartiers des Rives du Cher et des Fontaines, bien protégés, mais pour le quartier des Deux Lions, que Jean Germain a continué à aménager sans précautions, notamment pour le pont du tramway, on en reparlera plus loin (page 185).

Parallèlement à ces coups de projecteurs sur la mégalomanie tourangelle passée, la vie démocratique de la cité ligérienne a connu des alternances entre élus représentatifs et élus nommés. En annexe, je présente ces soubresauts de la démocratie représentative de 1462 à 1877 (page 237) et je m'attarde sur la période précédente de 1389 à 1462 où Tours était une "bonne ville" s'administrant elle-même dans une sorte de démocratie tripartite, royale, ecclésiastique et bourgeoise (page 234).

1.5 Les mégalos, ces visionnaires ratés...

Contrairement à ses prédécesseurs acteurs des absolutismes lointains, le dernier de ce quarteron de démagos est un "élu du peuple" issu de la démocratie de la dernière de nos Républiques. Dans sa longue carrière, **Jean Royer** n'a vraiment déraillé à Tours qu'en fin de parcours lors de ses deux derniers mandats, emporté par sa volonté de dompter la Loire et ses affluents. En 1978, en meneur d'homme éprouvé, il s'est dit que son heure de gloire était venue pour réaliser son grand projet de couronnement de carrière. Tout au long du Grand Fleuve Royal il s'est mis à rameuter les maires des villes grandes et moyennes autour de son *"Livre blanc pour un programme d'urgence"*. Grand Projet Inutile Imposé s'il en est, afin de prévenir les crues dévastatrices de son œuvre future dans sa ville, il avait prévu rien de moins que la construction d'une série de barrages sur la Loire et ses affluents. Avec une vision anachronique de l'aménagement, il rêvait d'une Tennessee Valley Authority (entreprise chargée du contrôle des crues et du développement économique de la vallée du Tennessee) à l'échelle du bassin de la Loire. Contre toute attente l'unanimité des maires rassemblés sous son étendard rencontra une très forte désapprobation et bien au delà de notre République

française. Les écologistes de tous bords, venus de toute l'Europe avec même la tête couronnée du prince Philip duc d'Edimbourg, époux de la reine Elisabeth II d'Angleterre, président du WWF en ces temps, s'étaient alors unis autour d'un grand collectif "**Loire vivante**" pour arrêter l'énergumène et ses maigres mais puissantes troupes d'édiles.

L'antenne tourangelles de cette mobilisation écologique internationale pour sauver le Grand Fleuve Sauvage avait parmi ses créateurs quelques militants cités dans ce livre, Michel Durand, François Louault, Dominique Boutin, restés très actifs dans les luttes sur le terrain écologique, et d'autres devenus plus rangés, surtout Gilles Deguet et Christophe Rossignol, conseillers régionaux (EELV). Au-delà du sauvetage du dernier grand fleuve sauvage d'Europe, il s'agissait de repenser sur des bases nouvelles la relation des communautés humaines dans les écosystèmes des bassins versants. Bien plus tard ce qui fut sauvé in extremis du désastre a été inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Avant d'en arriver à ces invraisemblables projets de barrages érigés loin en amont de sa ville, le roi Jean 1^{er} avait surpris l'Europe bâtitresse d'après guerre avec dans son fief un aménagement très ambitieux pour l'époque de la rive droite du Cher (quartier des "Rives du Cher") et de la rive gauche (quartier des "Fontaines"). L'homme avait été qualifié de visionnaire, avec un souci appuyé de promotion de l'habitat social. Déjà pourtant, des symptômes inquiétants auraient dû alerter. En 1974 il avait eu une première attaque mégalomane en se présentant à l'élection pour la présidence de la République, contrastant de toute évidence avec son image nationale très abîmée de "Père la pudeur". Contrairement à son étiquette tourangelles de "Divers droite" tendance sociale, au niveau national il était rangé "extrême droite poujadiste". Le coup fut rude, crédité par les premiers sondages de 12 %, il avait obtenu 3,17% des suffrages. L'homme ne fut pas abattu pour autant, mais cette aventure avait eu l'avantage de préserver Tours d'autres excès durant quelques années.

Sur son blog, Matfanus résume son "règne" ainsi : "*Sa politique conquérante que certains n'hésitaient pas à fustiger comme de la mégalomanie aura finalement eu raison de lui. Il laisse derrière lui l'image d'un maire au double visage, celui d'un bâtisseur ayant métamorphosé et modernisé Tours, mais également celui d'un homme autoritaire faisant fi des oppositions, un homme aux décisions contestables ayant profondément endetté sa ville*".

Revenons à nos trois autres mégalos, ont-ils eu, eux aussi, des talents de visionnaires ? **Louis XI** a assis Tours dans son rôle de capitale de la France et y a développé de façon très efficiente une nouvelle industrie de la soie, source de prospérité, au-delà du départ de la cour royale de François 1^{er} en 1520 vers Paris. Globalement son action fut positive pour la ville de Tours. Son projet d'extension sur la Loire est certes mégalomane, mais ses conséquences furent limitées par un hasard plus heureux que catastrophique. Que ce serait-il passé si l'inondation qui y a mis fin était arrivée cinquante ans plus tard ?

Contrairement aux autres grandioses projets, la basilique de **Perpet** a résisté plusieurs siècles et a permis de faire rayonner autour du tombeau de Saint Martin une nouvelle ville appelée Châteauneuf ou Martinopolis. Celle-ci accueille

notamment Clovis en 507, après sa victoire de Vouillé sur les Wisigoths, probablement Charles Martel en 732 ou 733, après qu'il eut arrêté Abd er Rhaman venu piller une cité devenue opulente, Charlemagne en 800 pour une grande assemblée... En 987, l'abbé de Saint Martin, Hugues Capet, devient le premier roi capétien, ces deux titres seront désormais réunis, "*donnée essentielle pour l'avenir politique de la ville*"; "*Tous les rois capétiens ou presque se sont imposés le voyage à Tours*" (Bernard Chevalier dans "Histoire de Tours"). Qualifiée de "*nouvelle Athènes*" (l'abbé Alcuin vers 796) ou de "*seconde Rome*" (vers 1163), la cité de Saint Martin sera réunie institutionnellement en 1385 avec l'ancienne Caesarodunum devenue Tours, du nom de l'ancienne tribu gauloise des Turons, après la construction de 1356 à 1368 de remparts communs

Après la destruction du grand œuvre de Perpet, un autre très grand édifice fut élevé. S'il fut moins marquant, c'est qu'il eut une vie agitée et que la fièvre des cathédrales va devenir générale. Sa construction, en tant que basilique romane, débute en 1003, décidée par le trésorier de Saint-Martin, nommé Hervé, et s'achève avec la "dédicace" du 4 juillet 1014. Elle a subi de nombreux remaniements aux siècles suivants. Suite à son effondrement en 1798, il ne subsiste que les tours Charlemagne et de l'Horloge. Après la redécouverte du tombeau de Saint Martin en 1860, une vive polémique opposa partisans d'une réédification grandiose à ceux préférant une basilique plus modeste. Ces derniers l'emportèrent. Commencée en 1886, la construction s'acheva en 1925. La mégalomanie de Perpet s'est donc progressivement dissoute, elle conserve de beaux restes, sa démesure ne l'a pas amené à l'échec. Il a donné un élan, il a su être visionnaire.

Visionnaires, on l'a vu, Louis XI et Jean Royer ne l'étaient pas du tout dans leurs excessifs remblaiements de la Loire et du Cher, mais ils ont su l'être sur d'autres projets de grande ampleur. Seul le Gallo-romain **anonyme** semble n'avoir eu aucun talent de visionnaire, même si les pierres de son édifice ont trouvé une autre utilité. On pourrait ainsi classer les mégalos en deux catégories, les visionnaires qui ratent leur coup et ceux qui croient le devenir mais n'en ont pas du tout le talent.

Des visionnaires, Tours en a surtout connu un grand, qui n'a pas dérivé vers la mégalomanie et qui a mené à bien son œuvre colossale. **François Pierre du Cluzel**, né en 1734, devient Intendant de la Généralité de Tours en 1766 et le restera jusqu'à sa mort en 1783. Avec le soutien du duc de Choiseul, gouverneur de Touraine de 1760 à 1785, il a transformé la ville de Tours en réorientant son axe principal. Celui Est-Ouest qui reliait les deux anciennes cités fut remplacé par un nouvel axe Nord-Sud avec le pont de Pierre, la rue Royale devenue Nationale et l'avenue de Grandmont, permettant à la ville coincée dans ses vieilles ruelles de se développer jusqu'au Cher, tout en communiquant plus aisément avec le nord de la Loire et le sud du Cher. Il a ainsi fortement contribué à l'évolution de l'urbanisme de Tours. Il est aussi important pour Tours qu'Hausmann l'a été pour Paris, il a même l'avantage d'avoir, en proportion, provoqué moins de dégâts.

1.6 Jean Germain, d'autocrate à mégalomane

Où se situe Jean Germain par rapport à de tels prédécesseurs ? Visionnaire ? Il lui faudrait une bonne approche de l'avenir. Mégalomane ? Ses projets grandioses pris

un par un n'ont heureusement pas la dimension extraordinaire de ceux que nous venons de voir, c'est leur concomitance et leur accumulation qui porte à conséquence. Mais commençons par le début, quand il se présentait comme un antimégalo, avant que le Pouvoir ne le grise...

Le vainqueur de Jean Royer aux municipales de 1995 bénéficia de l'usure politique de l'ancien autocrate, du ras-le-bol général avec le besoin vital d'un changement d'air et d'ère urgent. Ses débuts à la mairie de Tours furent prudents. Héritant d'une dette pharamineuse pour l'époque, il n'était pas question de perpétrer les rêves d'extension glorieuse, les Tourangeaux en étaient las et meurtris. Il entreprend alors une maîtrise de la dette et n'échafaude pas de grands projets comme son prédécesseur. Son adversaire aux élections de 2001, Renaud Donnedieu de Vabres le lui reproche vertement en estimant que pour bilan "*il a changé des réverbères, rénové les trottoirs de la rue Nationale, illuminé la cathédrale*". Jean Germain lui avait alors répondu "*On me reproche ma modestie, mais nous ne sommes plus dans une période de grands projets*". On est encore moins dans une telle période, mais le bonhomme a changé...

Pareillement, il était ostensiblement opposé au **cumul les mandats**, comme l'explique Marfanus en septembre 2012 sur son blog "Du trash et des baisers !!!" dans un article titré "*Il a dit / il a menti*" : "*Ces paroles de Jean Germain sont datées de Mars 2000 et sont issues de la vidéo visible ci-dessus : « Je fais parti de ceux qui militent pour la rénovation de la vie politique [...] Je me bats aussi contre le cumul des mandats [...] Je ne vois pas comment on peut être à la fois à Paris, faire oeuvre utile dans les commissions puis en même temps être sur le terrain à la mairie de Tours et dans l'agglomération. »*".

Ces belles intentions étaient marquantes à l'époque et rassuraient sur ses intentions. Personne ne prévoyait qu'il changerait à ce point. Jusqu'à déclarer "*Le non-cumul relève de la mode*" (Mag' Centre 16/12/2013). Matfanus avait terminé son article ainsi : "*Pour l'heure Jean Germain n'est pas un élu "hors la loi" mais il reste néanmoins "hors des règles" de son propre parti. Le Parti Socialiste avait en effet voté en 2010 la règle du non-cumul pour ses élus*".

A ses débuts, il poursuit l'aménagement du quartier des Deux Lions et entame une "rénovation" des quartiers non historiques, auxquels Royer n'avait pratiquement pas touchés. Pourtant, la tonalité de ces premières restructurations n'est pas neutre. Une asepsitisation est d'emblée perceptible. De façon quasi systématique, la ville se trouve soumise à de nouvelles normes où la nature est réduite à l'état de meubles verts et fleuris décoratifs et où des résidences sont construites dès que la moindre "dent creuse" est libérée. Alors que l'ancien maire était longtemps resté à l'écoute de ses concitoyens, le nouveau ne l'a pratiquement pas été.

Il se met en tête d'embellir la ville à sa façon, normée et minéralisée. Progressivement, il va s'enfoncer dans un pouvoir de plus en plus personnel et puissant, cumulant tous les mandats locaux et même au-delà (région, sénat), ne supportant pas que la moindre parcelle de pouvoir lui échappe, et s'incrétant dans tous les réseaux en place. Il sait mieux que quiconque ce qui est bon pour les Tourangeaux. Inutile de les écouter, tout est décidé dans son cabinet avec quelques collaborateurs plus ou moins inspirés.

Cette omnipotence a fini par lui monter à la tête lors de sa troisième mandature entamée en 2008, à la suite d'élections qu'il a estimées triomphales. Ainsi intronisé, évoluant en sa haute cour avec les louanges des médias, les obstacles neutralisés par ses réseaux, sans réel contre-pouvoir, le maire de Tours va se sentir les coudés franches et s'engoncer dans un pouvoir de plus en plus personnel et puissant, en accumulant tous les mandats locaux et bien au-delà. Il se sent porté par l'histoire et veut construire sa voie royale en sa ville. Le projet de tramway, long à s'élançer, est le déclencheur (page 77), il se croit alors tout permis. La machine high-tech lui permet d'enjoliver son domaine avec l'artiste Buren.

La capitale du Jardin de la France est reconfigurée, en un lieu aseptisé, désincarné, dense, pollué et sans âme, que les Tourangeaux en arrivent à qualifier de stalinien ou digne de Ceaucescu. Elle sombre dans les gadgets kitch et totémiques des grands bâtisseurs. Les pavés de Chine remplacent les pelouses, les arbustes en bac s'imposent à la place des grands arbres qu'on abat sans état d'âme. Du béton et du verre à la place du tuffeau et de l'ardoise, les constructions de plus en plus hautes multiplient les vis-à-vis. Il en arrive à vouloir paver l'emblématique place Jean Jaurès. Rien ne semble pouvoir l'arrêter, les contraintes urbanistiques sont bafouées et réduites pour toujours plus bâtir sans se préoccuper des risques d'inondation, tout en proclamant bien fort qu'il aime la verdure et le patrimoine.

Certes, il n'a pas un gigantesque projet comme le gallo-romain oublié, Saint Perpet, Louis XI ou Jean Royer, mais il s'en approche avec son tram-design que les touristes viendront admirer du monde entier, avec sa Femme-Loire d'un goût douteux et ses hautes tours, "marqueurs urbains" abritant des hôtels de luxe pour accueillir les riches visiteurs. Il a aussi en projet de bâtir une cité de la gastronomie, couvrir l'autoroute par des panneaux solaires, c'est la folie des grandeurs... Il n'est pas le pire des mégalos, mais il pourrait être le pire des maires dans bien des domaines.

Ainsi, en parallèle avec la chronique d'une démocratie locale défaillante, se développera une autre lecture, ou comment l'obsession du pouvoir transforme un démocrate devenu autocrate en mégalos.



[2002]

2 Le fonctionnement des Conseils de la Vie Locale

2.1 Origine et création

Lors de la campagne des élections municipales de 2001 j'ai vraiment découvert le concept de "démocratie participative". Sans utiliser ce vocable, en dénonçant surtout le manque de considération des habitants dans la mandature passée, le candidat Renaud Donnedieu de Vabres, futur ministre de la culture, en avait fait l'un de ses sujets favoris pour combattre le maire Jean Germain. Celui-ci en effet n'allait pas souvent au contact de ses concitoyens, contrairement à son prédécesseur qui, à sa manière à la fois sincère et autoritaire, savait les écouter et les rencontrer, notamment dans les comités de quartier (page 210). Pour obtenir son second mandat, le vainqueur de la triangulaire de 1995 avait alors promis d'y remédier et effectivement, une fois réélu, il introduisit en 2002 la structure des Conseils de la Vie Locale.

C'est quelques années plus tard que je me suis rendu compte que la création des CVL n'était pas vraiment liée à une promesse électorale qui aurait été spécifique à Tours, mais à une loi de portée nationale. C'est une structure que l'on trouve sous divers noms dans toutes les villes de France de plus de 80.000 habitants. Wikipédia en parle ainsi sous le vocable de "Conseils de quartier" : "*structures associant des habitants d'une grande ville à la gestion municipale*". Ils "*ont été créés par la loi du 27 février 2002, dite loi Vaillant, relative à la démocratie de proximité, dont les dispositions sont codifiées à l'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales*". Cet article est en annexe, page 241.

Pour ces nouvelles structures, la loi est peu directive. En premier lieu, leur nom varie d'une commune à l'autre, "Conseil de quartier", "Conseil de la vie locale", "Conseil de vie locale" sont les plus utilisés. Leur constitution et leur mode de fonctionnement sont aussi très variables. Nous allons voir ce qu'il en est pour la ville de Tours.

Il y a 122 "conseils de quartier" à Paris et 4 "conseils de la vie locale" à Tours. Celui de Tours Nord concerne un grand secteur avec des quartiers d'âges et de types d'habitats différents situés au nord de la Loire. Celui de Tours Sud couvre les quartiers des Rives du Cher et des Fontaines construits du temps de Royer au bord du Cher, celui de Montjoyeux sur les hauteurs du coteau, et le tout récent quartier des Deux Lions, rêvé par Royer et réalisé par Germain, au sud-ouest du Cher. Celui de Tours Ouest, entre Cher et Loire à l'Ouest de l'axe Paris-Bordeaux, anciennement Nationale 10, regroupe plusieurs quartiers d'époques différentes. Enfin celui de Tours Est Est enserré par l'ex-Nationale 10 et l'Autoroute A10. J'y habite, j'ai donc participé à ce CVL-Est et je vais présenter ce que j'en sais et ce que j'y ai vécu. D'abord, voyons de façon générale le fonctionnement d'un CVL.

2.2 Les participants

Le découpage des CVL selon quatre zones, bien plus larges que des quartiers, est porteur de sens. D'abord, sur le plan technique, le dispositif affiche une certaine

légèreté, pour les autorités municipales le système est moins lourd à gérer que vingt conseils de quartier : cinq fois moins de séances à programmer, beaucoup moins de groupes de travail à réunir. Ensuite, il permet de dépasser les égoïsmes géographiques, un quartier ne vit pas que par soi-même, il ne concerne pas que ses habitants, il intéresse aussi celui des quartiers voisins. Inversement, ce découpage est porteur de quelques désavantages, il est moins mobilisateur. Dans de grands secteurs urbains les habitants se sentent moins directement concernés que s'ils avaient à traiter les problèmes centrés sur leur quartier. La dimension humaine est surpassée, les habitants de quartiers différents se connaissent moins bien, la convivialité manque souvent dans les groupes rassemblés par les autorités... Tours ayant déjà des "comités de quartier" actifs, soutenus par la municipalité, ce nouveau découpage évite la confusion qu'aurait provoquée l'appellation de "conseils de quartiers".

A s'en référer à la page web dédiée aux CVL sur le site de la ville, les CVL ont pour rôle de :

- repérer et analyser les besoins dans chaque secteur
- proposer et discuter des équipements de quartiers
- aborder au plus près les questions de la vie quotidienne

Chacun des quatre CVL est constitué de quatre collèges :

- 40 citoyens, nous y reviendrons dans le chapitre suivant
- 10 représentants d'associations et de comités de quartier
- des élus locaux, au nombre de 14
- des représentants des services municipaux et de proximité, au nombre de 5

Tous les deux mois, ces quatre collèges sont réunis en une réunion plénière. Seuls les collèges citoyens et associations participent aux votes, ils sont renouvelés tous les ans, nous verrons comment.

Les séances plénières permettent de créer des "groupes de travail", pouvant être nommés commissions s'ils sont permanents, axés sur un sujet précis. Chacun de ces groupes se réunit à son rythme. Nous y reviendrons. Ce sont ces groupes et ces séances plénières qui font vivre chaque CVL.

2.3 La désignation des citoyens (démocratie du tirage au sort)

Au début, les citoyens étaient réunis en un "collège des habitants" composé de 20 membres désignés "titulaires" tirés au sort sur une liste de volontaires. 20 autres habitants désignés "suppléants" étaient aussi tirés au sort dans la même liste. Dans les faits, les volontaires étaient généralement en nombre insuffisant, légèrement inférieur à 40, si bien que chacun se retrouvait soit titulaire, soit suppléant.

Chaque séance plénière commence par l'appel des titulaires, chaque absent est remplacé par un suppléant selon son ordre dans le tirage au sort qui l'a désigné. Etant donné que les titulaires s'absentent de plus en plus au cours des réunions, tous les titulaires et suppléants présents étaient généralement admis autour de la table, et c'est encore vrai maintenant. On ne pouvait alors rester titulaire que deux ans, puis on était interdit de tirage au sort, avant de pouvoir se représenter l'année suivante.

En 2008-2009, les règles ont changé, le "collège des habitants" est devenu le "collège des citoyens" et est passé de 20 à 40 membres, tandis que les titulaires pouvaient rester en place trois ans au lieu de deux. Sur les 40 membres, une quinzaine ne sont pas tirés au sort dans la liste des volontaires, mais dans les listes électorales. En fait on en tire davantage, car il y a de nombreux refus. Cela permet d'avoir une meilleure représentation inter-générationnelle et inter-quartiers. Cela permet aussi de renouveler les volontaires. Ceux qui sont ainsi désignés acceptent de siéger ou pas, auquel cas on passe au tiré au sort suivant. Les volontaires sont peu nombreux, un sur dix au début et ça s'est légèrement amélioré depuis.

Cette procédure de désignation des citoyens par tirage au sort reprend une forme très ancienne de démocratie, déjà employée par les Grecs. Elle est un gage de renouvellement des élus. Le manque de volontaires amène toutefois à retrouver les mêmes têtes, on a vu que tous ceux qui veulent vraiment un siège autour de la table y parviennent. Cet inconvénient est toutefois aussi un avantage, car les élus du conseil municipal, eux, se renouvellent si peu (au mieux tous les six ans) et sont si solidaires, qu'il est appréciable d'avoir des points de repère dans les citoyens participants.

Etre membre actif d'un CVL représente un lourd investissement en temps pour des résultats trop souvent maigres, on le verra par la suite. On a là la véritable raison du manque de volontaires et les artifices employés pour augmenter leur nombre. Notamment les campagnes de communication, lors des renouvellements, n'ont pas changé grand chose...

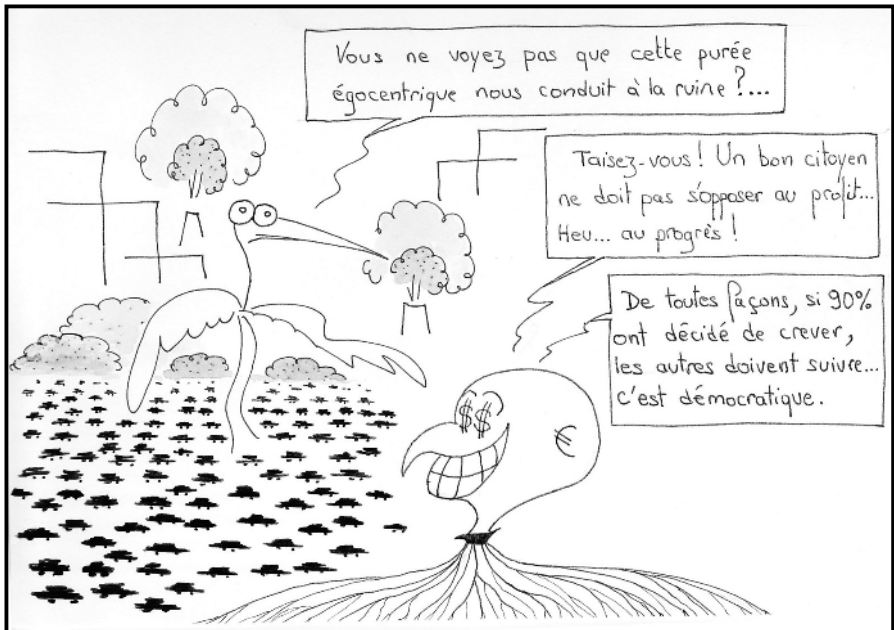
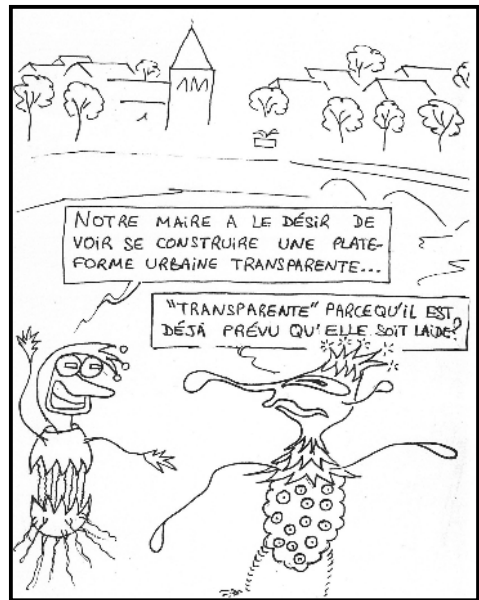
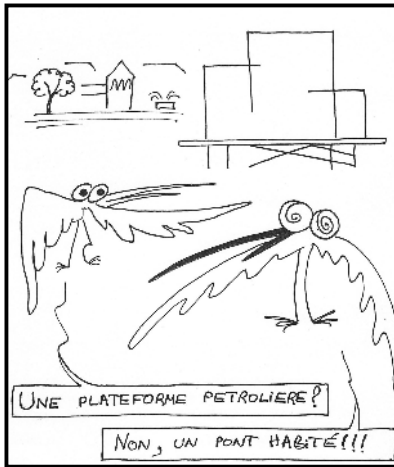
A deux reprises j'ai été titulaire, et suppléant à trois reprises. Sur les autres années, j'ai participé de temps en temps en tant que simple spectateur puisque les réunions sont publiques et que les enjeux citoyens me sont essentiels.

2.4 Les associations et comités de quartier

Les cinq comités de quartier de Tours Est sont d'emblée présents dans le collège des associations. C'est parfaitement logique, même si leur rôle n'est pas vraiment indépendant, ils sont en effet financièrement dépendants de la mairie. Leur présence permet d'assurer une coordination entre CVL et comités, elle permet aussi de transmettre des demandes directement adressées aux comités et qui ne sont pas pleinement de leur ressort.

Cinq associations sont ensuite tirées au sort parmi une liste de postulantes. En 2012, huit associations s'étaient portées volontaires pour siéger. Dans ce dispositif, on peut regretter que la procédure ne se fasse pas comme pour les citoyens avec autant de suppléants que de titulaires. Une association arrivée en cinquième position ne peut donc pas participer à une réunion plénière, même si une association titulaire est absente.

En 2012 et 2013, l'AQUAVIT a été tirée au sort comme titulaire et j'ai été un de ses représentants. On peut être plusieurs à siéger en ne disposant que d'une seule voix lors des votes.



[2003, 2003, 2002]

2.5 Le bureau, office de contrôle

Le bureau a pour rôle de :

- organiser des séances plénières en fixant l'ordre du jour
- valider les comptes-rendus des plénières avant envoi aux membres du CVL
- coordonner les différents groupes de travail, leurs avancées, leurs difficultés
- étudier et valider les propositions budgétaires des groupes de travail ou des membres du CVL
- étudier les "questions diverses"

En d'autres termes, puisque l'ordre du jour doit être respecté, le bureau est là pour canaliser les réunions plénières sur des sujets maîtrisés par la mairie.

A mon sens, cet organe de démocratie indirecte n'a pas lieu d'être, chaque réunion plénière pourrait être précédée d'une réunion préparatoire ("pré-plénière") avec les mêmes participants qu'en plénière, sauf les services techniques. L'absence de cette séance de travail et d'échange entre habitants et associations est préjudiciable pour la démocratie participative. Le pré-mâchage préparatoire réalisé par le bureau constitue un balisage dirigiste.

Il faut signaler que l'un des quatre CVL a pu fonctionner quelques temps sur ce principe plus mobilisateur et valorisant pour les habitants.

J'ai participé une ou deux fois au bureau du CVL-Est, vers 2006, probablement en remplacement d'une personne absente, et j'ai le souvenir d'élus qui avaient soigneusement préparé l'ordre du jour de la réunion plénière et d'habitants comme moi, sans préparation et réflexion préliminaire. Je doute que ça ait vraiment changé.

Comment est constitué le bureau ? Suite à l'élection par tirage au sort des citoyens et associations, les collèges citoyens et associations élisent 6 membres du bureau, 4 citoyens et 2 associations. S'y ajoutent 2 représentants du collège des élus et 2 représentants du collège des services techniques.

Cette élection n'est pas significative. Imaginez un volontaire qui vient d'être nommé titulaire dans une assemblée qu'il ne connaît pas. Il doit élire quatre représentants, qui se présentent à peine et n'ont même pas de programme. Les critères de choix ne peuvent être que subjectifs. Vers 2009, les habitants avaient réussi à améliorer cette désignation en provoquant une réunion pré-plénière où on discutait préalablement des sujets à aborder. La reprise en mains municipale de 2011, que l'on verra plus loin, a permis d'écarter ce processus démocratique de contre pouvoir qui ne pouvait que déplaire à la mairie de Jean Germain.

2.6 Les séances plénières corsetées

Les séances plénières bimestrielles, avec les participants des quatre collèges – citoyens, associations, élus, services techniques – ont donc un ordre du jour précis auquel on ne peut pas déroger. De plus les spectateurs n'ont comme seuls droits que voir, entendre et surtout se taire, même s'il y a heureusement des exceptions, notamment dans les questions-réponses du dossier traité.

Des tables sont disposées en un grand rectangle et chacun se positionne autour. Au fond de la salle se trouvent les animateurs de la réunion. En fait il y a surtout un animateur, le coprésident élu. Le coordinateur des CVL (employé municipal dédié à l'organisation des CVL) intervient aussi, ainsi que le coprésident habitant, enfin ça dépend lequel.

Après l'appel et le remplacement des titulaires absents par les suppléants présents, après l'acceptation du compte-rendu de la réunion précédente, on arrive au traitement du dossier de la réunion, celui qui a été choisi par le bureau. Il est généralement traité par un service technique plus ou moins lié avec la mairie. Exemples : nouvel aménagement des services de bus, implantation des antennes-relais, collecte des déchets sur l'agglomération, budget de la mairie pour l'année à venir. Il s'agit d'une présentation standardisée avec diaporama, pouvant être longue.

Seule la voix de la mairie est exprimée. Des intervenants extérieurs pouvant développer un autre point de vue, par exemple une association environnementale, ne sont pas présents. En 2009, sur le sujet des arbres que je connaissais déjà bien, j'avais demandé à intervenir de façon conséquente, et aussi de rencontrer le service Parcs et Jardins auparavant. Le temps de parole que j'avais réussi à obtenir était de 15 minutes, réduites à 10 au moment d'intervenir, face aux 45 minutes municipales. Et comme, sur la fin, je m'insurgeais contre les abattages dans le bois de Grandmont du lendemain, on m'a coupé la parole. J'avais eu l'affront d'inviter l'assemblée à demander à la mairie de temporiser. Le service municipal et les élus présents ne savaient rien, même pas que les abattages venaient de commencer par un très beau chêne. Il fallut une mobilisation sur le terrain le lendemain pour stopper le processus... avant qu'il ne reprenne en 2013 (page 117).

Une fois que les experts ont parlé, asséné leur "PowerPoint", les habitants présents encore réactifs, ayant découvert la technicité du sujet, peuvent poser des questions. On leur apporte des réponses plus ou moins précises, et voilà, l'affaire est dans le sac, le sujet est traité.

C'est là, à peine caricaturé, le déroulement typique d'une "réunion de concertation" encadrée par la municipalité de Tours. Il en est de même hors CVL, comme on a pu le constater pour la première ligne de tramway ou pour les objectifs (PADD) du Plan Local d'Urbanisme. En vérité, il n'y a là aucune concertation. Depuis que le dispositif existe, ces réunions n'ont jamais permis de modifier un projet, ni même de l'égratigner. Au mieux, on peut leur accorder un rôle d'information sur des projets déjà finalisés. Au pire, force est d'admettre qu'elles fonctionnent comme des courroies de transmission de décisions arrêtées très en amont.

Sur une réunion dont la durée dépasse souvent les deux heures et demi, l'étude du dossier monopolise souvent une heure et demi, voire parfois 2 h. Fatigue aidant, les autres sujets sont forcément bâclés. Ne pas s'éterniser, en finir au plus vite, traiter rapidement ce qui reste : les comptes-rendus des groupes de travail, le budget et les "questions diverses". Nous allons analyser ces aspects dans les chapitres suivants.

De nature, j'ai un tempérament plutôt calme, mais la façon dont sont menées ces séances plénières, dirigées, encadrées, corsetées, pour en faire un canal majeur de la pensée municipale, m'ont à plusieurs reprises mis en colère. Là encore il y a des

procédures pour étouffer les protestations et éviter les sujets dérangeants. Le coprésident élu est très inventif pour ne pas traiter un sujet, on a droit à tous les stéréotypes : "sujet non inscrit à l'ordre du jour", "une étude est en cours dont il faut attendre le résultat" ou encore "on en parlera lors d'un prochain dossier", ou plus brutal "on en a parlé 5mn et ça suffit", ou sur un ton désolé "il est déjà tard"... Avec bien sûr des sous-entendus sur le vilain mouton noir qui entrave l'unanimité béat des moutons de Panurge...

2.7 Les groupes de travail, heureusement qu'ils sont là...

Heureusement qu'il y a les groupes de travail pour sauver les CVL de ces réunions plénières formatées et aseptisées où les habitants ne semblent être là que pour servir d'alibis à des élus s'auto-glorifiant.

Un groupe de travail est créé lors d'une réunion plénière. Longtemps son mode de création est resté très flou, le règlement intérieur signale désormais qu'il faut cinq volontaires aux moins pour qu'un groupe soit créé. Mais la façon dont on est amené à évoquer une telle création reste floue, ce qui permet au coprésident élu de favoriser ou pas une telle création.

Voici quelques exemples de sujet traités par un groupe de travail : la circulation (comme c'est un sujet récurrent, ce groupe est désormais appelé commission), la localisation de bancs à mettre en place, peindre avec les écoles un mur le long d'une rue, préparer les 150 ans de la création d'une place. Et les deux exemples que je vais maintenant décrire.

C'était dans les années 2006, le groupe de travail sur la circulation ne s'appelait pas encore commission, son fonctionnement était moins réduit qu'actuellement, où il n'y a plus que deux réunions par an. J'avais obtenu du service municipal de la circulation deux résultats probants, qui ne pourraient être obtenus maintenant, je le crains, avec la réduction du nombre de réunions, ne permettant plus d'approfondir les échanges.

D'abord, à l'approche nord du **rond-point de la Rotonde** la signalisation au sol d'une ligne pointillée permettant de délimiter deux voies pour les automobiles. Le flux d'arrivée au rond-point a alors été multiplié par presque deux, ce qui a diminué la queue des voitures rue de la Fuye de plus de 100 mètres, ce qui est un résultat appréciable pour les automobilistes, les cyclistes, les piétons et les riverains. Il m'avait fallu argumenter solidement pour en arriver là, amenant le service circulation à revoir ses mesures. Il y avait vraiment eu des échanges, c'est ça la concertation. La mairie peut convaincre les habitants, mais ceux-ci peuvent aussi la faire changer d'avis. C'est possible dans un groupe de travail, ça ne l'est pratiquement pas dans une séance plénière.

Le second résultat n'avait guère été plus facile à obtenir. Une habitante m'avait signalé à Beaujardin, **rue Edouard Vaillant, un passage piétons** dangereux que les automobilistes voyaient mal. Après un premier refus du service circulation, j'étais revenu sur place et j'avais compris en quoi la configuration particulière des lieux (avec un rétrécissement de la chaussée avant le passage pour piétons) amenait une mauvaise visibilité. Je l'ai expliqué et un panneau d'indication d'un passage pour piétons a alors été mis en place.

Je n'ai pas participé au groupe de travail qui me sert de second exemple, mais je ne peux que saluer le travail remarquable qu'il a effectué. Il y avait **dans un coin du jardin Mirabeau une statue** d'un homme et une femme éplorés tenant un enfant dans leur bras. Elle était sale, cassée, près des poubelles et j'aimais pourtant faire un détour pour la rencontrer tant elle était porteuse d'émotion. Alors que je m'étais retiré des CVL, vers 2011, un groupe de travail s'est constitué pour réhabiliter cette sculpture. Avec l'aide des archives municipales de Tours, elle a commencé par en connaître l'histoire, son nom "Les mystères douloureux, l'enfant... et demain", son créateur, Camille Alaphilippe, sa vie, ses autres œuvres. Avec aussi un regard sur les autres sculptures du jardin. Et elle a déclenché la restauration de l'œuvre en s'appuyant sur le budget du CVL et en faisant intervenir un sculpteur qui a reconstitué le bras et le pied disparus. La statue a été nettoyée et déplacée vers un endroit moins humide. Et pour parachever le tout, un recueil de 36 pages a été édité par la mairie, richement illustré, montrant la recherche poussée sur l'œuvre et son créateur.

Il est toutefois vraiment dommage que ce recueil, en tirage très limité, n'ait pas été mis à disposition de tous sur Internet. En une ou deux journées, un informaticien amateur, disposant du matériel ayant servi au recueil, crée un petit site qui met à la disposition de tous cet hommage à un sculpteur qui mérite d'être davantage connue. Les habitants pourraient s'en occuper, si la mairie mettait à leur disposition le site CVL qu'elle n'a pas voulu créer en 2007 (page 39). En quelques heures de formation, un petit bidouilleur motivé devient opérationnel, au moins avec la méthode que je préconise en page 207. L'hommage à Camille Alaphilippe ne serait pas déjà oublié.

Les habitants peuvent donc obtenir des résultats très concrets, grâce aux groupes de travail. Il convient toutefois de relativiser. Restaurer une sculpture, réaliser une grande fresque, positionner des bancs, améliorer ponctuellement la circulation, ce sont là des à-côtés qui conviennent et maintiennent **les habitants à leur place d'administrés** et cela satisfait parfaitement la mairie. Elle peut même tirer la couverture à elle, s'honorer de la procédure de démocratie participative, ce qu'elle n'a pas manqué de faire lors de l'inauguration de la statue.

Par contre, quand il s'agit d'un projet plus conséquent mettant en cause la politique urbanistique et donc les marchés publics de la ville, attention : il ne s'agit plus de prendre en compte les avis des habitants, mais de faire en sorte qu'ils se plient aux objectifs déjà arrêtés par la municipalité ou plus exactement à ceux du maire, pour un but longuement préparé, ouvertement ou en catimini, ou pour une lubie imprévisible. On a ainsi récemment constaté qu'il peut naviguer à vue en fonction des opportunités de grands chantiers et qu'il se fiche des objectifs écrits dans le PLU (son PADD). On y reviendra sur un troisième exemple, le groupe de travail sur la passerelle Fournier, et sur un exemple qui n'a pratiquement pas existé, le groupe de travail sur le PLU, qui ne s'est réuni qu'une seule fois...

Si ces groupes de travail sont aujourd'hui bridés sur certains sujets, ils n'en demeurent pas moins des outils qui permettent aux citoyens de prendre connaissance des dossiers et d'acquérir une compétence autorisant une véritable concertation avec les services de la ville. Il n'est pas rare que ces citoyens Lambda soient plus diplômés (ou, hors diplôme, potentiellement plus efficaces) que leurs

interlocuteurs municipaux. Leurs jugements initiaux pèchent davantage par la faiblesse de leur connaissance des dossiers que par leur capacité à les traiter. De plus, une intelligence collective est davantage apte à appréhender les multiples paramètres en cause. Ainsi les groupes de travail permettent de bénéficier d'une pertinence allant vers un consensus. Et si celui-ci s'avère impossible, le dialogue permet de mieux comprendre les orientations choisies.

2.8 Le budget annuel, un os à ronger

Depuis leur création, chacun des quatre CVL de la ville de Tours dispose d'un budget annuel de 35.000 euros qu'il gère à volonté, à condition que ça corresponde à des investissements. Cette contrainte n'est pas neutre, elle pousse à la surconsommation. Le budget n'est pas encore atteint pour cette année ? On va ajouter des guirlandes pour Noël...

Il y a eu de multiples utilisations de ce budget. Par exemple, ajouter des bancs publics posés et ensuite retirés parce que les jeunes s'y installent le soir et font du bruit, aménager des terrains de pétanque, financer des instruments de mesure de qualité de l'air, aider un service municipal à boucler son budget pour un aménagement...

Sauf quelques exceptions, les votes en séance plénière ne portent que sur la ventilation de ces dépenses budgétaires. Je suis très circonspect sur cette utilisation de l'argent public. Disposer d'une dépense obligée n'est pas sain. Il y a certes des cas où c'est vraiment utile, mais une mairie attentive pourrait attribuer des budgets ciblés aux groupes de travail qui ont un projet intéressant sans passer par ces sommes fixes à dépenser chaque année.

D'ailleurs, je prends le problème à l'envers : dans ces budgets votés ces dix dernières années, y-a-t-il une seule somme que les habitants se soient attribués en s'opposant à la volonté de la mairie ? Aucune.

En fait, la plupart du temps, ces budgets d'os à ronger servent à occuper les CVL par des sujets très accessoires. Il faut être naïf pour croire à l'illusion d'indépendance que certains y voient.

2.9 Les questions diverses, à condition de ne pas déranger...

Chaque habitant peut poser par écrit (généralement par courriel) une ou plusieurs questions aux services municipaux. Une réponse est fournie lors de la réunion plénière suivante.

Il y a là un levier potentiel à actionner pour aborder de nouveaux sujets. Dommage que si peu d'habitants l'utilise. Dommage, surtout, que la mairie ne joue pas le jeu quand la question ne lui plaît pas.

D'ailleurs, de base, cet exercice ne lui plaît pas, c'est apparu clairement quand le traitement de ces "questions diverses", à l'origine positionné en début de séance plénière, a été relégué tout à la fin des réunions, quand on a déjà largement dépassé les deux heures prévues et que, lassé, chacun aspire à regagner son domicile. Il est alors très mal vu de soutenir que les réponses ne sont pas

satisfaisantes et d'expliquer pourquoi. Bref, ces questions ne peuvent pas vraiment entamer un débat, sauf si plusieurs habitants en soulignent l'importance.

Pour avoir exprimé plusieurs questions diverses, je connais les multiples manœuvres employées par la mairie pour éviter d'y répondre vraiment. Promettre de s'en occuper, puis rien ne vient. Dire que le sujet sera traité plus tard comme thème principal d'une réunion plénière, c'est nier l'actualité de la question. Ou bien répondre de travers ou dire qu'une étude est en cours et qu'il faut attendre qu'elle soit terminée. Etc. Il arrive aussi que l'on ait une réponse correcte. Ou qui semble correcte, par exemple quand les statistiques de vols de vélos de l'année écoulée sont présentées sur des critères très différents de l'année précédente, ce qui empêche toute comparaison.

Voici l'exemple le plus caricatural que j'ai connu : un hôtel avait procédé à des affichages géants, manifestement surdimensionnés par rapport aux règles imposées par les panneaux publicitaires. J'avais posé une "question diverse" à la réunion du 6 février 2008 pour que la mairie oblige à ce qu'elles soient retirées. Extraits de mon blog :

- *Il m'a été répondu que le maire avait personnellement écrit pour que ces panneaux soient enlevés. Ils sont encore là fin février.*
- *4 juillet 2008 : 6 mois après, rien n'a changé. J'ai donc relancé ce sujet lors du CVL du 26 juin. Pour l'instant sans succès.*
- *23 février 2009 : j'ai appris l'été dernier que la municipalité considérait que ces panneaux ne sont pas réglementaires et devaient être retirés [oui : la mairie avait été incapable de l'assurer auparavant...]. Elle poursuivait son action en ce sens. Mais en ce mois de février, rien n'a encore changé...*
- *9 mai 2009 : Le collectif Vélorution a manifesté sous les publicités. L'article de la Nouvelle République amènera-t-il la mairie à agir énergiquement ?*
- *Nouvelle question diverse pour la réunion plénière du CVL Tours-Est du 12 octobre 2010 : "Depuis deux ans et demi, le service Urbanisme explique plus ou moins qu'il va bientôt agir pour faire enlever cette publicité illégale. L'hôtel Mercure agit comme un voyou et la ville de Tours laisse faire. Jusqu'à quand ?" [oui, comment ne pas laisser apparaître mon exaspération ?]*
- *Le 12 octobre 2010 : la mairie n'a pas lu la question et l'a reportée à la réunion suivante, avec une vague explication sur le fait qu'il fallait l'étudier. Est-il permis de penser qu'elle aura de bonnes chances d'être oubliée ?... Le troisième anniversaire approche.*
- *Début février 2011, un peu avant le suivant CVL, les affiches ont disparu et une enseigne "Mercure Hotel" plus discrète est mise en place. Enfin !...*

Que de temps perdu et d'efforts pour une demande à laquelle il était facile de répondre. A condition de le vouloir. L'adjoint à l'urbanisme, Alain Devineau, avait été particulièrement amorphe, comme le coprésident élu, Mickaël Cortot, incapable de peser pour accélérer les choses.

2.10 La charte et le règlement interne pour mieux corseter

Nous avons vu que les CVL fonctionnent selon certaines règles. Celles-ci sont codifiées sur deux niveaux. Le premier est la "Charte des CVL", avec quatre séries

d'articles : Objectifs, composition, rôle, fonctionnement. C'est le conseil municipal qui gère cette charte. Le second niveau est un "règlement intérieur", il complète la Charte et est géré par le groupe de travail de fonctionnement, qui peut aussi suggérer des modifications de la Charte. Ce groupe a la particularité d'être inter-CVL, donc avec des participants des quatre CVL, et aussi des habitants de Tours, souvent anciens titulaires d'un CVL, qui souhaitent y participer. C'est le règlement intérieur, par exemple, qui définit le mode de désignation du bureau, lequel bureau doit vérifier le bon respect du règlement.

Je fais partie de ce groupe de travail inter-CVL. A mon sens, le règlement intérieur est lourd et trop directif. Il a pour rôle d'assurer une solide maîtrise municipale. Certes, il n'est pas bon de faire n'importe quoi, mais trop de lourdeurs anesthésient les volontés.

Je crois tout de même avoir infléchi le contenu de ce texte dans un sens plus favorable aux habitants. Voici ce qu'aurait pu être ce document si je n'étais pas intervenu, début 2011, à propos de l'organisation des séances plénières :

- *"le coprésident élu assisté du coprésident citoyen dirige les débats, accorde la parole et rappelle les orateurs au débat"* : le coprésident citoyen ne serait que l'assistant du coprésident élu
- *"En début de séance plénière, il [le coprésident élu] fait l'appel des citoyens titulaires et permet pour chaque titulaire absent..."* : pourquoi le coprésident citoyen ne le ferait pas aussi ?
- *"Il [le coprésident élu] peut retirer la parole d'un orateur si celui-ci dépasse un temps de parole raisonnable et veille à répartir équitablement les temps de parole des intervenants"* : le coprésident citoyen ne peut donc pas le faire...
- *"Le président peut également demander à l'assemblée du CVL de retirer la parole à un orateur qui ne respecterait pas l'ordre du jour, le débat engagé ou la question abordée"* : le coprésident élu est cette fois-ci devenu "président", le coprésident citoyen n'existe toujours pas et on sent que l'élu utilise le règlement comme une arme pour faire taire les habitants récalcitrants.
- *"Le président peut permettre au public d'intervenir en cours de séance uniquement dans le cadre des questions et points à l'ordre du jour à l'exception des questions diverses"* : idem.

Mon intervention n'a guère été appréciée, mais j'ai réussi à obtenir que les deux coprésidents soient considérés sur un pied d'égalité, au moins dans le règlement. Il est vrai que le texte que je viens de présenter était tellement déséquilibré (je me demande si les participants habitants s'en étaient rendu compte...) qu'il était effectivement plus sage de corriger. Il n'empêche qu'il reflétait l'état des lieux, c'est ce que l'on va voir maintenant.

2.11 Les deux coprésidents, sur un pied d'inégalité

Durant la seconde mandature de Jean Germain, de 2003 à 2008, il n'y avait pas deux coprésidents, mais un président qui était Jean-Patrick Gille, premier adjoint au maire, depuis devenu député. C'est lui qui avait en bonne partie élaboré les règles de fonctionnement des CVL et, de façon écrite, elles étaient assez brièvement présentées dans la Charte. Ca suffisait, il n'y avait pas besoin de

davantage. C'est au début de la troisième mandature que le président élu municipal est devenu coprésident élu et qu'un coprésident citoyen lui a été adjoint. C'était une décision des nouveaux élus, validée en conseil municipal.

Dans les faits, les choses n'ont pas vraiment changé, c'est le coprésident élu qui dirige les séances plénières, à la manière du texte non finalisé que je viens de présenter au chapitre précédent.

J'ai connu six coprésidents citoyens pour le CVL-Est, un absent, trois transparents et deux autres, qui ont joué un certain rôle, sachant exprimer une opinion qui se différencie de celle du coprésident élu. Celui-ci est resté le même, Mickaël Cortot, ancien habitant membre titulaire du CVL-Est, devenu secrétaire départemental du parti socialiste, au début chapeauté par Frédéric Thomas, plus actif sur d'autres CVL, qui lui est devenu président du conseil général. Hé oui, du point de vue de la carrière politique, il semble que le CVL soit un bon tremplin...

Dans les faits, il est impossible au coprésident citoyen d'être à égalité avec son homologue élu. Il n'a notamment aucune visibilité sur les services techniques et ne peut pas infléchir l'action municipale.

Sur ce dernier point, Jean Patrick Gille, en tant que premier adjoint, avait un peu de pouvoir et une certaine autonomie, tandis que Mikaël Cortot est apparu trop souvent comme "un petit soldat". Alors qu'il devrait être à l'écoute des habitants et se comporter comme un conciliateur pour trouver des solutions; il ne fait qu'appliquer les consignes de son supérieur le maire ou de son cabinet, incapable d'initiatives. C'est à point tel que même sur des sujets annexes, il se comporte parfois comme **un élu complètement bouché**.

C'était le cas le 9 décembre 2013, quand j'ai demandé, au nom de l'AQUAVIT, à accéder aux documents sur la nouvelle passerelle Fournier. Ils n'avaient été entrouverts que lors de la séance précédente, sans que ce soit annoncé dans l'ordre du jour et sans que la NR ne reçoive aussi le moindre document. Pour un projet bouclé, la demande est légitime, basique même. Mais Mickaël Cortot est allé jusqu'à interdire qu'on accède au dossier en se déplaçant dans les locaux de l'agglo. La coprésidente citoyenne qui, depuis le début de la séance n'avait pas pipé mot, est restée muette, sans se soucier de défendre une association qui demandait qu'on applique une élémentaire transparence. De plus, pas un seul élu, de quelque bord qu'il soit (et tous les bords étaient présents), ne s'en est offusqué.

On avait là une lamentable illustration du manque du dialogue entre citoyens et élus réfugiés dans leur bulle, qu'avait dénoncé Pierre Rober plus tôt dans les présentations. Les élus alors piquaient du nez et aucun d'entre eux n'avait eu un hochement de tête pour approuver. De mon côté, j'avais souhaité que le CVL ne reste pas replié sur lui-même et s'ouvre à la population. Il s'est refermé comme une huître. Pour une fois qu'il avait une info de première main, on refuse de la diffuser. A Roubaix, où il y a un site dédié, cette information aurait été présentée et les habitants auraient compris que leur CVL (ou assimilé), avait un rôle. A Tours, la municipalité se crispe, cultive le secret, ne reconnaît aucune autonomie aux CVL. Il n'est pas étonnant que les Tourangeaux s'en désintéressent. Comme je l'ai alors dit, c'est lamentable.

2.12 Les réunions inter CVL

J'ai déjà parlé, dans l'avant dernier chapitre, du groupe de fonctionnement. Il est le seul à être inter-CVL et je trouve très regrettable qu'il n'y en ait pas d'autres. Ce n'est même pas envisagé dans le règlement intérieur, ni interdit d'ailleurs. Or il ne manque pas de thèmes qui ne soient pas marqués par une localisation particulière.

Prenons celui de l'Open Data, par exemple (page 184). Cette mise à disposition sur Internet des données municipales est un vecteur important de citoyenneté. Je l'ai initié à l'occasion d'une question diverse. La réponse municipale exprimée par le coprésident élu m'avait stupéfiée par ce qu'on peut considérer comme de la malhonnêteté flagrante, mais qui pourrait davantage être un lourd manque de connaissance. Elle mettait en avant la difficulté d'anonymiser les informations mises en ligne, comme si les données en question étaient toutes nominatives. C'était une façon de botter en touche. J'ai à nouveau soulevé le sujet dans le groupe de travail inter-CVL de fonctionnement, où j'ai été mieux compris. Mais pour qu'un groupe inter-CVL sur l'Open data voit le jour, il aurait fallu que le coprésident élu en fasse une petite promotion dans chacun des quatre CVL, ce qu'il n'a pas fait...

Il y eut un autre exemple, plus déplorable, quand les habitants ont tenté de créer un groupe sur le PLU, j'y reviendrai plus loin. D'un point de vue plus général, je crains que tout groupe inter CVL ne soit considéré par la mairie comme une façon de marcher sur ses plate-bandes. Elle préfère que l'on s'en tienne à la vie de quartier.

L'inter-CVL se caractérise aussi chaque année par une réunion de tous les CVL où chacun expose ses réalisations de l'année écoulée. Tout est bien huilé pour faire une sorte d'apologie de la démocratie participative dans la cité. Il serait très déplacé que quelqu'un en "profite" pour tenter de créer un groupe inter-CVL. Ou alors il faudrait le faire discrètement, mais les habitants d'un même CVL se connaissent déjà peu, ils se connaissent encore moins d'un CVL à l'autre...



[2002]

3 Dix ans de CVL-Est

3.1 2003-2008, le démarrage

Nous avons vu les principes de fonctionnement des quatre Conseils de la Vie Locale, ces organes de la démocratie participative de la ville de Tours, très spécifiques à cette ville. Nous allons maintenant parcourir les grandes étapes de la vie d'un de ces quatre CVL, celui de l'Est auquel j'ai participé. Géographiquement, il porte sur la moitié Est de la ville située entre Loire et Cher, excepté le quartier des Rives du Cher (rattaché au CVL Sud). Mon propos ensuite, notamment sur le rapport avec le maire et les élus sera plus général, tout en s'appuyant sur mon expérience du CVL-Est.

En octobre 2005, je rédigeais sur mon blog une page intitulée "*Mon bilan de trois ans de CVL, en avant quelle démocratie ?*". J'évoquais là le slogan "*En avant la démocratie !*" qui était alors utilisé par la mairie, sous la houlette de son premier adjoint, Jean-Patrick Gille. Mon analyse était assez proche de celle que je viens de faire. Elle était quand même moins sévère envers la municipalité à laquelle j'accordais quelques circonstances atténuantes. Ma critique était plus concentrée sur l'apathie des habitants qui ne se servaient pas de l'outil démocratique dont ils disposaient.

Sous le titre "*Cette démocratie sous assistance sera-t-elle capable de s'émanciper ?*", je concluais ainsi : "*Je souhaite que nous sortions du ronronnement convenu dans lequel travaillent les CVL, pour savoir élever la voix. Cela aurait aussi pour effet de sensibiliser davantage d'habitants à la démarche démocratique dont nous disposons, car je rappelle que le point faible du dispositif est le manque de candidats. Postuler à une structure qui "fait remuer les choses" est davantage mobilisateur que postuler à une structure ronronnante sous contrôle. La première étape de mise en place des CVL se termine tout de même positivement. Elle a bénéficié d'une très bonne préparation structurelle et d'un premier collègue d'habitants très actifs. Je souhaite que vienne une étape de maturation où les CVL deviendront pleinement un instrument démocratique*".

Sur ce constat, à la fin de ma première année en tant que titulaire, je démissionnais car je ne voyais pas l'intérêt de rester une année de plus dans ce train-train convenu.

3.2 2009-2010, la rupture

Je suis revenu au CVL-Est en tant que suppléant puis titulaire dans les années 2009-2010. Les changements intervenus, notamment avec la création de la coprésidence citoyenne, mon implication dans le groupe inter-CVL de fonctionnement, m'ont amené à croire que les choses pourraient bouger et que je pouvais y participer.

Pour que ça bouge, il fallait un coprésident citoyen qui puisse élever la voix face aux manques d'implication de la mairie. Cela demande tout de même de la souplesse et de la diplomatie, et je n'étais pas crédible sur ce plan, tant j'avais dû user d'une opposition de front. Une réunion pré-plénière avait permis, à l'automne

2009, de dégager les points d'intérêts des participants, ils allaient dans mon sens, notamment pour participer à l'élaboration du PLU. Chacun s'était exprimé et la candidature de Guillaume Lapaque était apparue naturelle. Certes, je savais, comme d'autres, qu'il n'était pas politiquement neutre, ayant été candidat du MODEM aux élections municipales, mais c'est un parti centriste, certains de ses membres sont dans l'équipe municipale, il n'y avait pas de quoi braquer la municipalité. Nous ne savions pas alors qu'il allait devenir candidat UMP aux élections régionales...

Je tiens ici à souligner que l'attitude de Guillaume Lapaque a été exemplaire, il a défendu l'indépendance des habitants de façon à la fois mesurée et ferme, en dehors de toute action politicienne, ne s'en tenant qu'aux sujets traités. Par contre, je ne peux pas en dire autant de l'action de certains conseillers municipaux, en particulier Alain Dayan et Claude-Pierre Chauveau. A la séance du 16 juin 2010, leurs propos ont été complètement déplacés, fustigeant sans retenue leur adversaire politique. Si le règlement intérieur (qui n'existait pas encore) avait été respecté à la lettre, ils auraient été interrompus. Jamais un habitant ne s'est permis de parler d'une telle façon. C'était tellement vindicatif que personne n'a osé les contredire. Quatre ans plus tard, à l'occasion de cet ouvrage, je souligne que les habitants qui avaient élu Guillaume Lapaque lui ont gardé leur confiance (en ce qui concerne les CVL, pour la politique c'est autre chose...). S'en prendre au coprésident citoyen en séance plénière, même si ce n'est pas en rapport avec les CVL, c'est s'en prendre au collège des citoyens et montrer le peu d'égard qu'on lui porte.

La NR du 17 juin 2010 a rendu compte de cette réunion. Sous la plume de Christophe Gendry, journaliste défendant régulièrement les positions du maire, on trouve le point de vue municipal : il reprend les chiffres orientés de budget annoncés par la mairie puis, parlant de l'option de réhabilitation de la passerelle Fournier (page 49) : "*Reste à convaincre les habitants de la pertinence de cette option, préférée à la construction d'une passerelle neuve que plusieurs membres du CVL continuent à appeler de leurs vœux, dont le bouillant Alain Beyrand, appuyé par Guillaume Lapaque, coprésident du CVL-Est – et candidat aux régionales sur la liste Novelli – qui n'a pas manqué de critiquer vertement l'action des élus de la municipalité municipale. Lesquels sont évidemment montés au crêneau, à l'image d'Alain Dayan ou de Claude-Pierre Chauveau, pour déplorer que ce CVL soit utilisé comme une tribune politique, ce qui n'est pas sa vocation*". L'art de retourner les choses... Christophe Gendry poursuit ensuite son propos manichéiste : "*Les débats se sont poursuivis dans une ambiance très tendue en dépit des efforts du président Mickaël Cortot pour maintenir un climat sinon convivial tout au moins courtois. Si la passerelle du Dr Fournier est malade, le CVL-Est aussi !*". Les deux coprésidents, dont un est qualifié de président, ne sont vraiment pas traités sur un pied d'égalité là aussi. ! J'ai demandé à la NR un droit de réponse, notamment pour corriger les données budgétaires, bien sûr sans suite...

Outre la passerelle Fournier (page 48), il y a eu deux autres points d'accrochage en 2009-2010, j'y reviendrai plus loin, le Sanitas (page 36) et le PLU (page 38). Les habitants ont essayé l'émancipation que j'appelais de mes vœux en 2005, la mairie les en a empêché, ne cédant rien à ses prérogatives.

3.3 2011-2013, l'étouffement

Nous avons donc fourni de gros efforts en 2009-2010 pour briser la chape municipale qui confine les CVL à un rôle accessoire. Nous n'avions rien obtenu, il n'y avait pas lieu de s'obstiner. J'ai démissionné, d'autres sont partis ou se sont éclipsés. De son côté, la mairie a repris les choses en main, elle a effectué un certain noyautage. Il y eut un coprésident que le maire avait désigné comme grand électeur pour les sénatoriales, puis une coprésidente militante au Parti Socialiste et employée municipale. Le CVL-Est a de nouveau ronronné. Tous deux ne sont pratiquement pas intervenus lors des séances plénières, ils restaient quasiment muets, de parfaites potiches pour le coprésident élu qui agissait à sa guise.

C'est ainsi que le 5 novembre 2011, la NR titrait victorieusement "*La paix est revenue à l'Est de Tours*". Le coprésident muet retrouvait enfin l'usage de la parole pour dire: "*J'ai voulu qu'on arrête de se quereller, car au CVL, on n'est pas là pour se battre, mais pour faire vivre un quartier. Cette année, merci, car en fait ça s'est bien passé*". Une démocratie si parfaite où personne ne conteste est-elle encore une démocratie ?

Avec le recul, je constate que ce même article montrait comment la mairie étouffait les avis des habitants: "*La difficulté de circuler à vélo à contre-sens sur les bandes cyclables des zones 30, dans les rues à sens unique, notamment rue Jolivet, a également fait beaucoup parler, ce jeudi. A tel point que Mickaël Cortot, le conseiller municipal qui co-présidait la séance, a promis qu'une prochaine réunion plénière du CVL serait consacrée au thème de la circulation et au rappel des règles*". Noyer le poisson, évoquer les règles que les habitants doivent respecter en omettant celles que la mairie ne respecte pas, on voit à l'œuvre l'art et la manière de faire taire les habitants sur un sujet très contestable où la mairie n'a jamais voulu changer d'avis et n'a jamais vraiment écouté les habitants.

En 2012-2013, les choses ont évolué dans un meilleur sens. Le coprésident habitant, Bruno Olivier, anciennement suppléant du Front de Gauche aux cantonales, n'est pas une marionnette de la mairie. Un peu trop diplomate et modéré à mon goût (on est loin de la "révolution citoyenne" de Mélenchon), il sait tout de même élever sa voix de temps en temps et va dans le sens d'une implication citoyenne sur des sujets qui ne sont pas seulement de second ordre. En 2013, j'ai l'impression qu'on a une nouvelle potiche...

3.4 2013, des vœux comme forces d'interpellation ?

Une autre évolution positive est toute récente, elle n'est pas encore approuvée par le conseil municipal et n'est donc pas opérationnelle. Préparée par le groupe de travail de fonctionnement inter CVL, bientôt inscrite dans le règlement intérieur et la Charte, elle permettra aux collègues des citoyens et des associations d'émettre des "vœux" en séance plénière. Le 6 octobre 2005, sur mon blog, sous le titre "*Les CVL pourraient-ils avoir une fonction de "force d'interpellation" ?*", j'avais alors écrit: "*Je me souviens pour le CVL Tours-Est qu'une association était venue par deux fois pour des problèmes de dérangements par les poids lourds sur une voie près de l'autoroute. Il m'a semblé que, sans le dire bien clairement, elle cherchait un soutien, elle n'a trouvé qu'un peu de compassion. Je pense que le CVL aurait*

pu rédiger une résolution disant que le collège des habitants de Tours-Est soutenait cette association (tout du moins ses objectifs). Ca ne mange pas de pain (dans le sens où ça ne gêne pas les autres aspects du fonctionnement des CVL), c'est surtout symbolique, mais ça permet au CVL d'être davantage au diapason des soucis des habitants". Les "vœux" seront-ils utilisés dans ce sens ?

Ils permettraient probablement d'agir comme à Paris : *"Le conseil de quartier est force de proposition et peut ainsi soumettre des propositions au Conseil d'arrondissement pour Paris, celui-ci prenant la décision de l'accepter ou non et de le redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu"* (source Wikipédia).

Toutefois, la manière d'amener ces vœux m'apparaît lourde, elle s'étale sur plusieurs mois, elle ne permet pas une certaine spontanéité. En cela, je crains qu'elle ne soit guère utilisée...

3.5 CVL-Est et Sanitas

Géographiquement, le CVL-Est réunit plusieurs quartiers, dont celui du Sanitas, quartier populaire des années 1960, constitué de barres et de tours, soumis à une rénovation qui au fil des années a eu des aspects très contestables, que des élus socialistes n'auraient pas manqué de contester s'il avaient été dans l'opposition municipale. Dans la majorité, ils ont avalé toutes les couleuvres imposées par le maire et son cabinet.

En février 2010, je signalais sur mon blog que *"la dernière séance plénière du CVL-Est a été bousculée par un groupe de jeunes habitants du Sanitas, nommé "Comité Populaire des Nouveaux Malgré Nous", qui s'est élevé contre ce qu'il appelle la militarisation de leur quartier, avec notamment la généralisation de la vidéo-surveillance et la mise en place de divers dispositifs jugés répressifs. La création d'un bâtiment blockhaus a été présentée comme un point d'orgue d'une politique de défiance envers les habitants"*.

Les responsables municipaux se sont indignés de cette irruption, ils ont été contraints de laisser un peu s'exprimer les contestataires puis ont tout fait pour qu'ils sortent, sans même leur laisser l'espoir d'être écoutés dans un contexte plus apaisé. Les habitants autour de la table étaient atterrés, on ne leur demandait nullement leur avis, ils ne pouvaient qu'être spectateurs. J'ai toutefois eu le bon réflexe de sortir de la salle, retrouver les contestataires, leur dire que nous n'étions pas tous d'accord et obtenir de pouvoir les contacter.

Une ou deux semaines plus tard, une promenade dans le quartier du Sanitas, rassemblait un de ces jeunes et six membres du collège citoyen du CVL-Est, dont Guillaume Lapaque, alors coprésident, Bruno Dewailly, Bruno Olivier, futur coprésident, et moi. Cela nous a amené à poser ensemble cette "question diverse" à la réunion plénière suivante : *"La pépinière d'entreprises qui doit être construite au Sanitas choque une partie des habitants du quartier par son architecture très ramassée qualifiée de blockhaus. L'on ne connaît que trop, hélas, la puissance langagière de ce genre de terme connoté péjorativement et stigmatisant. Il est très probable que ce qualificatif marquera négativement à jamais ce bâtiment, qui pourtant a des grandes qualités. L'image du quartier s'en trouvera même affectée."*

Par ailleurs, l'architecture proposée est martiale. Ainsi, plutôt que de se croqueviller sur elle-même, cette pépinière ne devrait-elle pas être un lieu ouvert avec des lignes rondes ou élancées qui rompent avec la sévérité de l'architecture environnante ? (comme le font le palais des sports ou l'église) La municipalité est-elle disposée à renoncer à l'appellation blockhaus ainsi qu'à une architecture reclus pour rechercher une appellation et une forme qui invitent à l'épanouissement et qui n'évoquent pas la guerre ?".

A cette séance du 28 avril 2010, le directeur de l'OPAC (Office des HLM gérant la plupart des immeubles du Sanitas) a répondu. L'essentiel de son propos était hors sujet, vantant les mérites d'une pépinière d'entreprise et ceux d'une construction écologique. Puis, pour évacuer le sujet que nous ne lâchions pas, la municipalité accepta une réunion (une seule, pas un groupe de travail) sur le Sanitas. Les conseillers municipaux y vinrent en nombre, avec des personnes acquises à leur cause. Que ce soit pour le blockhaus, la vidéo-surveillance, les grillages, les abattages d'arbres, les entraves à la circulation, la "résidentialisation" opérée par la ville, ce fut un dialogue de sourds, où on a quand même pu s'exprimer, et le sujet fut enterré. Quant au blockhaus, il a été construit comme prévu, sauf qu'on lui a ajouté un peu de peinture verte...

3.6 CVL-Est, PADD et PLU, l'impossible concertation

En octobre 2009, je rédigeais sur mon blog une page intitulée "Un semblant de concertation". En voici quelques passages choisis.

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de la ville de Tours dessine ce que sera la ville de demain. Il définit les objectifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il intéresse donc en tout premier lieu ses habitants. Logiquement il donne lieu à une phase de "concertation" entre municipalité et citoyens et donc Conseils de la Vie Locale, lieu de la démocratie participative.

La séance plénière inter-CVL du 19 septembre 2009 était consacrée au PADD. Durant trois quarts d'heure, les services municipaux ont présenté le projet comme ils l'avaient fait en conseil municipal et comme ils le font sur leur site. Ils ont dit que les habitants étaient appelés à donner leurs avis sur le site ou sur un cahier à l'exposition réalisée derrière la mairie. Puis, durant un quart d'heure, le public a eu la parole pour que quelques personnes expriment un avis. Et voilà. C'est ça la participation de la population au PADD du PLU.

Tout de même un énergumène, empêcheur de tourner en rond, est intervenu (c'est moi...). Il a dit qu'il souhaitait la création d'un groupe de travail inter-CVL pour que ses participants donnent un avis détaillé sur le sujet. Il a eu une réponse vaguement positive à sa question, posée parmi les autres... Dans ce cas là, pourtant (surtout quand la période de consultation est assez brève) on fait passer une feuille dans l'assemblée pour créer le groupe... L'énergumène est alors intervenu une seconde fois pour demander si on allait créer ce groupe de travail rapidement et dans quelles conditions il se réunirait. Messieurs Frédéric Thomas et Mickaël Cortot, les deux conseillers municipaux qui dirigeaient la réunion, ont alors dit qu'il serait créé rapidement (donc pas tout de suite) et qu'une réunion permettrait à chaque participant de s'exprimer devant les services municipaux. [...]

Le 15 octobre étaient invités dans une salle de l'hôtel de ville les membres des quatre CVL pour une "réunion de concertation". Et là, j'ai dû me pincer pour y croire : on parlait pour reproduire la réunion précédente. Les mêmes intervenants se sont mis sur l'estrade et les habitants bien sagement attendaient de voir la démonstration pour ensuite passer aux questions-réponses. J'ai bien essayé d'intervenir discrètement auprès d'un conseiller municipal pour qu'on parte sur un autre schéma, mais il n'a pas voulu m'entendre.

J'avais en effet attentivement préparé cette réunion en consultant des PADD d'autres villes sur la Toile. Et je souhaitais proposer un plan d'étude dans lequel les habitants participants pourraient s'exprimer. Voici ce plan : Positionnement dans notre époque - Les priorités - Les non-dits - Ce qui est lourd de sens - Ce qui semble léger - Ce qui n'est pas clair.

Alors que le diaporama de présentation allait commencer, l'énergumène s'est levé et a pris la parole. Il a dit que l'on repartait comme la dernière fois pour une présentation de trois quarts d'heure par les professeurs de la mairie et que les élèves habitants poseraient ensuite quelques questions individuelles ponctuelles. Il a dit que c'était de la consultation mais que ce n'était certainement pas de la concertation. Il a demandé à ce que la réunion se déroule autrement suivant un plan qu'il a voulu présenter. On lui a alors demandé de se taire, la réunion devait se dérouler comme prévu. Ses propos ont tout de même porté et un conseiller municipal a dit vaguement qu'il y aurait une autre réunion, volonté relayée par la suite par quelques habitants et apparemment confirmée...

On a ensuite eu nos presque trois quart d'heures de présentation puis une discussion plus longue que prévue où j'ai eu quelques difficultés à avoir la parole. J'ai dû une nouvelle fois faire appel à mon côté "énergumène" pour exposer le plan que j'avais voulu proposer. C'est bizarre comme ces messieurs qui se sont si longtemps exprimés trouvent que je parle trop longuement dès que j'ai la parole... [...]

Le plan qu'on nous a montré prévoyait que la concertation se déroulerait en septembre. On est à la mi-octobre, le conseil municipal doit adopter le PADD en décembre. Les prochaines réunions de CVL auront lieu en décembre, il est donc trop tard pour créer un groupe de travail. Et probablement trop tard pour qu'en une seule réunion, si elle a lieu correctement, puissent s'exprimer des avis pertinents. Une phase de réflexion requiert à mon avis au moins deux réunions. Donc la municipalité a joué la montre et a freiné pour qu'une véritable concertation de la population sur le PADD n'ait pas lieu.

Le PADD n'était que la première phase du PLU. La seconde allait être aussi rude pour le CVL-Est (apparemment les trois autres CVL ne s'en sont pas préoccupé), davantage même car cette fois-ci, en 2009-2010, j'étais moins isolé, la volonté des habitants était bien plus forte et la mairie eut plus de difficultés à ne rien céder.

"L'association des habitants à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est une obligation légale. Nous souhaitons vraiment que les habitants y soient associés dès le départ. Certaines agglomérations (Lyon, Rennes, Nantes) ont imaginé des systèmes de consultation et de concertation pour requérir la parole des habitants... et même celle des « sans voix » ! Ils ont créé par exemple des

« ateliers citoyens » et ils ont obtenu des résultats surprenants. Alors chiche !". Cette remarque vient d'une revue de Clermont-Ferrand, où existe aussi des CVL. J'ignore si ces derniers ont efficacement participé, mais cela montre que dans certaines communes, les édiles acceptent une concertation publique qui ne se résume pas à une consultation.

Plus encore qu'en 2008-2009 pour le PADD, nous avions la volonté de participer à l'élaboration du PLU, la réunion pré-plénière de l'automne 2009 l'avait clairement montré. Cela aurait dû se traduire par la création d'un groupe de travail dédié. Pour diverses raisons, parfois rocambolesques (davantage qu'en 2008-2009, il est dommage que je n'en ai pas noté les détails), Mickaël Cortot, le coprésident élu, réussit à retarder cette création, jusqu'à l'été 2011, où il concéda la tenue d'une seule réunion, le 1er juillet.

Ce fut sûrement la pire des réunions que j'ai connue. Il y avait davantage d'élus et membres des services techniques que d'habitants. Et ceux-ci étaient noyautés par des partisans de la mairie. Tout était cadencé. Un exemple m'avait particulièrement indigné. J'avais signalé que les jardins ouvriers St Lazare (page 88) n'étaient nullement à l'abandon; comme le prétendait une brochure de la mairie sur le futur PADD. Une habitante participant au noyautage, qui à l'évidence par ses propos n'avait jamais mis les pieds à côté de ces jardins, a fermement prétendu le contraire.

Quand j'ai demandé à avoir des détails sur des éléments techniques du PLU, on m'a répondu que c'était très compliqué, que c'était en cours d'élaboration et que ça ne prendrait forme qu'au dernier moment. J'ai appris plus tard que certains de ces éléments étaient déjà à disposition des architectes qui travaillaient sur des opérations immobilières. La mairie est-elle au service des promoteurs ou des citoyens ? On y reviendra plus loin (page 180).

Devant une telle mauvaise foi, on ne peut rien faire. Un habitant est sorti en claquant la porte avant la fin de la réunion, j'aurais dû en faire autant.

3.7 CVL et Internet, le site qui a failli être créé en 2007

En fouillant dans le site de la ville de Tours, on trouve une page sur les CVL présentant succinctement leur fonctionnement. Puis pour chacun des quatre CVL, on a la composition (non datée) des collèges (pour les habitants en deux versions, une à jour, l'autre en retard, pour les associations en retard de deux ans) et du bureau (à jour), le dernier compte-rendu (en fait l'avant avant-dernier) et la date et l'ordre du jour de la prochain en réunion (en fait la dernière, sauf à l'approche de la prochaine). La Charte des CVL et le règlement intérieur sont absents. Rien n'est dit sur les groupes de travail. C'est donc très insuffisant.

Il y eut pourtant en 2006-2007, une tentative qui a failli aboutir pour mettre en place un site participatif permettant aux groupes de travail de partager des documents, échanger entre ses membres, éventuellement avec les habitants. Plutôt que de travailler en petit comité, cela permettait un échange bien plus large. Par exemple un groupe de travail a travaillé en 2012 sur les 150 ans de la place Velpeau. Seuls les membres du groupe participant aux réunions avaient connaissance des documents historiques rassemblés. Si on avait de vieilles photos,

il n'y avait même pas une adresse email à qui l'envoyer. Internet aurait permis de partager ces éléments de travail avec tous les habitants.

A l'été 2007, un tel site participatif était sur le point de voir le jour. Le groupe inter-CVL de fonctionnement en avait défini les bases, un informaticien, Stéphane Caillaud, embauché par la mairie, avait trouvé un outil, logiciel libre (SPIP), pour le réaliser, avec plusieurs niveaux d'utilisation. Il y a en effet des groupes de travail pour qui l'outil informatique est utile et d'autres qui n'en ont pas besoin, chacun pouvait l'utiliser un peu, beaucoup ou pas du tout. Un site dédié aux CVL, indépendant de celui de la mairie, devait voir le jour. Sa réalisation a même été largement entamée.

On sentait que cette indépendance donnée aux habitants ne plaisait pas à tous, Jean-Patrick Gille, le premier adjoint, mettait en avant les réticences du service juridique, mais on sentait qu'il y en avait d'autres, plus cachées. Pour saborder le projet, la mairie a employé les grands moyens : Stéphane Caillaud, qui était en contrat en durée déterminée, a été embauché en contrat à durée indéterminée. Il dépendait alors, notamment, du très lourd service informatique municipal et, avec de grands silences et de vagues explications, il est passé à autre chose.

L'informaticien que je suis ne peut que terminer cette lamentable revue par une bouffonnerie hélas révélatrice de l'incompréhension des politiques face aux technologies numériques et plus précisément le vote électronique, même si là c'est un peu différent. Lorsque, vers 2009, le tirage au sort de candidats dans les listes électorales a été instauré, je suis intervenu pour qu'il y ait un contrôle sur ce tirage au sort et pour qu'un élément de hasard soit introduit, en plus d'appuyer sur un bouton pour qu'un programme fasse le tirage au sort. De contrôle, il n'y en eut aucun (travaille-t-on seulement avec une liste électorale à jour ?) et d'élément de hasard, il y en eut un, mais il faut voir lequel ! L'animateur municipal demande qu'une personne aux mains innocentes veuille bien s'approcher pour appuyer avec la souris sur le bouton qui déclenche le programme. Comme si son exécution dépendait de l'empreinte digitale apposée sur la souris...

Comme la plupart des informaticiens, je suis a priori opposé au vote électronique, je considère que les élus devraient avoir une approche pédagogique envers l'outil informatique, montrant une certaine défiance et la nécessité d'opérer des contrôles, surtout ne pas s'y fier aveuglément. Messieurs Frédéric Thomas et Mickaël Cortot, n'avaient pas compris – ou voulu comprendre – mon insistance. Peut-être un jour prendront-ils assez de recul pour considérer combien est potentiellement dangereuse pour la démocratie l'approche qu'ils ont eue, qui est hélas fréquente dans le milieu politique (avec pour exemple récent l'élection rocambolesque du candidat UMP à l'élection municipale parisienne).

3.8 CVL, maire et élus

Habituellement, le maire intervient une fois par an dans chacun des quatre CVL pour présenter longuement le budget municipal, avec les futures réalisations dans chaque quartier. On reste dans la politique du fait accompli, tout est déjà décidé, on dispose simplement d'une information qui souvent n'a pas encore été divulguée. Ce n'est certes pas inintéressant. Après cette longue démonstration montrant

combien la municipalité est prévenante et généreuse envers ses administrés, vient un jeu de questions et réponses entre les membres du CVL et le maire. Celui-ci est rompu à l'exercice et sait habilement esquiver les sujets gênants, ne craignant pas de glisser quelques allusions désagréables sur le parti pris de son interlocuteur, qui ne peut être que négatif s'il critique l'action municipale.

Cette règle générale subit des exceptions assez nombreuses quand Monsieur le maire est indisponible ou quand il a un rendez-vous qui ne lui permet d'être là pour les questions et réponses. C'est arrivé quand la contestation au CVL-Est était forte.

Il n'y a rien d'autres à dire sur les rapports entre les CVL et le maire. A part probablement quelques échos qui lui parviennent, l'édile ignore la présence de ces expressions de la démocratie participative qui n'ont jamais eu l'occasion de modifier le moindre élément de sa politique.

En ce qui concerne les élus municipaux, j'ai déjà parlé de ceux ayant le rôle de président puis coprésident élu (page 30), il y a aussi ceux du collège des élus. Ils sont généralement d'une grande discrétion, hormis ceux qui participent à des groupes de travail et qui interviennent quand on fait le point sur leur action. L'altercation de 2010 dont j'ai parlé (page 88) était heureusement un exception.

Les élus de la majorité municipale sont en posture de parti, ils n'ont jamais été à l'encontre du coprésident élu, la discipline est aussi implacable que dans les conseils municipaux. Les Verts, les MODEM et les communistes ont toujours été aussi godillots que les socialistes. Ils l'ont même été pour **la vidéosurveillance**, sujet portant à la controverse, où, après quelques votes certes négatifs, il y eut ensuite un grand silence et aucune réaction de leur part quand le sujet a été évoqué au CVL. A ce propos, j'ai pu me rendre compte que je connaissais bien mieux le sujet que ceux qui l'ont voté. Ils ignorent l'ampleur du dispositif de surveillance, ne sachant même pas qu'une salle de contrôle dans les locaux de la mairie permet de contrôler toutes les caméras 24 heures sur 24. Dix agents municipaux ont été formés à cette tâche digne d'une maison pénitentiaire (NR du 6 mars 2010).

La discrétion des quelques élus de l'opposition municipale est plus surprenante. Ils ont pourtant à l'occasion de dénoncer les dérives de la municipalité. Leur soutien aux habitants pourrait aider à infléchir certaines décisions. Seul Thibault Coulon, conseiller régional, l'a fait quelques fois, à son habituelle façon mesurée mais ferme. Pour en avoir discuté une fois avec Serge Babary, conseiller général UMP, il apparaît toutefois que les élus non municipaux auraient un certain devoir de réserve, que je n'ai pourtant pas vu dans la Charte ou le règlement intérieur. Il est possible que ce positionnement en retrait soit moins marqué dans d'autres CVL que celui de l'Est. Aucune opposition marquée n'est toutefois parvenue à mes oreilles.

3.9 CVL, communication et culture municipale

Les CVL sont des lieux de rencontre, de discussion, de transmission en tous sens. Il est donc naturel qu'ils servent à communiquer à la population des messages municipaux. C'est clair quand le maire ou un élu s'exprime. Ca l'est moins dans d'autres circonstances, où la communication municipale est soutenue par des

personnes désignées comme expertes en leur domaine ou sous couvert d'opérations désignées d'intérêt public.

Le CVL-Ouest avait ainsi été l'objet de la promotion de panneaux électroniques d'information, par une société experte. Alors que la commune est largement sous-équipée en panneaux d'affichage libre ouverts à tout citoyen ou association pour s'exprimer, la mairie essayait de fourguer du matériel sophistiqué dont elle aurait pu contrôler l'utilisation. Il y eut tout de même des réticences.

Il est plus difficile encore de se rendre compte des intentions liées à des manifestations culturelles. Ainsi, fêter l'anniversaire d'une place, d'un quartier ou d'un monument entre-t-il vraiment dans le cadre de la démocratie participative ? Peut-on estimer que les élus municipaux actionnent la structure des CVL pour s'en servir comme un levier leur permettant d'avoir la participation des habitants ?



[2000]

Il y eut au CVL-Est, vers 2011 une séance plénière consacrée à un artiste engagé dans "*une bataille artistique pour l'accès à la culture*", Nicolas Simarik. Dans un projet nommé "Le Sanitas en objet", largement subventionné, il avait pour objectif de résumer l'identité du quartier en un certain nombre d'objets design commercialisables : une "Sanitasse", un "Sanishirt", un cabas imprimé "Sanisac", etc. Après avoir exposé sa démarche et ses premières "œuvres", il engagea l'assistance à voter sur ses futures réalisations. Je fus parmi les quelques réfractaires qui s'étonnèrent : notre volonté de participer à la vie de la cité nous conduisait à répondre à un sondage commercial...

Le 31 décembre 2013, Antoine Marcireau éclairait cette opération d'une lumière crue par un article sur le site "La Rotative" : "*L'art officiel est une des armes les*

plus efficaces en termes de domination. Il permet d'imposer à l'autre ses goûts, ses préférences et permet aux dominants d'asseoir leur domination sur une base symbolique. [...] Il est certain qu'employer un artiste en résidence est moins risqué pour une mairie que de favoriser et de valoriser l'expression libre de ses habitants. Il est symptomatique que, dans une ville dirigée par un maire issu d'un parti politique donc la figure de référence est progressivement passée de l'ouvrier à l'artiste, une initiative telle que "Sanitas en objets" se déroule dans le dernier quartier populaire du centre-ville. Elle n'aurait de toute façon pu se tenir ailleurs puisqu'il n'y a que dans les quartiers populaires que l'on ressent le besoin d'aller éduquer les populations à l'art et qu'on peut se permettre d'afficher aussi ouvertement le mépris de ceux qui y vivent. Qui imaginerait ainsi pareille démarche aux Prébendes ou dans le Vieux-Tours ? Se présentant comme le fruit d'une démarche participative, les Sanitasses et autres dérivés n'ont pour but que d'imposer une vision de la culture, la vraie, celle qui vient d'en haut, de réduire l'identité du Sanitas et de ses habitants à quelques gimmicks caricaturaux et de masquer des enjeux qui, s'ils n'ont pas le glamour d'un objet design, n'en sont pour autant pas moins criants". Les points sur les "i" étaient mis.

3.10 CVL et services municipaux

Les services municipaux ont un rôle important dans le bon fonctionnement des CVL. Certes, ils savent faire leur show quand ils traitent un sujet en séance plénière avec un diaporama auto-élogieux. Pour les questions diverses, la qualité des réponses est variable, parfois trop bâclée. Mais c'est surtout dans les groupes de travail qu'il est précieux de disposer de leur disponibilité et de leur engagement.

Le même service peut bien réagir dans certaines circonstances, mal dans d'autres, je pense en particulier au service Circulation. Le service Urbanisme, lui, ne me semble jamais avoir participé à une véritable "concertation".

Le "coordinateur des CVL" est un employé municipal chargé de l'organisation des CVL. Il est censé être neutre. Il lui est arrivé de prendre parti dans des discussions, c'est heureusement rare. Plus gênante est son obéissance étroite envers son supérieur élu municipal. J'ai trouvé très désagréable l'anecdote qui suit.

J'avais demandé au coordinateur de transmettre un courriel. J'avais confiance, il avait toujours transmis mes messages. J'ai été fort ennuyé qu'il ne le fasse pas et je lui ai demandé pourquoi. Il m'a répondu que c'était sur ordre de M. Mickaël Cortot, le coprésident élu. Qu'il ne le transmette pas, je veux bien, mais qu'alors il me le dise. Son obéissance n'avait pas lieu de gommer toute politesse. Même si son supérieur politique en est responsable, un employé municipal devrait pouvoir arrondir les angles pour que ça se passe mieux.

3.11 CVL-Est et habitants

J'ai déjà parlé de l'apathie des habitants dans mon bilan de 2005 (page 33). Elle n'est pas une fatalité, je l'ai montré lors de la rupture de 2009 (page 33). Je vais expliquer comment on est alors sorti de la docilité et de la résignation.

Même si j'ai parfois pu paraître marginalisé, surtout par mon attitude considérée comme intransigeante alors qu'elle n'était que l'expression de mon indignation face

à des procédés très contestables, j'ai toujours argumenté en n'intervenant que sur les sujets sur lesquels j'avais une certaine maîtrise. Parmi les habitants, cela m'a amené à sympathiser avec quelques personnes qui avaient une réactivité similaire, comme Jean-Marie Magi, anciennement responsable du foyer Mirabeau, ou d'autres, plus posées, ayant une analyse proche, comme Jean-Michel Bouillet, qui fut président de l'AQUAVIT, Guillaume Lapaque (page 33) ou Bruno Olivier (page 35), dont j'ai déjà parlé. Mon entrée dans l'AQUAVIT en 2012 montre d'ailleurs que mes opinions et oppositions étaient loin d'être solitaires. Parallèlement, certains sujets, comme la passerelle Fournier (page 47), ont amené les habitants à se solidariser face à une mairie maniant à tour de rôle le louvoiement consensuel et l'intransigeance brutale.

Tout cela a constitué un certain terreau, sans pour autant être suffisant pour faire bouger les habitants. C'est l'arrivée de Bruno Dewailly en 2009 qui a servi de catalyseur. Il avait deux atouts dans son jeu, sa formation de géographe urbaniste apportait une compétence précieuse sur les problèmes urbanistiques que nous voulions traiter avec le PLU et il savait user de l'art de la rhétorique avec une élocution claire et calme qui développait une argumentation rigoureuse. Bien souvent son intervention laissait les représentants municipaux sans voix.

Ces élus, s'ils avaient vraiment voulu promouvoir la démocratie participative, auraient pu considérer sa présence comme une chance, une passerelle permettant de structurer les avis des habitants. Ce fut l'inverse, il fut tout de suite considéré comme un danger qu'il fallait à tout prix marginaliser et écarter. Le sujet du PLU fut évacué jusqu'à la réunion cul de sac de sac du 1^{er} juillet 2011 dont j'ai parlé (page 39), Bruno Dewailly étant l'habitant qui est parti en claquant la porte.

Avec des représentants municipaux moins bornés et crispés, moins à la botte du maire, nous aurions alors obtenu des avancées pour que les projets soient étudiés en amont, avant que d'être mis devant le fait accompli. Les groupes de travail permettent de se pencher sur des dossiers complexes, encore faut-il admettre que les habitants puissent faire preuve d'une intelligence collective. Elle a été constamment niée.

3.12 CVL-Est et blog d'un participant

Cette attitude de la mairie qui décourage les bonnes volontés par peur qu'elles ne marchent sur ses plates-bandes est éprouvante. Très vite, lors de mes premières participations vers 2004, je me suis rendu compte que tout ce que j'avais défendu était lessivé et oublié et qu'il fallait sans cesse repartir à zéro. J'étais un habitant perdu parmi les autres, dont les propos entraient par une oreille et ressortaient par l'autre, tel l'arpenteur au château de Kafka.

Je ne pouvais pas continuer ainsi dans l'anonymat, il fallait que j'ouvre une fenêtre vers les autres habitants et que je dispose d'une tribune solide pour affermir mes propos. C'est ainsi que début 2005, j'ai créé mon "*Blog sur le Conseil de la Vie Locale de Tours Est*" (pressibus.org/blogcvl), reprenant un premier article écrit le 29 novembre 2004.

C'est grâce à ce blog en caisse de résonance que j'ai pu poursuivre avec les CVL. Il a eu le double rôle de donner un certain poids à mon action et de m'aider à

développer une argumentation qui, sinon, n'aurait pas été aussi approfondie et pertinente. Il m'a aussi aidé à multiplier les contacts, avec des habitants de Tours ou avec d'autres ayant des préoccupations similaires, certaines relations devenant durables. Ces échanges variés ont été très enrichissants.

Les recherches que j'ai faites sur la Toile montrent que ma démarche est très originale. Je me souviens seulement d'un correspondant, ancien Tourangeau, qui agissait de même dans l'est de la France, dans une commune plus petite.

Progressivement, ce blog a pris une ampleur que je ne soupçonnais pas, dépassant largement ma participation au CVL-Est, il est maintenant titré "Le blog Pressibus - Site sur la vie tourangelle - Le journal local d'Alain Beyrand", j'en reparle plus loin (page 207) d'un point de vue technique. Il m'a également mené vers le présent livre et les précédents. L'immatériel numérique a pris corps, mon expression citoyenne aussi.

3.13 Un bilan négatif, avec des réalisations sympathiques

Les CVL présentent un bilan positif pour la mairie et les personnes qui les cantonnent à un rôle étroit de vie confinée de quartier, "*faire vivre les quartiers*", dicit le coprésident quasi-muet (page 35). Sur un créneau un peu différent des comités de quartier, ils permettent d'animer la vie locale. Aménager des jardins partagés, réparer la grille d'entrée du patronage, réaliser des fresques murales, installer des pancartes signalétiques, voire modifier ponctuellement un sens de circulation a son intérêt, j'y ai participé et ces détails améliorent un peu la qualité de vie et sont sympathiques, au sens premier de cet adjectif.

Mais pour ceux qui considèrent les CVL comme le principal outil de démocratie de proximité, et c'est leur but originel (article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales, page 241), l'échec est patent. Pour reprendre un slogan célèbre, on serait tenté de dire "CVL piège à con !". Au-delà même des innombrables refus et évitements municipaux, en quoi un CVL aurait-il influé sur une orientation municipale ? Peut-être dans la décision de reconstruire la passerelle Fournier ? Nous allons voir que ce n'est pas évident dans ce dossier où la mairie s'est longtemps opposée aux habitants.

Ce qui devrait être une "*structure associant des habitants d'une grande ville à la gestion municipale*" n'a eu aucun résultat probant, elle s'est continuellement heurtée à l'attitude crispée de la mairie, refusant que les habitants empiètent sur ce qu'elle considère comme ses prérogatives. Pas plus qu'avant leur création, les citoyens ne participent vraiment à la gestion de la ville. La municipalité de Tours a seulement mis à leur disposition un joujou pour qu'ils puissent s'amuser à "*faire vivre les quartiers*".

Les habitants sont conscients de ce maigre bilan et c'est pourquoi ils sont si peu nombreux à vouloir participer à ce qui pourrait être un organe de démocratie participative. La réunion inter-CVL organisée par la mairie le 23 novembre 2013 pour fêter les dix ans d'existence des CVL à Tours en a apporté une preuve flagrante. Il y avait très peu de nouvelles têtes, la structure ronronne plus repliée sur elle-même que revivifiée régulièrement. Les conseillers municipaux de la majorité, en ces temps politiques difficiles pour la mairie, étaient venus en nombre.

Ils se sont montrés presque humbles, l'ambiance a changé depuis le début de la mandature... La présence de représentants des mairies de Roubaix, Clermont-Ferrand était intéressante à la fois pour montrer que ce n'est guère meilleur ailleurs, mais aussi pour apprendre que certaines des améliorations que nous avions essayées d'introduire peuvent fonctionner : un site participatif à Roubaix, des réunions publiques systématiquement connectées aux CVL à Clermont-Ferrand.

La perception d'inutilité ressentie par la population changerait si, de temps en temps, un CVL s'opposait à un projet municipal et réussissait à vraiment le corriger, voire à l'annuler. C'est le contraire qui se passe, rien n'est remanié, même si les habitants sont à l'évidence hostiles, on l'a vu récemment avec les contresens cyclistes des rues Jolivet et de la Fuye (page 60)..

Ceci ayant été dit, les groupes de travail permettent une véritable concertation sur des sujets ciblés. La Charte et le règlement intérieur, malgré leurs aspects répressifs, permettent aux habitants d'agir s'ils le veulent vraiment. La sorte de révolte de 2009-2010 peut se reproduire si les citoyens le veulent vraiment. Les conditions ne sont pas faciles à réunir, tant la résignation ambiante est généralisée et tant il faut savoir être tenace, mais c'est possible. Quelques modifications structurelles y aideront, telles que celles que j'ai déjà ébauchées et que je résume en page 228.

Des habitants plus volontaires et une municipalité moins bouchée, c'est ce que je souhaite.



[2001]

4 La reconstruction de la passerelle Fournier

4.1 De promesses en retards

La passerelle Fournier aurait pu constituer un exemple de bon fonctionnement de la démocratie participative des Conseils de la Vie Locale. Il aurait fallu que la mairie le veuille vraiment...

Franchissant les lignes ferroviaires aboutissant à la gare de Tours et reliant le quartier Velpeau, à l'est, et le quartier du Sanitas, à l'ouest, cet ouvrage est un trait d'union majeur dans une ville aux multiples coupures. Emprunté chaque jour par quelques 800 utilisateurs, l'ouvrage est dépassé, inadapté aux cyclistes, aux handicapés, aux personnes avec poussette... Pour aller au collège, pour prendre le tram ou le bus, pour aller à la gare routière, à la cité administrative, au palais des sports, à St Pierre des Corps ou au quartier des Prébendes, la passerelle Fournier est une infrastructure d'intérêt stratégique au cœur de la ville.

Elle a été inaugurée en 1891 et son support métallique, sans prétention esthétique, demande un entretien régulier et onéreux. Surtout, elle n'est plus adaptée aux usages d'aujourd'hui, les cyclistes doivent gravir les marches, comme les piétons avec caddies ou poussettes. La proximité de fils à haute tension rappelle qu'elle ne respecte pas les normes de sécurité. Fallait-il continuer à l'entretenir en l'améliorant, notamment avec des rampes, ou construire une nouvelle passerelle ? La question avait déjà été posée en 1991, il y a plus de vingt ans, et il y a dix ans dans le PDU de 2003, il était naturel que le CVL-Est s'y intéresse.

La municipalité de Jean Germain eut une attitude très inconstante, tantôt favorable, tantôt réfractaire, avec des changements de cap et de longs silences. Que fallait-il en penser ? Croire à une certaine bonne volonté au risque de se faire rouler dans la farine ou ne pas y croire au risque de décourager une bonne volonté qui existerait quand même ? Les déclarations contradictoires du maire et de ses conseillers municipaux n'arrangeaient rien. Comme si ce n'était pas assez prestigieux. Tous les sous vont au tram...

Hormis dans la rédaction du PLU, il y eut tout de même une constante : le refus de donner à cette passerelle un rôle autre que de traverser des voies ferrées, celui d'établir une véritable liaison douce entre deux quartiers. Ce manque patent d'ambition a sans cesse interdit d'aboutir à une solution satisfaisante.

4.2 2005, faux démarrage

En 2005, un groupe de travail du CVL-Est étudie le cas de la passerelle Fournier. Le bulletin municipal Tours Infos n° 67 de septembre 2005 indique que sur ce "*dossier qui passionne à l'est*", après avoir "*pris connaissance de l'étude de la SOCOTEC, commandée par le CVL en 2004*", "*à l'unanimité, le CVL a voté une résolution qui appelle la collectivité à lancer une étude technique et économique*". Jusque là, ça se passait bien.

Mon compte-rendu du 3 octobre 2005 révélait un premier virage de la municipalité. Des données budgétaires revues à la baisse, des propos signifiant *que la ville n'avait pas les moyens avant longtemps de financer un nouvel ouvrage, la crainte que la SNCF décide un jour de supprimer l'accès à la passerelle parce qu'elle n'était pas conforme, tout cela était confus*. Je fus le seul à m'insurger contre cet embrouillamini. Par la suite les faits ont confirmé mes craintes, la municipalité venait d'enterrer pour quelques années le sujet de la passerelle Fournier.

Peu après, en janvier 2006, je signalais sur mon blog les propos, manifestement déconnectés de la réalité du terrain, tenus en public par le maire. Il envisageait *"de remplacer la passerelle par un tunnel à demi-enterré, profitant du fait que les voies ferrées sont en surplomb, dit-il. Surprise : elles ne sont pas du tout en surplomb. Et il y a lieu d'être inquiet de voir remplacer la si plaisante passerelle par un tunnel qui ne pourrait être que glauque la nuit, voire le jour"*.

4.3 2008, redémarrage et relevé de décisions

Au printemps 2008, le candidat Jean Germain promet la reconstruction de la passerelle dans son programme électoral. Tout aurait donc dû s'éclaircir avec sa réélection.

Le 26 juin 2008, le CVL-Est réactive le groupe de travail sur la passerelle. Ce n'est qu'un semblant, car il n'y aura qu'une seule réunion, le 12 novembre 2008, pour définir les besoins des habitants pour la passerelle Fournier. Avec les élus Mickaël Cortot et Frédéric Thomas, elle s'est déroulée difficilement, aboutissant tout de même à un consensus, acté sur le "relevé de décisions" suivant.

Suite aux discussions entre les membres présents lors de cette réunion, une synthèse a été trouvée :

- *Un axe pédestre important à envisager pour la future passerelle : Palais des Sports (rue J.-M. Rougé, chaufferie du Sanitas) / Velpeau (rue du Dr Fournier)*
- *Un axe cycliste à construire entre St Pierre des Corps et La Riche (en passant par le pont du milieu et la place Rabelais) avec une nouvelle passerelle, ses pentes douces aux deux extrémités et éventuellement plusieurs sorties en fonction du mode déplacement ainsi qu'une bande marquée au sol pour séparer les piétons et cyclistes*
- *Il faudrait pouvoir chiffrer le franchissement de la rue Edouard Vaillant, la longueur des rampes d'accès préconisées ainsi que le coût de la nouvelle hauteur imposée*
- *Un accès par rampe est à privilégier par rapport à l'installation d'ascenseurs aux extrémités si possible, pour éviter les risques de dégradation d'un matériel coûteux*
- *Penser à l'aspect esthétique et à l'éclairage de la future passerelle car elle sera également un lieu de promenade.*

Le processus semblait repartir sur de bons rails.

4.4 2009, d'une étude à l'autre en catimini

L'étude devait commencer en décembre 2008, on comptait donc en connaître les résultats à la mi 2009. En novembre 2009, rien n'avait filtré. Sur mon blog, le 8 décembre : *"La question que j'ai déposée quinze jours plus tôt en tant que "Question diverse" au CVL-Est, a été escamotée. Le représentant de la municipalité [Mickaël Cortot] ne l'a pas lue, contrairement à l'habitude ; il en a fait un résumé déformé et a seulement dit que le sujet serait traité plus tard. Il a refusé de me laisser prendre la parole, ce qui est tout à fait inhabituel et m'a amené à quitter la salle"*.

Mi décembre 2009, je poursuivais : *"Je me suis demandé si c'était une volonté délibérée du maire lui-même. En fait, ça pourrait n'être que la maladresse du conseiller municipal qui m'a interdit de parole. J'ai en effet eu l'occasion d'en parler avec lui le 15 décembre. Et j'ai été stupéfait de l'entendre me dire que si j'étais resté et si je lui avais posé la question après la fin de réunion du CVL, il m'aurait dit que l'étude est finie et une seconde est en cours"*. Poser une "question diverse" aurait ainsi dû m'amener à attendre une réponse privée !...

Le 17 décembre 2009, j'ai appris *"de source officielle et fiable"* que c'est l'estimation budgétaire trop importante de la première étude qui a déclenché la seconde. La NR ne le confirmera que le 17 février 2010 et ça sera enfin dit à la séance plénière du CVL-Est du 22 février, avec promesse de recréer un groupe de travail en juin, après la fin de la seconde étude.

4.5 2010, rafistolage de la 2ème étude

Sur mon blog, je relate la séance plénière du CVL-Est du 16 juin 2009 sous le titre "Un bilan minable", avec en introduction : *"Après un long silence où toute concertation a été écartée, la mairie a tranché et impose aux habitants ses décisions lors de la réunion plénière du CVL-Est du 16 juin. Une nouvelle passerelle ne sera pas construite parce ça serait trop onéreux, l'actuelle passerelle sera réaménagée. Voici les raisons financières que l'on nous a présentées : la reconstruction coûte 7,5 Millions d'euros, la réfection coûte 4 Millions, qui après négociation deviendront 3,3"*. J'ajoutais déjà : *"En appliquant le gain pour la reconstruction, ce qui est un minimum, le coût de reconstruction passe de 7, 5 à 6,8 Millions, incluant le coût de démolition de l'ancienne passerelle"*.

La manipulation des montants est une pratique habituelle du maire. En réalité, les chiffres annoncés ne sont pas justes, il y a des confusions entre les deux études de 2009 et 2010, je ne l'apprendrai qu'en janvier 2011 (cf. chapitre suivant). Sur la base des véritables montants de la seule étude de 2010, la reconstruction est estimée à 6,8 M. et la réhabilitation à 4,4 M. Ainsi, la mairie a manipulé les chiffres pour valoriser à +87% (4 à 7,5) la différence de coûts, alors qu'elle était de +54 % (4,4 à 6,4). Cet écart réduit donnait encore plus de force à ce que je disais : *"Le choix de la mairie n'est pas celui d'un "bon père de famille" ou d'une "bonne mère de famille" qui préfère attendre pour avoir du neuf à moyen terme plutôt que de réaliser à court terme un rafistolage provisoire moitié moins cher"*.

Cette réunion du 16 juin fut agitée, nous étions plusieurs à montrer notre désapprobation, j'ai déjà évoqué le compte rendu partiel de la NR (page 34).

4.6 2011, résistance et relance

En 2011, le dossier de la passerelle Fournier, qui semblait pourtant plié, a rebondi en débordant du seul cadre du CVL. Sous mon impulsion, celle de Jean-Marie Magi, lui aussi membre du CVL-Est, et celle de Sophie Robin, animatrice du collectif Vélorution impliqué et actif de longue date sur ce projet, des habitants vont dénoncer la dérive municipale de réhabilitation pour relancer le projet de construction. Cela s'est fait en quatre temps :

1. Suite à une "question diverse" de ma part au CVL du 12 octobre 2010, la mairie a accepté de m'informer sur les deux études. Comme quoi, il ne faut pas se décourager, il y a parfois une ouverture... Et cela s'est très bien passé. J'ai demandé à ne pas venir seul, mais avec Jean-Marie Magi et Sophie Robin. A la mi janvier 2011, durant une heure et demi, devant aussi Mickaël Cortot, coprésident élu et le coordinateur des CVL, deux ingénieurs nous ont présenté les documents, y compris les estimations budgétaires, qui m'ont permis de corriger les chiffres qu'on nous avait donnés. Sur mon blog, je note que ces deux études sont marquées par "*un manque d'ambition (axes négligés pour piétons et cyclistes, franchissement de la rue Edouard Vaillant), un manque d'imagination (pour les rampes qui allongent trop le parcours) et un manque de volonté (pour planifier les budgets)*".
2. Le 25 janvier 2011, Sophie, Jean-Marie et moi, après avoir analysé les éléments dont nous avons eu connaissance, avons lancé, sur mon blog un "*Appel pour une reconstruction optimale de la passerelle Fournier*". Un schéma concrétisait notre vision, avec des rampes dans le prolongement de la passerelle permettant de passer au dessus de la rue Edouard Vaillant jusqu'à aboutir devant la future station de tramway.
3. Les 20 et 27 mars 2011 avaient lieu les élections cantonales. A deux ou trois, nous avons alors rencontré cinq des huit candidats à l'élection du canton de Tours Est pour connaître leur position sur la passerelle Fournier, et aussi le collège Pasteur menacé de fermeture abusive (page 71). Deux d'entre eux se sont prononcés pour notre solution optimale, deux pour une reconstruction (pouvant aller vers notre solution), deux autres (dont le Vert Christophe Boulanger qui fut élu) vers une rénovation minimale provisoire (la reconstruction étant alors prévue à moyen terme), un autre était indécis et le dernier, candidat du maire, Alain Dayan, soutenait la réhabilitation voulue par la mairie. Il y eut aussi un rassemblement de Vélorution le 5 mars auquel participèrent quatre candidats, cela permit de mettre la passerelle Fournier au cœur des débats, même si la décision ne dépendait pas du conseil général.
4. La mairie laisse entrevoir une nouvelle étude en fin de CVL du 27 juin. La confirmation imminente se fait longtemps attendre dans un lourd silence municipal. Le 3 novembre 2011, les trois larrons que nous sommes devenons 5 puis 6, avec notamment Pierre Rober, membre du CVL-Est, qui est devenu très actif. Nous créons le "*Groupe Citoyen de la Passerelle Fournier*", collectif informel qui exprime une opinion commune sur la page web

pressibus.org/passarelle (aussi par une adresse mail). Il organise aussi ou prend part à quelques rassemblements avec des affichages aux pieds de la passerelle ou dessus. Le rassemblement le 13 novembre donne un certain écho à notre proposition de réactiver le groupe de travail du CVL-Est, notamment par un article de la NR. Le 23 novembre, nous écrivons que : "*Mickaël Cortot, conseiller municipal, coprésident du CVL-Est, nous rencontrera le 5 décembre*".

Cette réunion permet de "*faire le point sur l'avancement du projet* :

- *Un appel à candidature a été lancé la semaine dernière ; il porte à la fois sur une rénovation et une reconstruction.*
- *Trois candidats, dans chacune des deux hypothèses, seront retenus en mars.*
- *Il remettront un dossier technique détaillé fin juin.*
- *La préconisation des deux projets (rénovation et reconstruction) se fera en novembre 2012, suivie du choix du projet final.*

Un comité technique sera chargé du suivi. Il comportera un membre du CVL-Est, qui représentera le groupe de travail dédié à la passerelle".

La séance plénière du 8 décembre confirmait cette nouvelle orientation. Le groupe de travail de la passerelle Fournier était enfin reconstitué. A part la réunion du 12 novembre 2008, il ne s'était plus rassemblé depuis 2005. Nouveau départ, fallait-il y croire ?

4.7 2012, éclaircie et musellement

Le 3 janvier 2012 se réunissait ce nouveau groupe de travail de la passerelle. Outre la confirmation des différents éléments dont nous disposions déjà, nous avions quelques précisions sur la procédure adoptée qui est un "marché de conception-réalisation". Le point essentiel de la réunion consistait à élire une personne qui représenterait les habitants. Des membres de notre groupe citoyens avaient auparavant suggéré que je me présente. J'avais hésité, mon manque de confiance envers la mairie ne m'y incitait pas. D'un autre côté, je souhaitais tout de même la réussite du processus et je voulais être constructif, et aussi défendre nos idées. J'estimais de plus, que les budgets de reconstruction jusqu'ici présentés pouvaient être réduits en minimisant les coûts annexes SNCF/RFF de blocage des voies et je voulais agir en ce sens.

Je me présentais donc et j'ai été élu par six voix contre quatre, face à une personne que nous n'avions jamais vue auparavant, Andrée Delgoulet. On a découvert plus tard que cette femme de l'ombre est très engagée dans la franc-maçonnerie tourangelle, laquelle est active en sous-main aux côtés de la mairie (page 156). Cette nouvelle venue n'avait exprimé aucune orientation à son action, alors que j'avais développé mes objectifs :

- *maintenir la permanence de l'usage de la passerelle, ce qui a priori écarte de lourds travaux de rénovation*
- *dans le même sens, minimiser le coût des éventuels travaux de rénovation pour un usage à court terme, tout en planifiant à court ou moyen terme la construction d'une nouvelle passerelle*

- *suivre vraiment les orientations du PADD de 2011 : développement des circulations douces sécurisées et confortables et valorisation de l'entrée ferroviaire de la ville*

Dès la réunion suivante du 1^{er} février 2012, les choses se sont gâtées. L'accès au document de Tours Plus lançant le processus a été repoussé et le sera continuellement malgré promesses et relances. Surtout les échanges par courriel ont été interdits, interdisant discussions et réflexions en dehors des réunions. C'était une "première" incompréhensible car c'est un outil basique autorisé dans tous les groupes de travail, permettant de réfléchir ensemble. Mickaël Cortot fut intransigeant, ne lâchant qu'une vague promesse d'envoi d'un courriel de synthèse qui n'arriva jamais. En un mois l'attitude de la mairie avait changé, le grand chef avait probablement effectué un sérieux recadrage et le petit chef exécutait les consignes. Le processus de concertation était à nouveau très mal barré, la suite le confirma.

Et les retards se sont enchaînés, jusqu'à une nouvelle réunion le 20 juin 2012. Son objet officiel était de préparer la réunion du comité technique. La mairie ne voulait rien préparer, c'est d'ailleurs ce qu'elle avait dit en février quand elle avait jugé cette réunion inutile. Le but était tout autre : virer le représentant des habitants, il ne plaisait pas. Je m'en suis assez vite aperçu. Le scénario et le casting avaient changé. De nouvelles personnes absentes auparavant étaient entrées en scène et surtout Mickaël Cortot s'activait désormais dans un nouveau rôle. Il insistait lourdement sur nos dissensions, considérant notamment que vouloir communiquer avec les autres habitants par email était une demande offensante. Cela a vite dérapé vers mon agressivité et mon esprit toujours négatif... J'essayais de ne m'en tenir qu'aux faits, mais cela tournait systématiquement au seul procès d'intention. Malgré mon calme, car j'ai vu le coup venir et je ne tenais guère à m'opposer à ce panier de crabes, la mayonnaise a progressivement monté, quitte à ce qu'elle soit réactivée habilement plusieurs fois, jusqu'à mettre en cause mon rôle de représentant des habitants. Sans se soucier des absents et de l'ordre du jour (totalement oublié), il convenait de réélire tout de suite un autre représentant, plus précisément Andrée Delgoulet, la femme de l'ombre qui m'avait été opposée le 3 janvier, même si elle était absente, on n'était pas à ça près...

Il y a tout de même eu des réticences, l'arrivée tardive de quelques personnes dont Christophe Boulanger, le conseiller régional Vert, a dérangé le processus, le vote a été repoussé à la prochaine réunion, à la rentrée. Mickaël Cortot a dû ranger les bulletins de vote qu'il avait déjà découpés.... Pour désamorcer les choses, j'ai proposé que la candidate absente joue un rôle de suppléante et me remplace à la réunion du comité technique le 25 juin, ce qui a été adopté.

J'étais déçu par l'indigne attitude municipale (je n'aurais pas cru que ça irait jusque là...), je ne l'étais pas pour le fait de ne plus représenter les habitants. La tournure des événements m'aurait en effet amené à démissionner.

Sur sa page, notre Groupe Citoyen s'est interrogé : *"Cela vaut-il le coup d'insister devant une telle hostilité ? Nous continuerons à assister aux réunions du groupe de travail pour savoir ce qui se passe, même s'il apparaît maintenant certain qu'on ne voudra pas tout montrer"*.

La réunion suivante du 10 octobre s'est déroulée comme si Andrée Delgoulet était représentante des habitants. A la fin, j'ai quand même rappelé qu'elle n'avait pas été élue. Mickaël Cortot fut contraint d'accepter un vote. Je ne me suis bien sûr pas représenté dans un processus que je n'approuvais plus, et l'unique candidate a pu acquiescer sa légitimité des urnes. Moment cocasse puisqu'elle ne l'aurait pas eue si je n'avais pas demandé ce vote.

La réunion suivante du 10 octobre 2012, est ainsi présentée par notre Groupe Citoyen : *"Après trois mois et demi de silence, nous avons appris que deux réunions du comité de pilotage ont permis de déterminer les trois entreprises candidates qui formuleront leurs doubles propositions, en réhabilitation et en reconstruction. Le point essentiel, hors de tout dialogue, est celui des budgets alloués, bloqués même, sans indication de fourchette à étudier selon les options prises. [...] Pour la reconstruction, alors que l'étude de 2010 l'avait évaluée à 6,8 M. d'euros, le budget est désormais limité à 4,8 M. Même si le coût de RFF, 1,3 M, pourrait très sensiblement diminuer, ce seuil semble dur à atteindre et impose probablement des choix techniques au rabais (notamment un tablier étroit). Pour la réhabilitation, alors que l'étude de 2010 l'avait évaluée à 4,4 M. d'euros, le budget alloué est désormais de 2,7 M. C'est déjà plus raisonnable, mais c'est encore beaucoup trop pour une solution que nous estimons devoir être provisoire. C'est visiblement la solution privilégiée. [...] Le nouveau calendrier projette maintenant des rencontres entre les trois candidats et le comité de pilotage, pour un première remise de propositions fin janvier 2013"*.

Il est à souligner que ces montants sont Toutes Taxes Comprises, alors que ceux du tramway, par exemple, le sont en Hors Taxe.

Nous avons alors réagi à cette restriction budgétaire préalable, l'AQUAVIT, Vélorution Tours, et notre Groupe Citoyen, avons appelé à un rassemblement le 3 novembre avec une banderole *"Rafistolage non, nouveau lien oui !"*.

4.8 2013, vers une reconstruction a minima

Puis le retard augmente, le 4 avril nous écrivons : *"Le 2 avril, lors de la réunion plénière du CVL-Est, nous avons appris que le comité technique analysera les trois propositions le 12 avril, donc bien après la date initialement prévue fin janvier. Le groupe de travail du CVL devait se réunir juste après. Ce n'est plus le cas, aucune date n'est encore fixée, il n'est même plus évident que cette réunion ait lieu avec des informations vraiment pertinentes. En effet, la mairie a soudainement découvert que tout cela est confidentiel. Rien ne doit fuiter (la concurrence serait faussée, cela poserait des problèmes juridiques) alors qu'au contraire nous pensons qu'il faudrait étaler tous les éléments de choix à la population pour qu'elle puisse se prononcer. Les membres du groupe de travail ont pour rôle de servir de relais, pas celui de chuchoter en des conciliabules confidentiels. Depuis le début nous demandons la transparence, depuis le début le processus devient de plus en plus opaque. Le groupe de travail était déjà bien tenu à distance des choix, il est maintenant carrément mis à l'écart, ne pouvant même pas connaître les projets. Seuls signes positifs : les trois propositions sont très différentes les unes des autres (raison de plus pour demander l'avis des*

habitants...) et il semble que la reconstruction soit davantage envisagée qu'il y a quelques mois ".

Le 11 février 2013, nous décelons un possible changement de cap du maire : *"Les déclarations du maire sur le devenir de la passerelle viennent régulièrement brouiller le processus en cours. Interrogé par un des membres de notre groupe le 8 février dernier au CVL-EST sur les coûts engagés, il a déclaré qu'ils ont été divisés par deux, de 8 à 4 millions d'euros, à cause des travaux électriques effectués sur la gare de Tours l'an dernier".*

L'explication de la division par deux était fumeuse, les deux chiffres étant faux., mais le maire, auparavant héraut de la réhabilitation, avait changé d'avis et tout l'appareil municipal allait le suivre, nous allions l'apprendre quelques mois plus tard...

Le 12 juin 2013, la municipalité informe les membres du groupe de travail de l'avancement des projets. Voici de larges extraits du compte-rendu de notre Groupe Citoyen.

Les six projets, trois de réhabilitation et trois de reconstruction, non encore finalisés, sont budgétés, hormis les coûts annexes très importants et très variables d'immobilisation SNCF/RFF, qui demandent quelques mois pour être connus. Il faudra donc attendre fin septembre 2013, au plus tôt, pour retenir un des projets, les travaux étant prévus pour 2015.

Par rapport aux études précédentes de 2008 et 2010, l'écart entre les coûts de réhabilitation et de reconstruction s'est très sensiblement réduit, si bien que si nous estimions alors que la reconstruction s'imposait, cela nous apparaît encore plus évident. C'est conforté par le fait que la réhabilitation impose de nombreux mois de fermeture, alors que la reconstruction permet de garder le passage par l'ancien ouvrage durant les travaux. [...] Nous sentons que l'option de reconstruction commence à prendre le dessus et nous nous en félicitons, en espérant que cela se confirmera. [...]

Cette reconstruction ne s'annonce toutefois pas sous les meilleurs auspices. Il apparaît en effet que la mairie/agglo impose une enveloppe budgétaire restrictive qui oblige les concepteurs à effectuer des choix qui ont une part d'arbitraire, d'autant plus que les trois projets seraient très différents. [...]

Nous estimons que le choix entre les trois projets devrait être tranché par les habitants des quartiers Sanitas et Velpeau. Nous rappelons qu'en 1978, les habitants consultés sur la remise en place du pont Wilson avaient finalement choisi le projet le moins coûteux. La confidentialité que l'on impose aux études en cours pourrait cesser une fois qu'elles seraient finalisées, juste avant le choix final qu'on laisserait aux habitants. Nous pensons que les promoteurs peuvent se mettre d'accord pour procéder ainsi et nous demandons à la mairie d'agir en ce sens. Les futurs usagers sont les plus aptes à effectuer le meilleur choix.

Nous sommes alors à un nouveau point-mort, qui va se poursuivre jusqu'à fin septembre 2013, quand, à l'approche des élections municipales, le maire décide de reprendre la main. Mais auparavant, il convient de rappeler son incapacité à traiter le sujet.

4.9 Les errements ubuesques du maire

Parallèlement à tous ces retards, avancées et reculs, l'attitude du tout puissant Jean Germain a pris des allures décalées, parfois surréalistes, avec des improvisations à la Ubu Roi, ce qui ajoutait à la confusion.

J'ai déjà signalé qu'en 2006, il lui avait pris la lubie de rendre la passerelle souterraine (page 48).

Le 1^{er} juin 2010, un entrefilet de NR révélait un nouveau projet fumeux : *"A défaut d'imiter Mao Tsé Toung qui s'était jeté à l'eau durant sa longue marche, Jean Germain et Philippe Briand auront-ils l'occasion d'illustrer leur amitié au-dessus de la Loire ? Le maire a, en tout cas, évoqué hier soir un projet de passerelle"*. Quand 15 jours plus tard, on apprendait que la ville n'avait pas assez d'argent pour construire une nouvelle passerelle Fournier, j'ai demandé en séance plénière à ce que M. Briand (maire de St Cyr sur Loire, responsable de l'UMP en Indre et Loire) vienne habiter au Sanitas ou à Velpeau pour que M. Germain puisse illustrer son amitié à meilleur escient.

Fin janvier 2011, au Centre de Vie du Sanitas, le maire a présenté ses vœux à la population. Il s'est prononcé pour une rénovation de la passerelle en estimant que le coût de 7 à 8 millions d'euros d'une reconstruction était excessif par rapport au coût de 6 millions du pont du tramway sur le Cher. Ce n'était que le début de ses exagérations et fluctuations.

Quelques jours plus tard, début février 2011, en séance plénière du CVL-Est, lors de la présentation du budget, il annonce que la réhabilitation annoncée permettra la mise en place d'un monte-charge où on accrocherait son vélo, on monterait (ou descendrait) les escaliers à pied et on récupérerait son vélo en haut (ou en bas). Imaginez la scène...

Le 18 février 2012, notre Groupe Citoyen signale que *"La séance plénière du CVL-Est d'hier 17 février a été houleuse en ce qui concerne la passerelle Fournier. C'est le maire lui-même qui a allumé la mèche. Dans sa présentation du budget, il a d'abord brocardé ceux qui pensent que la passerelle est "l'alpha et l'oméga", sous-entendant qu'il y a des choses plus sérieuses à traiter. Ensuite il a dit que "nous somme tous d'accord pour ne pas construire une passerelle à 8 M. d'euros" et qu'il fallait rénover la passerelle existante. [...] Le maire est parti sans qu'on ne puisse lui répondre. Ensuite, contrairement aux procédures de représentativité des groupes de travail, le coprésident élu et conseiller municipal [Mickaël Cortot], n'a laissé que difficilement la parole au représentant des habitants pour le groupe de travail [c'était moi], pour faire un compte-rendu. Plusieurs personnes autour de la table sont intervenues pour s'en offusquer et pointer le double langage d'une municipalité qui, d'un côté, lance une étude sur une rénovation et/ou une reconstruction et d'un autre côté, par la voix de son maire, estime que les jeux sont faits et qu'il n'y aura pas reconstruction mais rénovation, faisant fi de sa promesse de 2007 et des objectifs du PADD qu'il a pourtant approuvés"*.

La NR, dans un compte-rendu du 20 février, titrera à propos de cette réunion *"Passerelle Fournier, c'est de la dynamite"*, indiquant que le *"serpent de mer"*, qui

avait été "l'un des enjeux majeurs des dernières élections cantonales", avait provoqué des "discussions enflammées", l'un des intervenants déclarant "On a l'impression que le maire a déjà choisi, et qu'il amuse la galerie avec cette étude".

Puis un article du site "Europe Ecologie Les Verts" d'Indre et Loire nous apprend que le maire a déclaré au CVL Tours Sud du 27 février, à propos de la passerelle : "c'est un débat boboisant ! Avec des individus qui arrivent au volant de leur Mercedes ou de leur Saab climatisée pour nous en parler...". Décidément, cette passerelle semble hanter ses cauchemars...

La NR du 5 juillet 2012 signale que "Le maire [...] a lancé une petite pique à l'encontre de ceux qui réclamaient 9 millions d'euros pour construire une nouvelle passerelle Fournier". Record battu, on est passé de 7 M à 9 M !

Le 25 septembre 2012, la NR signale que "Le 5 juillet, Jean Germain a fait une allusion à la passerelle Fournier en lançant un appel aux architectes pour qu'ils proposent une rénovation de la passerelle à 2 millions d'euros". M. Cortot ne nous a pourtant jamais expliqué que le maire intervenait dans le processus en cours...

Le 19 octobre 2012, notre Groupe signale que le maire "a brusquement retrouvé des finances et veut maintenant construire une passerelle sur la Loire pour atteindre l'île Simon, inhabitée". Un nouvel avatar de sa marotte du 1^{er} juin 2010. Apparemment, c'est plus sérieux, il l'a casé avec un projet de cité de la gastronomie. Les bords de Loire sont trop sauvages à son goût, il y manque du béton et des touristes.

4.10 Reconstruire, mais c'est bien sûr !

Alors que le CVL Est et son groupe de travail dédié n'ont aucune nouvelle de la passerelle, ni même d'une nouvelle réunion, depuis le 12 juin, la NR du 28 septembre, dans un article titré "La nouvelle passerelle Fournier sera prête en 2016", s'exprime en termes triomphants : "Voilà un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre et qui vient de trouver une issue favorable et lisible. La communauté d'agglomération a voté jeudi soir, à l'unanimité, pour une nouvelle passerelle Fournier. L'ancien ouvrage métallique, mis en service en 1891 pour relier les quartiers est et ouest de la ville séparés par le rail, sera retiré à l'issue du chantier qui devrait durer toute l'année 2015. Sa vétusté n'est pas à démontrer". Hop, voilà que tout d'un coup, elle est vraiment à jeter... Quant à être "favorable et lisible", pourquoi la NR ne dit-elle pas que la municipalité a longtemps défendu une réhabilitation défavorable et illisible ? De plus sur cette lisibilité, on ne sait pas grand chose, rien n'est vraiment dévoilé sur un projet qui est pourtant bouclé. Peut-être faut-il attendre que les élections municipales se rapprochent pour le présenter triomphalement aux électeurs ?

La NR rappelle qu'un comité technique avait "été constitué (conseil de vie locale, Ville de Tours, RFF, agence d'urbanisme) pour analyser les candidatures". Il est important de rappeler la présence du CVL Est, ça montre que la démocratie participative a fonctionné, et les élus municipaux ne se priveront pas de le rappeler. Alors qu'on a eu aucun détail sur les projets étudiés...

Dernières informations lâchées : "Moins chère (6,1 M€), la rénovation de l'actuelle passerelle Fournier aurait neutralisé son franchissement pendant 10 mois. C'est l'un des critères qui a fait pencher la balance en faveur d'un nouvel ouvrage : maintien de la circulation des usagers, confort de la traversée etc. Coût prévisionnel : 6,8 M€ comprenant les frais demandés par la SNCF et RFF". A comparer avec l'étude de 2010, le coût de réhabilitation est passé de 4,4 à 6,1 M, tandis que le coût de construction n'a pas changé à 6,8 M. Donc finalement, la municipalité accepte le coût qu'elle avait refusé trois ans plus tôt.

L'AQUAVIT publie alors un communiqué "**Le degré zéro de la démocratie participative**" où elle dit notamment : "*Cet exemple est très négatif pour les dix ans des CVL, il est symbolique d'un échec que les habitants perçoivent : tous les projets importants sont décidés "en haut lieu" et imposés à tous. Ce n'est que sur des "à-côtés" mineurs que peuvent intervenir les CVL*". Même si elle exprime sa satisfaction du choix d'une nouvelle passerelle, "*Enfin on sort du court terme pour construire un ouvrage appelé à durer plus d'un siècle*", l'association s'interroge : "*Mais répondra-t-il vraiment aux nouveaux usages ? Nous sommes circonspects*".

Trois mois plus tard le projet validé est toujours tenu au secret. Il y a seulement eu une présentation lors du CVL-Est du 10 octobre, sans que ce soit inscrit à l'ordre du jour (ce qui est contraire au Règlement des CVL, mais ça devait arranger la mairie). Le document n'a pas été rendu davantage public. La NR n'a pas montré la nouvelle passerelle. La demande de l'AQUAVIT d'avoir une copie du document a été rejetée, de façon incompréhensible, au CVL-Est du 10 décembre 2013. Après deux demandes supplémentaires auprès de Tour(s) Plus, elle a obtenu ce document, et l'a diffusé pour le nouvel an.

4.11 Le refus d'un véritable lien

Sauf dans le relevé de décisions de la réunion du 12 novembre 2008 (page 48), sous l'influence de Frédéric Thomas, il est un point sur lequel la mairie, particulièrement Mickaël Cortot, a opposé un veto catégorique en avançant des prétextes fallacieux (comme la gêne des riverains, alors que la mairie autorise de bien pires vis-à-vis), c'est le fait qu'une rampe de la passerelle enjambe la rue Edouard Vaillant. Les usagers de la passerelle, pour la plupart, traversent cette rue très passagère, du côté du quartier Velpeau. Son trafic doit encore augmenter puisque le PDU prévoit de la transformer en "axe fort". Suivre les objectifs du PLU pour rendre les liaisons douces plus sécurisées, confortables et directes et aussi pour que la nouvelle passerelle soit plus élançée et esthétique amène à envisager cette extension, qui pourrait être mise en place dans un second temps. Le simple fait de l'étudier ou de la prévoir a d'emblée été rejeté.

Certes, cela rompt avec l'image de l'ancienne passerelle et peut surprendre, mais mettre en place un lien de circulation douce entre deux quartiers pour le siècle à venir invite à une telle ambition. Elle est d'ailleurs partagée par certains élus, même dans la majorité municipale, notamment Jean-Patrick Gille qui sur ce projet aurait certainement eu une approche moins étroite que Mickaël Cortot.

Nous ne savons donc pas si le projet retenu permettra à la nouvelle passerelle d'évoluer, notamment en ajoutant des ascenseurs ou en ajoutant de nouvelles

rampes, comme celle qui traverserait la rue Edouard Vaillant. Le saurons-nous seulement avant le début des travaux ?

4.12 Un bilan plutôt positif, difficilement acquis

Sur le résultat, à supposer qu'il se confirme, l'action des habitants semble avoir permis de basculer du rafistolage de juin 2010 à la reconstruction a minima de juin 2013. Il est rare de faire changer d'avis une telle municipalité. Cela n'a pu être possible qu'avec un certain appui non avoué de quelques élus, sans doute même avec celui de Mickaël Cortot qui malgré ses maladroites et bassesses (ses lourds silences, son refus de nous laisser communiquer entre nous, son coup monté...) a tout de même, au moins, un intérêt politique à aller en ce sens.

La constitution de notre Groupe Citoyen et le soutien de Vélorution et de l'AQUAVIT ont permis de prendre un net ascendant médiatique. Nous avions une expression cohérente quand la mairie ne s'exprimait que par bribes hachées. Elle était même incapable de rédiger et publier des comptes-rendus pour le groupe de travail CVL, c'est nous qui les faisons et les présentons. Sur la fin, ils étaient repris en communiqués par l'AQUAVIT. Avec quelques affichages, renouvelés nous nous adressions aussi aux usagers au pied de la passerelle. La NR en était paradoxalement réduite à trouver l'information par nous plutôt que par la mairie. Peut-être est-ce une des raisons du black-out imposé par la suite ? Seule la mairie est habilitée à communiquer de telles informations...

Je n'ai pas traité le fait que ce projet soit passé de la responsabilité de la commune de Tours à celle de l'agglomération Tours Plus. Comme elle est présidée par le maire de Tours Jean Germain, cela ressemble à un tour de passe-passe, sûrement à résonance budgétaire, dont je saisis mal les contours. Heureusement, la mairie n'a jamais commis l'erreur de s'appuyer sur son retrait pour estimer que le CVL-Est n'était plus concerné.

Quant au bilan de la démocratie participative du CVL-Est dans ce processus, il est maigrichon. Certes, cela nous a permis – difficilement – d'être informés, mais quand donc nos avis ont-ils été pris en compte ? On en a parfois eu l'impression, notamment dans le "relevé de décisions" du 12 novembre 2008, mais quand il s'est agi vraiment de discuter avec les techniciens de ce que serait la nouvelle passerelle, les habitants ont été exclus, leur pseudo-représentante ne leur ayant même communiqué aucun document technique sur les trois projets. Que la mairie impose cette opacité en s'appuyant sur la confidentialité d'un processus qui au début était censé impliquer les citoyens montre à quel point il y a eu tromperie.

Au-delà de ce rejet d'une véritable participation démocratique, la mairie, plutôt que de raisonner en terme de besoins (comme elle a pourtant su l'exprimer dans le PLU) puis de trouver un budget pour y répondre (quitte à attendre quelques années pour le réunir) a d'abord défini un budget pour ensuite y caser une partie des besoins. En tant que citoyens nous ne pouvions que nous opposer à cette façon de négliger le long terme pour privilégier le court terme. Après avoir longtemps pédalé dans la semoule, le maire s'est finalement aligné sur notre position, en se présentant comme l'instigateur de la solution qu'il rejetait trois ans plus tôt, tout en

l'ayant promise il y a cinq ans. Le goût du secret et l'application du fait du Prince lui ont-ils dicté cette conduite ?

Le processus n'est pas terminé, ce bilan n'est pas définitif, même si l'essentiel est connu. La suite sera disponible sur mon blog à la page pressibus.org/passerelle, quand la mairie mettra fin à l'actuel black-out. En espérant qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises...

5 Dures dures les circulations douces !

5.1 Une politique cycliste à contresens

Le manque de cohérence de la municipalité dans le feuilleton de la Passerelle Fournier se retrouve plus généralement dans sa politique cycliste. Alors qu'elle est censée promouvoir sécurité, confort, rapidité pour les adeptes de la bicyclette, elle agit trop souvent à l'inverse de ces objectifs légitimes.

Autant que je m'en souviens, je me suis toujours déplacé à pied ou en vélo à Tours, rarement en voiture. Pour me rendre à mon travail, c'est donc à pied ou en vélo, selon la longueur des trajets, que j'effectuais mes déplacements. A ce titre, je suis très attentif sur ce qu'on appelle aujourd'hui les circulations douces. Mais ce n'est que depuis 2012 que j'en ai fait un thème de mon blog. Avant, je n'avais pas éprouvé le besoin d'exprimer mon opinion sur l'évolution de ces circulations ; mon impression générale était que ça semblait aller dans le bon sens même si s'était plutôt lent. La communication municipale s'était emparée du thème et enjolivait une situation somme toute très passable. Mais depuis 2012, cette distorsion de la réalité a pris des allures surréalistes, nous allons voir comment.

Lors du CVL-Est en début 2012, quand des cyclistes se sont insurgés contre l'ajout de contresens cycliste sur la rue Jolivet jusqu'ici en sens unique, j'avais surtout noté le refus de dialogue de la municipalité, qui était de mauvais augure.

J'ai été confronté à la même surdité obstinée quand je me suis rendu compte de la situation et du fait que la mairie n'était pas autant dans son droit qu'elle le prétendait. Sur le fond, le passage en zone 30 de la circulation automobile est une bonne chose, comme la règle générale qui consiste à autoriser **le contresens cycliste sur les voies à sens unique, sauf que des exceptions sont prévues** pour les voies étroites à fort trafic. Nous sommes dans ce cas là pour les rues Jolivet et de la Fuye. D'ailleurs, la mairie a été contrainte de parfois interdire le contresens, comme sur la rue Plantin, très étroite. Il ne s'agirait que de déplacer légèrement le curseur définissant ces exceptions.

De plus, sur ces deux rues où, circonstance aggravante, circulent aussi de nombreux bus très larges, le côté de stationnement auparavant toujours sur la gauche du sens de circulation a été redistribué sur les deux côtés, tantôt l'un, tantôt l'autre, obligeant les cyclistes à côtoyer des portières susceptibles de s'ouvrir et provoquant des mauvaises visibilitées. La sécurité est d'autant plus dégradée que les

automobilistes, sans la présence de bande blanche séparatrice, respectent moins bien la distance de sécurité d'un mètre. Dans de telles conditions, le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) indique que la mairie peut tout à fait émettre des dérogations. Mais qu'on argumente ou pas, qu'on le fasse en s'appuyant sur un organisme gouvernemental ou pas, que de nombreux cyclistes expriment leur indignation dans la NR et ailleurs ou pas, que Vélorution Tours s'indigne aussi ou pas, nous avons toujours rencontré un refus complet d'écoute et donc de prise en compte. Et cela aussi bien de la part de l'élu concerné, Pierre Texier, adjoint à la circulation, que de celle des employés municipaux. Pas même une étude complémentaire, une consultation directe du CERTU.

Fin janvier 2012, le site de la NR lançait un sondage "*Dans les rues à sens unique, doit-on généraliser la circulation à double-sens des vélos ?*". Sur 1837 votants, il y eut 79 % de Non. Donc pour les usagers, les choix sont nets. Et encore pour les voies de transit.

5.2 Des cyclistes malmenés

La même attitude bouchée et arrogante a été appliquée et un sondage aurait donné un résultat similaire pour un autre aménagement généralisé concernant davantage d'artères. Il s'agit de **la multiplication des voies mixtes** à travers la ville depuis 2010 environ. Auparavant, le principe consistait à séparer les flux cyclistes et piétons, quand c'était possible. Maintenant la mairie va jusqu'à supprimer des pistes cyclables pour imposer des voies mixtes, notamment avenue de Grammont vers le lac ou boulevard Richard Wagner. Or il existe des jugements à travers la France, notamment à Strasbourg et Marseille, où des tribunaux administratifs ont obligé les mairies à séparer les circulations piétonnes et cyclistes, ce qui permet aux piétons de marcher en meilleure sécurité et aux cyclistes de rouler plus vite. Lors d'un CVL, j'ai posé la question au maire, il en ressortait que la loi n'est pas la même à Tours qu'ailleurs. L'adjoint à la circulation et le service circulation ne font qu'appliquer cette consigne.

Les habitants n'ont pas été consultés en amont sur ce changement de politique cyclable, même pas le Comité Cycliste 37 pourtant très indulgent envers la municipalité. Au fur et à mesure des travaux d'aménagements, les Tourangeaux ont découvert ces confusions. Elles provoquent de nombreuses irritations, notamment pour les piétons qui se sentent agressés par des cyclistes qui, profitant du laisser-aller municipal, roulent de plus en plus sur les trottoirs.

D'autres signaux montrent que les deux roues se portent mal à Tours :

- plusieurs commerces de cycles indépendants mettent la clé sous la porte. Écrasés de plus en plus par les charges et frais fixes, ils quittent discrètement la ville, personne n'y fait écho.
- **les vols de vélos** sont très nombreux et décourageants. J'ai essayé avec le CVL Est d'avoir des statistiques sur ce fléau, mais à chaque fois, les bases de l'analyse changent. On m'a volé six vélos (cadenassés et numérotés), j'en ai retrouvé un seul, par moi-même. La police ne semble être d'aucune aide.

- la part du vélo dans les déplacements urbains est passée de 9% en 1984 à 4% en 1996 et stagne à 4% en 2008.
- **la part des deux roues motorisées** dans les déplacements urbains est passée de 7% en 1984 à 12% en 1996 et à seulement 1% en 2008. Il y a des causes nationales à cet effondrement spectaculaire, mais il y en a aussi qui sont locales, en particulier la volonté municipale de mélanger les vélos avec les piétons plutôt qu'avec les voitures.
- en ce qui concerne l'automobile, son usage est entravé dans le cœur de la ville, ce qui rend les conducteurs plus nerveux. Les flux sont transférés dans les axes péri-centraux, avec congestion accrue dans les entrées et sorties de ville. Les cyclistes n'y gagnent rien.

Et cette irritation gagne même les automobilistes qui tolèrent moins la présence des cyclistes. Je ne me suis jamais tant fait klaxonner que ces derniers temps...

A la réflexion, en considérant rétrospectivement ce qui s'est passé, je me dis que les cyclistes ne sont pas assez ambitieux pour le développement de leur mode de locomotion. Prenons **encore la rue Nationale**. Elle avait été aménagée au début des années 2000 pour que les bus circulent au centre de la chaussée en site propre dans la perspective du passage au même endroit du futur tramway. C'était bon pour les cyclistes, il n'y avait presque plus de voitures et ils étaient séparés des piétons par les trottoirs. Quand le tram est arrivé, patatras, tout ce qui avait été mis en place en prévision du tram a été démoli (on est tellement riches...) pour supprimer les trottoirs et tout paver, d'où le bazar actuel. Si les trottoirs avaient été conservés, voire un peu élargis, en préservant un passage pour les vélos entre trottoir et tram, la circulation de chacun, tram inclus, serait plus facile. Ce manque d'ambition et de priorité pour le vélo me rappelle une réflexion de Sophie Robin, de Vélorution : *"Imaginez ce que serait notre ville si le budget dédié au tramway avait été consacré à l'amélioration de la circulation cycliste !"*.

5.3 Association Collectif Cycliste 37

Cette dégradation n'a pu se faire que par l'assentiment plus ou moins tacite du Collectif Cycliste 37 (CC37). Il est délicat de présenter cette association, tant elle présente plusieurs facettes. Ses militants sont souvent des cyclistes pratiquants de longue date, et, l'étant aussi, je ne peux qu'être proche d'eux. Sur le fond, je m'en suis notamment rendu compte lors d'une table ronde sur les voix mixtes, nous avons une perception très proche. Certains d'entre eux ont de plus effectué un travail de fond sur les axes cyclables dans l'agglomération, qui mériterait une attention bien meilleure de la municipalité.

Mais sur la forme, au moins pour ces dernières années, ça ne va pas du tout, car de nombreux cyclistes Tourangeaux estiment que le CC37 est instrumentalisée par la municipalité de Tours pour soutenir sa politique cyclable. Le mot peut apparaître fort, mais le fait est que la direction de cette association, en particulier son président Gérard Rollin, s'est engagée dans une collaboration étroite avec le service Circulation de la ville. Cela lui permet de disposer d'un local et de subventions régulières pour disposer d'un salarié. Force est de constater que les critiques jugées trop incisives restent sans suite. Dans ses choix non négociables et

contre les éventuelles contestations, la municipalité est assurée du soutien du CC37 en particulier pour :

- La généralisation de voies mixtes piétons-cyclistes. Ce n'est pas un soutien franc, car il est manifestement compromettant. Les militants de base ne le voudraient quand même pas, mais le silence est coupable. Quand Gérard Rollin suit le parcours du tramway (NR du 21 août 2013), il n'a absolument aucune remarque sur les nombreuses voies piétonnes que les cyclistes doivent emprunter, alors qu'il y avait souvent la place de séparer les deux flux.
- La mise en contresens cyclistes de rues étroites à fort trafic. La direction du CC37 est aussi obtuse que le service Urbanisme et refuse pareillement de prendre en compte les recommandations du CERTU. Tout cela amène de grandes confusions où les cyclistes roulent n'importe où, mais finalement moins vite et de façon moins sécurisée.
- La passerelle Fournier. Le CC37 a éludé ce sujet qui a si longtemps dérangé la municipalité. Elle est aussi devenu très en retrait pour un passage de la Loire à Fondettes (page 65).
- Le lancement d'une pétition pour une **vélostation** à la gare de Tours. Bonne idée sur le fond, mais mauvaise quand on sait que la mairie veut utiliser le prétexte d'une telle vélostation pour expulser les propriétaires de l'îlot Vinci et permettre à Bouygues d'élever de hautes tours (page 93)...

La pantalonnade du "Guidon d'or" est très symbolique et révélatrice de cette collaboration. Le CC37 a seul fait le choix de demander ce hochet pour la ville de Tours alors qu'auparavant elle s'était associée à plusieurs collectifs pour défendre les intérêts cyclistes, et alors que ces intérêts n'ont jamais été aussi peu pris en compte. Pourquoi donc ? Pour célébrer la suppression d'une voie automobile sur le pont Wilson (page 187). J'ai résumé cette opération sur mon blog le 6 juillet 2013 : *"J'ai été le premier (le 16 mars) à rigoler du "Guidon d'or 2013" que voulaient décrocher les dirigeants du CC37. Le ridicule ne tue pas et la farce s'est poursuivie jusqu'à l'obtention de ce titre devenu breloque par la Fédération des Usagers Cyclistes (FUB). Les réactions ont été vives. "C'est la première fois qu'il y a contestation du guidon d'or" s'est étonnée la présidente de la FUB (NR du 30 avril, article titré "Le guidon d'or crée la polémique"). C'est sur le site carfree.fr que les critiques ont été les plus virulentes et les plus pertinentes, avec deux articles d'Alain Rouillon très commentés titrés "La FUB se noierait-elle dans la propagande ?" et "Les erreurs de la Fubicy dans la remise du guidon d'or". L'AQUAVIT a éclairé cette prestigieuse opération de comm' en révélant que la voie automobile sortante n'a pas été supprimée pour les beaux yeux des cyclistes mais pour alléger le pont et que la décision ne date pas d'il y a six mois mais d'il y a deux ans. Joli bidonnage !..."*

On se rend compte qu'une direction d'association peut brouiller les rapports démocratiques qu'elle pourrait exercer entre habitants et municipalité. Surtout qu'en apparence, elle apparaît crédible dans son rôle de représentante des cyclistes... *"Les cyclistes se sentent de mieux en mieux en ville"* titrait la NR du 8 janvier 2017 en s'appuyant sur le seul CC37.



5.4 Collectif Vélorution Tours

Avec sa collusion politique municipale faisant sa force locale, le CC37 ne détient pas le monopole de la représentation des cyclistes à Tours. Il y a la Vélorution Tours. Sur le premier article de son blog, en septembre 2005 ce collectif informel se présente ainsi : *"Nous sommes un collectif d'utilisateurs de vélos proposant à tous les cyclistes et non-motorisés de se regrouper devant la mairie de Tours le 1er samedi de chaque mois pour ce qu'on appelle une masse critique. Il existe des vélorutions dans le monde entier (Rome, Paris, Angers, Bordeaux, Lille, Montréal...).* Vélorution Tours n'est qu'une petite partie de ce grand morceau. Chaque mouvement local est indépendant mais des interconnexions entre groupes "vélorutionnaires" sont toujours possibles pour des échanges d'idées ou d'informations".

Pour Vélorution Tours, **le vélo est un moyen parmi d'autres de changer la vie** et ces divers moyens peuvent résonner : *"Nous n'hésitons pas non plus à aborder au cours de nos rendez-vous mensuels des thèmes sociaux qui nous paraissent importants: OGM, réchauffement climatique, dénonciation du Rallye Paris-Dakar..."*. Ces dernières années, la manifestation vélorutionnaire mensuelle tourangelle s'est déplacée sur des lieux annoncés d'abattages d'arbres, ou sur celui d'opérations immobilières, ou sur des thèmes plus cyclistes comme la passerelle Fournier.

Depuis 2013, ces déambulations se réduisent, surtout par manque d'animateurs voulant promouvoir le concept. Sophie Robin, partie en région parisienne, était l'instigatrice principale d'un mouvement très informel qui permet des échanges très divers. J'y participe depuis 2009. Toujours à l'initiative de Sophie Robin mais sur un créneau différent, plus utilitaire et technique, celui de l'auto-réparation du vélo, s'est constituée en 2009 l'association **"Roulement à Bill"**. Dans son esprit contestataire elle a pris la relève de la Vélorution. L'indépendance par rapport à l'institution et au système marchand est sa revendication...

5.5 Comité de suivi vélo

Le "Comité de suivi vélo" est un groupe géré par la mairie de Tours, une sorte d'interface ou de courroie de transmission pour établir un dialogue dirigé entre la mairie et les usagers cyclistes. A entendre Pierre Texier, adjoint à la Circulation, tout cycliste peut y participer. Ce n'est pas aussi simple que ça, il vaut mieux être introduit. En tant que cycliste et participant du CVL Est il m'a fallu attendre 2012, pour que j'apprenne l'existence de ce comité. Son existence n'a pas fait l'objet d'une présentation en CVL, pourtant supposé donner connaissance des réunions publiques. Puis, j'ai eu de grandes difficultés à pouvoir y participer. Il m'a fallu une demi-douzaine de tentatives très diverses pour que je sois inscrit sur la liste des participants.

Sur le principe, on ne peut qu'approuver l'existence d'une telle structure, on pourrait même en proposer une pour les piétons, trop souvent oubliés. Mais dans la pratique tout semble téléguidé. Si les réunions permettent à chacun d'exprimer son point de vue, elle ne débouchent sur aucun véritable dialogue permettant de corriger les orientations décidées. Les membres de la direction du CC37, très

présents, sont d'ailleurs les premiers à refuser d'aller en ce sens, n'apportant même aucun soutien à ses adhérents refusant les voies mixtes.

De plus, ces questions essentielles pour la promotion d'une véritable politique cyclable en ville ne sont souvent traitées qu'en fin de réunion, après avoir privilégié l'organisation d'une fête pour le vélo. C'est d'ailleurs là l'intérêt premier qu'y trouve à la fois la mairie et le CC37, montrer qu'il y a une vie cycliste à Tours, en faire la promotion. Le paraître l'emporte sur l'être. Le plaisir de faire du vélo en ville devrait ne pas avoir besoin d'opérations de communication. Celles-ci n'existent finalement que parce qu'il y a trop d'obstacles à se déplacer à vélo rapidement et en sécurité.

On a donc là un organe de démocratie locale qui ne joue pas vraiment son rôle, d'abord monopolisé par son caractère peu accessible, ensuite instrumentalisé. Il conviendrait notamment d'avoir des ateliers se penchant sur certains points, un genre de "groupe de travail" pour CVL. D'ailleurs, **ce comité devrait être un groupe de travail cycliste inter-CVL**. Et il serait bon d'en ajouter un sur la circulation piétonne, un autre sur la circulation par bus et tram, et, comme il n'y a pas lieu de faire d'ostracisme, même si ça ne doit pas être au détriment des autres modes de transport, ajouter aussi un groupe de travail inter-CVL sur la circulation automobile. Ces groupes coexisteraient avec ceux (commissions) déjà existants sur la circulation dans chacun des quatre CVL, traitant les problèmes localisés toutes circulations confondues. Si la mairie le voulait...

5.6 Traversée de la Loire à Fondettes, les continues dérobades

Nos aménageurs nationaux jusque dans les années 90, sont sortis du même moule que leurs tristes aînés ayant sévi durant les "Trente Glorieuses". Localement André Voisin, à cette époque président du conseil général, est resté célèbre dans son acharnement du "tout automobile" avec son pont portant ironiquement son nom en aval de Tours sur la Loire. Il savait que s'il réussissait à l'imposer et à le faire construire, tôt ou tard il serait raccordé à une autoroute et c'est ce qui s'est passé. Quelques dix ans plus tard, l'autoroute A85 est bien venue se brancher sur le pont Voisin... Durant un demi-siècle, animés par une pensée unique et sécurisés par les ceillères idéologiques de l'aménagement du territoire, ils ont bitumé à tire larigot dans tous les sens. Longtemps les dernières générations d'aménageurs ont continué tête baissée. Aujourd'hui le flambeau des "Trente Ravageuses" ("Une autre histoire des Trente Glorieuses" Ed. La Découverte 2013) est passé entre les mains des transnationales du BTP et le ravage sur les paysages continue en Partenariat Public Privé avec les Grands Projets Inutiles Imposés. Et le vélo dans tout ça ? Quoi, vous avez déjà vu des vélos sur une autoroute ou un périphérique ? Rien, les ceillères sont restées ajustées serrées jusqu'à aujourd'hui, impossible de regarder sur les bas côtés.

Comment faire comprendre la chose ? Sur la rive droite de la Loire, en aval de Tours il y a Fondettes, une petite commune incluse officiellement dans la communauté d'agglomération. Sur l'autre rive, il y a le prieuré de St Cosme cher à Ronsard dans la ville de La Riche, une autre commune de l'aggl. Vraiment à côté ? Oui pour les oiseaux, oui aussi pour les automobilistes, oui encore pour les

passagers de trains, mais non pour les piétons et les cyclistes. Il leur faut faire un détour de neuf kilomètres pour l'aller-retour...

Pourtant ce sont trois solides ponts qui enjambent le grand fleuve sauvage à cet endroit. Le premier ouvrage d'art est dédié au chemin de fer, il date de bien avant les "Trente Glorieuses", les deux autres, longuement pensés durant les "Trente Piteuses" s'inscrivent sur le périphérique nord-ouest de l'agglomération. Les savants décideurs ferroviaires du XIX^{ème} siècle, au plus près de leurs sous avec des communes peu empressées, ont, disons, oublié de faire un passage, même petit, pour piétons et cyclistes. A Montlouis sur Loire, en amont de Tours, le passage existe. Pour les savants décideurs routiers de la fin du XX^{ème} il est difficile de parler d'oubli, les circulations douces n'ont jamais fait partie de leurs fameux "schémas directeurs".

Mais que dire des décideurs du XXI^{ème} : arbitraire anti-piétons et cyclistes, oubli ou encore inertie intellectuelle des "Trente Glorieuses" ? Fort probablement les trois à la fois, les autorités publiques sont cabrées sur leurs positions et cela dure depuis 20 ans : pas question d'ajouter une structure soutenant une piste cyclable s'appuyant sur l'un des ponts. Pas question que deux des ponts soutiennent en leur milieu une passerelle. Et pas question de carrément construire une passerelle pour piétons et cyclistes, ça coûte si cher et la demande est si maigre ! Mais on étudie la question, si, si, 14 à 18 millions ont été budgétés dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de 2003 et on étudie davantage encore dans le PDU de 2013, cette fois sans budget. Le pire est qu'en 2008 le pont de 1990 a été doublé d'un second pont, trois voies Nord-Sud se sont ajoutées aux deux voies Sud-Nord, à nouveau pour les seuls automobilistes et camionneurs ! On ne lésine avec le confort de "l'homme moderne"...



[2001]

Ca fait plus de vingt ans que dure cette comédie et en 2014 on ignore encore si elle aura une fin, peu importe laquelle. Impossible de savoir car la bouffonnerie médiatique des promesses et des discours officiels avec d'amples effets de manche sans passerelle construite est bien partie pour durer. Par deux fois Jean Germain, le président de l'agglo, celui qui a refusé un passage cycliste en 2008, a essayé de passer la patate chaude à RFF/SNCF qui n'en a pas voulu... Il a aussi joliment déclaré la main sur le cœur "*Pratique et écologique, sain et contemporain, le vélo s'avère même plus rapide que les déplacements motorisés, pour peu que la collectivité publique mette en œuvre une politique volontariste de développement des infrastructures*" (document "L'agglo à vélo", 2011).

Récemment, toutefois, l'enquête publique sur le PDU 2013 (page 135) a permis une avancée. Comme il était peu précis, nous avons été plusieurs, personnes et collectifs, à demander au commissaire-enquêteur Richard Ratinaud un engagement ferme sur cette traversée de la Loire. Et il a accepté, c'est la quatrième de ses sept réserves, toutes acceptées ensuite par le SITCAT, qui s'intègre à l'agglomération Tour(s) Plus. Peu lui importe le moyen technique employé, il a seulement imposé de réaliser un passage pour les circulations douces. Il était venu sur place, avait examiné plusieurs éventualités, bref il avait à lui seul effectué une étude que le grand chef et son équipe de technocrates n'avaient probablement jamais faite. Ce n'est pas encore le bout du tunnel, mais c'est sans conteste une avancée importante. Est-on bien sorti de la comédie ? Restons prudent...

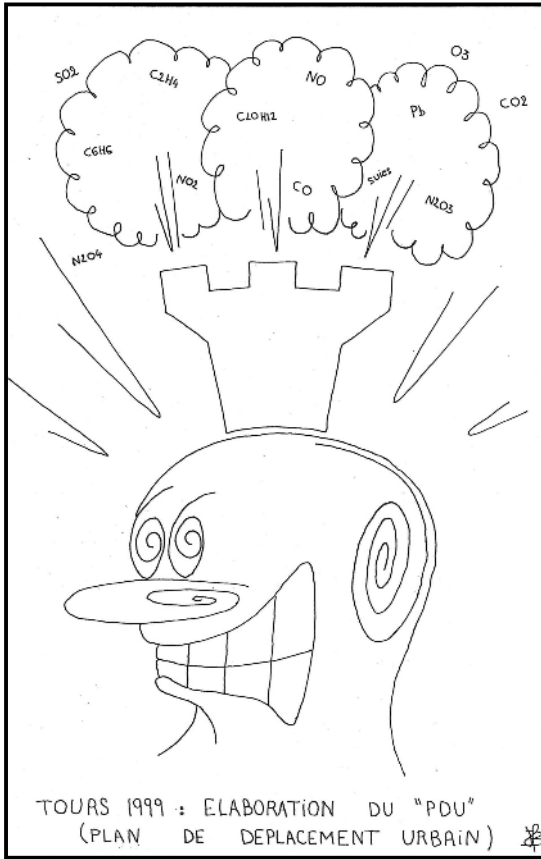
Je termine en tirant mon chapeau à Dominique Lecomte-Moine, l'animatrice de l'association MOUCIFON qui remue ciel et terre depuis tant d'années pour ouvrir à cet endroit un passage à la circulation douce à travers la Loire. A l'échelle humaine tout paraît simple puisque les ponts existent mais tout devient véritablement kafkaïen lorsque les édiles entrent en scène. Cette citoyenne fondettoise organise deux fois par an une manifestation symbolique et réunit autour plusieurs associations, la Vélorution, la SEPANT et l'AQUAVIT représentent le gros des troupes avec des habitants de Fondettes. Des élus Verts sont assez souvent là, ainsi que des membres du CC37, hors du soutien de leur petit chef trop proche du grand de l'agglo.

Sans la ténacité exemplaire de Dominique, cette aberration technocratique locale et en véritable déni durable de démocratie ne serait pas pointée du doigt, laissons-lui ici le mot de la fin : "*A l'époque gallo-romaine, un pont reliait les deux rives à cet endroit; certaines piles de bois sont encore visibles en période de basses eaux : à pied, à cheval (la bicyclette n'existait pas), nos lointains ancêtres pouvaient traverser la Loire à pied sec. On peut donc considérer que l'époque que nous vivons représente un recul civilisationnel par rapport à l'Antiquité. Las! De nos jours, l'humain est prié de se déplacer entouré d'une carapace d'acier: qui ne se soumet pas à cette injonction n'est pas digne de l'attention des décideurs*".

5.7 Des piétons bousculés

Les habitants se plaignent que la circulation soit plus compliquée à Tours, qu'il y ait des vélos dans tous les sens, jusque sur les trottoirs. Bien sûr, puisqu'on refoule les vélos sur les trottoirs, on autorise tous les mélanges et on enfreint les contraintes élémentaires de sécurité. Un gamin de 3 ans aux déplacements

imprévisibles circule sur la même voie mixte qu'un cycliste adolescent pressé. La NR a déjà signalé une telle collision le 6 août 2013, avec un séjour à l'hôpital heureusement de courte durée. Les mal voyants sont aussi très fragilisés, mais le rappel de la loi Handicap de 2005 n'est pas entendu....



[1999]

Comme si ça ne suffisait pas, trop de passages pour piétons sont mal situés et obligent à effectuer un détour pour privilégier le passage des voitures. Des feux rouges ont été ajoutés là où les adeptes de la marche à pied étaient auparavant prioritaires. Tout cela complique le cheminement et les plus pressés prennent des raccourcis ou passent au feu rouge. Le refus catégorique de la municipalité de franchir la rue Edouard Vaillant avec la nouvelle passerelle Fournier, avec un fort trafic appelé à augmenter encore, est caractéristique d'un dédain du piéton, de sa sécurité et de son confort à se déplacer. La mort de deux habitants marchant au milieu des travaux du tramway et percutés par des engins est un autre signal de la difficulté mal maîtrisée à sécuriser la marche à pied à Tours. L'absence d'association de défense des piétons facilite ce laisser-aller.

Et il y a les effets indirects. Des trottoirs trop souvent encombrés de poubelles obligeant à des détours, surtout avec une poussette ou un caddy. La municipalité

(en fait l'agglo) n'a pas su vraiment agir et la pose de conteneurs enterrés ne résoudra que partiellement cette gêne qui n'existait pas il y a vingt ans. Et avez-vous remarqué quand le soleil tape très fort combien on préfère marcher à l'ombre ? L'abattage de trop nombreux arbres matures, même remplacés par des jeunes pousses, a rendu plus inconfortable la marche à pied dans la ville de Tours.

Certes la part piétonnière des déplacements urbains est resté bonne sur les vingt dernières années, 31 % en 1984, 20% en 1996, 28% en 2008, mais la facilité à se déplacer à pied s'est sensiblement dégradée ces cinq dernières années. En ce qui concerne le problème le plus préoccupant, faudra-t-il, comme à Strasbourg, aller devant le Tribunal Administratif pour séparer piétons et cyclistes ?

Tout cela a pour conséquence de conforter la place de l'automobile dans la ville, en amenuisant le bénéfice obtenu par la mise en place du périphérique, lequel a eu un effet très négatif sur les communes qu'il traverse. Comme si Tours se soulageait un peu de ses encombrements et pollutions en les reportant sur sa banlieue.

5.8 La difficile cohabitation des cyclistes et piétons avec le tram

Comble de l'absurde, l'arrivée du tramway se fait au détriment du vélo. La clientèle du train électrique du maire pourrait en effet recruter davantage chez les cyclistes lassés par les complications de la circulation à vélo que chez les automobilistes renforcés dans la fidélité à leur auto. Contrairement à ce qu'avait clamé la propagande officielle, le tramway n'a rien amélioré sur le plan des circulations douces, au contraire. Le très compréhensif Collectif Cycliste 37 (page 61) avait pourtant essayé de conclure à un "*bilan mitigé mais encourageant*" (NR du 21/8/2013), pour finalement admettre qu'en 2013, "*s'il fallait retenir un gros point noir, ce serait, indubitablement, tout ce qui a trait aux aménagements autour du tramway. « Les gens qui ont conçu ces aménagements, manifestement, ne font pas de vélo ailleurs que dans leur bureau »*" (NR du 8/1/2014).

Le cas le plus flagrant est celui de **la rue Nationale** transformée en hall de mégagalerie commerciale avec, à certaines périodes, haut-parleurs crachant de la musique. Les cyclistes ont presque disparu, sauf en heures creuses. Même le tramway avec ses rails dédiés a du mal à se frayer un passage parmi la foule envahissante des piétons... L'année même de la pompeuse inauguration, le Cyclopolitain, le vélo-taxi de Tours, déposait son bilan. Est-ce un hasard ? Outre cette circulation encore plus difficile que pour un vélo sur l'artère royale de la ville, ne dérangeait-il pas des appétits touristiques plus ambitieux ?

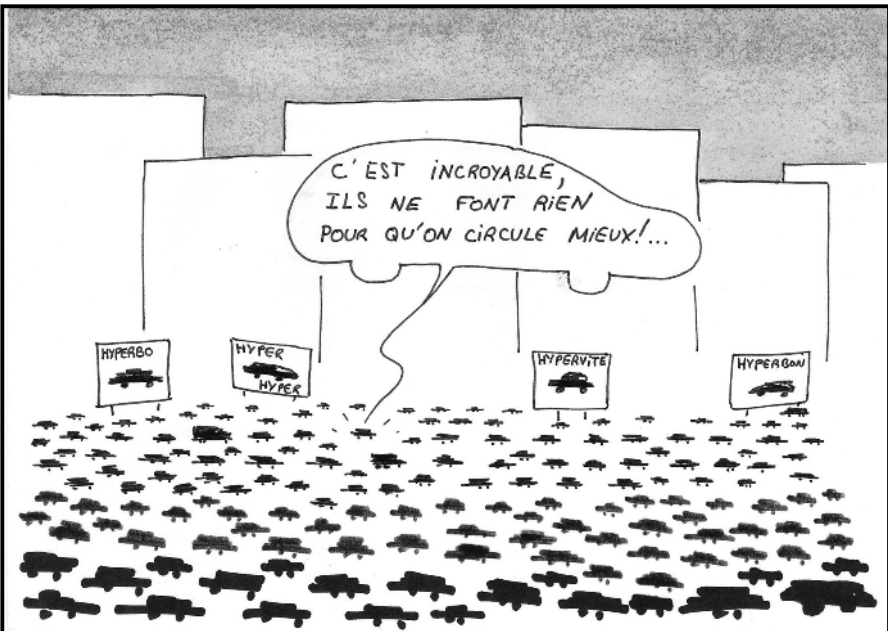
Dans la NR du 26 décembre 2013, un lecteur, Jean-Baptiste Martin, va plus loin en prenant en compte aussi les piétons et les automobilistes : "*Le tram s'inscrit parfaitement dans la politique de "greenwashing" en vogue depuis quelques années. Véritable pourfendeur du piétonisme et du cyclisme, il arrive aussi à se faire détester des automobilistes dont l'espace dévolu n'a proportionnellement que très peu baissé. Il aurait pourtant pu être un outil efficace au milieu d'un ensemble cohérent de décisions d'ordre écologique, que ce soit au niveau des transports (en lien avec le réseau ferré local par exemple) ou de l'urbanisme (relocalisation et mixité des activités au lieu de leur éclatement sans cesse*

grandissant). Les "bagnoleux" peuvent dormir tranquilles, ce sont eux qui s'en sortent encore le mieux... A condition de ne pas sortir de la voiture ! Quelles que soient leurs impressions, négatives pour la plupart, la ville continue de leur appartenir pour longtemps..."

Ce témoignage résume bien l'apport très limité du tramway, tel qu'il se dégage après quatre mois d'utilisation. Il ne profite guère qu'à ceux qui l'empruntent. 45.000 voyageurs par jour, la plupart effectuant deux voyages dans une journée, ça ne fait guère que 30.000 habitués, 10 % de la population tourangelle. Pour les autres, soit ça ne change pas grand chose parce qu'ils ne sont pas amenés à emprunter ou couper l'axe Nord-Sud, soit ça leur complique la vie.

Et même pour les 30.000 habitués, il convient de se rendre compte qu'une partie d'entre eux prend le tram par contrainte, parce que des utilisateurs du bus ont vu leur ligne rabattue vers le tramway, les obligeant à des correspondances et rallongeant leur temps de trajet. A.M. Delahaye le souligne sur le site Mag' Centre : "*Et même le tramway, tout juste mis en service depuis deux mois, et dont chacun s'accorde à trouver qu'il est très beau, pourrait bien jouer un mauvais tour à celui qui en a fait son cheval de bataille. S'il sert bien tous ceux qui habitent et travaillent sur son tracé, il complique la vie des autres dont les trajets s'allongent en distance et en temps*".

Ces chapitres sur les circulations douces à Tours ne se terminent pas là, ils se poursuivent dans celui sur l'enquête publique du Plan de Déplacement Urbain (PDU, page 134) puis dans le suivant sur ses surprenantes conclusions. Et je reviendrai évidemment sur le tramway...



[2001]

6 La fermeture du collège Pasteur

6.1 Un effectif artificiellement réduit

Si le devenir de la passerelle Fournier fut un sujet récurrent dans les séances plénières du CVL-Est, celui du collège Pasteur n'a pratiquement jamais été évoqué. Et pourtant, il concerne tout autant la vie quotidienne des habitants. Les enjeux fonciers, immobiliers et financiers liés au démantèlement de ce collège ont amené la municipalité à préférer le huis-clos.

Les élèves de ce collège du centre-ville ont été progressivement expulsés pour être envoyés en périphérie de la ville, derrière le parc des expositions et le stade de football, dans le collège Corneille. Finies les balades à pied ou à vélo pour aller étudier, il a fallu prendre le bus, aller à la cantine... Et l'on nous dit qu'il faut consommer moins d'énergie, diminuer les gaz à effet de serre, utiliser les circulations douces... La fermeture de ce collège est scandaleuse.

L'histoire de cette fermeture commence brusquement il y a trente ans, par une décision arbitraire, puis lentement et insidieusement, le fait accompli a été imposé aux habitants comme une fatalité. Un ancien enseignant du collège, qui fut membre du CVL-Est m'a fait découvrir toute l'histoire. Il m'a permis de comprendre ce qui s'est passé. En 1982, une nouvelle carte scolaire a interdit aux habitants des quartiers Rives du Cher Est, Beaujardin et Velpeau Sud d'envoyer leurs enfants au collège Pasteur pourtant tout proche, 5 minutes à pied, 15 au maximum. On a donc obligé les parents à envoyer leurs enfants au collège Corneille situé loin en périphérie de la ville. Pratiquement tous les élèves se trouvaient dans l'obligation de prendre le bus. Comme une préparation à un futur "métro, boulot, dodo"... Au début quelques collégiens téméraires prenaient le vélo, mais il y eut la mort de l'un d'entre eux, comble de l'absurde, renversé par un bus... Des pétitions ont été envoyées pour empêcher cette révoltante carte scolaire voulue par le rectorat et les mairies de Tours et St Pierre des Corps. Rien n'y a fait, le pouvoir administratif a continué son projet manifestement antisocial et anti-écologique.

La nouvelle carte scolaire a donc restreint de façon très importante la fréquentation du collège Pasteur, qui n'a reçu qu'une population d'élèves limitée au quartier populaire du Sanitas. Ce tri sélectif a eu pour conséquence un manque évident de mixité sociale avec les divers problèmes habituels et prévisibles. Et par réaction en chaîne, le collège a fini par acquérir une mauvaise réputation. Des mesures furent bien sûr prises, aux effets bénéfiques, mais l'image dégradée de Pasteur est restée, tandis que l'effectif continuait à diminuer. Le phénomène s'accrut quand les années Sarkozy permirent de multiplier les dérogations à la carte scolaire, bizarrement gérées avec plus d'indulgence qu'ailleurs.

6.2 Le ghetto du maire

La municipalité aurait pu agir pour juguler cette désaffection, elle l'a au contraire accrue en stigmatisant le collège. Sur mon blog, en mars 2013, je rappelais les propos violents du maire tirant en quelque sorte les marrons du feu qu'il avait attisé. Il déclarait au conseil municipal du 12 mars, "*Je le redis publiquement, je*

soutiens la fermeture. Je trouve que ce collège était devenu un ghetto". Le choix de ce mot très déplacé et très violent avait une portée que je ne pouvais que réprouver : "Un "ghetto" !! Sait-il seulement ce que c'est ? Peu importe il faut que le mot "ghetto" apparaisse dans le dossier et soit inlassablement instillé par les discours officiels des sous-fifres du maire ... Ainsi on ne ferme plus un collège mais un "ghetto!"...". Ce n'était pas la première fois que ce mot était employé. Dans la rhétorique municipale, il opérait depuis longtemps un travail de sape pour dénigrer un collège qui ne posait que des problèmes surmontables.

Je le dis d'autant plus facilement qu'à une rue près, mes enfants auraient pu arbitrairement être envoyés au collège Corneille, le découpage scolaire les a fait aller au collège Michelet en passant quatre fois par jour sur la passerelle Fournier, comme la plupart des autres enfants des parties Nord et Centre du quartier Velpeau. Le collège Michelet, situé aussi au Sanitas, avait gardé la mixité perdue par Pasteur. Mon épouse et moi, considérions avoir de la chance de ne pas voir nos enfants aller tous les jours à Corneille en bus, comme pour les habitants de la partie Sud de Velpeau. A l'époque, c'était déjà incompréhensible, nous ne comprenions pas que les enfants de la rue voisine ne puissent pas aller à pied à Pasteur.

6.3 Des élus impuissants

Le gros problème était donc ce découpage inique de la carte scolaire. Comme il ne dépend pas de la mairie, mais du rectorat et du conseil général, le sujet n'avait pas lieu d'être traité en CVL. Je pense tout de même que nous avons eu tort de l'écarter. Certes, on nous aurait rabroué, mais il est tout de même fréquent qu'en France, les municipalités défendent l'existence de leur collège. Le CVL-Est aurait pu, par exemple, demander à ce que la carte scolaire soit modifiée pour accroître l'effectif de Pasteur et sa mixité. Cela correspond à la notion de "vœu" (page 35) qui n'existait pas encore.

Nous ne sommes pas restés inactifs pour autant. J'ai déjà parlé des élections cantonales de 2011 (page 50). Sophie Robin, Jean-Marie Magi et moi avons rencontré cinq des huit candidats sur Tours-Est pour connaître leur position sur la passerelle Fournier. Nous y avons ajouté le sujet du collège Pasteur en l'axant sur la nécessité de modifier la carte scolaire. Bien sûr, tout le monde voulait alors sauver le collège, y compris Alain Dayan, le candidat du maire. Nous avons eu la satisfaction de voir qu'en débats entre les candidats, le sujet était correctement exposé.

Je souligne aussi l'attention qu'avait eue à l'époque un conseiller municipal de la majorité, aussi conseiller général, Claude-Pierre Chauveau. C'était en 2011, je l'avais rencontré par hasard, lui avais expliqué ma vision du sujet. Le lendemain, de justesse, le conseil général refusait la fermeture de Pasteur, qui semblait pourtant déjà actée. Ce n'était que parti remise.

Si presque deux ans plus tard, le 16 mars 2013, j'ai eu des mots durs envers cet élu, c'était par déception, mais je dois reconnaître qu'il fut un des rares à avoir fait preuve d'une réelle écoute et à avoir au moins essayé. J'avais alors écrit, le 16 mars 2013 : "*Cette volonté du Patron [le maire] a été implacable, il a exigé une*

discipline complète de ses troupes, lesquelles ont l'habitude d'obéir. Les élus PS, en bons godillots, ont donc obtempéré au point de perdre ce qu'il restait de leur éthique socialiste. Claude-Pierre Chauveau, membre de l'AQUAVIT il y a 20 ans quand la droite avait le pouvoir municipal, est relativement lucide : "On doit faire aujourd'hui le sale boulot. J'ai l'impression de me renier après avoir soutenu les parents, mais ne baissons pas les bras" (article NR du 16 mars). Il a complètement baissé les bras et ce n'est pas seulement aujourd'hui qu'il a fait le sale boulot, c'est aussi les années précédentes quand, avec ses collègues, il n'a pas vraiment voulu modifier la carte scolaire qui a asphyxié le collège (ou il n'a pas obligé l'Education Nationale à modifier cette carte). Il n'est plus digne de la confiance de ses électeurs, comme les 21 autres godillots socialistes, inclus la ministre Marisol Touraine, l'ancienne présidente du Conseil Général Claude Roiron et le nouveau Frédéric Thomas. C'est ce dernier qui a osé dire : "Si on n'avait pas pris la décision de fermer, on n'aurait pas pris nos responsabilités". On croirait entendre son Maître".

6.4 Un bilan exécrationnel

Alors que les conseillers municipaux Verts et communistes se faisaient discrets, alors que le rectorat avait déjà annoncé la fermeture, il ne restait plus grand monde pour s'opposer à la fermeture. J'écrivais : *"Pour terminer, je salue ceux qui se sont "décarcassés" pour que vive le collège : le "Parti Ouvrier Indépendant", Jean-Gérard Paumier conseiller général et maire de Saint-Avertin. l'association citoyenne et environnementale AQUAVIT (avec notamment sa lettre envoyée à chaque conseiller général) (je suis un de ses adhérents), et l'association citoyenne et laïque "La libre Pensée"".* Le corps enseignant et les élèves étaient là aussi. Il y avait eu un sursaut quand le Conseil Départemental de l'Education Nationale avait voté contre la fermeture par 13 voix contre 11, mais la stricte consigne de vote imposée aux élus socialistes a été fatale. L'élu Vert Christophe Boulanger, et l'élue communiste, Martine Belnoue, ont voté contre, se démarquant heureusement de leurs collègues conseillers municipaux. La droite unie, ce qui n'est pas fréquent, avait voté contre, se montrant donc plus à gauche que les socialistes.

Il y a de grosses arrières pensées derrière la volonté municipale, un juteux projet immobilier est probablement sur les rails pour le moyen terme. Le 24 janvier 2013, j'écrivais : *"A qui profite le crime ? A la mairie qui récupère un beau terrain bien placé, à côté du tramway. Aux promoteurs... A l'école privée qui, coïncidence (!), envisage de créer un collège au Sanitas (NR du 16 janvier 2013)".*

Dans sa lettre à chaque conseiller général, l'AQUAVIT allait dans le même sens : *"A qui profitera cette fermeture ? Un nouveau projet immobilier, un collège privé, un embourgeoisement du quartier ? Et qui en pâtira ? En premier lieu des familles déjà en difficulté sociale. Pourtant, on peut rappeler les aides du conseil général pour ce collège et ce quartier. Pourtant, depuis 40 ans, l'enseignement fait partie des composantes prioritaires de toutes les politiques des quartiers sensibles, avec le maintien des établissements scolaires de proximité. Comment accepter qu'à Tours en 2013, on ferme ce collège alors que simultanément, la ville bénéficie de plus de 40 millions d'euros de subvention pour désenclaver le quartier du Sanitas par le tramway ? "Ouvrez une école, vous fermerez une*

prison" disait Victor Hugo. L'intérêt public a été bafoué, des intérêts privés ont été privilégiés. En fin de compte, tout a été fait pour cacher et conforter la cause première de ce cercle vicieux : le mauvais découpage de la carte scolaire".

Tout cela est tellement navrant que j'ai voulu terminer ma page par le seul petit bout de lueur que j'ai pu trouver : *"Et je garde, même contre toute logique, un double espoir, d'abord qu'arrive un nouveau maire à Tours en 2014, ensuite qu'il veuille farouchement faire revivre le collège Pasteur"*.

6.5 Bis repetita, fermeture du collège Paul Valéry

La spéculation foncière et immobilière réclame des terrains, la municipalité en trouve, mais il y en a trop peu. La surface conséquente occupée par un collège est une aubaine à ne pas laisser passer. Il suffit d'être patient et d'avancer calmement ses pions. Carte scolaire inadaptée, suppression de classes par-ci, dérogations par-là, et, quand le fruit est mûr, se lamenter sur le petit nombre d'élèves et déplorer l'obligation dans laquelle on est d'avoir le courage de fermer un établissement à la mauvaise réputation. Le scénario bien huilé de Pasteur s'appliquait en catimini à un autre collège...

Comme presque tous les Tourangeaux, j'ai eu la surprise d'apprendre le 10 décembre 2013 la fermeture du collège Paul Valéry, situé à Tours Nord. Je savais certes qu'il en était question depuis plusieurs mois, mais je ne pensais pas que la décision serait si rapide, je croyais aux démentis officiels catégoriques. De plus, personne à l'AQUAVIT n'avait sensibilisé l'association sur ce "mauvais coup" en préparation, c'est un exemple de sujet que l'on peut "louper" parce qu'on n'est pas assez nombreux, parce que les habitants trop isolés ne cherchent pas à nous contacter et parce que les élus nous endorment.

En quoi puis-je considérer que c'est vraiment un "mauvais coup" ? D'abord parce que Tours Nord est soumis à un programme immobilier important, la population s'accroît et il est donc paradoxal que l'on y ferme un collège. Là aussi, il y avait une carte scolaire à ajuster pour accueillir plus d'élèves. Car le prétexte, une fois de plus, est leur petit nombre, même si, cette fois-ci, on n'a pas été jusqu'à stigmatiser l'école comme un ghetto. Le Conseil Général avait moyen d'y remédier s'il l'avait vraiment voulu. Une fois de plus, la mairie de Tours a laissé faire.

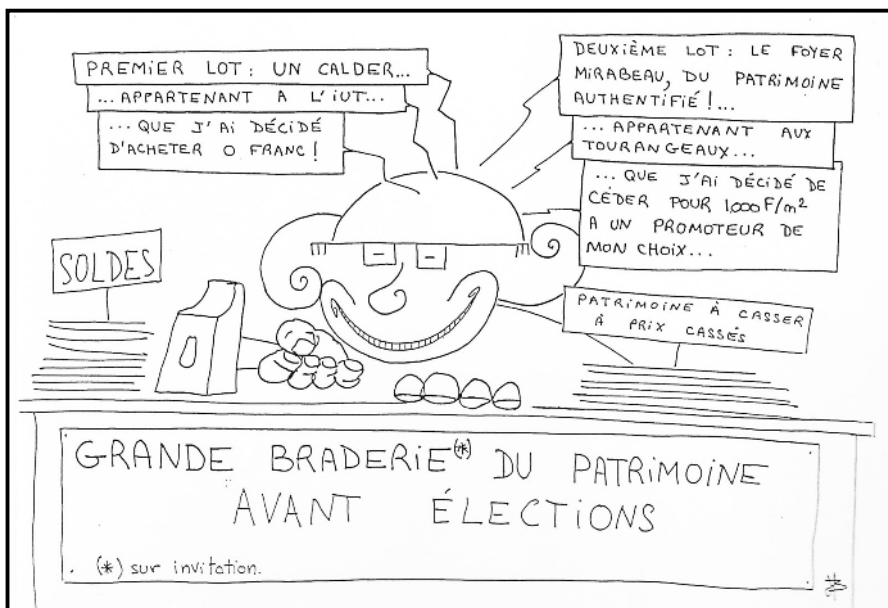
Le 24 septembre 2013, un article de la NR avait posé la question *"Paul Valéry subira-t-il le même sort que le collège Louis-Pasteur ?"*. C'était la crainte du syndicat Force Ouvrière : *"On craint que, comme pour Pasteur, on amplifie le phénomène en bloquant les demandes de dérogations des familles qui souhaitent y inscrire leur enfant", signalant "qu'on n'arrête pas de construire sur Tours-Nord. Fermer Paul Valéry, c'est augmenter les effectifs des autres collèges de Tours-Nord et/ou inciter les familles à se tourner vers l'enseignement privé"*. La conclusion de l'article apparaît a posteriori terrible : *"Contacté, le conseil général dément catégoriquement toute annonce de fermeture « Ce n'est pas du tout sous cet angle-là qu'ont été conduites les réunions de concertation qui ont eu lieu »"*.

Concertation ? La fermeture a été imposée, sans recherche de solution. Le conseiller général d'opposition Jean-Gérard Paumier regrettait le 28 novembre de n'avoir *"jamais pu débattre de l'avenir du collège Paul Valéry, ni en commission*

collèges, ni en séance plénière car le président Frédéric Thomas n'a jamais inscrit ce point à l'ordre du jour".

Ainsi, de même qu'à Pasteur, il y a lieu de croire que le Germain Boy a exécuté les projets cachés du maître de l'agglomération. Quels sont-ils ? Le fidèle et probablement naïf exécutant ne les connaît sûrement pas. Un gros projet immobilier ? Les habitants sont une nouvelle fois les victimes, leur collège de proximité est supprimé.

L'écho de cette fermeture semble plus fort que pour Pasteur. Le 14 décembre, des centaines de manifestants ont défilé au cœur de Tours. Frédéric Thomas qui s'était auto-glorifié de son courage politique à quelques mois des élections municipales y a gagné le sobriquet de "menteur courageux". Il sera très difficile de faire en sorte que le conseil général invalide la décision de son président.



[2001, 2001]

7 Un tramway nommé dérive

7.1 Un jouet pour autocrate

Le tramway avait pratiquement disparu de nos artères urbaines dans les années 1950. Il serait plus juste de dire qu'il avait été diabolisé et chassé de la cité comme le rappelle fort à propos Jean-Marc Sérékian dans son livre, en citant cette phrase d'un journaliste en 1949 : "*Dans notre cité il existe deux plaies sanglantes et purulentes qui choquent les visiteurs : nos tramways et nos urinoirs*". Cinquante ans plus tard, le tram réapparaît en force et en fanfare comme une œuvre d'art identitaire et tout touristique pour épater les visiteurs. Notons au passage que les pissotières sont, elles aussi, revenues en force, transformées en édifices High Tech et désormais payants.

Comment expliquer le changement de statut du tramway, du repoussoir purulent au geste auguste d'un Buren officiel ? Disons-le d'emblée : les "Marché Publics". Certes il y a l'arrivée d'une nouvelle génération de matériel ferroviaire High Tech, mais ce retour dans les villes moyennes a été favorisé au plus haut niveau de l'Etat et généreusement encouragé par de subventions pouvant représenter 10 à 15 % de l'investissement. Sans nul doute le sauvetage de l'entreprise Alstom en 2003 apparaît comme un élément accélérateur. Sous l'impulsion du ministre de l'économie de l'époque, Nicolas Sarkozy, l'Etat avait alors investi 900 millions d'euros pour acquérir 30 % du capital du mastodonte industriel agonisant. Comme l'on sait, dans ces gros transferts de fonds publics, il fallait un minimum de retour sur investissement, le tramway est le moteur de la stratégie adoptée. Il va s'imposer dans les paysages urbains de France comme un phénomène de mode. Nos décideurs oublient trop facilement que le trolley a pourtant eu du succès dans d'autres pays d'Europe. En Allemagne, qui a la différence de la France n'a jamais abandonné le mode tramway, c'est déjà le tram-train qui est à l'honneur.

Une vingtaine de villes françaises ont ainsi été équipées en dix ans, la promotion du tramway est devenue une grande cause nationale. Des mécanismes financiers ont été actionnés, et les sirènes de la propagande on multiplié les discours élogieux, pour mieux promouvoir le matériel Alstom. Des astuces de dossier se sont facilement mises en place, vulgairement parlant le train électrique Alstom était pistonné et déjà sur le rail dans la rédaction des cahiers des charges.

A Tours, avant même l'officialisation du choix, le constructeur était déjà connu des proches du maire et au delà même des citoyens avertis. Le cahier des charges aiguillait pile sur Alstom en imposant sur la rue Nationale l'absence de Ligne Aérienne de Contact (LAC), supports aériens des câbles électriques d'alimentation. Reconstituée après guerre, cette artère, qui venait d'être restructurée, réservée aux piétons et transports en commun, n'en avait pas vraiment besoin. Mais le prestige de la ville, ou plutôt de son dirigeant, imposait le choix de cette coûteuse option. Or, Alstom, qui l'avait expérimentée à Bordeaux, était le seul à la proposer...

Le tramway tourangeau est dans le prolongement de ceux récemment installés en France. Ces grands projets sont reproductibles avec leur langage d'innovation, de projection, de rassemblement et de glorification. Ils ont aussi l'avantage d'échapper

aux routines techniques et administratives des services, ils peuvent être lancés au mépris des documents et plans d'urbanisme. Pas besoin de réviser le PDU ou de commencer par le début, le SCoT. En dessous de 300 Millions d'euros, on échappe au grand débat public, alors il suffit de commencer juste en dessous.

Les tribunaux administratifs sont enclins à favoriser ce vecteur du dynamisme français : peu importe si les dossiers d'enquête sont mal ficelés, peu importe s'ils évacuent toute autre solution et servent d'organe d'auto promotion, ses commissaires-enquêteurs sont de bonne composition, à l'écoute des mairies et préfectures, loin des récriminations des réfractaires.

Lorsque la machine est lancée rien ne peut l'arrêter et comme par miracle tous les garde-fous sautent, s'effacent ou sont désactivés sur son passage. Obstacles administratifs, techniques, juridiques et manifestations citoyennes sont inefficaces, les grands projets de tramways ne peuvent pas être arrêtés, ils passent comme une lettre à la poste et prospèrent en n'étant arbitrés que par les seuls grands décideurs. Quel privilège pour un maire et président d'agglomération de pouvoir ainsi agir à sa guise en manipulant des sommes exorbitantes, sans commune mesure avec ses autres projets. Et, en plus, il peut les utiliser pour autre chose que le tramway lui-même, restructurer la ville. Un jeu d'enfant, quelle machine fantastique ! Il y a de quoi lui tourner la tête, quel jouet machiavélique !

On comprend donc aisément le complet virage de Jean Germain. Opposé au tramway lors de l'élection municipale de 2001, il a eu la Grande Révélation peu avant les élections de 2008 ; il s'est converti, il est devenu fan d'un tramway qu'il allait transformer en "navire amiral" filant comme un "curseur sur sa ligne", destiné à transformer sa ville.

7.2 Un cheval de Troie pour réorganiser la ville

Sous le titre "*La folie des tramways en France ou la folie d'une politique publique transversale*", "La Lettre des Territoires" de décembre 2012 décrit le phénomène : "*Les villes françaises ont, ces dernières années, raffolé du tramway. Que cache cet engouement pour ce mode de transport historique, bien souvent supprimé dans les années 1950 dans les mêmes villes qui le rétablissent et l'inaugurent aujourd'hui en grande pompe ? Réponse : une politique publique d'ampleur, transversale, et particulièrement utile et porteuse en termes de communication politique. « Un tramway, c'est, en soi, un projet de ville », confiait à notre rédaction un élu montpelliérain. Une confiance qui en dit long sur le symbole même que représente un projet de tram, et surtout, sur l'étendue de l'action qu'il autorise aux élus qui le portent. Le tramway est en effet une véritable opportunité pour faire passer, dans son sillage, des projets économiques, de rénovation ou d'aménagement urbains. Des projets qui, inclus dans le « package » global des travaux du tram, passent comme une lettre à la poste et dont les nuisances induites rencontrent une certaine clémence du côté des habitants, des acteurs économiques. Et qui rendent ainsi caduques et peu audibles les argumentaires des opposants*".

Le tramway devient alors un cheval de Troie permettant au Maître des lieux de modifier la ville à son idée sans se préoccuper de l'avis des ses concitoyens. Il n'est

plus qu'accessoirement un moyen de transport, il est devenu porteur d'un projet urbain global permettant de réorganiser la ville, son plan, ses dynamiques, ses quartiers, son architecture même, ses densités. Il est à l'urbanisation des années 2000 ce que représentèrent les grands ensembles dans les années 1960.

Le maire de Tours s'est donc converti à cette religion tram et s'est mis en tête de faire mieux que ses voisins d'Orléans, Angers, Le Mans, points de repère beaucoup plus importants que l'avis de ses concitoyens. Il fit appel à un mercenaire du tramway, Jean-Pierre Lapaire, grassement rétribué comme "conseiller tramway au SITCAT" (hors budget du tram ?), connaissant bien les ficelles, ayant déjà œuvré à Orléans. Ne se contentant pas du modèle standard à 5 caisses des villes voisines, le mégalo tourangeau veut entrer dans la cour des grands, il opte pour un modèle surdimensionné à 7 compartiments, comme à Bordeaux.

Avec son compère immobilier Philippe Briand, flairant de bonnes affaires, Jean Germain ouvre alors la ville à la "Transport connexion" du BTP. Eiffage, Bouygues et Vinci sont aux premières places pour se partager le gâteau des aménagements. La crise économique est oubliée...

7.3 L'exclusion de la démocratie participative n'est pas une fatalité

Une conséquence évidente et inéluctable de la prise en main d'un grand projet tramway par les grands décideurs est l'exclusion complète de la démocratie participative. A Tours, pourtant, des groupes de travail de CVL auraient permis de former les citoyens investis dans la problématique tram. Une succession régulière de réunions de travail aurait permis de dégager des orientations. Mais les CVL n'ont jamais été consultés, ils ont juste été le théâtre de réunions d'informations quand tout était décidé.

Dans l'ouvrage "Le tramway dans les villes", Philippe Hamman décrit cette interdiction de participation citoyenne : *"La démocratie représentative et la démocratie participative tendent à s'exclure l'une de l'autre. L'exercice de la démocratie locale passe ainsi par des transactions bipolaires, entre élus et services techniques et administratifs des collectivités, avec le citoyen en arrière plan. La confiance des électeurs traduite dans les urnes ne peut à elle seule garantir qu'un élu détienne les connaissances et les savoir-faire permettant de traiter tous les problèmes de la ville ou du territoire. C'est là que prennent place des experts, des fonctionnaires et autres chargés de mission qui les entourent, formant l'appareil administratif et technique des collectivités territoriales. Mais cette transaction ne vaut qu'en restant « informelle et tacite » à l'endroit des citoyens, loin de la négociation formalisée débouchant sur un accord écrit liant les parties. Tout n'est pas donné à voir..."*.

Si à Tours on s'est trouvé pleinement dans cette configuration, Philippe Hamman n'exclut pas pour autant la participation citoyenne, tout en montrant combien elle est délicate à mettre en œuvre : *"Un enjeu d'importance des démarches participatives se situe entre dispositifs octroyés et parole revendiquée. Pour les élus, les techniques participatives peuvent s'apparenter à des modes de prévention de résistances des habitants, au risque du désintérêt de ces derniers si de*

concertation il n'est que formatée par les décideurs, c'est-à-dire une simple information et des comités consultatifs fonctionnant en vase clos. A l'inverse, si on part d'une mobilisation citoyenne constituée pour faire aboutir des doléances et désireuses de s'exprimer à ce titre, la participation est susceptible de faire émerger un débat public ; mais les élus peuvent y être réticents". L'auteur écarte aussi de toute véritable concertation les négociations visant à traiter "à part" certains dossiers, comme l'indemnisation des commerçants. Il est aussi méfiant envers "un autre mode de cadrage des débats et des négociations posant ce qui serait légitime ou non". Il envisage toutefois une issue positive : "Par la conclusion qu'elle apporte à un problème donné, la transaction a le double pouvoir d'être facteur de changement et productrice d'une synthèse créatrice".

Partout, le seul vrai moment où les habitants sont consultés est l'enquête publique. A Tours, il y eut au préalable, en 2007, une "consultation publique" déjà vidée de sa substance, j'en parle en page 223 pour montrer à quel point le mot concertation est galvaudé pour remplacer celui de consultation. L'avis des habitants n'avait rien changé au projet. Lors de l'enquête publique de 2010, toutes les bases du "grand projet" étaient déjà en place, même s'il était difficile encore d'en imaginer toutes les conséquences.

7.4 Une enquête publique sous le signe du parti-pris

Tout s'est passé de travers lors de cette enquête prévue sur un mois, de la mi-juin à la mi-juillet 2010. La mairie l'a appréhendée, conformément à son habitude, comme une formalité, n'engageant pas du tout les habitants à intervenir pour améliorer un projet déjà présenté comme "exemplaire" dans les réunions d'information. Cette fois-ci, les premières réactions de ce qui allait devenir le Front de Convergence (page 215) amenèrent le président de la commission à allonger la durée d'enquête de deux semaines. Ce fut sa dernière décision, il fut ensuite remplacé. Ou plutôt mis hors d'état de nuire ?

Les dossiers d'enquête, établis par le SITCAT, étaient en premier lieu très orientés. Dans leurs principes, ils sont censés éclairer les orientations et les choix. Rien n'expliquait pourquoi l'option logique du tram-train suggérée à l'origine par la Fédération Nationale des Usagers du Train (FNAUT) avait été rejetée et donc pourquoi l'étoile ferroviaire, privilégiée dans le PDU de 2003, était, elle aussi, écartée. Pourquoi encore la ligne de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) prévue à bas coût dans le PDU (Plan de Déplacement Urbain) de 2003, entre 48 et 200 Millions d'euros, était devenue une ligne de tramway à 369 M. Les coûts de dévoiement des réseaux étaient pratiquement rayés, à moins de 3 M, alors qu'ils étaient de 54 M à Orléans. Cela permit à la commission d'enquête de dire que le coût kilométrique du tramway tourangeau était moindre que l'orléanais. Depuis, la note a encore grimpé (page 80). Et que dire de tous les abattages d'arbres, certains situés à 50 mètres du tracé, sans la moindre justification ?

Dans sa déposition, Bruno Dewailly signalait que "Tout au long du dossier les choix sont assésés, au mieux à coup d'allusions à d'éventuelles études, sans qu'à aucun moment les références bibliographiques complètes des prétendues études ne soient données au lecteur et que la moindre donnée précise venant étayer ces choix ne soit avancée". Et il poursuivait : "Hélas, l'étude des dossiers fait

apparaître une large variété de problèmes de fond corroborant par là même le bluff mis au jour par l'étude de la forme". Les conclusions de la commission d'enquête balayèrent tous ces arguments. Elles présentèrent quelques vœux pieux, non pris en compte. Le projet ne s'en trouva pas modifié. En introduction, il était dit : " *Le nombre des observations étant très important, il n'est pas envisageable d'évoquer chacune d'elles dans le présent rapport*", ce qui permit d'oublier les plus dérangeantes. En fin de compte, **la commission fut transparente**, elle joua parfaitement le rôle que la mairie attendait d'elle.

Dans ses conclusions, elle lui délivra même une indulgence permettant aux édiles d'arranger le projet à sa guise. "*Il conviendra de mettre en conformité le droit et le fait dans le document final de mise en conformité*" : en d'autres termes, peu importe que le fait ne soit pas conforme au droit, on modifiera plus tard le droit pour qu'il devienne conforme au fait ! Et le projet de tramway était qualifié à plusieurs reprises d'avant-projet, sous-entendant ainsi qu'il serait redéfini plus tard, hors du contrôle d'une enquête publique. N'était-ce pas autoriser la mairie et le SITCAT à ce soustraire de toute contrainte juridique et démocratique ? La préfecture n'a pas réagi à ces dérives, proches de la collusion, dénoncées par le Front de Convergence.

7.5 Prévisions, dérives et démesure

Au début, en 2009, le mode de financement de la ligne de tramway tourangeau est apparu brumeux, au sens fog londonnien. Le maire n'hésitait pas à faire croire que l'aménagement de sa première ligne ne coûterait pas un centime aux contribuables Tourangeaux. Alors que le coût était encore sous la barre des 300 millions d'euros, ce qui est déjà énorme, des citoyens s'inquiétaient bien sûr de son impact sur les impôts. L'un d'entre eux l'avait exprimé ouvertement lors d'un jeu de questions-réponses après que le maire ait présenté le budget de l'année dans une séance du CVL-Est. L'édile avait répondu avec délectation que ça ne coûterait pas un rond aux contribuables tourangeaux. C'était d'ailleurs écrit sur le site de Citétram / SITCAT : "*son financement ne fait pas appel à la fiscalité prélevée sur les ménages de l'agglomération*". Qui donc allait payer ? Un peu l'Etat, un peu l'Europe, un peu le département, un peu la région et beaucoup les entreprises de l'agglomération avec le prélèvement de "la taxe transport". Bien sûr, c'était oublier que l'Etat, l'Europe, la région et le département sont financés par les impôts des habitants de Tours et d'ailleurs. C'était ne pas savoir que la mairie ôtait déjà les frais de dévoiement des réseaux du budget, dont une partie conséquente est financée par la mairie de Tours. C'était ignorer que le SITCAT allait être intégré à l'agglomération avec la confusion budgétaire qui en découlerait pour le règlement de la dette.

Quant à la grosse part de **la taxe Transport** prélevée sur les entreprises, elle a des effets plus indirects et pervers. Le "taux de versement transport" était de 1 % en 2003, il est passé à 1,35 % en 2008, à 1,8 % en 2009 et enfin à 2 %, le maximum (sauf Paris 2,7 %), en 2013. Le montant annuel recueilli est passé de 24 millions d'euros en 2003 à 50 M en 2013. Cela signifie que les entreprises sont davantage taxées à l'intérieur de l'agglomération de Tours qu'à l'extérieur. C'est donc mauvais pour l'attractivité économique de l'agglomération. Ce n'est pas encourageant pour compenser la perte des emplois du site Michelin de Joué lès Tours...

Une dérive plus évidente est celle du financement. Le **coût officiel du tram** a démarré à 290 millions d'euros en 2008. Rester en dessous du seuil fatidique de 300 M n'était pas du tout innocent puisque cela permettait d'échapper à un débat public préalable, organisé par la Commission Nationale du Débat Public.. On est passé à 369 millions en 2010 (+ 62 %) et le détail montrait que les coûts conséquents de dévoiement des réseaux étaient écartés (page 79). En 2013, on est passé à 433 M en 2013, et toujours sans certains coûts... L'Expansion de novembre 2013 annonce 620 M, incluant une partie des amortissements des lourds emprunts, excluant encore certains coûts.

François Louault, en tant que président de l'AQUAVIT, dispose des comptes administratifs annuels du SITCAT depuis 2010. Ils permettent le suivi annuel des dépenses et recettes consacrées au chantier du tram. Sur ces bases, le montant actuel s'inscrirait dans une fourchette de 528 à 536 Millions d'euros, excluant dévoiements de réseaux, divers amortissement et des coûts annexes. Parmi ces derniers, les acquisitions foncières par la ville permettant l'intermodalité au niveau de la gare de Tours. D'après Jean-Pierre Lapaire, conseiller tram, la facture dépasse les 18 M d'euros (NR du 5/9/2013). De plus, ces chiffres sont établis pour 2013 sur des prévisions, qui peuvent être dépassées. En particulier, il y eut la dépense imprévue de 453.000 euros pour acquérir 17 m² et permettre au tramway de tourner rue Charles Gille (NR du 28/6/2013). Et quelques factures traînent encore pour 2014...

Ces comptes administratifs laissent aussi transparaître un niveau d'endettement qui va bien au-delà des deux prêts pourtant considérables souscrits pour ce chantier, de 105 et 150 M. d'euros.

Compte tenu de la volonté du SITCAT d'entretenir l'opacité sur le coût réel du chantier du siècle, tout laisse penser qu'on ne saura jamais le montant réel. Ainsi, le SITCAT prétend être incapable de globaliser le montant des dévoiements de réseaux, alors que c'est fait dans les autres villes. La chambre Régionale des Comptes d'Orléans avait promis pour la fin de l'année 2013 sa propre évaluation du chantier. A la mi-janvier 2014, doit-on attendre avec impatience la facture établie par cet organisme chargé de contrôler la gestion des collectivités locales ?

Deux piétons sont morts écrasés par des engins de chantier. Le déroulement des travaux n'a pas été aussi exemplaire qu'annoncé, les critiques ont été sévères. Elles le sont aussi pour les "dongs" et les couinements entendus dans chaque virage, ce n'est pas "*l'un des modes de déplacement motorisé les plus silencieux*" annoncé...

J'ai précédemment (page 69) montré combien l'apport du tramway apparaît limité dans l'amélioration des déplacements dans la ville. Les cyclistes sont perdants, très loin de "*l'accord parfait*" annoncé. Quant aux automobilistes ils ont surtout perdu des ronds-points remplacés par des feux tricolores agaçants, qui les amènent à éviter la ligne de tram quand ils le peuvent. En rejetant les circulations de transit en petite et grande périphérie, le tramway et le périphérique ont fluidifié la circulation en centre-ville de Tours, ce qui aide à **pérenniser l'usage de l'automobile**, et déporte les problèmes de congestion plutôt que de les résoudre. Le tramway n'a pas diminué la part prise par la voiture en ville. C'est particulièrement net Boulevard de Lattre de Tassigny, le long de l'ancien mail du Sanitas, où la

surface occupée par l'automobile apparaît bien trop importante (6 à 8 voies avec les stationnements et dégagements) par rapport à un trafic devenu assez faible. A cet endroit, la mairie avait préféré faire passer le tram sur la promenade arborée pour piétons (page 107). Le tramway n'a finalement permis de supprimer qu'une seule demi-voie automobile, sur le pont Wilson, et pour une raison très particulière (page 187).

Même la **forte densification** prétextée par l'arrivée du tramway apparaît mal gérée. Sur son blog "Un tram pour Tours", Arnoul Maffre le souligne le 16 février 2013 : *"Le projet qui prévoit les densités les plus importantes ne se trouve précisément pas sur le corridor du tramway. A en croire le lecteur de la NR qui a réagi à propos du projet qui verrait le jour sur le site des anciens abattoirs, rue de Suède, l'opération de 700 logements prévoit une densité quatre fois supérieure à celle du quartier Monconseil, situé, lui, sur le tracé du tramway. Une densité de "200 à 230 logements à l'hectare", contre 50 pour Monconseil, n'a rien d'exceptionnellement élevée, à condition qu'elle se situe sur un axe structurant de transport en commun"*.

Passons maintenant à la **fréquentation** du "navire amiral" du maire, les objectifs ont-ils été atteints ? Il était prévu d'enregistrer 54.900 voyageurs par jour, *"plus de 60.000"* d'après Jean Germain (Ville-Rail octobre 2010). Il était ensuite prévu une *"hausse rapide de ce chiffre après la mise en service"* (Tours Plus le Mag, HS janvier 2012). Mardi 3 septembre, on apprenait que 269.000 voyageurs avaient pris le tram durant les deux premiers jours des samedi et dimanche précédents. C'était la gloire, peu importe qu'il y ait eu gratuité. Et puis le silence, rien. Une semaine, deux semaines, un mois... Le 10 octobre, La Tribune de Tours avançait le chiffre de 40.000 voyageurs. *"L'objectif à terme est de 55.000 voyageurs par jour. Si le chiffre est confirmé, le tram de Tours aura pris un bon départ avec 75% de l'objectif déjà atteint"*. La NR restait silencieuse. Deux mois, deux mois et demi... C'est le 19 novembre que le quotidien annonce la nouvelle : *"Arrêtons le suspense... La société Keolis Tours vient tout juste de faire les relevés : « Nous sommes aujourd'hui à 45.000 voyages/jour » "*. Quant à l'objectif de 55.000 : *"C'est le chiffre que nous nous sommes fixé pour l'horizon 2018. Pour nous, les premiers chiffres sont très encourageants"*. Le fait que ces chiffres seraient *"tout juste"* connus est savoureux, mais ce n'est pas tout. L'objectif est reculé de 5 ans, la précision au millier près des deux premiers jours est passée à 5.000, on ne sait pas sur quelle période et si c'est du plein tarif... Le 18 janvier 2014, la NR ne communiquait toujours pas de nouveaux chiffres de fréquentation, visiblement très difficiles à obtenir, mais elle nous apprenait qu'il y a 10 % de fraude. Pour le bus, ce taux était de 1% avant le tram, il est monté à 4%.

Ce trafic est pourtant très bon par rapport à celui des lignes de bus qui auparavant, sur un parcours moins long, transportaient 17.000 voyageurs. On peut en effet estimer que, sur une longueur équivalente, la fréquentation des transports en commun a doublé. C'est d'ailleurs confirmé par le fait que la fréquentation totale des bus et trams fil bleu est passé de 100.000 à 117.000 voyageurs par jour.

Le manque induit de recettes, presque 20 %, risque de poser de gros problèmes financiers pour rembourser la dette contractée, surtout que celle-ci a augmenté... Pourquoi donc avoir visé un objectif si haut ? Si mégalo ?

7.6 Un outil de communication, moderne pipeau

Dès 2008, Jean Germain a compris le parti qu'il peut tirer de l'expérience des autres villes. Dans sa campagne électorale, il montre une volonté de rassembler autour du tramway par des discours modernisateurs sur le dynamisme. Même si c'est loin d'être son seul thème de campagne, il fait en sorte d'en faire le principal sujet le différenciant de son adversaire, comme si l'élection devenait un référendum pour ou contre le tramway. En vérité pour celui qu'il a déjà en tête et contre un projet que son adversaire Renaud Donnedieu de Vabres ne perçoit pas et n'exprime pas clairement. Il s'en est aussi servi pour ratisser large dans la classe politique et composer une équipe municipale étendue aux inconditionnels béats de ce mode de transport, du Modem aux Verts et aux communistes. Il a ainsi acquis une assurance tous risques contre les éventuelles tempêtes, une véritable stabilité politique d'autocrate. Alors que dans ses deux mandats précédents, il avait donné l'impression de tergiverser, ce ciblage sur le lancement et la réalisation d'un chantier attendu a fait mouche.

C'est un peu plus tard, en 2009, que le maire réélu se rendra compte que le tramway peut lui apporter bien davantage. Dans ses éditoriaux de numéros spéciaux, il devient alors le premier à donner le ton. On ignore si les mots lui sont mis dans la bouche, mais le lyrisme de ses déclarations nous projette dans une autre époque politique : *"Ce tramway qui embellira la ville, objet design et fieré pour tous"*, *"Un important projet d'aménagement va embellir cet accès au cœur urbain"*, *"Avec le tramway, la ville sera embellie, attractive"*, *"Il laissera la place à une ville embellie et toujours plus dynamique"*. Un peu moins inspiré et plus terre à terre, Philippe Le Breton, le maire de Joué lès Tours, lui répond comme un écho : *"une occasion de redessiner la ville, de remplacer le mobilier urbain parfois vieillissant et d'embellir les espaces publics"*. Chacun a appris ses éléments de langage et les répète sous toutes les formes.

L'image est particulièrement soignée. Nous avons eu droit à Tours à ce que décrit Philippe Hamman en 2011 dans son livre *"Le tramway dans la ville"* : *"Le nombre d'images qui donnent à voir des moments de rituels dans le projet urbain, à l'exemple des soudures symboliques du premier et du dernier rail de telle ou telle ligne ou extension de tram à Strasbourg et Montpellier"*. Toute l'expérience communicationnelle des tramway précédents a été reprise par les communicants Tourangeaux, qui l'on pleinement exploitée.

Et peu importe que certains aient dénoncé un "matraquage", autour du *"produit à haute technologie"* habillé de sa *"livrée miroir d'eau de Loire"* on en remet une couche, voyez combien *"La ville est belle"*... Comme si le tramway ne relevait plus d'une politique des transports, mais d'une politique de communication des collectivités. Dans son livre *"Le cœur d'une ville... hélas !"*, Jean-Marc Sérékian expliquait la raison de cet enfumage : *"Si, comme l'affirme Jean Germain, le tramway est bel est bien une « nécessité » pour Tours, pourquoi se donner autant de peine pour en convaincre les habitants, en vanter l'esthétique, la propreté, le rôle dans « la mise en lumière » de la ville, si ce n'est pour mieux en dissimuler les enjeux véritables ?"*.

7.7 Une ville "embellie" de force

L'embellissement de la ville est clamé sur tous les tons, il est l'étendard sous lequel s'opèrent les bouleversements urbains arbitraires et souvent soudains qu'aucun habitant n'a jamais approuvés. Raser les massifs engazonnés et fleuris, remplacer des arbres murs par de jeunes pousses, noyer l'ensemble dans des pavés, transformer les ronds-points par des successions de feux où il faut deviner le bon, démolir des maisons de caractère en tuffeau pour construire des résidences sans personnalité soi-disant de standing et j'en passe, c'est cela l'embellissement que l'on impose aux citoyens.

La mairie a une grande liberté d'action, tant les garde-fous ne jouent pas leur rôle, surtout l'Architecte des Bâtiments de France, censée défendre le patrimoine. J'ai développé ce sujet dans le chapitre sur l'identité ligérienne (page 100), dans celui sur le secteur sauvegardé (page 134) et celui sur l'ABF (page 189).

Que peut-on dire en face ? Qu'on enlaidit la ville ? Mais comment peut-on être si aigri, si pisse-froid, voir les choses en noir ?... Les aficionados municipaux ne se privent pas de fustiger les réfractaires sur les commentaires du site de la NR. Demander l'avis des habitants ? Mais vous n'y pensez pas, nous vivrions dans une ville-musée, complètement coincée, qui serait en déclin. Il faut faire confiance à ceux qui ont une vision dynamique de la ville de demain. Il faut vivre avec son temps...

On fait moderne, du nouveau pour du nouveau. Comme si les années Béton de Pompidou étaient encore d'actualité au XXI^{ème} siècle, comme si on devait toujours vivre avec une croissance soutenue et un plein emploi qui reviendrait. Comme si on ne vivait pas dans une ville patrimoniale qui doit évoluer certes, mais pourrait le faire plus intelligemment, en conformité avec son vécu.

7.8 Un échec aux lourdes conséquences

Les Tourangeaux sont encore étourdis par ces dithyrambes d'un autre âge. La nouveauté et le clinquant œuvrent encore sur leur esprit, ils ne se rendent pas encore compte que le beau tramway qui traverse leur ville "embellie" s'annonce comme un échec, à commencer par celui de la démocratie. Certes, par rapport aux bus, ce moyen de transport apporte son lot d'améliorations. Indéniablement il y a du mieux en termes de pollution et de régularité, certes de l'avis général, c'est une réussite esthétique, même si ce tramway n'est guère qu'une variante de celui de Bordeaux. La question se pose de savoir si le résultat obtenu est bien à la mesure du budget englouti pour la seule esthétique. N'eut-t-il pas été plus simple et moins onéreux de prendre l'original ?

Pour l'embellissement de la cité, nous venons de voir qu'il est patrimoniallement très contestable et que l'effet est même inverse avec une minéralisation excessive, contrariant le développement de la trame verte prônée dans les objectifs du PLU.

Nous avons aussi passé en revue les dérives de ce tramway et elles sont préoccupantes : les prévisions de trafic ne sont pas atteintes, le budget s'est très sensiblement alourdi, la taxe transport est devenue un frein à l'implantation des entreprises. Nous avons changé d'époque et on endette la ville et l'agglomération

en croyant à la prospérité d'antan. En plus d'être artificiel, le "*Plus belle la ville*" qu'on nous serine est casse-gueule. Le char royal à 7 caisses, qui devait enchanter la ville et l'inscrire sur des perspectives radieuses, plombe durablement les comptes de l'agglomération. Espérons qu'il ne cache pas encore quelques autres bombes à retardement.

Dans les chapitres consacrés au PDU, Plan de déplacement Urbain, son enquête publique (page 134) et ses conclusions (page 135), je présenterai ce qui est prévu dans les dix ans à venir, 2013-2023, pour les transports en commun dans l'agglomération. Aucune ligne n°2 de tramway et aucune ligne de tram-train n'y sont planifiés. Une priorité est donnée au périphérique routier Nord, tandis que l'élargissement de l'autoroute A10 est presque acté. Contrairement aux prévisions de 2008 et 2010, la ligne n°1 de tramway restera donc unique durant longtemps. Avec le périphérique Nord-Ouest, elle a englouti la presque totalité des investissements prévus dans le PDU de 2003 sur vingt années. Les caisses sont vides et l'automobile reste maîtresse du terrain pour longtemps.

La valorisation de l'étoile ferroviaire tourangelle est donc plus que jamais remise aux calendes grecques, or elle est essentielle pour désengorger significativement les flux automobiles aux portes de la ville. En matière de dépense d'énergie et de pollution, les trajets routiers longs extra et intra agglo restent ainsi sans solution, sans amélioration en vue, bloqués par le tramway tel qu'il a été imposé par le maire. Les objectifs du plan climat à l'horizon 2020, de réduction de 20% des gaz à effet de serre, apparaissent d'ores et déjà inaccessibles. Le tramway échoue donc sur sa principale justification sociale et environnementale.

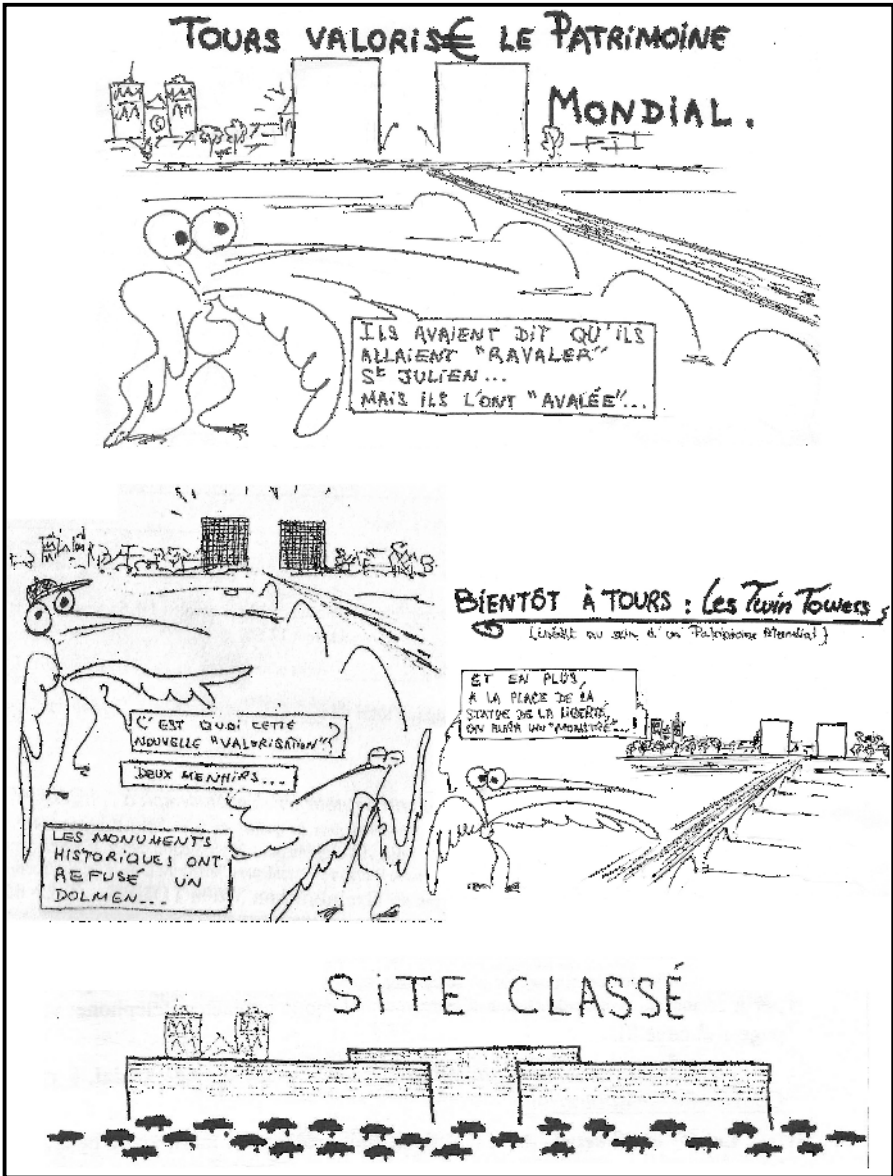
Par ailleurs, le "curseur sur sa ligne" royale est déjà responsable de quelques dégâts collatéraux dont on mesure déjà certaines conséquences. On a vu qu'il a provoqué une dégradation des circulations cyclistes et piétonnes, notamment rue Nationale (page 69). Il a servi de prétexte à une densification accrue, qui s'effectue au détriment de la présence végétale et de la qualité de la vie, nous allons le voir en détail dans les chapitres qui suivent. La priorité donnée aux communes de Tours et Joué lès Tours est source d'un déséquilibre durable, dont les effets ne se limiteront pas à éponger les dettes contractées.

Ainsi, ce tramway mal calibré est devenu un boulet qui obère l'avenir de la cité. Il est bien le "vaisseau amiral" de son maire, il n'est sûrement pas la première maille du réseau de transport en commun dont avait besoin notre agglomération.

Ce constat d'échec est toutefois à relativiser en ce qui concerne le moyen de transport lui-même. Si on oublie les prévisions irréalistes, on peut estimer que le tramway a rencontré un succès d'estime et une réelle réussite en terme de fréquentation. L'utilisation des parkings-relais peut devenir une nouvelle habitude. Tout cela irait dans le sens d'une promotion des transports en commun en général.

Espérons que cet échec serve de leçon et puisse à terme (trop long terme...) être bénéfique. En tirer les conséquences signifierait d'abord abandonner la construction d'une seconde ligne de tramway souffrant des mêmes défauts que la première, avec des conséquences similaires. Ensuite, il conviendrait de repartir sur de **nouveaux objectifs** utilisant enfin l'étoile ferroviaire, mettant en place un réseau de tram-trains ou de trains de banlieue omnibus. Ses voies principalement

orientées Est-Ouest sur Tours permettraient alors de valoriser davantage la première et unique ligne de tramway, Nord-Sud, avec pour correspondance la station Verdun, déjà prévue dans la modification n°2 du PLU de Tours. Mais que de temps perdu pour en arriver là...



[2003-2004]

Les deux futurs hôtels du Haut de la rue Nationale (page 92)

8 Les aménagements urbanistiques

8.1 Une densification forcenée

L'arrivée du tramway a été pour la municipalité un prétexte pour imposer aux habitants une sur-densification de l'habitat à laquelle ils ne s'attendaient pas. Certains ont parlé de Cheval de Troie à propos du tramway lorsqu'ils découvrirent la politique d'urbanisme qu'il charriait derrière lui.

En effet, rien ne laissait prévoir ce qui allait se passer, lors des élections municipales de 2008. Le candidat Jean Germain n'en parlait pas dans son programme électoral. Pratiquement, il annonçait même le contraire : "*Un modèle urbain de référence, respectueux des Tourangeaux et de l'environnement*". Les belles paroles habituelles et vides d'un homme politique en campagne...

Trois ans plus tard, en 2011, un nouveau décor était planté. Les Tourangeaux ont eu l'occasion de s'exprimer et ils se sont prononcés contre les mesures de densification lors de l'enquête publique sur le PLU. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur leur a donné raison en bonne partie. Mais les dés étaient jetés : ses sages recommandations n'ont pas été suivies par la mairie (page 129).

C'est donc par des méthodes délibérément antidémocratiques que la sur-densification permise par le PLU a été imposée aux habitants. Elle prend de telles proportions que, dans la NR du 18 septembre 2013, un promoteur a pointé : "*le risque de voir le marché « sinistré » pour 15 à 20 ans si les choses continuent à ce rythme*".

Certes, suite au Grenelle de l'Environnement, une certaine densification est prônée actuellement dans les politiques urbaines, notamment autour du passage d'un tramway. Le SCoT de l'agglomération tourangelle va en ce sens. Mais SCoT et PLU contiennent d'autres mesures apportant un équilibre, notamment de développement de la trame verte. Pour les quartiers inondables, le SDAGE et le PPRI vont plus loin en préconisant une diminution de la densité de logement. Quand la Direction Départementale des Territoires (DDT) d'Indre et Loire écrit "*Il est nécessaire de limiter l'urbanisation en zone inondable. En effet, la réussite d'une évacuation du val, si elle devenait inévitable, nécessite de limiter le nombre de personnes à mettre à l'abri*", la mairie fait la sourde oreille.

Tout cela aurait permis d'éviter les excès tels que ceux exercés par la mairie de Tours, certains d'entre eux étant démesurés à l'échelle de notre ville moyenne et pas du tout "*respectueux des Tourangeaux et de leur environnement*". Il existe pourtant des méthodes de densification douce pouvant bénéficier de l'aval des habitants. La plus connue s'appelle BIMBY, Build In My Back Yard, Construire dans mon arrière-cour (ne pas confondre avec NIMBY, page 230). Il s'agit d'une densification par la maison individuelle pouvant donc s'étendre sur toute l'agglomération tourangelle.

D'après Wikipédia, ce projet BIMBY, venant des pays du nord de l'Europe, est "*porté par l'Agence nationale de la recherche*". Il propose "*aux propriétaires des entretiens individuels pour évaluer les besoins et opportunités individuelles d'évolution de leur parcelle*". Le but est de scinder les parcelles pavillonnaires. Par

exemple diviser en trois un terrain de 1000 m² pour y construire deux nouvelles maisons à côté de celle en place. Tout un processus (cf. site bimby.fr) peut être mis en place au niveau communal pour inciter les habitants à aller en ce sens.

Pire même, la mairie de Tours combat ce procédé. J'ai récemment eu connaissance d'un tel cas sur Tours Nord, où un propriétaire a voulu ajouter deux maisons sur son long terrain. La mairie a refusé en prétextant que l'accès serait difficile pour les pompiers. Elle avait agi de même ailleurs. Parallèlement, dans le quartier de Beaujardin, des habitants s'opposent à la construction d'un immeuble dans un terrain très long et font remarquer que l'accès des pompiers sera difficile, ce qui, là, étrangement, ne pose pas problème au service Urbanisme. Son but sur Tours Nord est clair : obliger le propriétaire à vendre sa maison pour élever un immeuble sur son terrain. Voilà comment, en usant de tels artifices, la mairie livre la ville aux promoteurs.

Nous allons maintenant voir les exemples les plus significatifs de la brutale densification tourangelle.

8.2 Les jardins Saint Lazare sauvés de justesse

Les jardins Saint Lazare sont les derniers jardins ouvriers de Tours entre Loire et Cher, à 20 minutes à pied de l'hyper-centre. A ce titre, ils constituent une cible de choix pour une mairie qui veut construire partout, "boucher les dents creuses" selon l'expression. Le symbole était tout de même fort pour une municipalité rose-verte : réquisitionner des jardins ouvriers pour les livrer aux promoteurs... Elle a donc agi avec circonspection, à la fois de façon prudente et déterminée.

Sur un terrain dont elle est propriétaire, la prudence l'a amenée à définir une opération immobilière modeste présentant un bâti qui ne tranche pas avec les petites maisons de ville environnantes. Il n'y avait pas de quoi choquer le voisinage. Noyer ce petit projet dans les vingt grands projets du PLU permettait de le rendre inaperçu. C'était jouable...

La détermination pour qu'aboutisse le projet a été totale, allant jusqu'à falsifier la réalité locales des parcelles. D'un coup ces jardins si bien entretenus sont devenus des friches "à l'abandon". Mieux, ils allaient provoquer des créations d'espaces verts !

J'ai dénoncé cette grossière supercherie sur le site Web du PADD de la ville, en juin 2010. Comme ma déposition est restée la seule, mes remarques n'ont pas pu passer inaperçues. Quand l'enquête sur le PLU a eu lieu en janvier et février 2011, je me suis rendu compte que la mairie, même démasquée, persistait dans les mensonges. Dans sa rhétorique dévalorisante, les jardins étaient devenus "spontanés", alors qu'ils étaient bien inscrits dans le cadastre. Et ils ont perdu leur dénomination de "jardins ouvriers" ou "jardins familiaux". Pardi, ceux-ci étaient déclarés protégés par ailleurs ! On ne parlait plus que de "l'aménagement de l'îlot St Lazare", la notion même de jardin était déjà rayée.

La menace a fini par être comprise et je n'étais plus seul à intervenir pour refuser cette destruction. On pouvait raisonnablement espérer que le commissaire enquêteur, connaissant les dissimulations municipales, interviendrait pour sauver les jardins ouvriers. Pas du tout, à notre grande surprise, il se mit au diapason de la

mairie : *"Cet aménagement vise à satisfaire le besoin en logements, tout en créant un espace vert public linéaire sur toute la longueur du site"*.

Tout semblait alors perdu, il ne restait plus que la validation par le Conseil Municipal. Le 21 avril 2011, j'écrivais : *"Une cinquantaine d'habitants se sont réunis ce soir pour sauver les jardins St Lazare. Tous étaient très décidés à refuser toute construction. Comme moi, il souhaitent préserver le cachet de ce lieu précieux, avec quelques modifications, notamment pour avoir des parcelles plus petites et avoir des jardins solidaires ou collectifs"*. Puis : *"Hier soir, 31 mai, se tenait une réunion entre élus et habitants venus nombreux, une centaine de personnes. La municipalité a promis que rien ne sera construit sur les jardins"*.

Ainsi, par une mobilisation express et inattendue, les habitants ont réussi ce qui apparaissait fichu. Comme quoi, même quand tout semble perdu, une mobilisation populaire peut permettre d'éviter l'inévitable. C'est hélas le seul exemple de ce type que j'ai à présenter dans ce livre...

Il faut préciser avant de finir quelques uns des ressorts ayant permis la réussite de cette mobilisation :

- Elle a été menée par des universitaires sachant défendre leurs points de vue auprès des élus.
- Elle a été soutenue par le Comité de Quartier Febvotte et il est rare qu'un Comité de Quartier s'engage ainsi contre la mairie.
- Des propriétaires se sont sentis directement menacés dans leur cadre de vie.
- Deux élus de la majorité ont défendu le point de vue des habitants, le socialiste Claude-Pierre Chauveau et le Vert François Lafourcade, c'est rare aussi.
- Les élus de la majorité municipale s'étaient montrés intraitables sur la destruction du mail du Sanitas (page 107), qui avait déclenché une certaine mobilisation populaire et médiatique. Il devenait bon de lâcher du lest sur une opération immobilière somme toute limitée.

Le 1^{er} juin 2011, j'écrivais en conclusion sur mon blog : *"Dans cette affaire, je retiens le rôle lamentable des mécanismes de concertation, qui n'auraient jamais dû permettre d'arriver à la presque-acceptation du projet : les Conseils de Vie Locale (le déni de la réunion du 1er juillet 2010) [page 38] et l'enquête publique sur le PLU (les dés pipés de la conclusion du commissaire). Quel fiasco de notre démocratie locale !"*.

8.3 Casernes Beaumont-Chauveau, un patrimoine arboré détruit

Phénomène peu fréquent, la ville de Tours entre Loire et Cher va pouvoir édifier en son sein un nouveau quartier. C'est une opportunité capable d'attiser les velléités bétonnières du BTP et d'exalter les ambitions de grand bâtisseur du maire. Sur plus de dix hectares de terrain forcément très convoités à haute valeur ajoutée et à deux pas du centre ville, le projet se claironne d'emblée Haute Qualité Environnementale (HQE). Que ne se permet-on de faire sous ce prestigieux label ?

Il s'agit d'un vaste espace libéré avec le départ de l'armée (l'école du train), les casernes Beaumont et Chauveau, séparées par la rue du Plat d'étain, dans Tours

Ouest. Sur le fond, rien de plus logique que d'y aménager un nouveau quartier, avec une certaine densification. En 2010, aucune crainte ne m'avait effleuré sur ce projet alors ébauché dans les vingt projets majeurs du PADD. Et personne n'y a pris garde.

Les choses se précisent le 18 juin 2011 quand la mairie procède à une visite commentée des lieux. Je me rends compte de la présence de 120 beaux platanes et tilleuls. Connaissant les habitudes dévastatrices municipales, je m'inquiète de leur devenir et crains le pire. On me rassure tout de suite, il sera fait le "maximum"...

Je m'en inquiète davantage quelques jours plus tard, le 22 juin, quand le projet est présenté dans un amphithéâtre réunissant la municipalité, l'atelier d'urbanisme de la ville et l'architecte désigné.

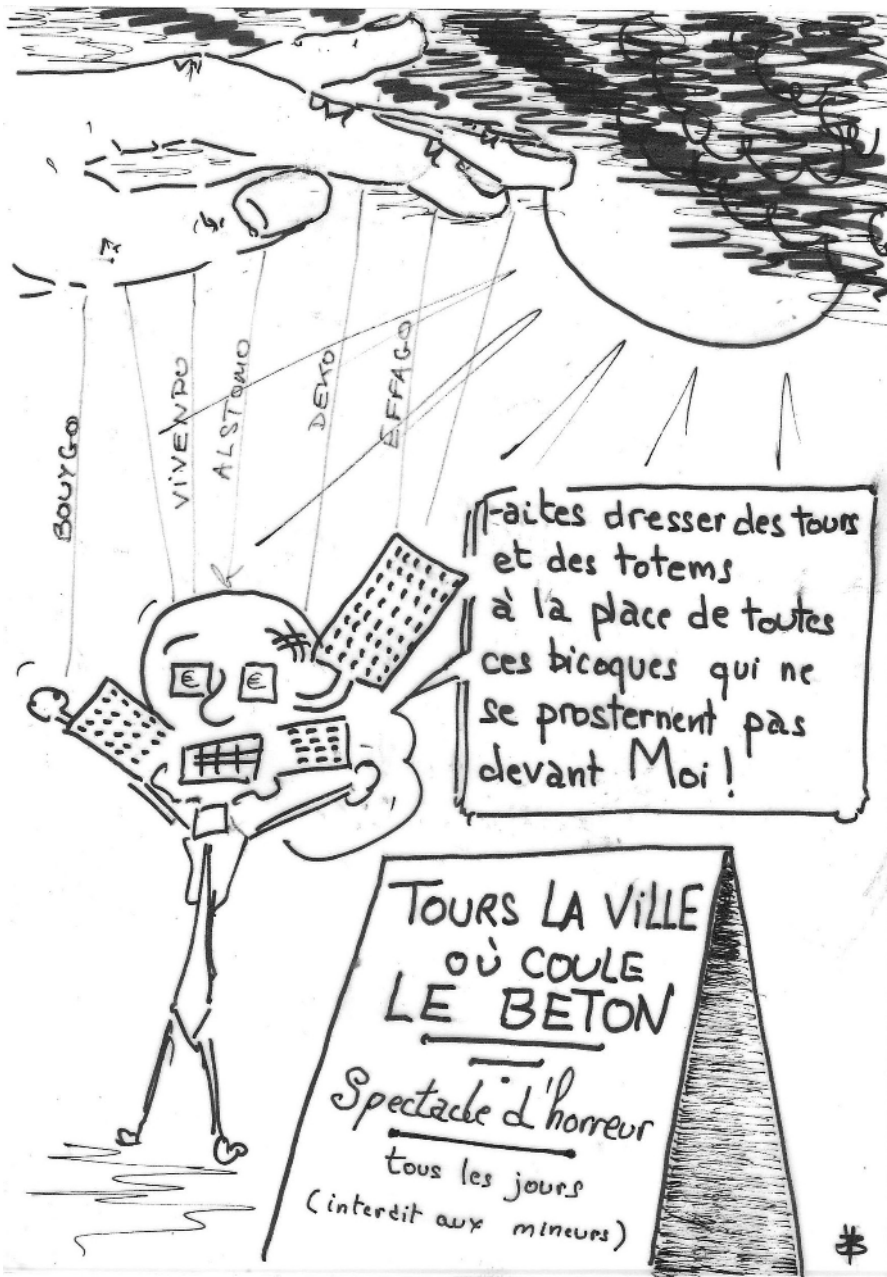
J'apprends qu'il y a déjà eu trois études de menées et que l'une d'entre elles a été choisie par les élus. Est-ce parce que le choix principal s'est effectué à huis-clos dans le mépris de des habitants que le projet a été nommé ZAC, Zone d'Aménagement Concerté ? Comment peut-on ainsi mettre un vernis démocratique sur un processus dont les fondations ont été mises en place en ayant exclu les citoyens de toute concertation ?

Lors de cette réunion, le public découvrait que l'architecte n'avait pas été averti de la présence d'un patrimoine arboré et il n'était pas le seul. Les élus municipaux l'ignoraient aussi, le responsable de l'atelier d'urbanisme, pas plus informé, a vaguement avancé le nombre de 45 arbres... Dans ces conditions, on devine le pire, les 120 beaux arbres seraient abattus pour la plupart. Mais un lot de consolation avait été prévu et proclamé haut et fort : on allait créer un espace paysager... Environ 10% de la surface, apparemment moins qu'avant, et dans la moyenne de la ville.

En juin et juillet 2013, le projet est soumis à enquête publique, lors de la seconde modification du PLU de Tours. Je découvre alors la présence d'une étude d'impact bien faite. Datée du 22 janvier 2011, elle comporte un chapitre sur les arbres, dénombant 117 platanes et tilleuls en très bonne santé, pouvant vivre plusieurs dizaines d'années. C'est le 22 avril 2011 que le jury a fait le choix entre les trois projets. Ces derniers avaient donc été remis bien avant et par conséquent ils n'ont pu être conçus que dans l'ignorance de la présence d'un intéressant patrimoine arboré à préserver. J'ai considéré qu'on était devant un vice de forme et fait la demande que le projet soit refusé.

L'enquête publique révèle aussi que 30 à 70 arbres seront gardés, sans plus de précisions. Ces chiffres m'apparaissent très contestables. A partir des données des plans, au moins cent arbres seront abattus, je n'en vois qu'une dizaine de préservés. Je précise plus loin, page 132, comment le commissaire-enquêteur de cette enquête a tout accepté de la mairie. Celle-ci dit alors que 53 arbres devraient survivre, mais sans aucun détail, donc ça sera pire. Indéfectiblement relayée par la NR, sans rien changer sur le fond, elle continue sa propagande : "*Ses concepteurs ont, par ailleurs, décidé de lui offrir « un poumon vert »*" (NR du 20/11/2013)...

En décembre 2013, la mairie a acheté à l'Etat les terrains à prix d'ami, ce qui permettra une juteuse plus-value lors de la revente aux promoteurs.



8.4 Haut de la rue Nationale, les deux grands hôtels d'Eiffage

Suite au grand incendie de 1940, lors de l'arrivée des troupes allemandes, le début de la rue Nationale, près de la place Anatole France au sud de la Loire, avait été reconstruit, ne laissant que peu de place à l'église Saint Julien, sans souci de la mettre en évidence. L'ensemble n'est pas vraiment réussi et n'a pas évolué, il apparaît légitime de le repenser. C'est l'un des plus clinquants parmi les 20 grands projets phares du PLU.

Il semble en effet qu'on veuille délibérément y accumuler toutes les erreurs de l'urbanisme de ces quinze dernières années à Tours :

- un goût malsain de la démesure, avec deux tours, incontournables "marqueurs urbains", voulant symboliser l'entrée de la ville, destinés à être des hôtels de luxe. Bien que de hauteur assez modestes, 28 mètres, elles gâcheront une perspective qui avait tout de même une certaine harmonie.
- elles rendront peu visible l'église St Julien, chère à Prosper Mérimée, en entrant dans Tours par le pont Wilson. Elle devait être la grande bénéficiaire du projet et elle ne sera guère mieux lotie qu'aujourd'hui.
- un irrespect du style du patrimoine bâti existant, avec des immeubles hors-sol et standard, qu'on trouverait aussi bien à Lille qu'à Marseille. La pierre blanche et les toits d'ardoise sont notre signature, ils permettent de nombreuses variations, il n'y a pas lieu de l'oublier.
- une nouvelle fois, tous les arbres en place risquent de disparaître, y compris ceux qui bordent l'église sur sa façade Est. Deux beaux sujets ont d'ailleurs déjà été discrètement abattus en 2012. Au total, on en dénombre 170, dont 120 tilleuls

Sur ce projet, la mairie avance d'une drôle de manière. Déjà en 2003, sur la place Anatole France, un parking souterrain, géré par Vinci, avait été construit, érigeant un affreux pavillon de béton pour la sortie et provoquant l'abattage de tous les arbres, même ceux situés hors de l'emprise du parking. Dans le PADD de 2009, préalable au PLU, elle exprimait la volonté de "*redonner au haut de la rue Nationale l'aspect qui était le sien avant guerre*". Cette belle résolution est passée à la trappe.

Puis en décembre 2011 et janvier 2012 une enquête publique a été dédiée à ce "haut de la rue Nationale". Le propos n'était pas clair, c'était surtout des orientations. On y trouve d'inquiétantes perspectives, comme : "*La hauteur de ces deux tours peut être augmentée afin d'offrir plus d'élancement, elle ne peut être réduite*". Ou : "*pas d'objection quant à la suppression des espaces boisés classés de l'ensemble du secteur sauvegardé*", "*Il semble inopportun de conserver ces espaces boisés classés*".

Les conclusions du commissaire-enquêteur n'ont pas été plus claires. Il n'est pas vraiment en cause car, sur plusieurs points qui semblaient effectifs, la mairie lui a répondu que rien n'était encore décidé. Il a tout de même regretté "*une minéralisation du projet qui paraît excessive*" et "*l'absence d'arbres dans la partie la plus large du haut de la rue Nationale*". Mais puisque ce n'est pas exprimé en "réserves", ces belles paroles ont été ignorées par la mairie.

En janvier 2013, j'écrivais sur mon blog : *"Les choses se dessinent lentement mais la menace sur les arbres est toujours présente, à lire dans la NR du 31 janvier 2013 cette remarque désinvolte : "certains, d'ailleurs en mauvaise santé, seront arrachés mais il y aura de nouvelles plantations". On y trouve les habituels arguments d'abattage :*

- *les arbres en mauvaise santé doivent être abattus.*
- *puisque quelques uns des arbres sont en mauvaise santé et doivent être abattus, les autres (en bonne santé) peuvent l'être.*
- *ce n'est pas grave puisqu'on replantera."*

Le 6 juillet 2013, un article de la NR confirmait mes craintes, avec des bâtiments en formes de cubes blancs imbriqués. La multinationale Eiffage va prendre le contrôle du projet pour créer et gérer un ensemble de luxe, comme il le ferait n'importerait où ailleurs. Un coup Vinci, un coup Bouygues, un coup Eiffage, puis on recommence...

Les commerçants en place ne semblent pas convaincus, ils restent dans l'expectative. L'AQUAVIT a tiré la sonnette d'alarme auprès de l'ABF et de la DRAC. Cette dernière a rappelé les limites de la procédure de modification du plan de sauvegarde et de son contenu. En ce qui concerne le patrimoine arboré, elle a aussi souligné que les abattages ne peuvent juridiquement se concevoir qu'après la révision-extension du plan de sauvegarde (page 134). Ces contraintes et l'élection municipale de 2014 changeront-elles la donne ?

A la mi-décembre 2013, la mairie a annoncé sa volonté de déclencher une Déclaration d'Utilité Publique pour autoriser les expulsions de commerçants et propriétaires récalcitrants, d'une façon très autoritaire que je présente en page 127.

8.5 Tours Bouygues de la gare, la démesure au cœur de la cité

Nous sommes toujours dans les 20 grands projets du PADD de 2009, confirmés dans le PLU de 2011, celui-ci est sûrement le plus démesuré, celui qui a soulevé les plus vives oppositions. Elever une tour de 58 mètres en plein dans le centre-ville embouteillé, juste à côté du monument historique classé qu'est la gare de Tours de Victor Laloux, et pas loin de l'hôtel de ville du même Laloux. Quelle mouche a piqué le maire de Tours pour s'engager ainsi ?

La proximité du tramway justifie certes une certaine densification autour de son passage, mais il est illusoire de croire que tous les riverains n'utiliseront que le tram pour se déplacer. Une telle tour provoquera un afflux de déplacements automobiles en centre ville. Un important parking est d'ailleurs prévu sous cet "îlot Vinci" du nom de l'ancien magasin de tissus qui s'y trouvait. Ainsi, le tramway a pour effet indirect d'embouteiller davantage le centre-ville, plutôt que de le dégager.

A l'enquête publique de 2011, les Tourangeaux furent nombreux à exprimer leur mécontentement. Le commissaire enquêteur reprit leurs doléances en remarquant d'abord que *"Au total, plus de 700 personnes ont manifesté leur opposition à ces projets de tours. On peut parler de polémique"* et en ajoutant une touche personnelle : *"En fait, c'est la hauteur des tours et leur proximité avec des*

monuments, eux aussi porteurs d'identités, qui posent problème. La tour Vinci, selon ma mesure sur les plans, serait à 25 m du mur Ouest de la gare" [...] "Un signal urbain est un repère comme le signal d'un port. Or, on n'a pas besoin de deux repères ou de deux signaux urbains l'un à côté de l'autre. En conséquence, je ne suis pas favorable à la tour Vinci".

Faisant fi de ces remarques, la mairie a alors fait preuve d'un parfait cynisme : la tour principale a été réduite de 58 à 54 mètres et deux autres tours de 29 et 31 mètres lui ont été adjointes. Les réactions se sont enchaînées. Dans la NR, le courrier des lecteurs a été virulent, débouchant sur un sondage avec 54% de refus.

SALON de la TOUR : faites votre choix

Retro (en béton)

Spirituelle (occasions, deuxième main disponibles)

Ecologique (prend de la valeur avec le temps)

Standard (recommandé par Béton(s) plus)

Original (conseillé près d'une gare)

Neo-contemporain (calmera les écologistes)

GARE aux TOURS
(collectif, anti-tours à tous)

Je préfère (plusieurs choix possibles) :

- pas de tour du tout
- les 3 tours à Tours
germiniques de Germain
- le contre-projet viticole
- le contre-projet de D&S

Pour mon projet de tours, pas besoin de contouer, compte tenu de son exceptionnelle qualité architecturale.

projet de blocs-tours en cas de catastrophe nucléaire à Chinon.

[2012]

L'opposition municipale a tardé à s'exprimer mais s'est réveillée en janvier 2012. Le site "Toi aussi, défigure la gare de Tours" basé sur des photomontages humoristiques discréditant le projet en a accentué le côté mégalo. Son animateur

Dadavidov y parle d'arguments municipaux "usés jusqu'à la corde puisque utilisés depuis les années soixante-dix : "ville-musée", "dynamisme", "modernité"... et patati et patata... Comme si la modernité se mesurait à la hauteur d'un building ! La question essentielle à mes yeux, qui n'a toujours pas trouvé réponse, est : "Tours a-t-elle besoin d'un building précisément à cet endroit ?".

Le site "Gare aux Tours", animé par un collectif du même nom (page 216), illustré Hervé Buisson, a insisté sur le camouflet de l'enquête publique : "Les Tourangeaux ne sont plus maîtres de leur ville. Contre leur gré, on abat des arbres et on élève de hautes constructions. Avec en arrière plan de grands groupes pas désintéressés du tout, le maire et ses alliés de tous bords disposent de la ville comme d'un terrain de jeux...". Ajoutez des tracts, deux pétitions, rien d'extraordinaire, mais c'est beaucoup pour une ville d'habitude résignée.

Sur le blog de la NR, alors ouvert aux polémiques, les réactions aussi furent vives. "Dans le cœur d'une ville marquée par l'harmonie des proportions, une gare à la façade élégante et une perspective (l'esplanade de cette gare) qui reste à aménager, cet homme ne nous propose qu'un pylône de plus de 50 mètres... Certes, le renouveau de l'urbanisme doit créer une dynamique qui manque cruellement aujourd'hui. Et pourquoi ne pas mêler les styles en effet ? Mais ce projet est décevant et mégalomane, comme pour marquer une fin de mandat que l'Histoire de notre ville ne retiendra pas. Et les Tourangeaux dans tout cela ? Pensez-donc, pourquoi leur demander leur avis !". Autre réaction : "Pourquoi saccager une si jolie gare merveilleusement bien rénovée ! Je ne suis pas contre des bâtiments modernes mais il faut faire preuve d'un minimum de cohérence !". Tout cela n'est pas pour rien dans l'enlèvement qui va suivre.

Sur place, les choses n'ont pas été aussi vite que prévu. Le 6 janvier 2012 la NR écrivait : "Le permis de construire sera déposé au printemps 2012. Le démarrage des travaux est prévu début 2013. L'ouverture des bureaux est annoncée fin 2014 et la livraison des logements est programmée début 2015". Fin 2013, le permis de construire n'est pas encore déposé, les élections municipales approchent, il ne sera prêt au plus tôt que fin 2014.

Que s'est-il donc passé ? En apparence, c'est simple. L'îlot Vinci est constitué pour moitié d'immeubles expropriés pour cause de passage du tramway, ils ont donc été démolis en 2012. L'autre moitié appartient à des propriétaires qui sont conscients de la valeur de leurs biens et fonds de commerce exceptionnellement placés, ils ne veulent les lâcher qu'à bon prix, c'est logique. La mairie ne l'a pas compris, pas plus que Bouygues, à qui elle a confié cette opération.

Devant ce refus de quelques propriétaires, le maire s'est impatientée. Dans la NR du 21 mars 2012, il tempête "Je me refuse à brader l'intérêt général", déclaration qui prête à sourire quand on connaît ses priorités, lui n'a pas pris en compte le refus de ses concitoyens. La NR continue : "Il annonce donc qu'une déclaration d'utilité publique sera demandée au préfet – les lieux doivent accueillir une vélostation – ce qui permettra de procéder à des expropriations".

C'est à la fois du bluff et de l'intimidation. Prétexter d'une vélostation pour rendre un petit peu public un projet privé est une grosse ficelle. De plus, qui dit DUP dit enquête publique, avec le risque, comme en 2011, que les habitants se mobilisent

et que le commissaire enquêteur leur donne raison. La menace a été répétée et puis tout s'est figé. Jusqu'à un réveil en août 2013, avec un article de la NR où Christophe Gendry est à la manœuvre. Il explique que le maire souhaite désormais *"lancer un concours d'architectes pour l'aménagement de l'îlot Vinci, où Bouygues doit construire un bâtiment haut de 54 m"*. Rien n'est changé sur le fond, la tour et la transnationale Bouygues sont toujours là, la menace de DUP aussi. Le sous-titre est révélateur : *"La première version avait suscité la polémique"*, comme si le fond du problème était l'allure de la tour et non son existence même, c'est une habile façon d'é luder l'essentiel.

Mais n'y aurait-il pas un inflexionnement dans le bon sens ? Quand le maire dit qu'il *"tient à ce que le futur édifice s'intègre parfaitement dans le paysage et dialogue"* avec le centre des congrès Vinci, mais aussi avec la cathédrale St Gatien", il ne mentionne plus les tours du Sanitas, bien plus proches que la cathédrale. L'intégration avec la gare et le Vinci permettrait d'aller dans une direction que l'AQUAVIT a soulignée dans un communiqué de réponse : *"choix architecturaux respectueux des volumétries voisines et des équilibres généraux de la place de la gare, prise en compte de la volonté citoyenne"*.

8.6 Femme Loire, rhino, copinage et mauvais goût

Il y a aussi lieu de s'interroger sur le devenir de **la Femme Loire** qui fit pourtant beaucoup de bruit. C'est un sujet auquel je ne me suis pas vraiment intéressé, je n'en parle d'ailleurs sur mon blog que sur la fin. Mais j'ai suivi ce qui s'est passé et je me dois de l'aborder dans ce livre qui traite des rapports entre citoyens et élus.

Dans une ville et une agglomération qui sont en bonne partie tenus par le tandem constitué du sénateur maire PS de Tours, Jean Germain, et du député maire UMP de St Cyr sur Loire, Philippe Briand (page 153), un artiste ayant tissé des liens avec eux deux bénéficie d'un solide soutien. Il s'appelle Michel Audiard, il a déjà réalisé une statue de Jean Germain dans une cave, une autre du général de Gaulle à St Cyr, mais il lui fallait quelque chose de plus grandiose.

17 mètres de haut, 40 mètres de long, sur le coteau surplombant la Loire, bien visible de l'autoroute A10, cette statue représentera une femme nue demi-assise, évoquant une posture d'accouchement. Selon son concepteur, cette *"entreprise artistique, véritable défi technologique va être un lieu d'échanges unique au travers d'une sculpture témoin de son temps"*.

L'annonce de la création de cette "femme Loire" a provoqué un tollé en 2010, à cause de son gigantisme, de son allure alanguie et surtout de son positionnement surplombant l'abbaye de Marmoutier datant du haut Moyen-Age. Sur ce dernier thème, Thibault Coulon, conseiller régional UMP, de sensibilité démocrate-chrétienne, fut le plus énergique : *"Alors que nous fêtons cette année le 10ème anniversaire de l'inscription du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, nous avons une obligation de préservation de notre patrimoine. Ayons l'intelligence de l'enrichir par des œuvres contemporaines mais sans porter atteinte au patrimoine historique et naturel"*. Une pétition *"Pour que la Femme-Loire aille mouiller ailleurs qu'à Marmoutier"* a recueilli 8.000 signatures, ce qui est très important pour notre ville, son inspiration catholique a peut-être joué.

Bien que je sois d'accord avec ce respect du patrimoine, je n'ai pas signé cette pétition parce que mon désaccord était plus profond, ce n'est pas le lieu que je mettais seulement en cause, c'était aussi la statue elle-même. Choisir une femme soumise pour symboliser un fleuve insoumis est une faute.



En mars 2012, Jean Germain a finalement préféré agir sur l'ambiguïté de la pétition, il a déplacé la femme Loire dans le domaine de Rougemont, juste à côté de l'autoroute, hors de portée de vue de la vénérable abbaye.

Les signataires se sont alors trouvés en porte-à-faux. Certains sont rentrés dans le rang, d'autres ont maintenu leur refus. Thibault Coulon était de ces derniers, ce qui l'a amené à s'opposer à d'autres élus UMP, comme Bruno Lavilatte, conseiller municipal, proche de Philippe Briand, ou comme le non élu Guillaume Peltier, alors chouchouté par le même Philippe Briand, mécène du projet à travers son entreprise Citya.

Pour valider ce nouvel emplacement, il a fallu modifier le PLU, rien que ça (page 131). Thibault Coulon eut alors ces propos très pertinents : "*Pourquoi ouvrir ce dossier alors que les Tourangeaux ont clairement manifesté leur désapprobation ? Pourquoi modifier le PLU avec une délibération spéciale du Conseil Municipal si*

peu de temps après son adoption ? Pourquoi une dérogation qui ressemble à une faveur pour un ami du Maire de Tours ? Est-il prioritaire en cette période de crise et de vaches maigres de dépenser 3 millions d'euros défiscalisables dans un projet contestable, dans son lieu, son esthétique et dans sa prétention à représenter la Touraine ? Pourquoi privilégier ainsi l'ami des riches et des puissants, déjà abondamment servi par la commande publique, alors que de nombreux artistes Tourangeaux n'ont pas la possibilité de créer et d'exposer dans leur ville ? Pourquoi aucun concours public ni appel à projets pour donner à chacun sa chance de réaliser une oeuvre pour la Touraine ?".

Dans ma déposition à la modification du PLU, le 4 juin 2012, je signalais en premier lieu que *"La présentation de cette modification est particulièrement biaisée. Il est question d'élever une "œuvre d'art" de 18 mètres sur le terrain de l'institut Rougemont. Et rien n'indique ce qu'elle est. Pourquoi pas un sphinx, pour symboliser la majesté d'un fleuve digne du Nil ?".* Je rappelais ensuite les conclusions de ce même commissaire-enquêteur au PLU de 2011 : *"S'agissant de la Femme Loire, si j'habitais Tours, je ne souhaiterais pas que l'on identifie ma ville avec elle".* Et je lui posais la question : *"Allez-vous avaler votre chapeau, pour, comme la majorité des Tourangeaux, subir cet outrage à notre patrimoine ligérien ?".* Il a avalé son chapeau...

Six mois plus tard, le 18 décembre 2012, La Tribune de Tours écrivait : *"Et depuis, plus rien. La directrice de la MFR [site de Rougemont] confirme qu'elle n'a «aucune nouvelle». Michel Audiard, père de la Femme Loire, nous répond très furtivement que «ça avance» sans émettre d'autres mots. Problèmes de financement ? Trop de réfractaires au projet ? Il semblerait que la construction de la Femme Loire soit tombée à l'eau".* Rien de neuf en 2013 sur ce front là...

Par contre, peu avant Noël 2013, un **grand rhinocéros blanc** signé du même Michel Audiard, a pris place devant le Mac Do de la place de la gare. Son directeur est un ami (encore un..) de l'artiste et a payé l'œuvre. On attire les clients comme on peut, est-ce désintéressé ? Ca ne serait pas un ami d'un ami du maire, mais, par exemple le gérant du très modeste fast-food voisin du début de la rue Blaise Pascal, la mairie l'aurait-elle laissé faire ? Car ami du maire ou pas, pour installer n'importe quoi à moins de cent mètres du monument historique qu'est la gare de Tours, œuvre ou pas, moche ou sympa, il faut s'y prendre à l'avance, réunir la commission des sites, bref avoir les autorisations nécessaires. Certes, si ça ne dure qu'une vingtaine de jours, pour les fêtes, on peut l'oublier, mais apparemment c'est fait pour durer... Cela montre combien certains intérêts privés bénéficient d'une large indulgence communale, avec en plus la NR qui s'esbaudit et fait la claque pour que ses lecteurs apprécient le si mignon gros rhino...

8.7 Places de la Tranchée et Choiseul, béton et pavés

La place de la Tranchée est située sur le haut du coteau Nord de la Loire. De ce lieu, on a une longue perspective, avec d'abord l'avenue de la Tranchée en descente ; en bas on traverse la place Choiseul, puis la Loire et la place Anatole France ; ensuite on arrive sur la rue Nationale continuée en droite ligne par l'avenue de Grammont, c'est l'axe emblématique de la ville mise en place par le surintendant Du Cluzel au XVIII^{ème} siècle.

L'aménagement complet est un des 20 grands projets du PADD de 2009 et du PLU de 2011. Lors de l'enquête publique, la tour de 33 mètres prévue est refusée par les habitants et le commissaire-enquêteur qui écrit dans sa recommandation n°16 : *"Considérant qu'un signal urbain est un repère comme le signal d'un port et qu'il n'y a pas lieu de créer deux repères l'un à côté de l'autre, ne pas construire de tours [...] en haut de la Tranchée, elle-même signal urbain"*.

La mairie a rejeté cette recommandation, comme presque toutes les autres. Et deux ans plus tard, dans la modification n°2 du PLU, elle en a remis une couche en portant la hauteur à 39 mètres. Le commissaire-enquêteur l'a accepté, ce n'était pas le même que pour le PLU. Cela condamne **l'ancienne charmante petite mairie de St Symphorien**. Ce n'est certes pas un monument historique, mais elle est le symbole de ce qu'était ce faubourg de Tours, rattaché à la ville en 1964. Les travaux d'aménagement autour du tramway sont finis, la place de La Tranchée est maintenant désincarnée et oppressante, avec du béton en quantité pour ce qui est appelé un belvédère....

Je n'oublie pas le funeste lundi 4 avril 2011, où les habitants de la place ont découvert avec stupeur qu'on abattait tous les tilleuls de la place. Cela n'était pourtant pas prévu explicitement dans les dossiers du PLU publiés quelques mois plus tôt. Des militants du CODAT (page 216) avaient alors pris position dans les branches de deux tilleuls, retardant les abattages de quelques heures. La NR en avait parlé, l'opération n'est pas passée inaperçue. De jeunes tilleuls ont été replantés à peu près aux mêmes endroits, ils ne dérangent pas les totems, sortes de sucettes rouges d'un côté, vertes de l'autre, plantés par Buren au milieu du béton.

Le 10 août 2013, dans le courrier des lecteurs de la NR, à propos de la place Choiseul qui a subi un sort semblable, la tour en moins, pour le béton ici recouvert de pavés, les arbres et pour Buren (ce ne sont pas des totems mais deux ronds en verres multicolores), un habitant s'exclame : *"Tous les matins et tous les soirs, je passe en bas de la Tranchée, et je me demande où est l'art là ? En revanche, je sais où vont mes impôts ! Quelle désolation de voir ma ville se métamorphoser de cette manière ! Manque plus que les grandes statues et on est bon pour renommer Tours en Germaingrad, à l'image des grandes villes communistes !"*.

Pour cette place Choiseul très malmenée en 2011, débarrassée de ses massifs fleuris et de ses arbres (page 112), l'AQUAVIT s'est adressée en août 2013 au Préfet d'Indre et Loire : *"Cette place Choiseul bénéficie de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La mise en place de ces mobiliers requiert donc également l'avis de la Mission Val de Loire. D'après nos informations aucune de ces conditions n'est remplie. Nous vous demandons donc de mettre les pièces justificatives à notre disposition. A défaut de faire enlever immédiatement ces mobiliers installés au mépris des règlements"*. Dans la Tribune de Tours du 29 août 2013, Daniel Buren a prudemment répondu : *"Contrairement aux autres, la place de ces oeuvres n'est pas non plus définitive. Si vraiment on décidait qu'elles ne sont pas en harmonie avec le lieu, elles pourraient être enlevées..."*. Le préfet a répondu que la mairie de Tours avait décidé...

8.8 Minéralisation et perte d'identité dans la cité ligérienne

Toutes ces opérations transforment profondément la ville, "l'embellissent" selon les proclamations en boucle de la municipalité. Pourtant, l'esthétique Buren du "quatrième paysage" minéralisé choisi pour transformer sa voie royale n'a pas eu le succès attendu. S'exprimant cet été 2013 dans La Tribune de Tours et la NR, les Tourangeaux interrogés se sont déclarés saisis par la froideur de la nouvelle atmosphère sur la rue Nationale. Ils ont parlé d'architecture stalinienne tant le manque de végétal se fait cruellement sentir. Pourtant, la Place Rouge et le Kremlin sont antérieurs et les grands bâtiments soviétiques ne sont qu'une pâle copie de l'architecture américaine triomphante. On peut aussi se référer aux grands espaces urbains minéralisés, sans arbre enraciné dans la terre et même totalement dévitalisés de l'Italie fasciste. Sous ces deux angles, le retour en force du minéral total éradiquant délibérément le végétal est encore plus inquiétant. Même l'emblématique place Jean Jaurès devant l'hôtel de ville pourrait être ensevelie sous une vaste pierre tombale pavée.

Certes, il n'y avait pas davantage de végétal auparavant rue Nationale, la circulation automobile y avait une place prépondérante. Sa suppression sans ajout végétal s'avère choquante. Dans ma déposition à l'enquête publique de 2011 sur la ligne de tramway (page 79), reprise dans mon livre *"Tours et son tramway tronçonneuse"*, j'avais demandé une autre orientation : *"Le tramway est une occasion d'arborer notre ville, cette volonté est inscrite dans l'étude d'impact, alors rendons la pleinement effective jusqu'au cœur le moins arboré de la cité, la rue Nationale. Là où le symbole sera le plus fort. C'est ainsi que le tramway permettra une "conquête végétale"*". La commission d'enquête a été complètement insensible à ce genre de propos. Pourtant je n'avais pas inventé le terme *"conquête végétale"*, il était bien un des objectifs de ce tramway qui a davantage minéralisé le centre-ville.

Ce choix de l'éradication du végétal dans la ville relève-t-il d'une culture pathologique ou est-elle symptomatique d'un sombre projet urbanistique ? J'y reviendrai plus loin, sur la régression de la trame verte (page 123). Ce qui aggrave le tableau c'est que "Les Verts" sont dans la majorité municipale et ne servent pas de garde-fous. Après le sévère jugement des tourangeaux sur la voie royale du maire, la municipalité s'est empressée de masquer l'horreur totalitaire en dispersant quelques oliviers en pot le long de la rue Nationale. C'est encore plus pathétique.

Cette tendance va bien au-delà des seuls grands projets. Dans tous les quartiers, dès qu'une occasion se présente, de belles bâtisses avec leur jardin arboré disparaissent, des résidences, souvent de 4 étages, se montent et l'uniformité bétonnée s'infiltré progressivement dans la ville.

Le phénomène n'est pas nouveau, mais depuis une dizaine d'années, il est marqué par deux défauts majeurs :

- un entassement des logements aux dépens des espaces verts, on verra un exemple caractéristique en page 180,
- une architecture hors-sol qui n'a rien de Tourangeau, plus de toits en ardoises, plus de pierres blanches en tuffeau, mais de plus en plus des cubes colorés.

Le tuffeau et l'ardoise sont pourtant les marqueurs de l'identité ligérienne. On peut faire du neuf en s'inspirant de cette tradition, comme l'avait fait Victor Laloux. Le quartier des Fontaines, construit dans les années 1970 en est aussi un bon exemple, avec ses tours et barres aux pierres blanches et toits d'ardoise à plusieurs effets.

Le contraste est saisissant autour du Carrefour de Verdun : d'un côté, au sud du boulevard Richard Wagner, les immeubles de l'époque Royer, aux pierres blanches, espacés les uns des autres par des zones vertes importantes, de l'autre côté, au nord, près des locaux de la NR, des immeubles Bouygues à touche-touche aux couleurs bariolées avec un rouge pompier à cause peut-être de la proximité avec la caserne. Cette esthétique ne saurait cacher la dégradation de qualité de vie des occupants de logements neufs en quarante ans.

8.9 Une ville d'Histoire qui cache son Histoire

Sur le blog de la NR, en janvier 2012, un dénommé "Los Chouquetas", excédé des saccages municipaux, mettait en parallèle les projets de Germain avec ce qu'un autre maire, voulant promouvoir le patrimoine, aurait pu faire. *"C'est la « bétonnisation » à outrance dans « Tours-city on the Loire valley » si, proche maintenant de la région parisienne ! Yo-yo...fini, l'attrait de Tours avec son charme si provincial, jadis tant aimé des touristes et promeneurs. Quid, des vestiges antiques et médiévaux, de son musée historique [le musée de cire "Historial de Touraine" fermé par Jean Germain] et archéologique digne de ce nom dans cette bonne « vieille ville de Tours » de jadis ? Ciment et béton sont rois de nos jours, aux seules initiatives de nos édiles municipaux, comme par hasard, tous férus d'art contemporain ! Puisque l'archéologie et ses sciences complexes liées, vous « embêtent » tant, vous coûtent si « chers » : alors, détruisez tout du passé de Caesarodunum, Bétonnez tout partout sous couvert de « Développement Durable » et des « Grenelle », des constructions dites « HQE »... ! Aucun vestige, ni d'amphithéâtre, ni de remparts, ni de thermes etc...ne sera intégré et rendu visible dans tous vos projets urbains. Que plus rien du bâti ancien, ne subsiste ! Pourtant, de nombreux pays (dont la Chine !), n'ayant pas ce Patrimoine monumental exceptionnel, nous jalourent et viennent en France pour les « visiter » or, Tours les fait disparaître... comme beaucoup de villes dites « modernes ». Pourtant, Marrakech, par exemple, est une « ville musée », elle ne s'en plaint absolument pas et ne reste pas figée, elle évolue, vite et bien mieux que Tours, le Tourisme, l'Economie s'en portent à merveille ! Comme quoi, cela aurait été tout à fait possible à Tours, mais la municipalité « turone », à hélas, décidé autrement de l'avenir, c'est fort dommage par nous tous !"*

Effectivement à Tours, **les vestiges gallo-romains** ne sont guère mis en évidence, contrairement au Mans par exemple. D'abord il y a une frilosité à effectuer des recherches, ensuite quand le minimum minimorum est effectué parce que c'est obligatoire, tout est en fin de compte recouvert, l'immeuble à construire ou le parking à aménager sont prioritaires. Les exemples ne manquent pas. Des fouilles ont été effectuées rue de Lucé qui ont permis de dégager un magnifique temple romain. Tout a été recouvert pour édifier une salle de spectacle. Ce temple est situé à l'intérieur d'un forum, ce qui suppose, en bordure de la rue Nationale, l'existence d'autres monuments autour de cette place principale de la ville romaine.

Non loin, un site artisanal et un vaste habitat avec des thermes monumentaux gallo-romain ont été découverts.

Il n'est certes pas possible de garder tout cela à ciel ouvert, mais de là à ne rien montrer, il y a un manque flagrant de mesure et de respect archéologique. Si on a construit à Caesarodunum un des cinq plus grands amphithéâtres de l'empire romain, c'est qu'il y avait d'autres monuments dignes d'attention ! Même, devant le château de Tours où l'espace est disponible, tout a disparu, enseveli sous la terre et le gazon, comme si on avait honte de notre passé...

L'AQUAVIT s'en est inquiétée depuis longtemps. Son cinquième journal de 2002, relate une rencontre avec un archéologue qui présente deux options pour les ruines devant le château : *"Couvrir les vestiges d'un toit, ce qui représente un coût et peut soulever des difficultés d'ordre esthétique ; les laisser visibles sans protection, ce qui impose la nécessité de restaurer en permanence les structures qui se détériorent : c'est le choix fait en Grande Bretagne"*. La mairie de Tours, comme l'autruche, a donc préféré tout enterrer...

Lors des travaux pour le tramway, début mai 2012, des restes d'une construction avec tuilé ont été dégagés au 78 rue Nationale et à moins d'un mètre travaillait la pelleteuse. Il s'agissait à l'évidence d'un élément prolongeant les thermes découverts lors des travaux du lycée Descartes. Un professeur agrégé d'histoire a tenté de faire une photo. Impossible, car en une heure, tout a été enseveli. Visiblement, des ordres avaient été donnés. Circulez, il n'y a rien à voir ! Il ne fallait surtout pas alerter les autorités supérieures, car les travaux auraient été interrompus pendant plusieurs semaines et on devine la suite...

Il semble, hélas, que ce soit presque une tradition dans notre ville que d'ignorer ces vestiges gallo-romains. C'est après-guerre, lors de la reconstruction des quartiers autour de la rue Nationale, ravagés par un gigantesque incendie en 1940, que l'on fit les erreurs les plus lourdes de conséquences. J'y reviens en annexe, page 240.

Certes le **patrimoine moyenâgeux** est davantage protégé, mais la mairie n'est pas particulièrement entreprenante, en particulier pour la chapelle Saint Libert, où la société archéologique a dû faire appel aux dons, et pour l'église Saint Julien qu'elle n'a pas voulu acheter à l'Etat pour un franc symbolique. Qui se rend vraiment compte que de 1444 à 1520, Tours a été capitale de la France, la ville où siégeait son roi ?

Ce désintérêt s'est poursuivi en 2012 et 2013 avec l'arrivée du Tramway. La closerie de Tours Nord a été sauvée de justesse, le couvent des Recollets est en danger. Il n'est pas fortuit qu'on ait choisi des œuvres de Daniel Buren pour briser davantage encore la base patrimoniale architecturale de la ville. Il y avait pourtant bien mieux à faire, un lecteur de la NR s'en est expliqué sur le site du journal : *"C'est pas très beau et c'est cher. Des artistes plasticiens sont présents à Tours, n'aurait-on pas pu organiser un concours ? Et je ne dis pas avec un jury populaire mais la moitié des votes pour le "public" et l'autre moitié par des "spécialistes". [...] Buren n'avait pas besoin de cet argent et les habitants n'avaient pas besoin de son œuvre. Par contre, ils auraient bien besoin qu'on soutienne les associations, qu'on développe les modes de garde pour les enfants... Ce n'est pas une question de goût, c'est une question de priorité ! Et ne me dites*

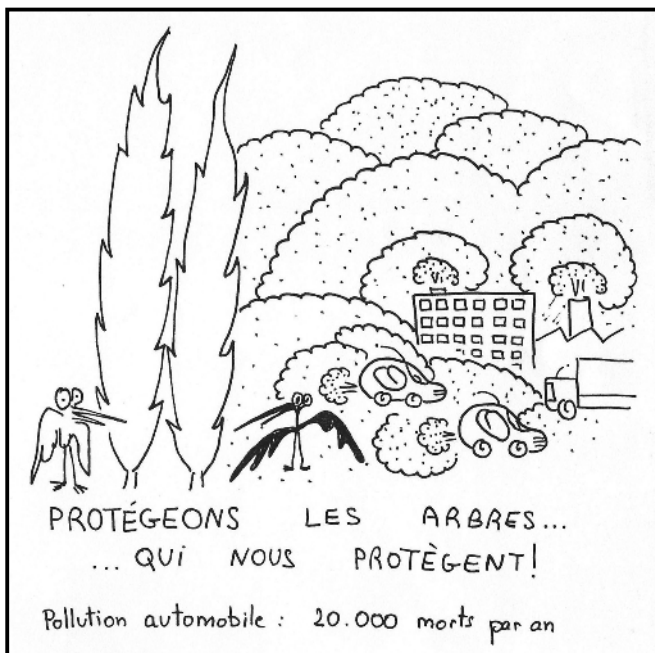
pas que c'est un investissement, les touristes ne vont pas venir à Tours pour Buren, par contre ils aimeraient sûrement que Balzac soit un peu plus mis à l'honneur, par exemple".

Un jury populaire ? Mais quelle idée saugrenue à Tours en 2013... Dessiner la ville de demain est un sujet bien trop sérieux pour être laissé au peuple. Dans notre démocratie confisquée, c'est la chasse gardée de ceux qui pensent pour nous et savent ce que doit être notre "bien-être" standardisé.

Jean-Marc Sérékian l'avait souligné dans son livre : *"Il semble aujourd'hui bien naïf et même archaïque de croire que le patrimoine historique et culturel d'une ville, ou son charme et la chaleur de ses habitants, sont susceptibles d'attirer de nouveaux visiteurs. Manifestement, les municipalités misent pour leur part davantage sur le clinquant pour séduire en agressant l'œil".*

Il est symptomatique que la seule fois où les Tourangeaux ont eu à se prononcer en un référendum local, celui sur le pont Wilson en 1978, ils ont rejeté les deux projets de destruction et reconstruction pour préférer celui qui garantissait la survie du patrimoine, le pont du XVIII^{ème} siècle. Et ce n'est pas pour autant qu'on veuille une ville-musée et garder systématiquement ce qui est ancien, je suis bien placé pour le dire puisque je me suis battu pour que la passerelle Fournier soit détruite et reconstruite.

Revenons à Caesarodunum et à son amphithéâtre. Wikipédia signale qu'il *"existe encore, à 4 mètres en moyenne avec ses grandes galeries de quarante mètres chacune et ses voûtes qui montent à 7 mètres de haut (les vomitoria), tout un quartier souterrain inexploité".* A rendre public ?



[2003]

9 La nature en ville

9.1 Places rasées, les arbres ne peuvent pas grandir

La politique municipale d'abattage des arbres sur nos places et artères a pris une telle ampleur qu'elle semble s'intégrer dans une volonté de réduction systématique de la trame arborée patrimoniale.

Chaque année comporte son contingent macabre. Dernier en date, en 2013, les 38 marronniers abattus du carreau des Halles. Ils s'ajoutent au lourd bilan que j'ai dressé en écrivant le volumineux livre "*Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir*" paru, début 2012. J'ai pris le parti d'en reprendre ici les principaux épisodes de 2008 à 2011, en atténuant la redondance par des exposés plus condensés, traités sous l'angle des rapports entre la mairie et les habitants. Les citoyens Tourangeaux et les arbres avec qui ils vivent ont été victimes d'une politique anti-environnementale agressive.

J'ai bien sûr ajouté les épisodes les plus récents, à partir des tilleuls de la place Mame, que l'on croyait tous sauvés début 2012. Nous allons voir comment la résignation ambiante, pourtant habilement entretenue, a laissé place en grande partie à l'indignation, parfois à la révolte.

Sur l'axe principal et central nord-sud, j'ai déjà présenté le saccage de la place la Tranchée (page 98), mais le traitement a été similaire pour chacune des places qui suit : la place Choiseul, la place Anatole France, la place Jean Jaurès (les platanes au début de l'avenue de Grammont), la place de la Liberté, le carrefour de Verdun (l'un des deux cèdres juste à côté). Et je peux continuer à égrener les dégâts d'Attila Germain avec les places Velpeau, Rabelais, carreau des Halles ou les plus petites places du 14 juillet, Letellier, du 4 septembre... Bref, en une quinzaine d'années, presque toutes les places de la ville ont vu leurs arbres abattus, sans concertation et trop souvent sans information préalable. Comme exceptions, entre Loire et Cher, la place de la Résistance a été épargnée car non soumise à réaménagement (ça va venir...), la place de la Victoire est peut-être la seule à avoir été refaite (en 2012) en ayant conservé tous ses arbres, mais elle a perdu ses pelouses et haies. Il y aussi la place du Grand Marché, avec ses sophora du Japon menacés depuis 2002, mais l'aménagement est reporté depuis qu'on y a installé une statue appelée "le monstre". Je cherche une autre place rescapée, je n'en trouve pas, mais il y en a quelques autres, de petite taille.

Du côté des boulevards, si les rescapés sont plus nombreux, le boulevard Tonnelé a perdu son allée de platanes patrimoniale et l'avenue Maginot, par deux fois, a vu ses alignements détruits. J'ai nommé cette pratique brutale et expéditive "*la méthode Germain*". Concrètement, elle consiste lors d'un réaménagement à zigouiller tous les arbres puis à en replanter, comme pour améliorer les statistiques de plantation. Tours est d'ailleurs parmi les meilleurs acheteurs, signe pour certains qu'on y aime les arbres...

Bien qu'arrivée vers 1995 avec la première mandature de Jean Germain, cette méthode apparaît davantage comme une conséquence d'une culture partagée par les architectes et urbanistes, notamment par l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour son ignorance totale de l'architecture végétale patrimoniale de la ville, au diapason de celle du maire, je lui ai donné le titre de "grande prêtresse de la minéralisation".

Avec d'autres personnes comme Jean-Marc Sérékian, auteur du livre "Le Cœur d'une ville... Hélas !" paru en 2011, j'ai pris conscience de ce problème à partir de 2008. Cependant l'association AQUAVIT, créée en 1990, avait tiré la sonnette d'alarme bien avant, dès 1994, fin de la dernière mandature de Jean Royer.

Vis à vis des riverains, la tactique municipale met en œuvre deux méthodes principales :

- la surprise totale, les tronçonneuses débarquent et rasant les arbres ; cela fut le cas pour la place de la Tranchée et pour les places Velpeau, Rabelais, en bonne partie pour le carreau des Halles,
- la pseudo concertation avec réunion préparatoire : tout est soigneusement cadré, les abattages sont suggérés plus que soulignés.

Et il y a quelques cas tordus, comme pour la place Choiseul.

9.2 Jardin de la Préfecture, le ginkgo abattu, il puaît...

Il avait une histoire et faisait parti du paysage identitaire de la ville, il n'est plus là aujourd'hui, abattu dans la force de l'âge. Par sa silhouette élancée et dégingandée sur fond du Centre des Congrès Vinci, construit en 1993, ce ginkgo biloba avait fière allure dans le parc de la Préfecture, en face de la gare de Tours. Rejeton du superbe ginkgo du Jardin Botanique, offert par le docteur Bretonneau, il avait été planté en 1938. Comme tous les sujets femelles de cette espèce, il laissait tomber chaque automne des sortes de cerises brunes, qui écrasées sous les pas des passants dégagent une odeur fétide. Rien de très dérangeant en fait, à Tokyo, des ginkgo femelles, il y en a des milliers. Les Tourangeaux n'en étaient guère davantage gênés, mais comme c'est un lieu de passage très fréquenté par les touristes, certains en haut lieu ont voulu prévenir...

Plutôt que d'augmenter la ronde des cantonniers municipaux ou d'élaguer la grosse branche qui passait sur le trottoir, la solution radicale a été employée. Ce représentant de la plus vieille espèce d'arbres, ayant connu le temps des dinosaures, ayant résisté à Hiroshima, allait bientôt être centenaire, il fut exécuté au printemps 2008.

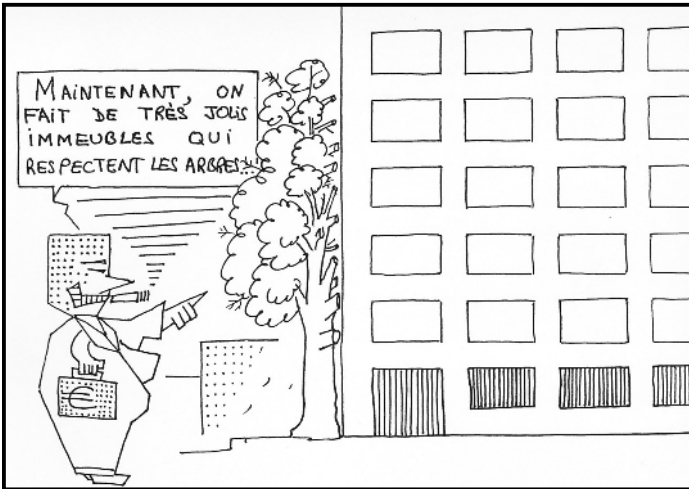
Le fils du jardinier municipal qui l'avait planté, lui même jardinier municipal à la retraite, s'en est ému auprès de la NR qui s'en fit l'écho dans un article titré "*Ca ne puera plus jamais*". Je pris le relais dans une lettre au maire, qui me renvoya sur son conseiller municipal Mickaël Cortot. Il mit en avant des multiples plaintes des passants qui n'en pouvaient plus de faire du patinage artistique quand ils glissaient sur ces fruits qui, bizarrement, ne semblaient plus gêner par leur odeur...

Cet abattage souleva d'autres prises de position scandalisées dans la ville. Le collectif Vélorution Tours parla sur son site d'un "*acte politique nauséabond*", le site Vox Nature signala "*L'arbre qui cache la forêt ou l'arbre qui gâche le tourisme*". Trois ans plus tard, on en parlait encore au conseil municipal du 30 mai 2011.

9.3 Boulevards Tonnelé et Preuilly, l'abattage des platanes

Ce boulevard avait du caractère avec ses hauts platanes centenaires, il est devenu une artère banale sans identité. L'abattage de 2008 avait été préparé cinq ans plus tôt par l'édification d'immeubles au ras des arbres qui avaient été sévèrement élagués. Dans un article de la NR, Jean-Marc Sérékian signalait que "Contrairement à ce qui a été dit, l'abattage des platanes ne répond pas à une demande des riverains. Il semble qu'aucune enquête indépendante n'ait été faite" et Jean-Michel Bouillet, président de l'AQUAVIT précisait : "Ces grands arbres qui sont là depuis cent ans et fleurissent chaque printemps sont devenus soudain malades, nuisibles et dangereux pour la population d'après la municipalité. Ce n'est pas crédible... [...] De même que pour tuer son chien on dit qu'il a la rage, pour justifier le massacre, tous les motifs sont invoqués : maladie, fissuration des trottoirs par les racines, risque de chute de branches et de piéton, difficulté de balayage, discontinuité visuelle en cas de remplacement des seuls sujets malades (c'est pourtant ce qui se pratique avenue de Grammont), etc. Cessons d'employer des arguments fallacieux pour justifier un projet d'aménagement."

Le fond du problème est bien là, et c'est une cause récurrente, la mairie prétextait la présence de quelques sujets vraiment gênants pour abattre tous les platanes de l'alignement, alors qu'ils étaient tous très beaux et ne dérangaient que les urbanistes de la mairie, ils n'entraient pas dans leurs plans. Après les abattages on découvrit que très peu étaient creux., ils étaient presque tous en bonne santé.



[2002]

Il y a lieu de craindre que cet exemple ne se répète avec les platanes du boulevard Preuilly. Là aussi on densifie, les anciennes usines de l'imprimerie Mame s'y prêtent. Des immeubles sont en construction au ras des arbres. En 2012, ils étaient quinze centenaires à être sévèrement élagués et complètement déséquilibrés. En 2013, les étages d'immeubles frôlent déjà le côté meurtri. Bis repetita, en accordant ce permis de construire, la mairie a déjà en vue le futur abattage... Et pas seulement ces quinze, tant qu'à faire, comme à Tonnelé : les racines seront

gênantes partout, il faudra faire une piste cyclable tout du long pour les nouveaux habitants. Et les deux alignements disparaîtront...

Et si plutôt que d'être considérés comme des ennemis à combattre et affaiblir, ces platanes avaient été appréciés comme des amis à valoriser pour que les habitants des futures constructions puissent disposer d'un espace vert mature ? Mais la qualité de la vie n'est pas un objectif dans la densification brutale, sans nuances, qui s'opère sur toute la ville. Coincés entre les immeubles, des arbustes seront plantés, la mairie vantera la création d'un espace vert...

Pour le saccage de l'allée patrimoniale de boulevard Tonnellé, la NR avait laissé un peu de place à la parole aux opposants, elle le fera de moins en moins par la suite quand les abattages se multiplieront sous d'autres prétextes. L'arrivée du tramway, comme on l'a déjà vu places Choiseul et de la Tranchée (page 98), abattra des arbres situés jusqu'à 50 mètres du tracé.

9.4 Erables du mail du Sanitas, une promenade détruite

De ces années 2008 à 2013, période d'arrivée du tramway dans la ville, la destruction du mail du Sanitas est à la fois l'événement le plus traumatisant et le plus conflictuel. Par ces deux aspects marquant une rupture, il acquiert une importance historique avec valeur de symbole. Bien sûr, le saccage de cette allée ne figurera pas dans l'histoire officielle, mais il restera dans la mémoire des nombreux tourangeaux l'ayant combattu ou n'en ayant pas perçu la nécessité

Deux camps étaient en présence. D'un côté il y avait ceux nombreux et de tous horizons qui ne comprenaient pas que sur une artère de 60 mètres de largeur et plus, dédiée en grand partie aux automobiles (6 à 8 files pour circuler et stationner), on ne puisse faire passer le tramway que sur la promenade piétonne arborée, longue de 600 mètres. De l'autre côté, il y avait ceux pour qui ce mail n'avait guère d'intérêt et pouvait être sacrifié pour faire place au tram. Au total 172 érables et marronniers, furent ainsi abattus, ils avaient été plantés vers 1960. Seuls 5 marronniers survécurent, on ne sait pas pourquoi, d'ailleurs. Le visiteur ignorant tout de la bataille peut les remarquer et être intrigué jusqu'à se poser la question de ce qui existait avant. Ils sont au centre, entre la place Neuve et le palais des Sports.

D'un côté les défenseurs de l'environnement se réunirent en un "Front de convergence", qui, plus largement, avait pour objectif un tram-train (page 215). Ce groupe réunissait l'AQUAVIT, avec son président Jean-Michel Bouillet, la SEPANT (incluse l'association étudiante APNE), avec son vice président Dominique Boutin, TCSP37 avec sa présidente Françoise Amiot, conseillère municipale d'opposition, Véloration Tours, avec Sophie Robin, des personnes électrons-libres, comme Jean-Marc Sérékian, François Louault, Bruno Dewailly ou moi. Un collectif informel créé pour l'occasion, le CODAT (page 216 et ci-après) rassemblait des jeunes capables de monter aux arbres pour empêcher leur abattage. Nous étions tous soudés par le soucis des enjeux environnementaux et révoltés par les pratiques expéditives utilisées.

De l'autre côté, sous la coupe de Jean Germain, il y avait la majorité municipale, socialistes, centristes, communistes, Verts. Ils surent être, pour la plupart, transparents. Une bonne partie de l'opposition municipale le fut aussi, comme s'il

ne se passait rien. Avec aussi l'extrême droite complètement absente et une présence timide de militants de l'extrême gauche.

Dans cette distribution des forces, la surprise la plus préoccupante est venue du parti politique Verts EELV. Alors que toutes les associations naturalistes voulaient préserver la trame verte existante, ce groupe dit écologiste a soutenu le massacre. A ce titre et pour Tours, on peut lui retirer son étiquette de "défenseur de l'environnement". Avec à leur tête les trois conseillers municipaux François Lafourcade ("*adjoint à l'exemplarité environnementale*" !), David Chollet et Caroline Deforge, ils n'ont été que des "écolo-traitres", comme je les ai nommés sur mon blog, des "escrologistes". La fréquentation du pouvoir et de Jean Germain n'a rien laissé subsister de leur nature d'écologiste, qui pourtant devrait être leur fond de commerce électoral. Sophie Robin, animatrice du collectif Véloration, quatrième sur la liste des Verts aux élections municipales de 2008 avait la dent très dure à l'encontre de ses ex-compagnons de route.

Il y avait aussi les riverains, habitants les tours et barres d'immeuble du quartier populaire du Sanitas. Ils étaient très majoritairement offusqués par la destruction du mail, mais aussi très majoritairement résignés. Ils nous soutenaient, participaient un peu mais n'ont pas pu aller au-delà.

Le combat a duré un an, depuis le début juin 2010 jusqu'à la mi-avril 2011, avec trois temps forts. En juin-juillet 2010, l'enquête publique permit une mobilisation pour exprimer la volonté de garder la promenade arborée. Les cèdres de l'avenue de l'Europe avaient été sauvés un an plus tôt sur une consultation publique, dans des conditions plus difficiles. Mais les commissaires enquêteurs n'osèrent pas s'opposer à la mairie, leurs conclusions furent alambiquées et sans contraintes, ce qui permit à la mairie de ne rien changer.

Elle eut même le cynisme de commencer les travaux avant la connaissance des conclusions de la commission d'enquête, ce qui nous amena à nous y opposer, en demandant au préfet d'intervenir. D'abord attentif, il laissa ensuite pourrir la situation. Les travaux furent retardés pendant presque un mois puis repartirent.

Tout semblait perdu pour l'abattage du printemps, le Front de convergence avait envoyé au Président de la République un "*Appel solennel pour que la Charte de l'Environnement soit respectée dans la ville de Tours*", sans succès. Nous étions arrivés au bout de l'action légale. Il restait l'action sur le terrain et nous avons joué cette ultime carte, même si elle apparaissait improbable dans une ville comme Tours. Distribution de tracts, affichages sur les arbres, débats, pique-niques et campements sur le mail ont alors été utilisés pour tenter d'élargir la mobilisation.

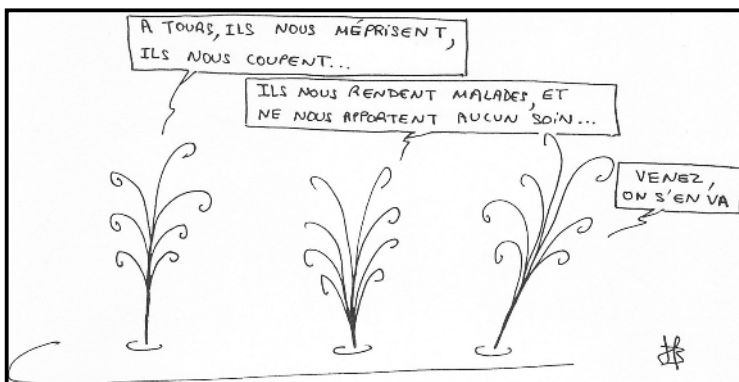
Le 29 mars, des militants du CODAT montèrent aux arbres du carrefour Saint Paul pour stopper les abattages. Quelques jours pour les retarder. Puis reprise surprise, nouvel arrêt. Quelques jours de retard. Puis reprise surprise... La tension montait, des assemblées populaires étaient organisées tous les soirs, qui grossissaient. Il fut décidé de créer un camp retranché, occupé 24 h sur 24. Le tract suivant du CODAT était un appel à la révolte : "*Les lieux de vie ombragés pour les pauvres sont moins importants que les rails pour mener les bourgeois dans le centre commercial géant. Leur sale boulot a déjà commencé. il mènera, comme dans toutes les villes, à la hausse des loyers et à votre expulsion de ce quartier. LA*

RUE NOUS APPARTIENT !! NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !! Nous campons sur la promenade (mail du Sanitas-Palace) depuis jeudi pour empêcher les travaux. Nous sommes la majorité à vouloir garder la promenade, et personne ne nous a jamais demandé notre avis. Ils peuvent bien nous envoyer des flics, mais si tout le monde descend, ils seront moins nombreux que nous. ON LÂCHE RIEN !". Cet appel à une "démocratie réelle" rappelle le "mouvement des Indignés"...

Le 12 avril 2011 à 7 h 30, alors que les médias locaux pourtant alertés étaient bizarrement absents, la police municipale et la police nationale lancèrent l'assaut contre le camp retranché, les derniers réfractaires accrochés aux branches furent expulsés à 8 h 45. La résistance continua quelques jours, mais les riverains, pourtant solidaires, mais en situation précaire pour leur logement, sont restés hésitants. La mobilisation n'a pas permis de créer un rapport de force suffisant pour sauver la promenade. Le soutien n'est pas devenu participation.

Revenons en arrière, le 2 juin 2010, au centre de vie du Sanitas, à quelques mètres du mail, la mairie et le SITCAT présentaient aux habitants la ligne de tramway, une réunion classique avec diaporama censé être informatif. La destruction du mail fut éludée jusqu'à ce qu'une habitante s'en préoccupe à la fin dans les questions réponses. J'avais alors exprimé bruyamment mon indignation. Le lendemain la NR n'en dit pas un mot, elle n'en dit pas un mot durant trois semaines, tandis que les élus municipaux étaient sans réaction. Le silence ne fut rompu que par la Une de la Tribune de Tours le 17 juin. Ainsi, dès le début, une réunion de désinformation suivie d'une omerta complice tentaient de cacher un événement majeur de la vie de la cité. Et même plus tard quand le silence n'était plus possible, les véritables causes ne furent pas exposées. Ce n'étaient que des jeunes idéalistes coincés qui n'aiment pas qu'on abatte les arbres...

Ce combat perdu est pourtant notre fierté. Oui nous avons raison, le tramway pouvait passer à côté, y accéder par une promenade arborée aurait été beaucoup plus agréable, oui nous étions porteurs d'une qualité de vie qui n'efface pas les racines d'un quartier pour mieux l'embourgeoiser. Oui, la place laissée à l'automobile sur cette artère est excessive. Oui, ceux qui nous ont combattus ne sont pas crédibles pour bâtir une politique citoyenne respectueuse des habitants et de l'environnement. Oui, nous nous en souviendrons pour continuer dans cette voie avec, nous l'espérons, plus de succès.



[2000]

9.5 Avenue de Grammont, l'alignement dégradé des platanes

L'avenue de Grammont a pu être considérée comme les Champs Elysées de Tours. Sa longue ligne droite bordée de platanes centenaires a été l'arrivée célèbre de la course cycliste Paris-Tours. Même si l'on n'est pas loin du mail du Sanitas, le contexte sociologique est tout autre. Il n'était pas envisageable de mobiliser les riverains, d'y adjoindre un combat social. Et la hauteur des platanes, notamment, ne permettait pas de grimper aux branches

Mais commençons par le début, il se situe mois de juillet 2010. Dans le dossier d'enquête publique de la 1^{ère} ligne de tramway, je découvre à ma grande surprise que les platanes bordant la station Jean Jaurès, juste en face l'hôtel de ville, doivent être abattus. Je ne trouve aucune explication à cet abattage qui apparaît inutile. En sortant, je croise M. Alain Devineau, adjoint à l'Urbanisme, et je lui fais part de ma découverte, espérant obtenir une réponse. Il apparaît étonné mais pas du tout offusqué et il n'a pas le temps...

Cet abattage d'une dizaine de platanes au tout début de l'avenue de Grammont était effectivement inutile, puisqu'on en a replanté – sans que ce fut prévu – à la même place ! Ainsi les techniciens du SITCAT ont pris leurs aises pour abattre ce qui leur plaisait sans que l'élu municipal le plus concerné n'y prête attention. Ni avant l'enquête publique, ni après quand habitants et associations ont signalé de tels excès arbitraires...

Le CODAT est intervenu pour signaler aux habitants les arbres qui allaient être abattus, par des tracts et des badigeonnages de troncs "SOS" ou "INRI". Le 20 juin 2011, ils s'opposèrent aux tronçonneuses, déployèrent une banderole "*Oui à un tram écolo, non au tram tronçonneuse*" et reculèrent les abattages d'une journée.

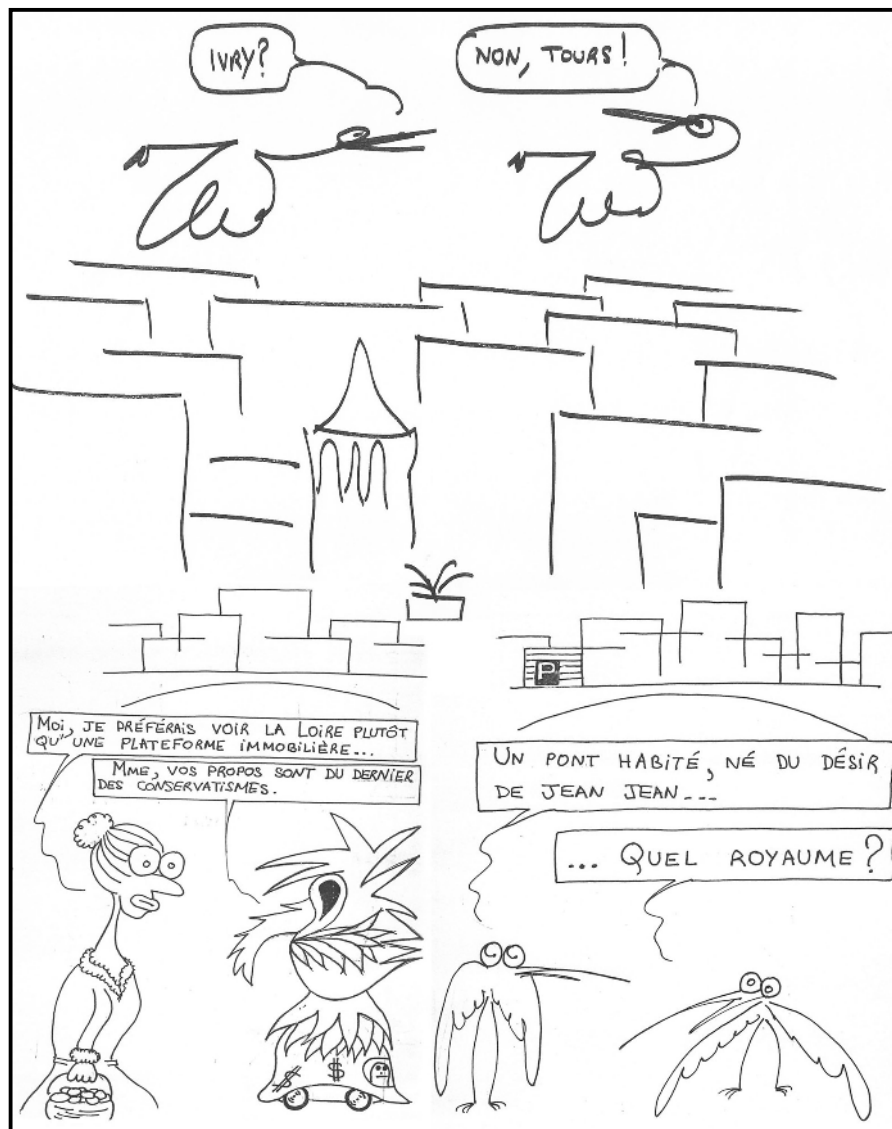
La photo de couverture de mon livre "*Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir*" présente une scène très symbolique d'hécatombe écologique avec des branches et troncs jonchant le sol sur fond d'hôtel de ville, le 21 juillet 2011. Rien dans la NR, tout s'est passé au cours de la nuit et tout a été immédiatement nettoyé. Le lendemain, on pouvait croire qu'il ne s'était rien passé...

Il devait y avoir une quarantaine d'abattages sur l'avenue Grammont, qui n'est utilisée qu'en deux tronçons, il y en eut davantage, dont de très beaux sujets. Les plantations furent plus nombreuses que prévues, on ne sait pas pourquoi aussi. J'ai cru, un temps, que c'était pour mieux voir le palais de Justice de l'Hôtel de Ville qu'on avait enlevé les premiers platanes, sur demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Mais alors pourquoi replanter ? Le simple fait d'abattre des arbres sans fournir la moindre explication et sans qu'on en trouve une est un signe d'arbitraire amenant à estimer que c'est abusif.

Je termine sur l'avenue de Grammont en soulignant que les municipalités successives ont refusé d'accorder une protection à ces alignements de platanes. Déjà à la fin des années 1990, il y avait eu des abattages ponctuels, sans justification concrètes. Le 25 octobre 2000, quatre militants de l'AQUAVIT avaient été emprisonnés pour avoir dessiné au lait de chaux (biodégradable) des croix sur les platanes afin d'alerter sur les maltraitements municipales. Quelques années plus tard, les stations de bus étaient redessinées pour que les autobus

passent au milieu des quatre voies, et les ingénieurs ne trouvèrent pas mieux que d'ignorer la présence des platanes et appliquer la "méthode Germain" de les abattre puis en planter...

C'est ainsi que ce qui était considéré par de nombreux habitants comme les Champs Elysées de Tours n'est plus qu'un alignement fragmenté, fait d'arbres hétéroclites mal alignés. Les discontinuités dans l'architecture végétale et dans la succession des portions de chaussée avec et sans tramway altèrent l'unité esthétique d'ensemble à tel point que l'avenue a perdu son identité et sa beauté d'origine.



9.6 Carrefour de Verdun, le couple de cèdres perd le sujet Quest

En partant du centre ville vers le sud, le carrefour de Verdun est situé sur l'avenue de Grammont, un peu avant le passage du Cher. Arrivé à cet endroit, le tramway tourne à droite pour suivre le boulevard Winston Churchill et les bâtiments des "Rives du Cher". La large courbe qu'il effectue amène à abattre un beau cèdre planté à la fin des années 60, en même temps que trois autres. Son jumeau a été planté à la même hauteur, mais de l'autre côté de l'avenue de Grammont, les deux autres l'ont été place Anatole France, juste avant de traverser la Loire par le Pont Wilson. Ainsi ces quatre cèdres jouaient le rôle symbolique de gardiens du centre-ville avant le franchissement de la Loire et du Cher qui le bordent.

Commencer le virage un peu plus tôt et éventuellement le resserrer aurait permis de sauver le conifère. Nous sommes plusieurs à l'avoir souligné lors de l'enquête publique. Ce fut ignoré. Et aucune justification de l'abattage ne fut émise.

Un peu plus tard, en décembre 2010, avant la DUP délivrée par le préfet pour valider la ligne de tramway, le Front de convergence pointait dans ses documents adressés au préfet la nécessité d'établir *"une véritable intermodalité en trois points qui ont été grandement négligés. En priorité à la station Verdun [...] déplacer la station sur l'avenue de Grammont avant le pont SNCF et supprimer la station précédente Charcot"*. Là encore, la proposition permettait de sauver le cèdre.

Deux ans plus tard, la modification n°2 du PLU prépare la mise en place d'une gare ferroviaire au carrefour de Verdun, comme nous le préconisons, sauf que pour aller de cette gare à la station de tram Verdun, il faudra désormais traverser l'avenue de Grammont et deux autres voies automobiles passagères. Quel gâchis !

Le CODAT songea à intervenir, il aurait fallu mettre en place un système d'alerte avec des riverains, mais ça n'aurait pas suffi, il faut si peu de temps pour couper un arbre seul. L'exécution fut en effet très rapide, en catimini, en début de matinée du 6 juillet 2011.

La NR a son siège carrefour de Verdun. Elle éluda complètement cet abattage comme si aucun de ses journalistes n'avait les yeux en face des trous pour voir ce qui se passait en face de ses locaux de travail.

9.7 Place Choiseul, les tilleuls sauvés quand même abattus

La "méthode Germain" a encore sévi sur cette place d'importance historique qui ouvre le passage sur le pont Wilson et la Loire : on détruit tous les arbres et on pave. Tout y est passé même tous les massifs de fleurs et les parterres gazonnés, tout a été sacrifié sur l'autel de la minéralisation avec des pavés partout. Puis on a replanté des arbres réduits à leur plus simple expression, leur houppier n'est qu'un rectangle sans épaisseur, à peine visible même en étant sur la place. Pour consoler les Tourangeaux du saccage de leur patrimoine les édiles débitent en boucle qu'il y a un peu plus d'arbre qu'avant. Mais pour les passereaux communs des villes, une chose est sûre ils n'ont plus de branches pour se percher et plus de parterre où trouver leur nourriture.

L'arbitraire de ce massacre apparaît directement dans la simple énumération des faits et décision. "*Concernant la Place Choiseul, le Maître d'Ouvrage a décidé de conserver l'alignement de tilleuls existant*" : tels sont les termes qui actent le sauvetage dans les conclusions de la commission d'enquête d'octobre 2010. Celle-ci en est très fière puisqu'elle ajoute : "*La Commission prend acte avec satisfaction des avancées que l'enquête publique a permis d'obtenir*". Elle est très maigre cette avancée qui consiste à conserver des arbres qui ne gênaient pas du tout le tram. C'était plutôt une élémentaire justice pour corriger des abattages arbitraires sur une place qui n'avait pas besoin d'être réaménagée par le passage du tramway. Surtout c'était la seule avancée sur tout le long de la ligne, le seul sauvetage, l'alibi.

Si les 14 tilleuls étaient alors sauvés, c'est parce que la pression des habitants lors de l'enquête avait incité le SITCAT, maître d'ouvrage, à proposer de les garder. Il lui fallait lâcher du lest, rassurer les commissaires, à qui il pouvait sembler absurde de raser des arbres et d'en planter à la même place (pour une étrange histoire de niveau...). Ca avait fonctionné. Mais ce n'était qu'une entourloupe.

Le 13 janvier 2011, dans la Tribune de Tours, la mairie revenait sur sa parole et réaffirmait l'abattage initial, mis en application à la mi-avril 2011. Pied de nez aux commissaires, pied de nez aux habitants, tout est permis au maire et à son équipe. Personne ne le contrôle, surtout pas le préfet. Du boniment (l'écoute des habitants a bon dos...), des envolées lyriques vers des lendemains plus beaux (le fameux refrain "On replantera" et ses couplets...), quelques ajustements mineurs pour faire illusion, et le tour est joué.

Pour quoi donc ? L'adjoint à l'urbanisme, Alain Devineau, le martelait une fois de plus ce 13 janvier 2011 "*Plus qu'un projet de transport, le tram est un projet d'embellissement de la ville*". Oui, chez les sagouins municipaux, "enlaidissement" se prononce "embellissement". Avec même une couche de Buren (page 99). Le tramway avec ses travaux annexes sert de levier, de vecteur, à une mainmise sur la ville, menée sous les formules massues de « *rénovation* » ou « *requalification* » urbaine sans aucun assentiment démocratique. Au final, avec tous ces gargarismes démagogiques, les tilleuls presque centenaires ont été abattus à la mi avril 2011.

9.8 Hécatombe le long du tracé du tramway

Place de la Tranchée, place Choiseul, avenue de Grammont, mail du Sanitas, carrefour de Verdun, j'ai passé en revue la presque totalité des abattages d'arbres sur le trajet du tramway au centre de Tours. Seuls certains marronniers de l'avenue de la Tranchée et certains platanes de l'avenue de Grammont ont survécu, même les jeunes lilas des Indes de la rue Charles Gille ont trépassé. Tous ces excès sont facilement analysables au vu du contexte local. Par leur nombre, ils traduisaient la volonté politique des édiles d'imposer aux habitants une rupture dans le paysage urbain. L'éradication du patrimoine arboré est lourd de sens sur le plan politique : le vivant est éliminé de la ville comme nuisible à tout remaniement architectural. Sur tout le parcours, il s'est produit une véritable hécatombe. L'arbitraire des abattages est facilement identifiable à partir des données des dossiers d'enquête publique sur la première ligne de tramway, en juillet 2010, je l'ai précisément décrit dans le livre "*Tours et son tramway tronçonneuse*".

J'ai montré que les chiffres présentant un bilan vert soi-disant positif étaient sans valeur, même si on les considérait justes. Ils indiquaient 923 arbres abattus et 1406 plantés sur Tours et Joué lès Tours. Mais sur la moitié centrale du parcours (entre l'avenue Maginot et le Cher), je comptais 510 arbres abattus et 370 plantés. Le **subterfuge** consistait à planter en périphérie, notamment dans les parkings relais. Le déficit était aggravé par le fait qu'on ne saurait considérer qu'un jeune arbre planté est équivalent à un arbre mature abattu.

Les abattages furent plus nombreux que prévus, avec d'entrée de jeu sur la seule avenue de l'Europe l'élimination de deux alignements de 83 liquidambars et de 22 cerisiers du Japon. Les riverains découvrirent le massacre quasiment de la veille pour le lendemain au cours d'une réunion d'information improvisée à la hâte par la municipalité. Ces abattages et tous les suivants que j'ai signalés sur mon blog ont fait monter les 923 abattages du début à au moins 1400. La mairie annonce ensuite avoir augmenté le nombre de plantations jusqu'à 2000 sujets, puis en juin 2012, elle a annoncé que *"les 998 arbres impactés par le tramway sur la commune de Tours (soit 3,3% du patrimoine) sont remplacés et complétés par 1 779 autres, ce qui représente une augmentation nette de 2,6%"*, sans présenter le détail. Malgré les protestations des associations et les inquiétudes des riverains, la mairie a fait ce qu'elle a voulu sans aucun contrôle, quelque soit ce qui avait été prévu dans l'enquête publique.

Sur la moitié centrale du parcours, ça ne change pas grand chose, j'estime que sur les 700 arbres qui bordaient le tramway, 600 ont été abattus, alors que 150 seulement auraient suffi pour le passage des rails et les modifications nécessaires de circulation. Il y eut 400 à 500 plantations.

Tout porte à croire que ces abattages ne sont pas finis, car d'autres arbres ont été fragilisés. Il en fut de même dans d'autres villes et cela s'est terminé par des abattages quelques années plus tard, tant les sujets étaient considérés comme dangereux. C'est en particulier le cas des marronniers restants de l'avenue de la Tranchée et des platanes de l'avenue Pont-Cher.

Le 10 juillet 2011, j'écrivais sur mon blog : *"Si la cause [de tous ces abattages] avait été une tornade, la NR en aurait rempli des pages, présenté de nombreuses photos d'arbres couchés et d'alignements rasés, sorti un numéro spécial sur la plus grande catastrophe écologique du centre-ville. Mais la tornade s'appelle Jean Germain, le très vénéré Maître de la cité, alors c'est le silence presque complet, ne laissant passer que quelques protestations de lecteurs ou de militants montant aux branches"*.

9.9 Place Mame, encore des tilleuls sauvés puis abattus

Décembre 2011, quand j'ai finalisé la *"carte des dégradations du patrimoine arboré de la ville de Tours entre 1996 et 2011"* dans mon livre sur *"Tours et ses arbres"*, j'ai dessiné trois cercles verts au milieu d'une multitude de cercles rouges, ils représentent les arbres qui devaient être abattus et qui ne l'ont pas été. J'ai déjà parlé des jardins St Lazare (page 88), je ne parlerai pas des sophora de la place du Grand Marché qui ne semblent qu'en sursis, le troisième cercle vert est celui des tilleuls de la place Mame. Mais c'était une erreur, une confiance injustifiée dans la

parole municipale. Nous nous en sommes rendu compte par la NR du 26 janvier 2012: "*La rangée extérieure de tilleuls sera taillée, les deux rangées intérieures, elles, seront arrachées. De nouveaux arbres, plus petits, et surtout taillés et structurés, seront plantés, pour ne pas masquer les façades*".

Cette place avait pourtant le charme d'un lieu désuet, presque hors temps, comme retiré du brouhaha de la ville. La majesté des grands tilleuls centenaires faisait toute l'atmosphère de cette place carrée située dans l'ancienne cité ouvrière de l'imprimerie Mame construite au XIX^{ème} siècle. Mais les méthodes musclées de l'embellissement municipal sont passées par là. Elles ont tout restructuré à la tronçonneuse, dix arbres furent abattus et les vingt autres survivants furent décapités de leur houppier. Malgré les protestations de Véloration et de l'AQUAVIT, les opérations eurent lieu le 4 avril 2012.

En septembre 2012, je concluais sur mon blog : "*Je souligne le rôle négatif de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), qui a cautionné de sa qualité d'expert l'abattage des arbres. La mairie, habilement, s'est appuyée sur ce prestige (la NR le fait aussi dans son article). Elle n'a pourtant pas obligation de suivre les indications de l'ABF, car elle peut les contester devant le préfet de région. Mais elle s'en est très bien accommodé : mairie, ABF et NR s'entendent comme larrons en foire, sur le dos des Tourangeaux*".

9.10 Hôpital Bretonneau, pas de pitié pour les tilleuls

Situé au centre-ouest, l'hôpital Bretonneau, avec Le Botanique, son jardin potager et d'agrément, formaient au XIX^{ème} siècle un grand cadre végétal arboré en limite de la ville. D'une superficie de plusieurs hectares sur son versant hospitalier, ce lieu a fait l'objet d'importants aménagements ces dernières années. Plusieurs sites arborés ont disparu. La grande allée patrimoniale des marronniers centenaires, marquant l'entrée de l'hôpital, a été abattue pour laisser place à un parking automobile. La place des tilleuls située devant l'ancienne maternité a disparu, ensevelie par l'immense nouveau bâtiment ultramoderne. Presqu'une centaine d'arbres patrimoniaux est tombée autour des années 2008-2009 et beaucoup de manière purement arbitraire. L'allée des tilleuls située en face de la nouvelle maternité aurait pu être totalement préservée. L'If de la chapelle a failli faire partie de la grande série des abattages. Amputé de son faite il a été sauvé de justesse par l'intervention d'un biologiste de l'hôpital.

Des études ont montré que les malades opérés se trouvant dans une chambre dont la fenêtre donne sur un arbre, se rétablissent plus vite et souffrent moins que ceux dont la vue est différente. C'est compréhensible, n'est-ce pas revigorant de suivre un oiseau sur une branche ? S'il en était tenu compte, la rénovation d'un hôpital devrait reposer sur une conservation et une mise en valeur du patrimoine arboré.

Mais à Tours, le président du conseil d'administration du Centre Hospitalier Universitaire est le maire de la ville et ce n'est pas un hasard si on rénove un hôpital comme une place, en abattant les arbres, ici une centaine !

Le 2 mars 2013, j'ajoutais sur mon blog : "*Quatre ans plus tard, la même logique aveugle provoque l'abattage d'une rangée d'une quinzaine de tilleuls pour la plupart centenaires. Les voitures pourront plus facilement se garer... Cette fois-ci,*

sur place, un "expert" était présent pour assurer combien on aime les arbres mais ceux-ci étaient vraiment dangereux et c'est une oeuvre de salubrité publique que de les abattre. D'ailleurs voyez, celui-ci et celui-là étaient creux, heureusement qu'on les supprime. Et puis ça sera tellement mieux quand de nouveaux arbres auront été plantés. On retrouve là tout l'enfumage que nous distillent les journaux municipaux et les journalistes benêts de la NR qui gobent la propagande du soi-disant expert et la restituent telle quelle à leurs lecteurs, avec une photo en gros plan de l'arbre creux". C'est effectivement ce que présenta la NR le lendemain, sauf que l'article était rédigé par Christophe Gendry, responsable du pôle agglomération, qui présentait le point de vue municipal de la dangerosité des arbres en ville, qu'il avait déjà eu l'occasion d'exposer.

Je poursuivais : "La réalité est bien différente. Certes, deux tilleuls étaient creux et apparaissaient dangereux, mais les autres étaient sains, même si certains méritaient un élagage ciblé. On a pris prétexte de ces deux arbres creux pour supprimer tous les autres, c'est scandaleux ! C'est encore et toujours cette "méthode Germain" à l'œuvre depuis 1995 qui consiste à tout raser quand on veut rénover un lieu. En disant bien haut, la main sur le cœur, "C'est pas grave, on replantera !". Un arbre malade peut vivre plusieurs centaines d'années, sans être dangereux et il est précieux pour la faune, oiseaux, chauve-souris... A Tours, trop souvent, on ne sait pas entretenir une rangée d'arbres, abattre parcimonieusement ceux qui sont devenus dangereux et les remplacer par la même essence, élaguer pour éviter d'en arriver là. On préfère laisser la situation se dégrader et prétexter la présence de quelques sujets devenus dangereux pour éliminer toute la rangée. C'est ainsi qu'on bafoue la Charte de l'Environnement en trompant les citoyens par les propos véreux de pseudo-experts imbus de leur aveuglement."

9.11 Carreau des Halles, les marronniers gardés puis abattus

Quelques jours après l'épisode 2013 des massacres arborés de l'hôpital, c'est une nouvelle place de la ville qui est rasée. Je le raconte sur mon blog le 6 mars 2013, en commençant par un rappel : "Le 8 octobre 2012 j'ajoutais sur mon blog un chapitre intitulé "Abattages aux Halles à mots cachés". Je m'appuyais sur une information délivrée par le mensuel municipal "Tours-Infos" du mois d'octobre, disant notamment "Naturellement, l'alignement actuel des arbres sera différent. D'autres essences, moins salissantes que les tilleuls, seront plantées. La rangée longeant la place, à l'Ouest, sera conservée". J'avais rapidement remarqué que cette information n'était pas tout à fait juste, car il n'y a pas de tilleuls. Mais j'étais loin de me douter, comme bien d'autres habitants (j'en ai eu confirmation dans mes rencontres d'hier) que tous les arbres, y compris ceux de la rangée ouest, avec de beaux marronniers probablement cinquantenaires, étaient condamnés. Certes la NR avait ensuite parlé de 38 arbres à abattre, mais ça pouvait inclure de jeunes arbres du côté de la place voisine. Il n'a jamais été dit (au moins par voie de presse) que tous les arbres du carreau (là où a lieu le marché) devaient être rasés, il y a eu un véritable enfumage. Ce n'est pas la première fois, mais on a toujours du mal à croire à une telle duplicité".

Je continuais : "Pourquoi tous ces abattages ? Pas d'explications claires. Créer "une nouvelle perspective dégagée et avenante" (car les marronniers avec leurs

méchants marrons ne sont pas avenants...), avoir "des essences moins salissantes" (houla, les marrons s'écrasant sur les voitures garées...), gagner "davantage d'espace", c'est ce que disait Tours-Infos. Hier, on nous a servi une autre explication, les racines étaient terrrrriblement gênantes. Avec leurs troncs enserrés dans le béton, on comprend qu'elles aient voulu se dégager un peu de cet emprisonnement".

Et je racontais le retour du CODAT et de ses militants qui montent aux arbres : *"Le CODAT (Collectif de Défense des Arbres en Touraine) est un collectif informel qui avait résisté aux abattages du tramway en 2011, allant jusqu'à organiser un camp retranché dans les arbres du mail du Sanitas. Deux ans plus tard, il se reforme pour résister à ces abattages massifs en plein cœur de la ville. L'un de ses membres découvrant le début des abattages avant hier, 4 mars, avait déjà grimpé sur un arbre. Le lendemain, ce sont deux militantes qui sont montées pendant presque 5 heures sur deux marronniers, alors que tous ceux alentours étaient abattus. Cette action symbolique a permis de dénoncer les exactions répétées de la mairie contre les arbres de nos espaces publics. Des militants de l'AQUAVIT étaient aussi présents et cette association de défense de la qualité de vie dans l'agglomération tourangelle a vigoureusement dénoncé ces abattages inutiles. Le site Médiatours a aussi publié un reportage photographique".*

Le résultat global de cette opération de requalification de la place a été une réduction massive de biomasse pour accroître le parking automobile. Sur le côté ouest du carreau des jeunes sujets petits et sages, insignifiants et presque invisibles ont été rapidement plantés en remplacement des beaux marronniers abattus. Puis est venu l'été et ses grosses chaleurs de juillet et août, des habitants n'ont pas manqué de se plaindre du manque d'ombre ...

9.12 Bois de Grandmont, la destruction d'un corridor biologique

Encore considéré comme le "poumon vert" de la ville, le bois de Grandmont, sur le coteau sud du Cher, a été massivement investi par l'urbanisme depuis les années 1960 pour y construire lycée, stade, université et habitations. Certes, les lycéens, étudiants et habitants apprécient de vivre dans ce reste de cadre arboré, et c'était l'avantage que voulait en tirer Jean Royer. Il n'empêche que cela apparaît aujourd'hui comme une catastrophe écologique de premier ordre dans la ville.

Les choses semblaient s'être stabilisées depuis plusieurs décennies, on pouvait espérer que la notion de "poumon vert" et la biodiversité reconnue à ce bois lui épargnerait un nouveau saccage . Mais voilà qu'arrive en 2009 un nouveau projet prédateur, il s'agit cette fois-ci de couper en deux le bois millénaire que l'on dit "classé" pour y faire passer une ligne de bus.

Voici la présentation du site de l'AQUAVIT : *"La rue François Bonamy coupe le bois de Grandmont en deux parties. Mais à son extrémité Ouest elle se transforme en un fin sentier broussailleux avec quelques arbres sur une vingtaine de mètres. Aussi brève qu'elle soit, cette parcelle permet une continuité entre les deux parties du bois. On peut lui attribuer la fonction de corridor biologique, naturellement créé. Pour l'unité du massif arboré et pour la faune qui l'habite sa fonction est essentielle. Sans elle, certaines espèces vivantes seraient confrontées à une*

barrière artificielle potentiellement préjudiciable à leur survie. En juin 2009, sans expertise naturaliste et de manière illégale pour ce bois classé, la mairie / SITCAT (transports bus de la ville) avait projeté d'élargir la rue Bonamy pour y faire passer une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). La largeur de la trouée envisagée dans le bois était telle que les dégâts en termes d'abattages d'arbres correspondaient à une destruction de son unité écologique. Une mobilisation citoyenne, à l'initiative des universitaires et de quelques associations naturalistes, avait permis d'annuler ce projet qui ne prenait pas en compte le classement du bois."

AQUAVIT, Vélorution, SEPANT, son association étudiante APNE, solidement aidés par le service juridique de L'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages), avec le soutien tardif des Verts, avaient alors obligé la mairie et le SITCAT à revoir leur projet.

A deux reprises, on a pu croire à des solutions alternatives : fin 2010 lors de l'enquête publique du tramway, une révision du PDU, est promise, avec consultation de la population ; en 2011, le PLU retient un tracé nouveau empruntant la rue Saint Vincent de Paul, avec délimitation d'un espace réservé pour ce tracé nouveau dans les documents graphiques. Les choses semblaient rentrer dans l'ordre. Surprise, le 20 février 2012, on a appris par la presse que la municipalité revenait à la charge. Un article de La Nouvelle République annonçait le prochain passage de cette ligne BHNS sur ce corridor : "Il s'agit d'aménager un site propre bus sur la rue Bonamy, qui sera prolongée jusqu'à l'avenue de Bordeaux". Certes, il y aurait cette fois-ci peu d'arbres abattus, mais en détruisant le corridor biologique et doublant la largeur d'une rue, c'est la continuité du bois qui est perdue.



[2001]

Une nouvelle fois, toutes les protections juridiques ne semblaient pas prises. Cela s'applique à des parcelles classées "espaces boisés protégés", mais ce corridor était-il concerné ? Oui, d'après le POS de 1996, oui et non dans le PLU de 2011, où classé en "site inscrit", il n'est plus en "espace boisée classée" sans que ce changement de statut ne soit confirmé par un écrit. Alors que les bois l'entourant le sont. L'AQUAVIT souligne que "Cette situation paradoxale est confirmée par le

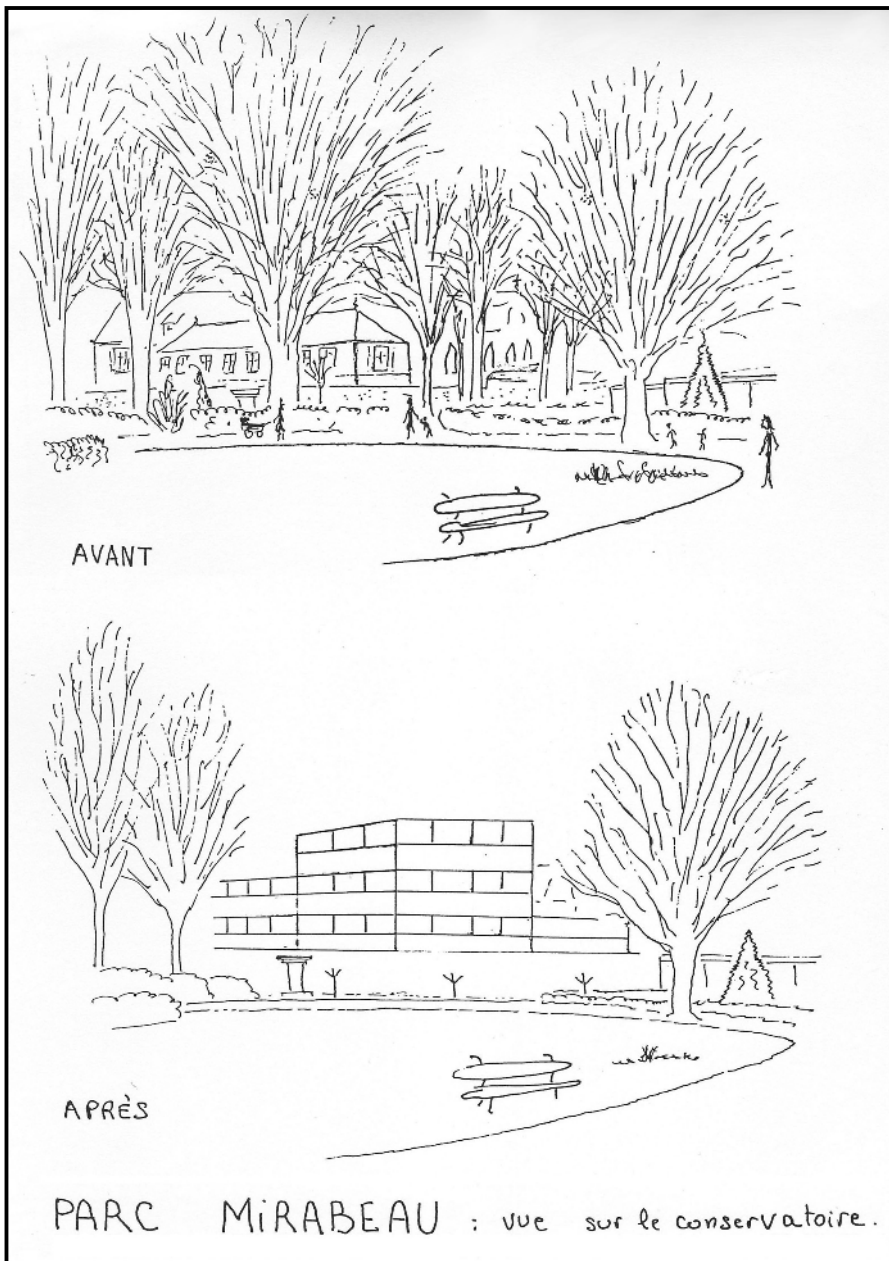
fait que la mairie/SITCAT agit comme si le corridor n'était pas classé, alors que la préfecture considère qu'il l'est puisque son autorisation est étayée par le code forestier. Donc, même si, contrairement à 2009, des précautions juridiques ont été prises, nous estimons que cette opération est illégale sous plusieurs angles". Et d'ajouter: "Le respect de la Charte de l'Environnement, inscrit dans la Constitution, et du Plan Climat de l'agglomération imposent légalement la sauvegarde de ce corridor".

Ainsi, ce tracé demandant des travaux importants, de plus de 2 M. d'euros (limite de la jurisprudence pour déclencher une enquête publique aux lignes de BHNS), a été imposé sans enquête publique. Allant à l'encontre des choix retenus dans le PDU de 2003 et dans le PLU de 2011, une révision d'un de ces deux documents s'imposait. Il était pourtant facile de le faire avec le PLU, révisé chaque année... Cela constitue donc **un véritable camouflet démocratique**. L'AQUAVIT et l'APNE furent les seuls à s'opposer aux travaux, allant jusqu'à déclencher deux recours en référé-suspension auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, qui les rejeta sur des bases procédurieres. Les Verts furent inexistantes, les universitaires et la SEPANT se sont satisfaits de "mesures compensatoires", comme la mise en place de "crapauducs" (passages souterrains pour crapauds et autres animaux).

Les travaux provoquèrent l'abattages de huit chênes et de nombreux élagages. Désormais, une large saignée coupait le bois en deux, la petite rue Bonamy étant deux fois plus large. Ce grand axe de transport baptisé "Tempo" apparaît comme une première étape permettant de lancer les suivantes, des projets immobiliers dévastateurs pour les quelques dizaines d'hectares de boisement encore intacts. D'ores et déjà, la première de ces futures installations est décidée, l'école d'ingénieurs PolytechTours, pourtant récemment installée aux Deux Lions, doit installer tous ses locaux dans le bois.

Juste à côté sur l'avenue de Bordeaux, ex nationale 10, le passage de 4 voies à 2 pour les voitures, afin de laisser 2 voies aux bus, est devenu effectif. Et les Tourangeaux sont nombreux à découvrir le mauvais coup qu'on leur a imposé : les embouteillages sont journaliers. C'était prévisible, mais il n'y eut aucune étude préalable, les citoyens n'ont pas pu se prononcer. Une enquête publique oblige à davantage de rigueur. Ne soyons pas dupes, nous, pauvres contribuables déposés de notre patrimoine naturel, n'avons rien à gagner d'une opération qui bénéficie d'abord à des intérêts privés.

Nous avons là un exemple de délinquance en col blanc dans le contexte compliqué de multiples acteurs, SITCAT, mairie et agglomération au premier plan, préfet d'Indre et Loire et préfet de Région Centre au second plan, avec une multiplicité de règles (protection, classement, respect du code forestier, du classement du PLU, mise en place d'un tracé de BHNS...). Il convenait de ne dégager que l'essentiel, la mise en place d'un tracé de BHNS sans aucune consultation des habitants. Le juge du Tribunal Administratif d'Orléans a préféré rester planqué derrière la complexité des éléments en cause. C'est ainsi que, validée ni par le PLU, ni par le PDU, ni par aucune enquête publique, a surgi en plein milieu du bois de Grandmont une ligne de bus baptisée Tempo, dégradant l'écosystème, provoquant des embouteillages journaliers et permettant une plus grande urbanisation d'un lieu moins protégé qu'on ne le croyait



Commentaire d'Hervé Buisson : c'est dingue, mais mon dessin "après" est moins pire qu'aujourd'hui ! A la limite, le parc a changé de destination, il est devenu un terrain omnisports ! Dans un 2^{ème} temps on peut imaginer des vestiaires, un gymnase puis enfin remplacer tout cela par des bureaux... [1999]

9.13 Peupliers et autres grands arbres moches et dangereux

Les grands chantiers de réaménagement urbain ne sont pas les seuls en cause, il y a d'autres abattages avec des explications évasives ou inexistantes. Voici quelques extraits significatifs de mon livre *"Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir"*:

- *"Cent quarante peupliers ont été abattus au cours des derniers mois. Selon un rapport technique leurs racines mettraient en péril les fondations d'un certain nombre d'édifices publics. Ici le palais des sports"* d'après la NR du 6 mars 1997.
- Les peupliers se sont trouvés au premier rang des grands arbres abattus. Je me souviens d'un article dans la NR, reprenant les arguments de la municipalité. Il accablait ces hauts arbres d'une grande dangerosité. C'était vers 2006, à l'occasion de l'abattage des peupliers du **parking des peupliers**, rue Edouard Vaillant. Ils étaient considérés comme les derniers dans la ville. Peut-être les derniers en rangée de plus d'une dizaine sur la voie publique. Il reste ici où là des sujets isolés ou en tout petit groupe, véritables rescapés attendant l'heure inéluctable de leur condamnation.
- Ca s'est passé sur le **boulevard Preully** au début duquel se trouve un grand tronc, coupé il y a quelques années, d'un arbre qui, me semble-t-il, était lui en bonne santé et ne dérangeait rien ni personne... Il semble qu'il n'y ait aucune volonté d'entretenir ce double alignement de platanes. Les trouées y sont importantes. Les abattages pour causes diverses ne sont pas suivis de replantations. Il semble qu'on attende d'autres occasions, une bonne rénovation, pour tout raser.
- Difforme ou élégant ? Digne de Picasso, cet étrange conifère aurait eu fière allure près du laid blockhaus. Mais ceux qui aiment les blockhaus ne pouvaient pas l'aimer. **Au Sanitas**, les déviants sont abattus
- Encore le Sanitas. Ils étaient trois fiers saules pleureurs le long de la chaufferie, rue Jacques-Marie Rougé, bien visibles depuis la passerelle Fournier. On les admirait longuement lors de la traversée. Ils étaient des repères, des rocs, des danseuses dont le vent balayait les robes, des feuillages tombants sous lesquels on se sentait sous cloche. En deux temps, la mairie les a exécutés, il ne reste rien que les deux dernières souches. En 2006, le saule du milieu fut abîmé par un orage et je pense qu'il était justifié de l'abattre. Pourquoi ne fut-il pas remplacé ? Parce que de tels arbres n'ont plus leur place dans la cité aseptisée d'aujourd'hui. Les deux autres avaient pris un coup de vieux, c'est vrai. Mais de là à les abattre en ce mois de juin 2011, de façon très discrète... Les troncs coupés ont l'air très sains. Non, il ne reste rien de ce petit bout de notre patrimoine arboré. Une fois plus, les habitants voient leurs repères végétaux, spatiaux et patrimoniaux détruits.
- Et les **arbres des cours des cours d'école** ? Il suffit que je prenne l'exemple de l'école Velpeau de mon quartier pour constater la dégradation. Il y a quelques dizaines d'années, il devait y avoir 8 beaux tilleuls. Il n'en reste plus que trois, cinq ont été abattus et seulement trois ont été remplacés par des arbustes, l'habituel cerisier du Japon (la ville doit avoir un prix de gros...).

- Pas loin de la basilique Saint-Martin, dans le cœur historique de la ville la petite **place du 14 juillet** a été mise aux normes du maire de Tours. Les travaux ont eu lieu il y a environ 4 ans. Plus de terre battue, voilà du béton et des dalles. Plus de tilleuls centenaires, voilà des arbustes et des buissons bien propres. Il y a même quelques faux arbustes (armatures métalliques où s'accrochent des chèvrefeuilles). Tout est propre, tiré au cordeau...
- En plus des alignements de grands arbres supprimés ou détériorés déjà signalés, ceux de l'ancestral "**grand mail**" quadri-centenaire constitué des boulevards Heurteloup et Béranger, ont souffert. Deux des quatre rangées de platanes sont désormais à moitié vide, à l'avantage des places de stationnement. Plus récent, l'alignement des féviers d'Amérique de l'**avenue du Général de Gaulle** avait été éclairci en 1996 d'un arbre sur deux. Certes de nouveaux alignements ont été plantés, mais il faut plusieurs dizaines d'années pour qu'ils deviennent matures, ce sont des arbres moins hauts et ils risquent de gêner rapidement...
- Un courrier des lecteurs de la NR du 10 août 2013 : *"Eh oui, il faut s'y faire ! Dans les municipalités socialo-écologistes, on n'aime pas trop la verdure. Du moins l'arbre... Enfin plutôt, l'arbuste est devenu un accessoire. Encore une génération de ces gens là, et nous aurons droit à des bonsaïs..."*.

J'ai appris en décembre 2013 que les derniers peupliers du quartier Velpeau vont être abattus. Ils sont dangereux, leurs racines gênent et surtout ils sont "moches", pas assez chics; pas assez "conviviaux", pour le terrain de pétanque qu'on veut aménager à leurs pieds.

En 2008, les Tourangeaux étaient incrédules quand on parlait de la dégradation de leur patrimoine arboré, il n'y avait pas de témoignages de ce type dans le courrier des lecteurs de la NR. En 2013, la prise de conscience est généralisée.

9.14 L'arbre est nié, remplacé par des arbustes et du mobilier vert

Le 5 juillet 2012, je réalisais sur mon blog une nouvelle page titrée "*Le point de vue de la mairie de Tours sur les abattages d'arbres*", commençant ainsi : "*C'est surtout par propagande dans les médias que la mairie de Tours s'exprime sur la façon dont elle gère les arbres dans la ville. Suite à une pétition du CODAT, dénonçant plusieurs abattages récents, elle a fourni les explications suivantes [signées Nadia Hamoudi, adjointe au Maire chargée des Parcs et Jardins et Christine Chasseguet, directrice du Service des Parcs et Jardins]. C'est l'occasion de laisser s'exprimer sur ce blog le point de vue que je combats si souvent*".

Après avoir résumé les explications municipales un peu longues, j'en arrivais à l'essentiel de ma réponse, elle "*consiste à réfuter l'approche comptable qui sous-tend ces propos avec comme non-dit évident le fait qu'un arbre fraîchement planté équivaut à un arbre abattu. Le problème ne se situe pas en nombre d'arbres mais dans le fait qu'on ne laisse pas grandir les arbres en place. Cela, la mairie ne le comprend pas du tout, elle considère un arbre comme un meuble vert urbain. Un abattage suivi d'une plantation n'est pour elle qu'un déplacement du mobilier urbain. Et même s'il lui arrive de mettre deux pousses pour un abattage, ça ne change rien à ce lamentable état d'esprit*". Quelques mois plus tard, je rencontrais

Mmes Hamoudi et Chasseguet, qui m'ont affirmé que Tours est une des villes qui achète le plus de végétaux. Bien sûr, plus on abat, plus on achète pour faire croire que c'est pareil et même mieux...

Qu'on mette des arbrisseaux en bac sur une place, dans une rue, devant un monument, on peut l'attribuer à un service Urbanisme qui n'a pas vocation à avoir une conscience environnementale, mais que l'on voit des arbrisseaux en pot jusque dans nos plus prestigieux jardins, les Prébendes d'Oé et le Botanique, on tombe bien bas et c'est le service des Parcs et Jardins qui est directement en cause. Ces deux services travaillent de plus en plus ensemble, partagent la même culture d'aseptisation de notre cité, la même réticence à voir se développer librement la nature en ville. Les espaces verts perdent leur statut de lieu indispensable à la qualité de la vie hors du vacarme de la ville pour être réduit à une dimension esthétique abstraite.

Déjà au début des années 2000, l'AQUAVIT protestait contre cette dérive, elle demandait "*la fin de la « déco » (mimosas, palmiers en conteneurs), au profit de la protection des alignements et espaces verts de proximité*" (NR du 28/3/2001). Sa secrétaire Annie Goléo s'indignait : "*Remplacer la proximité par l'entassement, réduire les espaces verts privés à l'état de confettis et supprimer l'ensoleillement, ce n'est pas aménager la ville et encore moins embellir la vie mais plutôt préparer le mal-être du troisième millénaire*" (NR du 9/5/2000).

Douze années plus tard, la situation s'est aggravée au point d'en arriver à payer des jardiniers pour qu'ils plantent des arbres morts par centaines ! Et ils ne choquent pas beaucoup ces sapins du Morvan sans racines, badigeonnés de blanc neigeux, devant l'hôtel de ville en décembre sur le gazon de la place Jean Jaurès et sur le boulevard Heurteloup... En attendant que tout soit pavé...

9.15 Hors-sol et régression de la trame verte, un rêve de technocrate

Conforter la trame verte, promouvoir la biodiversité, tels sont les nobles objectifs écrits explicitement dans le PLU de la ville de Tours en son PADD : "*L'ensemble du patrimoine vert, qu'il soit privé ou public, constitue autant de références à la nature où cohabitent faune et flore. Le déplacement des espèces n'est confronté qu'à des limites construites. Aussi favoriser la biodiversité c'est faciliter la perméabilité des limites à toutes les échelles du maillage urbain*". Comment peut-on donner à lire de telles professions de foi et faire tout le contraire ?

On le sait bien, "*gouverner c'est mentir*" et on atteint là un haut point de raffinement dans la culture du mensonge. Le dédain du vivant est dans le raffinement rhétorique. Quand il est démasqué, l'édile suprême, le maire, y va de sa petite phrase assassine "*Un arbre, cela vit et meurt*" prononcé en conseil municipal le 12 juillet 2010. Le sous-entendu mortifère est : puisque ça meurt on peut le faire mourir quand on veut, on peut le planter aujourd'hui et l'abattre demain, pourquoi s'en faire ?

Mais en matière de trame verte et d'écosystème le mensonge est énorme, car les arbres sont aussi des lieux de vie pour de nombreuses espèces. Dans leur cycle global, ils sont pratiquement immortels quand leurs conditions de vie ne changent

pas gravement. D'autre part, même s'ils sont mortels, ils vivent bien plus longtemps que nous. "*La durée de vie d'un arbre en ville peut atteindre 80 ans*", telle est l'affirmation municipale délivrée dans Tours Infos de février 2013. C'est comme si on disait "*La durée de vie d'un homme peut atteindre 18 ans*".

Comment en est-on arrivé à traiter les arbres, nos compagnons de vie, d'une telle façon ? Dans mon livre, j'avais repris l'explication avancée par François Terrasson dans son essai "**La peur de la nature**", réédition augmentée de 2007 aux éditions "Sang de la terre" : "*En fait nous sommes dans une société qui est pilotée par une minorité d'anti-naturalistes. Ce sont eux qui ont tous les leviers de pouvoirs, financiers, politiques, culturels. [...] Je dis qu'on vit dans un rêve de technocrate*". Il faudrait corriger la dernière phrase "*On croupit et l'on meurt à petit feu dans un rêve durable de technocrate*" et l'on a la situation environnementale de l'ère Rose-Verte à Tours. Cette manie d'éradiquer la vie, de la contrôler en quelque chose de dénaturé (plantes clonées, arbrisseaux en bac...), d'empêcher les arbres de grandir, de les renouveler comme des meubles, de déraciner en même temps les habitants, d'isoler la nature et le sol par toutes sortes d'aménagements jusqu'à bitumer le grand mail et demain paver la place du Palais, tout cela nous conduit à craindre la nature et à s'en détacher davantage.

La volonté d'une nature sage est ancrée dans l'esprit de nombreux Tourangeaux. Jean Royer l'avait développée, Jean Germain la poursuit plus loin encore. François Terrasson décrit cette dichotomie entre nature mauvaise aux inquiétants grands arbres et nature bonne aux gentils arbrisseaux : "*Les épinés et ronces, les fondrières, les flaques d'eau, les broussailles de taillis, voilà une exubérance végétale méchante et hostile. Ces aspects-là ne sont pas qualifiés de naturels. Ils sont même perçus comme anti-naturels, anormaux en quelque sorte. Puisqu'on a décidé que ce qui était naturel était bon, tout ce qui ne sera pas facilement aimable et amical pour l'homme ne sera pas pris en compte comme nature. Quantité d'aspects appartenant à la réalité des écosystèmes, pour le citoyen ne font donc pas partie de la nature, et si on les détruit, il n'aura pas l'impression que l'on aura agi contre la préservation de la nature*".

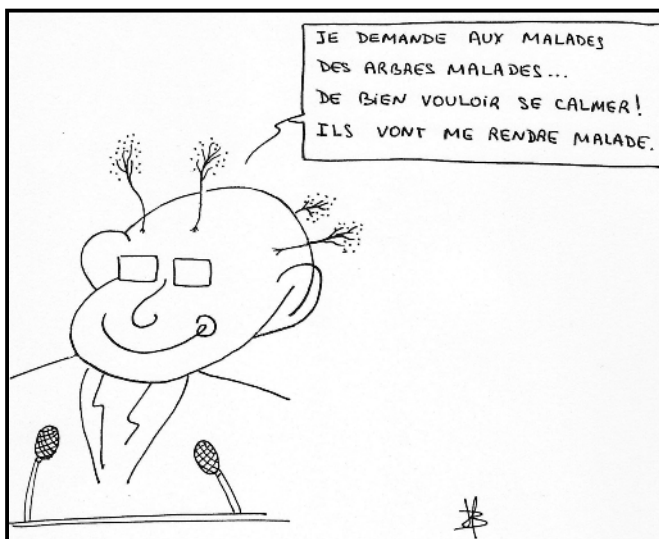
La municipalité tourangelles exprime un paroxysme de cette **vie hors-sol**. En plus d'enlaidir la ville, elle a une influence anti-pédagogique sur la population à l'heure où il devient urgent de déminéraliser nos vies. "*L'idée que notre vie se déroule en hors-sol, comme un pied de tomate dans une serre, est une image qui nous paraît particulièrement frappante. Effectivement, on s'éloigne de plus en plus de nos racines pour vivre de façon totalement artificielle, gavés de nourriture chimique et plus globalement d'une consommation effrénée qui n'a plus aucun sens*" (Pierre Rabbi).

Est-il possible de se réveiller pour échapper au **cauchemar de l'embellissement stérilisé** voulu par nos édiles ? Des amorces d'amélioration ont été proposées. Le 6 septembre 2009, Vélolution a lancé sur son site un "*Appel pour une charte de l'arbre*" : "*Que pouvons-nous faire de plus? Nous alertons mais nous proposons également l'élaboration concertée d'une Charte de l'arbre, comme Lyon, Montpellier et d'autres villes l'ont fait. Nous souhaitons connaître le plan d'abattage programmé des arbres pendant l'actuelle mandature. Qui sait peut-être aurons-nous enfin des réponses claires, des soutiens réels et surtout un relais par*

les décideurs. parce que ne sommes pas que des citoyens sollicités tous les 6 ans !". Plus consensuel le 8 mars 2013, dans un communiqué, l'association naturaliste SEPANT allait dans le même sens : "Une réflexion sur la place de l'arbre dans la ville devrait précéder tout acte de gestion sur les arbres existants. La SEPANT invite les élus et les propriétaires privés à arrêter la destruction des arbres de Tours, en particulier sur le site de Grandmont ; elle propose d'engager cette réflexion avec les associations et avec les habitants, pour rétablir le respect à l'égard du patrimoine arboré de la Ville."

Sur les coteaux de Tours Nord, malgré des accès automobiles difficiles, les constructions se multiplient, la nature régresse sensiblement. Des habitants se mobilisent pour conserver un espace sauvegardé, appelé "**Le Vieux Groison**", riche en biodiversité, avec plusieurs résurgences de sources. La mairie avance avec prudence en prétextant des constructions pour personnes âgées. Elle est déterminée et rejette complètement ce projet qui pourtant correspond à l'orientation du PLU de développement de la trame verte.

S'appuyer sur les orientations et réglementations existantes est hélas une voie presque sans issue. Sur le secteur sauvegardé, le plein cœur de la ville, tous les alignements d'arbres étaient considérés comme des "espaces boisés classés", ce que la mairie a réussi à abolir (Cf. PSMV page 134). Et en tout lieu les articles 2, 3 et 6 de la Charte de l'Environnement défendent la "*préservation et l'amélioration de l'environnement*". Ah, si le Tribunal Administratif d'Orléans avait la volonté d'appliquer ces réglementations !... Il y a ça et là quelques avancées, mais le frein juridique reste presque complet, les vœux exprimés dans les documents administratifs restent lettre morte. Les objectifs du Plan Climat, but unanimement poursuivi, ne seront jamais atteints avec ce laxisme généralisé des Tribunaux Administratifs envers les élus fautifs. Le rêve de technocrate continue et avec lui le cauchemar de Darwin pour le patrimoine végétal dans la ville.



[2002]

10 Les enquêtes publiques

10.1 Un processus démocratique mineur ou majeur ?

Quand on parle de démocratie locale ou participative, on oublie trop souvent les enquêtes publiques. Or toutes les grandes étapes de l'évolution urbanistique et environnementale pouvant modifier de manière radicale notre cadre de vie sont marquées par des enquêtes publiques ouvertes à tous les citoyens, y compris ceux qui ne sont pas sur les listes électorales. Comme l'indique Wikipédia, "*C'est un des lieux et outils de la démocratie*".

Le processus est hélas ambigu, il devrait permettre de corriger certains projets, de s'y opposer et de limiter l'abus de pouvoir. Mais dans les faits, il faut bien le constater, ce processus institutionnel ne corrige que très peu de choses et ne s'oppose que rarement aux projets voulus par les édiles, si bien qu'on y trouve quatre catégories principales de participants :

- des citoyens directement concernés par le projet traité (riverains proches...),
- des citoyens critiques et persévérants, qui peuvent devenir des habitués de ces enquêtes (c'est mon cas),
- des citoyens plus ou moins noyautés qui font la claque ; à Tours on y trouve certains conseillers municipaux qui ne déclinent pas leur titre, pour mieux se faire passer comme des citoyens ordinaires. Quand la participation n'est pas forte, les dés s'en trouvent pipés.
- des associations, groupes, collectifs, collectivités locales...

Quant aux commissaires enquêteurs, ceux qui vont juger, faire la synthèse et donner leurs conclusions, qui sont-ils au juste ? Selon les enquêtes, il y en a un seul ou plusieurs, avec un président, tous désignés par le Tribunal Administratif d'Orléans Censés être impartiaux, ils sont choisis parmi un collège de volontaires préalablement validés. On y trouve généralement des personnes à la retraite ayant réalisé des carrières à responsabilités, susceptibles d'appréhender la complexité d'un projet.

Déjà, à ce niveau, il faut comprendre que les candidats retenus pour la fonction ne peuvent être que des personnes lisses suffisamment profilées pour l'emploi et n'ayant pas fait de vagues et donc peu susceptibles d'en faire, encore moins d'aller à contre courant. Il arrive parfois que certains se prennent au jeu de la fonction au point de faire preuve d'une réelle intégrité morale (par exemple M. Ratinaud, page 135). La routine est brisée, le dossier est analysé, la procédure cesse d'être une simple formalité et devient dérangeante pour les promoteurs du projet. En principe, tous les commissaires devraient être susceptibles d'aller en ce sens.

Je m'en suis rendu compte la première fois que je me suis adressé à l'un d'entre eux. C'était lors de l'enquête sur le tramway en 2010, je lui ai demandé conseil pour efficacement défendre le mail du Sanitas (page 107). Il m'a dit qu'une pétition n'avait pour lui que très peu de valeur, que 100 personnes répétant le refus de destruction seraient moins entendues qu'une personne développant un argumentaire. Du coup, nous avons renoncé à la pétition puisque nous avions déjà

développé notre argumentaire pour préserver le Mail. Il nous restait simplement à inviter les riverains à s'exprimer en quoi le mail leur était précieux.

La suite de cette enquête m'a montré l'ambiguïté du processus. Ce président de la commission, officier de la gendarmerie à la retraite, démissionna officiellement pour raison de santé. On peut avoir quelques doutes, car il fut remplacé en plein milieu de l'enquête, bizarrement après qu'il ait accepté sa prolongation de 15 jours. Dans ses conclusions, la commission eut la curieuse idée de compter les bonnes et les mauvaises dépositions, celles ayant approuvé le projet de tramway et celles l'ayant désapprouvé, estimées en nombre légèrement inférieur. D'une part les 17 conseillers municipaux qui avaient participé ont fait pencher la balance de leur côté, mais surtout, d'autre part, étaient considérées comme favorables les dépositions "*assorties de considérations qui peuvent parfois conduire à remettre en cause le projet*", le "parfois" étant en fait un "assez souvent".... Quand on en arrive à ce stade, **c'est de la manipulation**.

Je préfère retenir l'intégrité du commissaire qui prêchait la pertinence de l'argumentation, c'est ce qui me plaît dans ces enquêtes, c'est ce que j'espère. Elles dépendent en grande partie de la personnalité des commissaires. Il y a ceux qui arrangent les choses à leur façon pour faire passer la pilule, il y a ceux qui font un exposé correct des dépositions citoyennes et émettent des vœux pieux qui ne seront pas suivis, il y a ceux, rares, qui vont au delà et émettent des réserves pour corriger, voir annuler, un projet.

Environ deux mois après l'enquête elle-même, les documents de rapport et de conclusions sont publiés, rédigés par le ou les commissaires-enquêteurs. Ils résument les dépositions des citoyens qui se sont exprimés et émettent un certain nombre de recommandations ou orientations, à caractère facultatif, et de réserves, à caractère obligatoire. Depuis 2012, les recommandations sont supprimées, il ne reste que les réserves, que les commissaires emploient davantage. On verra qu'ils deviennent donc plus sévères. Selon les cas, le conseil municipal ou le préfet de département interviennent ensuite, éventuellement corrigeant, prenant ou pas en compte les demandes du commissaire. Puis ils valident ou rarement annulent le projet, par un projet la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le préfet. C'est la fin du processus.

10.2 Quand le maire veut que ce soit une simple formalité

Les conditions de réalisation de ces enquêtes sont difficiles. En premier lieu, les dossiers d'enquête ne jouent souvent pas leur rôle d'explication des projets. Trop d'orientations non expliquées, martelées comme la seule solution possible, trop de dissimulations, de silences, parfois des mensonges (ceux sur les jardins St Lazare m'avaient particulièrement indigné, page 88). Trop souvent on est aussi noyé dans un flot d'informations dans lequel il est difficile de distinguer l'essentiel. Les commissaires enquêteurs semblent considérer que c'est normal. Je n'en ai pas vu un seul critiquer l'inanité de certains propos ou les manques d'explication sur certains choix. Même quand un calcul de pourcentage budgétaire donne un résultat faux, et qu'un habitant le signale, ce n'est pas retenu ! (cas de l'enquête sur le tramway)

En second lieu, la mairie les considère comme des formalités inutiles mais juridiquement incontournables. Je me souviens d'une réunion publique le 2 juin 2010 sur le tramway où elle avait carrément éludé l'enquête publique qui commençait 12 jours plus tard. La NR fait le minimum, se contentant souvent d'un article à l'ouverture et d'un autre lors des conclusions. Et bien sûr les annonces réglementaires. Et puis l'oubli.

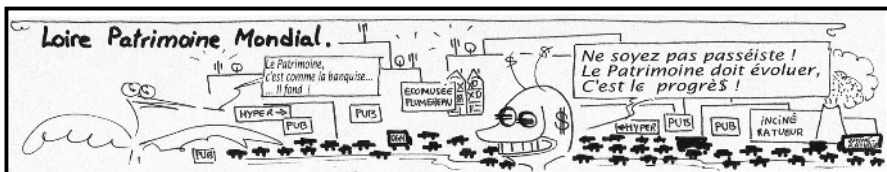
Parfois, cette instrumentalisation de l'enquête publique va plus loin, en particulier pour les tours de la gare (page 93) et pour **le haut de la rue Nationale** (page 92), dont le processus a franchi une nouvelle étape, que retranscrit la NR du 21 décembre 2013. Cet article rend compte du conseil municipal de la veille et comme d'habitude, elle le fait sans le moindre recul, reprenant fidèlement la présentation du maire ou d'un membre de son équipe.

Le titre en lui-même est extraordinaire : "**On ne rigole plus**". En d'autres termes : *"Messieurs dames les riverains et commerçants, vous m'avez assez enquiquiné, ça suffit, fermez-la, ça va se passer comme je le veux..."*

Et l'article frappe du poing en alignant ses vérités, décisions implacables du maire, et en parlant au futur d'un avenir qui ne laisse pas la place au moindre doute : *"Cette fois, c'est fait. La ville a acté hier « l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique des acquisitions, expropriations et travaux » pour aménager la zone du Haut de la rue Nationale. En clair, l'acquisition du foncier va se faire plus rapidement. Une fois la procédure arrivée à son terme, le chantier pourra alors démarrer dans les meilleurs délais. [...] Le projet de restructuration du haut de la rue Nationale va faire table rase des commerces existants pour permettre, notamment, la construction de deux hôtels (donnant sur la Loire) et de nouveaux magasins. La Société d'équipement de la Touraine (Set) est retenue comme aménageur. Et la Ville veut aller vite. Dans la foulée du centre de création contemporaine Olivier Debré, début des travaux prévu en mai pour une ouverture en 2015, les hôtels pourraient accueillir leurs premiers clients pour la saison estivale 2016. Le projet déjà annoncé porte sur la réalisation des deux hôtels, à savoir un 4 étoiles de 108 chambres et un 3 étoiles de 70 chambres. Les enseignes hôtelières retenues pourraient être connues rapidement. [...]"*

La NR a tout de même posté le message suivant d'un lecteur, soutenu par un autre, même si ça n'a pas la valeur d'un correctif : *"Engager une procédure d'utilité publique signifie engager une enquête publique avec consultation des habitants. Un commissaire-enquêteur étudiera ensuite les avis recueillis et remettra ses conclusions qui peuvent valider le projet ou l'annuler ou le corriger. Le résultat de cette enquête n'est pas connu d'avance et il n'est donc pas assuré que ça débouche sur des expulsions. Ne retenir que la première hypothèse, même si elle est la plus probable, est présager de l'avis des habitants et du commissaire et constitue donc une atteinte à ce processus démocratique, une façon de nier l'avis des habitants"*.

Derrière le manque de distance de la Nounou, on sent l'assurance complète du maire pour que le Tribunal Administratif d'Orléans lui trouve un commissaire-enquêteur à sa botte, du genre de celui PSMV. Et nous verrons que même si, par exception, un commissaire cherche à le contraindre, il sait esquiver...



[2003]

10.3 Plan Local d'Urbanisme (PLU), la population s'oppose au maire

Même si le résultat final fut le même que pour le tramway, laissant la mairie agir à sa guise, les conclusions de la commission d'enquête sur le PLU de Tours se présentèrent très différemment.

Bien que l'information municipale sur le projet ait été limitée aux exigences réglementaires, le déroulement de l'enquête a donné lieu à une large mobilisation contre la densification prônée par la mairie. L'AQUAVIT, à la pointe, avait distribué dans toutes les boîtes aux lettres un feuillet d'information où on lisait notamment : *"Le PLU confond densité et promiscuité et renvoie à la Justice pour régler les problèmes engendrés par ses excès. C'est pour éviter les recours à venir qu'il nous faut réagir dès maintenant. Pour être durable, la ville doit avant tout être équilibrée. La lutte contre l'étalement urbain ne doit pas être un prétexte pour entasser les citadins. Il reste de la place à Tours pour attirer de nouveaux habitants, mais refusons l'urbanisme "tiroir caisse" qui favorise la construction d'un maximum de logements pour les impôts induits. Ne vous laissez pas séduire par la communication de la ville. Diffusez ce document et informez-vous. Donnez votre avis en renvoyant le coupon ci-dessus. Votre qualité de vie future en dépend !"*. De ce fait, il y eut 719 participations à l'enquête...

Le commissaire enquêteur, bien que seul pour un PLU de cette importance, effectua un travail plus sérieux que ses trois collègues de l'année précédente. Dans son rapport très détaillé, reprenant chaque argument. Il apportait une réponse pas toujours adaptée, voire de connivence sur des points embarrassants, mais l'effort était là. Dans l'ensemble ses synthèses étaient pertinentes et il n'hésita pas à se faire le porte-parole des citoyens qui s'étaient exprimés.

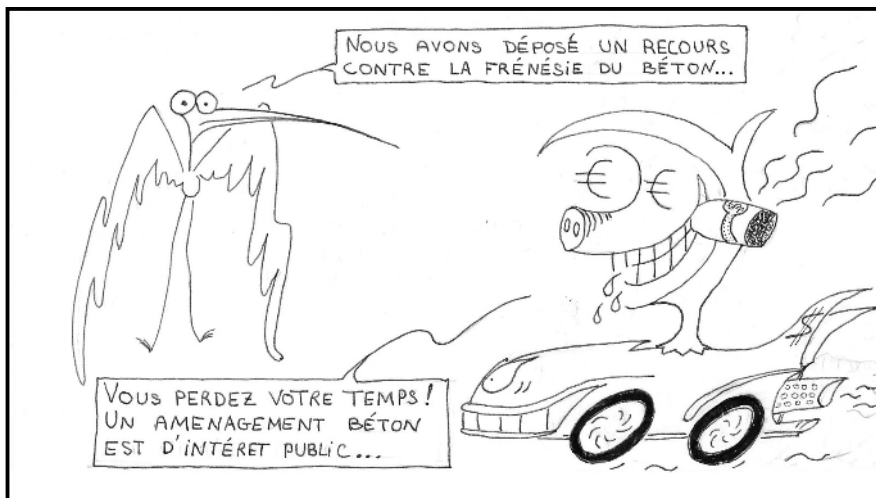
Le hic, le gros hic, le hic réhibitore, est qu'il avait annoncé la couleur dès le début de ses propos : *"l'enquête publique ne saurait prétendre à remanier profondément le document tel qu'il est présenté et encore moins à le rejeter"*. Je ne sais pas s'il s'agit là d'un mot d'ordre du Tribunal Administratif d'Orléans, toujours est-il que le commissaire enquêteur s'y plia en exprimant des recommandations, à caractère facultatif, sans les formuler en tant que réserves, à caractère obligatoire, si bien que la mairie ne changea rien à ses projets. N'est-ce pas un exaspérant mépris à l'égard des centaines de citoyens qui avaient pris la peine d'exprimer leurs souhaits ? Claude Roiron, écartée du pouvoir départemental en 2011, résumera dans L'Express du 27 février 2013 le nouveau statu-quo autocratique local : *« Jean Germain supporte de moins en moins la contradiction. Quant à ses adjoints, ils se sont notabilisés »*.

Parmi ces 25 recommandations, il convient de rappeler brièvement les plus significatives :

- 5 *Ne pas remplacer l'extension horizontale excessive des années 1990, qui a motivé la loi SRU, par une extension verticale exagérée en veillant systématiquement à une bonne intégration des nouvelles constructions avec le bâti et la biodiversité publique et privée.*
- 6 *Considérant que le PLU constitue une opportunité pour anticiper les futures dispositions du PPRI révisé dans le sens d'une plus grande réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et, en particulier, que le remplacement et l'extension mesurée des constructions peuvent être admis dans la mesure où ils ne génèrent pas une augmentation significative de la population vulnérable et où les logements nouveaux sont conçus de manière à ne subir aucun endommagement, le développement urbain en zone inondable doit être reconsidéré. En conséquence, il conviendrait de supprimer le secteur t dans les zones inondables des zones UC et US, diminuer l'offre de logements sur les sites d'orientations.*
- 8 *Créer en toutes zones non inondables un corridor t de développement urbain d'un rayon de 300 mètres pris à partir des stations de la ligne de tramway en construction et non 500 mètres comme prévu.*
- 11 *Ne pas modifier le plan des hauteurs et les articles 6, 7, 9 et 10 étant entendu que chaque projet de construction sera soumis à des conditions d'intégration et d'insertion à apprécier au cas par cas.*
- 12 *Conditionner la construction sur une même parcelle publique ou privée au maintien de l'îlot de verdure, s'il existe.*
- 13 *Corriger l'inégalité d'accès à des espaces verts publics à partir du domicile entre les habitants de la ville, notamment à Tours Nord et dans certains quartiers de Tours Centre.*
- 16 *Considérant qu'un signal urbain est un repère comme le signal d'un port et qu'il n'y a pas lieu de créer deux repères l'un à côté de l'autre, ne pas construire de tours près de la gare de Tours, elle-même signal urbain, en haut de la Tranchée, elle-même signal urbain et un immeuble de 29 m de haut près de l'hôtel de ville, lui-même signal urbain.*
- 17 *Considérant les raisons exprimées plus haut sur « La Femme Loire », surseoir à son implantation et demander l'avis de l'UNESCO.*

Tout ces belles phrases seront réduites en purs vœux pieux, la mairie n'approuva pas ces recommandations. La NR se contenta d'un article daté du 20 avril 2011 titré "Grande tour de la gare : les Tourangeaux disent non" (page 93), signalant tout de même le refus de la Femme Loire (page 96) et la réduction demandée de 500 à 300 mètres du corridor du tramway et concluant par "*dans son ensemble – il est important de le souligner – largement favorable au PLU tel qu'il a été conçu*". Étrange conclusion, signée Christophe Gendry, car le commissaire-enquêteur s'était opposé au fondement même de ce PLU, une densification accrue. Plus qu'un "avertissement" de Tourangeaux "*désorientés, inquiets*", comme l'insinuait le directeur du pôle aggro de la NR, c'était bien **l'expression du franc rejet de la politique urbaine municipale par des citoyens conscients d'une dérive** qu'ils

refusaient. Rejet seulement symbolique, puisque suivi d'aucun effet. La volonté populaire a été ignorée. La NR oublia par la suite de rappeler les résultats de cette enquête : passez bonne gens, il ne s'est rien passé... Il est utile pour les édiles d'avoir des journalistes qui minimisent les oppositions et les oublient.



[2002]

10.4 Deux modifications du PLU pour densifier encore plus

L'urbanisme évolue rapidement à Tours et le PLU est perçu comme une contrainte inutile. Donc plutôt que de se s'en tenir plusieurs années à respecter le plan, on modifie le plan afin d'avoir les mains libres. C'est fastoche, il n'y a pas grande participation du public et les commissaires enquêteurs sont compréhensifs. Le promoteur veut une tour de 39 mètres au lieu de 33 ? Pas de soucis, on va mettre ça dans la prochaine révision annuelle. Car on est parti à corriger le PLU tous les ans. Il est loin le temps où on restait sur un POS plus de cinq ans...

En juin 2012, la **première modification du PLU** de Tours était ainsi soumise à enquête publique. Voici les principaux sujets abordés :

- La Femme Loire, j'ai indiqué que la commissaire-enquêteur, le même que celui du PLU avait été contraint d'avalier son chapeau (page 96).
- Des modifications de **parcours cyclables pour les rues de la Pierre et Groison**, un sujet peu clair, avec une association de riverains, Pitrichacha devenue bizarrement muette, alors qu'elle était si énergique quelques mois plus tôt : *"On voit très clairement, dans ce projet, où vont les priorités de la mairie : les promoteurs immobiliers à qui on déroule un "tapis rouge". Ainsi, dans l'affaire qui nous préoccupe, les deux promoteurs concernés bénéficieront d'un accès Nord, vers le Plateau, mais aussi de leurs accès exclusifs, au Sud, vers le quai Paul Bert par le bas de la rue Groison... en faisant d'une voie publique une voie privée. C'est inadmissible !"*. Je fus le seul à dire que cela portait tort aux cyclistes, la voie cyclable ne dérangera donc pas les immeubles de Bouygues.

- La démolition d'une **closerie** du XVIIème siècle, à Tours nord, à cause d'une opération immobilière pas loin du passage du tramway fut rejetée, en tant que réserve, par le commissaire-enquêteur. C'est, avec les cèdres de l'avenue de l'Europe, notre seule "victoire" en quatre années, avant d'en ajouter quelques autres en 2013.

En juin et juillet 2013, la seconde modification du PLU est soumise à enquête. On retrouve comme commissaire le président de la commission du tramway. Contrairement au commissaire du PLU et de sa première révision, qui à défaut d'être énergique a une certaine rigueur intellectuelle, il a délivré dans ses conclusions un mélange de dérobades, de croyance aveugle en la parole municipale et de dégagements en touche. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- pour la **place de la Tranchée** (page 98) ajout de plusieurs couches de béton, en hauteur (39 mètres au lieu de 33) et en superficie
- pour le **carrefour de Verdun** (page 112), réservation pour une future construction de gare de correspondance entre tramway et train et train ou tram-train. Là c'est une bonne chose, qui fait d'autant plus regretter le mauvais emplacement de la station de tram, le commissaire aurait pu le rappeler.
- mise en place de règles d'aménagement pour le nouveau **quartier des casernes** Beaumont-Chauveau. J'ai eu la surprise de trouver dans les dossiers d'enquête une étude d'impact bien réalisée datée de quelques mois avant le choix du projet d'architecte. Etant donnée la façon dont a été présenté ce projet (page 89), j'ai tout lieu de croire que les architectes ont travaillé en méconnaissance de cette étude révélant un patrimoine arboré de 120 tilleuls et platanes. J'ai donc demandé à l'enquêteur-commissaire d'enquêter sur ce que je considère comme un vice de forme. L'AQUAVIT l'a aussi demandé. En vain. Pour les arbres, il a apprécié que la mairie déclare vouloir en sauver 53, sans même préciser lesquels : on sait avec le tramway qu'elle peut abattre ce qu'elle veut sans contrôle. Et puisqu'elle doit en replanter plein, tout va très bien... De même, j'avais souligné que dans le SCoT la ville de Tours se prévalait d'anticiper le nouveau PPRI en interdisant les rez-de-chaussée dans le quartier. Je m'étais étonné que cette **précaution contre les inondations** ne soit pas actée dans le PLU révisé. Le non-commissaire-non-enquêteur a oublié de répondre...

Les conclusions se terminent par quelques réserves dérisoires comme le fait d'émettre une "information avec participation du public" pour le quartier des casernes. Un coup d'estrade et de diaporama en plus et l'apparence sera sauvée... Sauf si, c'est très peu probable, le public se mettait à exiger une véritable refonte...

10.5 SCoT, une cohérence que le commissaire renforce

En juin 2013, le premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération tourangelle était soumis à approbation. Les orientations de ce document auquel devraient se plier chacune des communes concernées m'apparaissent globalement bonnes. Mais comment y croire quand on sait à quel point d'autres bonnes intentions du PADD de Tours sont bafouées par la municipalité qui l'a approuvé ? Les phrases suivantes montraient que rien n'allait

changer avec ce SCoT : "Sa mise en œuvre au niveau communal reposera sur le principe de la compatibilité, non la conformité", "Le SCoT n'est pas une norme qui s'impose au territoire". J'ai donc axé ma déposition sur ces incohérences essentielles et le manque de contrôle. J'ai demandé "à ce que soit mise en place une instance indépendante qui rédige un rapport annuel sur la conformité avec le SCOT des PLU et des diverses décisions communales".

Je n'étais pas le seul à aller en ce sens, l'AQUAVIT y a poussé aussi. Et le commissaire-enquêteur l'a compris et a agi avec fermeté en émettant une réserve pour la "mise en place d'une cellule pérenne de suivi, de contrôle et de conseil". Certes cette cellule issue du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) ne sera pas vraiment indépendante, certes la norme ne s'imposera pas de façon obligatoire, mais les mauvais élèves seront rapidement démasqués, c'est **une avancée significative**.

En réponse au manque de crédibilité sur la volonté de limiter l'étalement urbain, le commissaire a émis une autre réserve mettant chaque maire devant ses responsabilités. En 2010, pour un horizon de 2030, il était prévu 1200 hectares d'étalement urbain sur les 40 communes (prévisions POS / PLU), le SCOT les a réduits à 800 ha. Il y a donc 400 ha en zone d'habitat à gagner, et 150 autres hectares en zone d'activité. Cette réduction de 30 % n'était accompagnée d'aucune contrainte. Sur ce point précis, le commissaire-enquêteur tape du poing et impose **une contrainte forte** (bien que sans sanction) aux communes : "Afin d'impliquer plus fortement tous les acteurs du territoire, il est demandé de chiffrer par ECPI ou par commune les gains d'espace à réaliser, sachant que les 550 h annoncés ne doivent pas être considérés comme un but mais comme un minimum à atteindre". Voilà, j'espère de quoi rabattre les prétentions d'une commune comme Joué les Tours qui maintient son intention de procéder à quelques 400 hectares d'étalement urbain (avec notamment la ZAC des Courelières, page 140).

Des précisions intéressantes ont aussi été fournies, suite à des interrogations de l'AQUAVIT sur les risques d'inondation (page 185). Même s'il n'a pas pris en compte la vigueur de nos demandes, nous estimons avoir bénéficié d'une écoute à la fois attentive, intelligente et engagée de la part d'un commissaire-enquêteur.



[2001]

10.6 PDU dossiers : une coquille vide pour que les élus décident

Le Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération tourangelles a pour but d'établir une cohérence et des objectifs en matière de déplacement. Dans son PLU, chacune des communes est censée suivre les directives du PDU. Le premier de l'agglomération date de 2003. Ses deux principales options ont été suivies de façon plus ou moins correcte. Le boulevard périphérique, permettant notamment de détourner le trafic automobile du centre-ville a été réalisé sur le nord-ouest, avec de gros dégâts écologiques dans la vallée de la Choisille. Les deux lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ont été réalisées, mais très différemment de ce qui était prévu, tant sur le plan modal que des tracés. La première a vu son budget exploser d'un maximum de 220 Millions d'euros (ce qui excluait le rail) à plus de 400 M pour la ligne de tramway. La seconde qui devait être du même type que la première, prévue de St Pierre des Corps à Chambray lès Tours, s'est poursuivie en esquisse de deuxième ligne de tramway de plus en plus reculée et fugitive, tandis que subrepticement se mettait en place la véritable seconde ligne de TCSP, de Tours Nord à Chambray, en ligne de bus baptisée Tempo, coupant le bois de Grandmont en deux au mépris de toute consultation (page 117).

De plus une révision devait avoir lieu tous les 5 ans. Elle a été repoussée de 2008 à 2010, puis encore repoussée. Le bilan est donc très médiocre, puisque le maire de Tours et président de l'agglomération s'est joué des prévisions et a fait ce qu'il a voulu.

Le PDU de 2013 semble avoir été pensé pour perpétuer cet état d'esprit et l'aggraver nettement. Plus de prévision pour le périphérique et les TCSP, **les élus feront leur tambouille** en 2015 et décideront. Plus de révision à 5 ans, des beaux objectifs, notamment en matière de circulations douces, mais pas de mesures contraignantes pour y parvenir. Ce nouveau PDU est donc une coquille vide permettant aux édiles de l'agglomération de faire ce qu'ils veulent sans contrainte, au gré de leur arbitraire. Il n'est même plus question d'une révision à cinq ans, la validité du plan est de dix ans, 2013-2023, c'est écrit en titre sur chaque document. Et quid de ce PDU au 1^{er} janvier 2014 avec l'intégration du SITCAT dans Tour(s) Plus changeant le Périmètre de Transport Urbain (PTU) ? (notamment La Ville aux Dames dans le PTU et hors agglomération)

J'ai analysé les documents mis à disposition, ainsi que le PDU de 2003 que l'AQUAVIT avait sous la main. J'en ai déduit que le bilan était en grande partie bidonné, avec des ruptures de points de repère entre les deux PDU, brouillant les comparaisons et permettant des conclusions très contestables. Ainsi l'utilisation du vélo est-elle jugée "encourageante" et "en progression", sans que ce soit confirmé par le moindre chiffre, tandis que l'effondrement de l'utilisation de deux roues motorisées de 12 % en 1996 à 1 % en 2008 est carrément éludé ... J'ai applaudi aux beaux discours en faveur du fret et du transport de voyageurs par rail, avec valorisation de l'exceptionnelle étoile ferroviaire de l'Indre et Loire, en rappelant que ces beaux objectifs étaient déjà dans le PDU de 2003 et que rien ne permettait de croire qu'ils seraient davantage atteints.

J'ai dénoncé tout cela dans ma déposition, en insistant sur les difficultés à circuler à vélo et à pied. J'ai axé mes demandes sur d'une part la nécessité de provoquer

une révision, donc une enquête publique, avant toute mise en œuvre d'un nouveau TCSP, et au plus tard dans 5 ans, et d'autre part en demandant des mesures coercitives obligeant à vraiment essayer d'atteindre les objectifs. L'AQUAVIT a été dans le même sens, en insistant sur la maîtrise de l'étalement urbain et la prise en compte des problèmes environnementaux si négligés ces dix dernières années.

10.7 PDU conclusions : le commissaire affronte l'autocrate et perd

Richard Ratineau est un colonel à la retraite, commissaire-enquêteur. Il l'a été sur les trois enquêtes suivantes : le PLU de Tours, sa première modification et le PDU. J'ai eu l'occasion de signaler sa rigueur intellectuelle et le soin avec lequel il rédigeait son rapport. J'ai aussi regretté son manque de vigueur qui a rendu inopérantes ses conclusions. Ses 25 recommandations pour le PLU étaient restées lettres mortes et il n'avait servi à rien qu'il se prononce clairement contre les tours de la gare et contre la Femme Loire. C'était humiliant pour lui et pour les Tourangeaux dont il s'était montré le porte-parole. Seul le sauvetage de la Closerie de Tours Nord était vraiment à son actif. Ce bilan, il l'a fait aussi. Il a aussi pris en compte que depuis le 1^{er} juin 2012, les commissaires-enquêteurs ne formulent plus de recommandations à caractère facultatif et ne s'en tiennent qu'à des réserves à caractère obligatoire.

Ajoutez à ces considérations les défauts rédhibitoires que j'ai présentés de ce PDU vidé de sa substance et une participation importante et très critique de la population : notre colonel a changé radicalement de stratégie et a sonné la charge. Sept réserves : il n'y avait pas d'objectifs, il y en aura ! Constatant que le cœur de l'agglomération est privilégié, il ajoute trois "axes forts" de circulation. Il ajoute trois passerelles à construire, dont celle de Fondettes réclamée depuis plus de vingt ans, budgétée (14 à 18 M. d'euros) au PDU de 2003 et qui sur celui de 2013 était rétrogradée au rang de vœu pieu. Et surtout le gros morceau : il impose que soit terminé le périphérique nord. Ce n'est pas chiffré, mais à la louche on peut compter 200 M. d'euros, plus 50 M. pour les passerelles et les axes forts. Autant dire qu'avec les caisses vidées par la première ligne de tramway, cette orientation imposée écarte la possibilité de créer une deuxième ligne de tramway et de développer le tram-train ou le train de banlieue omnibus.

Ce n'est pas tout, M. Ratineau s'oppose de front à l'intégration du SITCAT dans l'agglomération Tour(s) Plus, un grand projet de Jean Germain. Ce n'est pas une réserve, car c'est hors du strict champ du PDU, mais il est très précis : "*Ni le SITCAT actuel, ni la communauté « d'agglomération » Tour(s)plus ne sont adaptés à la réalité urbaine pour traiter des déplacements urbains avec cohérence sur 10 ans. Un syndicat intercommunal ou intercommunautaire des déplacements urbains tourangeaux, SIDUT ou appelé autrement, créé à compter du 1er janvier 2014, me semblerait plus approprié*". On était fin novembre, Jean Germain allait-il otempérer au 1^{er} janvier ?

Hormis ses soucis judiciaires, l'autocrate tourangeau n'avait pratiquement plus d'opposition démocratique avec sa population résignée, sa majorité de godillots et ses opposants divisés et voici qu'un commissaire-enquêteur, représentant l'opinion contestataire exprimée par les habitants dans cette enquête, se dresse vigoureu-

sement devant lui. C'est un événement "*considérable*" comme l'a souligné l'AQUAVIT, mais la NR et les autres médias ne l'ont pas souligné. Cette attitude effacée convient fort bien à Jean Germain qui ne souhaite pas faire de vagues sur ce sujet.

Tout en soutenant pleinement le commissaire pour que le SITCAT devienne un SIDUT, l'AQUAVIT ne serait pas offusquée de la remise à plat du PDU, car elle ne partage pas l'orientation routière voulue par le colonel, contraire au Plan Climat. Nous préférons l'orientation ferrée sur le réseau ferroviaire existant. Car finalement, s'il était bon de définir des objectifs là où il en manquait, ceux du commissaire étaient contestables et, d'ailleurs, ne ressortaient pas pleinement des dépositions des habitants. C'est surtout sur les passerelles et la mauvaise desserte des transports en commun sur Tours Nord qu'il a su être leur porte-parole

Il n'était pas évident que l'omnipotent maire de Tours, président de l'agglo, président du SITCAT (pour peu de temps, donc), tolère qu'un porte-parole de simples citoyens remette en cause ses décisions. Le 19 décembre le conseil syndical du SITCAT a pourtant validé à l'unanimité ce PDU, malgré la vive réticence de la communauté de communes de l'Est Tourangeau et de la commune de St-Cyr et malgré les réserves de 14 communes. Quant à transformer le SITCAT en SIDUT, il n'en a bien sûr pas été question, même pas une mention dans le compte-rendu...

Une étude précise du compte-rendu de la réunion du SITCAT montre que les réserves du commissaire ne sont acceptées qu'en théorie. En réalité, elles sont en bonne partie remises aux calendes grecques ; c'est une façon astucieuse de les refuser, tout en déclarant les accepter. Quelques exemples sont montrés en annexe, page 243. Ainsi, le commissaire a eu beau insister sur le respect de ses réserves, elles sont pour la plupart passées à la trappe. Il est scandaleux que tous les maires d'une agglomération valident une telle fourberie, même si on sent qu'il y a eu des réticences dans le vote. Cela révèle une volonté implacable d'échapper aux contraintes en allant jusqu'à utiliser la duplicité. Plus que jamais, Jean Germain est "borderline" et agit comme un hors-la-loi par rapport à ses obligations administratives. Le SITCAT disparaît en début 2014, englobé dans Tour(s) Plus, un recours contre lui s'avère donc difficile, tout cela est calculé...

10.8 Secteur sauvegardé (PSMV), la mairie s'affranchit des contraintes

Le vieux Tours est délimité en un secteur appelé sauvegardé soumis à des règles particulières réunies en un document appelé Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Associé à des dispositions de la "loi Malraux", il a permis dès les années 1960, une rénovation du bâti ancien. Nationalement reconnue comme exemplaire, appréciée des habitants et des touristes, elle se poursuit. Pourquoi donc réactualiser ce plan qui donne satisfaction depuis longtemps ?

A lire les dossiers soumis à enquête publique en septembre et octobre 2013, une certitude se dégage : la volonté de pouvoir construire en toute liberté davantage de logements jusqu'au moindre recoin disponible, quitte à faire disparaître les quelques derniers îlots d'espaces verts. Du coup, il y a lieu de se demander en quoi ce secteur est sauvegardé... Le quartier des Prébendes n'est-il pas mieux protégé ?



[2001, 2001]

Abattre des arbres est un des meilleurs moyens de libérer des espaces constructibles et l'ancien PSMV avait le gros défaut de les protéger tous en tant qu'Espaces Boisés Classés (EBC). Dans ma très longue déposition, tant j'avais à dire, je soulignais cette volonté de se libérer des contraintes : *"les alignements [d'arbres] peuvent être ajustés ou supprimés"*. Et plus extraordinaire encore : *"Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble, ces arbres remarquables peuvent être repositionnés et les essences végétales modifiées, voire supprimées"*. **Repositionner des arbres**, jamais la mairie n'avait été aussi loin dans sa volonté de les considérer comme des meubles urbains... Elle a les mains libres pour tout aménager à sa guise.

Concomitamment les fossoyeurs de l'urbanisme urbain, la main sur le cœur, énonçaient *"Promouvoir l'arbre dans la ville, la végétalisation des espaces libres"*, le *"développement de la biodiversité"* ou *"Les cœurs d'îlots végétalisés sont protégés au titre de la qualité du paysage urbain et du cadre de vie"*. Ces deux dernières notions sont très pratiques car soumises à leur seule appréciation. Par contre, les EBC, surtout pas, il n'en faut plus et rien ne doit les remplacer si ce n'est leurs bonnes intentions...

Dans ma déposition, j'ai insisté sur la nécessité de garder les EBC et aussi sur celle de ne construire en bâti neuf que selon une architecture s'intégrant à l'existant, en écartant les immeubles passe-partout qu'on retrouve aussi bien à Melun qu'à Marseille. L'utilisation de matériaux nobles comme l'ardoise et le tuffeau, en particulier, devrait être privilégiée dans le périmètre sauvegardé. Ce sont les signatures patrimoniales des pays de Loire moyenne.

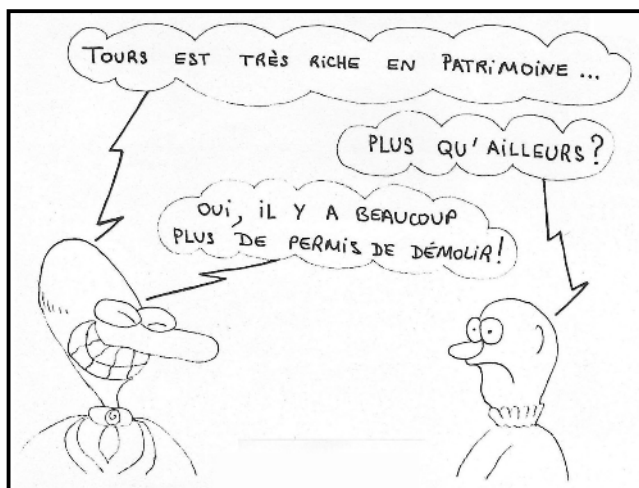
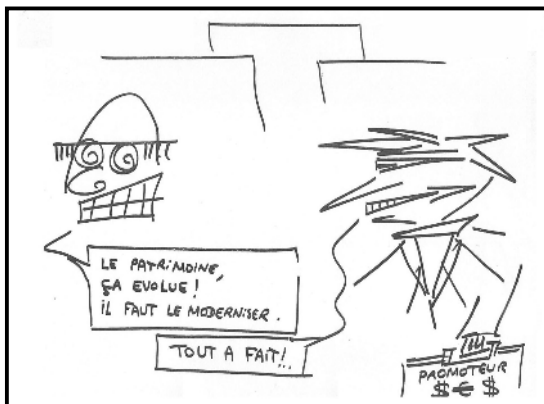
En matière de construction neuve, une nouvelle notion est introduite sous le nom d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). L'application de ces OAP a été l'objet de sévères critiques au niveau de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés, du fait de risques d'objectifs contradictoires entre le règlement général du secteur sauvegardé et les objectifs ciblés des OAP. Pour faire simple, ça signifie "projet immobilier", tel celui du Haut de la rue Nationale (page 92). Treize d'entre eux sont présentés, le plus symbolique, et unanimement contesté, est celui qui consiste à enlever les pelouses et jets d'eau de la place du Palais (Jean Jaurès), devant l'hôtel de ville et le palais de Justice, pour tout paver. **Minéraliser toujours plus...**

10.9 Vote, yeux fermés, de la minéralisation de la place J. Jaurès (PSMV)

La pioche du commissaire-enquêteur, si pioche il y eut vraiment, fut très mauvaise. Il épousa à 100 % les thèses de la mairie. En ce qui concerne les arbres, il ignore l'existence des abattages arbitraires et inutiles de la mairie, il ne prononce jamais le terme "patrimoine arboré" soulignant que *"Tout abattage d'arbres entraîne une replantation"* et que le reste n'est que *"polémique"*. Pareillement, toutes les propositions de l'AQUAVIT sont rejetées avec mépris, comme celles de quelques autres personnes mises dans le même sac. Quelques observations de particuliers sur des points très précis donnent lieu à des développements et, à la fin, à des *"recommandations"* sur des *"possibilités"*... En ajout, des *"compléments de*

conclusions" répertorient des remarques du service urbanisme qui sont "tout à fait justifiées et à prendre en compte dans leur totalité".

Les 80 dépositions se répartissent en deux catégories : d'une part celles portant sur un point extrêmement précis, d'ordre privé plus que public, faisant l'objet d'une réponse précise, d'autres part celles plus généralistes, pratiquement toutes très critiques, dont la réponse est expéditive, du genre "options erronées", "alarmiste", "ignorance", "politique pure" sans même préciser sur quels points portent ces qualificatifs, d'ailleurs on ne connaît pas précisément ces points, ils sont pour la plupart éludés. Rien dans les conclusions ne souligne cette opposition générale des participants au projet, ni l'indignation se focalisant sur certains points. L'avis des habitants est nié, effacé.



[2001, 2001]

Sur le fond, nos propositions n'étaient pourtant pas démesurées, nous demandions surtout de s'en tenir aux fondamentaux du PSMV précédent, qui n'avaient rien de "polémique" et qui avaient montré leur efficacité. La mairie obtient ce qu'elle voulait, elle pourra dégommer à volonté n'importe quel arbre, elle pourra bâtir n'importe quoi, elle pourra notamment paver la place Jean-Jaurès, elle a les mains

libres. Elle est juge et partie de ce qu'il lui est permis de faire. Les contraintes les plus gênantes ont sauté, le secteur sauvegardé ne l'est plus... Seule l'Architecte des Bâtiments de France conserve quelque pouvoir coercitif, mais si le nouvel ABF est autant pro-minéralisation et pro-mairie que la précédente (page 189), son rôle restera mineur.

Pourtant, la mairie aurait-elle honte d'exposer **des conclusions aussi outrageusement partisans** ? Elles n'ont pas été postées sur la page PSMV de la mairie, là où on les attendait, mais seulement sur le site de la préfecture, tardivement le 19 décembre, la veille du conseil municipal, et sans même la mention "PSMV". Et les conseillers municipaux ont voté le plan de sauvegarde sans en avoir connaissance ! La NR qui, le 21 décembre, devait traiter le sujet "*dans une prochaine édition*" ne l'a pas fait. L'AQUAVIT réfléchit à un éventuel recours portant sur la volonté de cacher ces conclusions, sur leur parti-pris et sur la présence de "recommandations" qui, depuis le 1^{er} juin 2012, ne sont plus d'usage. De plus le commissaire a indiqué que certains objectifs du PLU sont atteints, en oubliant que d'autres ne le sont pas, en particulier ceux de développement de la trame verte, cela est une source d'un déséquilibre contraire à ce qui est prôné dans ce document et aussi dans d'autres.

Etant donné que j'ai cité le nom de M. Richard Ratineau, le commissaire le plus consciencieux que nous ayons connu, le plus vigoureux aussi, même si c'est sur le tard, je cite aussi celui de cet autre commissaire qui sort du lot d'une autre manière, il s'agit de M. Dominique Prot.

10.10 ZAC des Courelières à Joué les Tours, l'étalement urbain

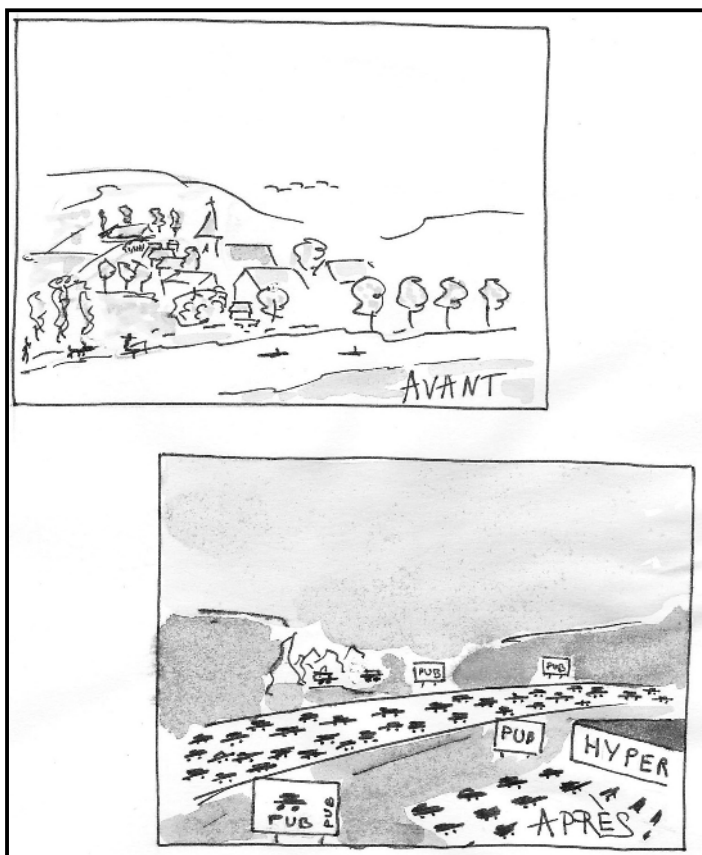
Après celle des casernes (page 89) à Tours Ouest, voici la Zone d'Aménagement pas Concertée du tout des Courelières à Joué lès Tours. Cette commune de banlieue limitrophe de Tours, en son Sud-Ouest, est devenue la seconde ville la plus peuplée du département dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, détruisant des centaines d'hectares de terres agricoles. Son maire Philippe Le Breton est arrivé au pouvoir en même temps que Jean Germain en 1995. Il cumule donc une certaine expérience et aussi certaines fonctions, comme conseiller général, président de Val Touraine Habitat. S'il était au début assez distant de son collègue, au point qu'en 1996 Claude Guillaumaud, présidente de l'AQUAVIT, estimait qu'il était le maire avec lequel elle dialoguait le mieux, il s'est beaucoup rapproché du maire de Tours avec leur partage du tramway et a pris des attitudes de plus en plus autoritaires.

En juillet 2013, la ZAC des Courelières dans le cadre de modification du PLU de Joué lès Tours est soumise à enquête. Dans sa déposition, la SEPANT dénonce la contradiction de ce chantier vis-à-vis du SCoT. Un communiqué de l'AQUAVIT du 30 juillet 2013 va dans le même sens : "*Le 25 mars 2013, les élus du Conseil Municipal de Joué lès Tours ont approuvé simultanément deux documents aux objectifs inconciliables. D'un côté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération prône la renoncement à l'étalement urbain. De l'autre côté le dossier de réalisation de la ZAC des Courelières marque une nouvelle étape dans l'étalement urbain de la cité Jocondienne*". Ce projet déjà attribué à Bouygues, consiste à urbaniser 60 hectares, à terme 150 ha, dans une commune qui a d'autres projets d'extension et qui récupérera 20 ha de la fermeture d'une grande partie du

site Michelin. Son urbanisation a de plus été tellement tentaculaire que de nombreux espaces restent peu densifiés. Il n'y a donc pas lieu de continuer à supprimer des terres agricoles et des bois comme il y a trente ans.

Les conclusions du commissaire avaient valeur de symbole. Accepter signifiait que le SCoT a peu de valeur et que les communes n'ont pas à s'en préoccuper. Refuser constituait un coup de semonce pour que les communes adoptent un comportement plus éthique, conforme à un document d'orientation que toutes ont accepté. Il a accepté ; et d'une manière très expéditive osant même écrire que **l'étalement urbain est compatible avec la volonté du SCoT d'amener la nature en ville !**

Outre le sujet primordial de l'étalement urbain, le dossier est entaché de nombreuses anomalies, comme "une manipulation d'écriture (la modification du PLU n° 5 devenant n° 4)" ou "l'absence de consultation de la commission départementale de consommation des espaces agricoles". Quant à la façon expéditive avec laquelle Bouygues Immobilier est devenu l'aménageur, elle apparaît légale mais étonnante. La SEPANT et l'AQUAVIT se sont unies pour demander au préfet d'agir afin d'obtenir l'annulation du projet. Celui-ci n'ayant rien fait, les deux associations déposent un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans...



[2002]

10.11 Elargissement de l'autoroute Vinci, tant pis pour le Plan Climat

Ce n'est pas une "enquête publique" mais une étape préliminaire appelée "consultation publique", sans commissaire-enquêteur ni "réserves" imposées possibles. Cela permet à chacun d'avoir un premier dossier et d'exprimer son opinion. Le 14 octobre 2013, premier jour de cette consultation terminée le 10 novembre, la NR, sous le titre "*Elargissement de l'A 10 : les obstacles se lèvent*" annonçait que : "*Il y a un an et demi, l'annonce de ce projet d'élargissement de l'A 10 avait provoqué une levée de boucliers dans les communes concernées. La municipalité de Chambray s'était clairement prononcée contre, bientôt imitée par celle de Saint-Avertin. Le ton a changé depuis. Les négociations ont produit leur effet. « Nous ne sommes plus dans le tir de barrage et le rapport de force », confirme le maire de Chambray*".

Quelles pressions ont donc été opérées sur les maires ? Elles semblent venir de l'appareil même de l'état puisque le préfet d'Indre et Loire, Jean-François Delage, affirme en préface du dossier de consultation comme une vérité ne pouvant pas souffrir la moindre réserve que : "*Cet aménagement n'engendrera pas d'augmentation du trafic. La mise en service, prévue fin 2018, apportera à la section fluidité et sécurité, mais permettra aussi une meilleure prise en compte de l'environnement*". Une autoroute plus large, avec une augmentation du trafic et de la vitesse serait donc plus écologique et sécurisée. A Paris, l'abaissement de la vitesse sur le périphérique diminue la pollution et à Tours son augmentation sur l'A10 la diminue aussi ! Comment un représentant de l'Etat, supposé avoir une certaine réserve et pouvant devenir un recours, peut-il cautionner de façon aussi flagrante l'enfumage de la transnationale Vinci, à laquelle est rattachée la société autoroutière Cofiroute ?

"L'AQUAVIT dénonce donc cette décision totalement arbitraire. Elle ne se laisse pas bernier par le recours à des arguments éculés, justifiant ici de dépenser plus de 60 M d'€ pour porter à 2x3 voies six km d'autoroute : prévisions de trafic bidouillées, nécessité d'une troisième voie lors de travaux de bitumage, risque de congestion lors des grands départs saisonniers, chantier créateur d'emploi régional (sic), impact environnemental positif (re-sic), renforcement de la sécurité...Quelle autre entreprise du secteur concurrentiel se permettrait un tel investissement pour répondre à un besoin aussi marginal ?" L'AQUAVIT dans sa déposition a été au bout de son analyse : "*Voici encore un chantier à inscrire d'urgence dans le catalogue des Grands Projets Inutiles et Imposés. Nos décideurs vont-ils comprendre un jour la débilité du modèle de croissance qu'ils nous dictent, basé sur la multiplication d'investissements inutiles financés par un endettement insupportable ?"*.

La participation à cette consultation n'a bien sûr rien changé. Une enquête publique doit suivre dans un ou deux ans... Tout cela va hélas dans le sens de ce qui est écrit dans le chapitre sur la pollution autoroutière (page 182). C'est même pire, puisque, abandonnant les grands principes et les tergiversations, l'Etat soutient pleinement une transnationale. Les masques tombent.

10.12 Autres enquêtes et consultations publiques

De 2009 à 2013, il y eut d'autres enquêtes publiques à Tours et dans l'agglomération. Je vais présenter ce que j'en retiens, pour celles sur lesquelles je me suis penché. Je l'ai déjà fait pour deux d'entre elles, celle sur la **première ligne de tramway** en 2010 (page 79) et celle sur le **PDU** en 2013 (page 134).



[2001]

En 2009, une "**consultation publique**" sur la **première ligne de tramway**, processus moins lourd qu'une enquête, avait permis de sauver les cèdres de l'Avenue de l'Europe menacés par le passage du tramway. Dans un contexte moins difficile, nous avons alors cru que cela permettrait de sauver le mail du Sanitas en 2011. La pioche de commissaires-enquêteurs fut hélas moins bonne...

En octobre 2011, le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** est soumis à enquête publique. L'AQUAVIT est seule à déposer, en ayant des difficultés à le faire, pourtant en main propre, en préfecture. Elle écrit : "*Le rapport soumis à consultation publique et destiné à « constituer le présent PPBE » s'apparente donc à une véritable mystification. Il ne prend en compte que l'impact sonore de deux infrastructures : L'autoroute A10 de Château-Renault à Sainte-Maure, dont le trafic dépasse 16.400 véhicules par jour et dont le gestionnaire est Cofiroute ; le tronçon de voie ferrée n°570.000 (sur l'axe Paris Austerlitz / Bordeaux) de La-Ville-aux-Dames à la gare de Tours centre sur une longueur de 6,7 kilomètres. Gestionnaire : RFF. [...] Compte tenu de la place du bruit dans la qualité de la vie, des effets de l'exposition des populations aux nuisances sonores, des enjeux en matière de santé, l'AQUAVIT ne peut souscrire à un tel projet de PPBE restrictif et non respectueux des principes inscrits dans la Directive Bruit*". Les services de l'Etat ont répondu qu'il y a et qu'il y aura d'autres PPBE, tout cela apparaît très compliqué et n'était pas énoncé clairement dans le

dossier. Il n'est pas étonnant qu'aucun citoyen n'ait répondu. Le commissaire-enquêteur a tout validé..

Sur la page de mon blog du 12 février 2012 : "*Du 1er février au 5 mars 2012 se déroule une enquête publique sur le "projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Tours Val de Loire. J'ai consulté ces dossiers et j'exprime ici mon indignation face à la minimisation effarante du bruit des avions au dessus des quartiers Est de Tours, Beaujardin et Velpeau, où j'habite. A en croire ces dossiers, les avions atterrissant et décollant de l'aérodrome "Tours Val de Loire" de Parçay-Meslay au nord de Tours n'y auraient aucune incidence sensible. Comment se fait-il alors que dans des locaux avec portes et fenêtres fermées, on doit parfois interrompre les conversations tant on ne s'entend plus à cause du passage d'un avion ?". En lissant ces bruits sur l'année, il n'en reste plus grand chose... Je m'insurgeais particulièrement contre le passage des avions de chasse qui pourraient s'entraîner ailleurs qu'au dessus d'une agglomération de 300.000 habitants. Leur déménagement serait heureusement prévu pour 2016 ou 2018, mais il y a d'importants freins locaux. Je conclusais ainsi : "Ce sujet concerne de nombreux habitants de Tours-Est, il serait logique d'en parler au Conseil de la Vie Locale de Tours Est, lieu de la démocratie locale. Mais c'est impossible avec l'actuelle municipalité, qui à la fois ne veut pas établir une telle concertation et minimise les effets des avions qui nous passent au dessus de la tête (je signale que la municipalité voisine de St Pierre des Corps est bien plus compréhensive à cet égard)". Quant au commissaire enquêteur, il fut, une fois de plus, transparent.*

10.13 Des doutes sur l'indépendance des commissaires

Plus particulièrement pour l'enquête concernant la ZAC des Courelières, il y a lieu de s'interroger sur la compétence même du commissaire-enquêteur. Ne lui a-t-on pas tenu la main ? La commission d'enquête sur le tramway n'apparaît pas neutre aussi, et, à des degrés divers, la plupart de ces enquêtes.

Déjà, le 30 mars 2010, interrogeant un responsable associatif, la NR titrait un article sur les enquêtes publiques dans le département : "*En général les dès sont pipés*". Les conclusions des quatre années suivantes d'enquêtes publiques sur Tours le confirment. C'est globalement décevant pour ne pas dire inquiétant sur ce processus de démocratie locale. Même si indéniablement il y a eu quelque résultats, surtout ces derniers mois, comme si les critiques émises commençaient à être entendues. Mais dans l'ensemble tout le remue-ménage des commissions d'enquête ne sert qu'à apporter une labellisation démocratique à des projets arrêtés d'autorité, sans réelle demande sociale. La lecture de la NR ne m'a signalé qu'un seul rejet de PLU sur le département, celui de Monnaie.

Au-delà, ces enquêtes publiques ont été l'occasion de mobilisations et de sensibilisations, parfois significatives. Ainsi, pour celle du tramway la forte mobilisation lors de l'enquête publique avait imposé le prolongement de la procédure de quinze jours et de ce fait favorisé la création du Front de Convergence.

Et il y a ce qui se passe en coulisse. Je ne le connais pas, je ne saurais le décrire, mais j'ai des doutes sur la totale indépendance des commissaires. C'est particulièrement net sur la modification 2013 du PLU de Joué (ZAC des

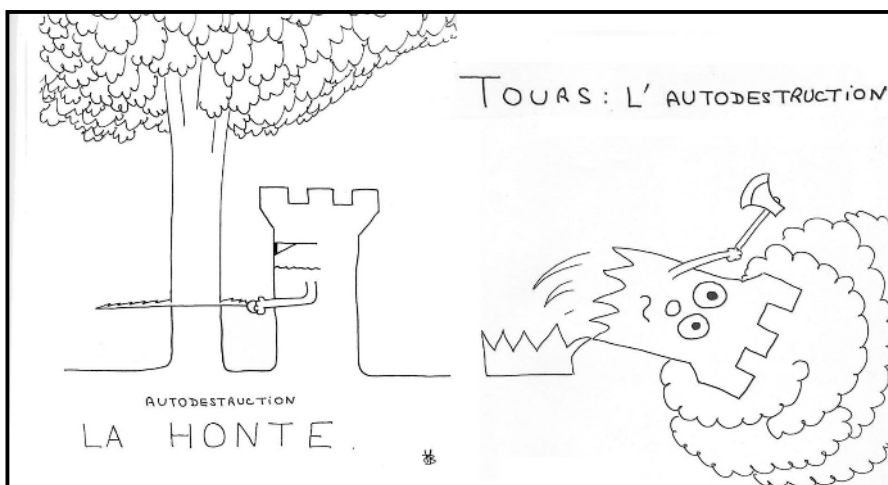
Courelières page 140). Il y a certes les relations "normales" que les commissaires doivent avoir avec les services municipaux, en préliminaire à l'enquête et avant de rédiger les conclusions, mais il y a probablement davantage, jusqu'au niveau du Tribunal Administratif d'Orléans, j'y reviendrai dans le chapitre que je lui consacre (page 195). Toujours est-il que la pioche du ou des commissaires, leur rigueur et leur indépendance, est un élément déterminant dans les résultats de l'enquête.

Cette pioche n'est-elle pas orientée ?

Ce manque d'indépendance se perçoit aussi dans le fait que ces commissaires sont commissaires davantage priseurs qu'enquêteurs. Rares sont ceux qui, comme Richard Ratinaud, vont sur le terrain et recherchent des solutions. Bien qu'ils aient en principe le pouvoir de mener de véritables enquêtes, permettant notamment de vérifier si certains processus ont été correctement menés, ils se contentent d'enrober le projet dans un bel emballage démocratique facilitant son acceptation.

Du côté des habitants, il n'est pas facile pour tous de se déplacer en mairie, encore moins de consulter de lourds dossiers, rédiger une déposition... Ces contraintes matérielles ne sont pas négligeables, à tel point qu'un décret du 29 décembre 2011 prévoit à compter du 1er juin 2012 "*une obligation de communiquer au public sous forme électronique des projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement*". Chez soi, de son fauteuil, on peut donc désormais consulter les dossiers d'enquête. Ce que la mairie de Tours ne permettait que difficilement auparavant, avec un refus complet pour l'enquête sur le bruit de février 2012. Et en juillet 2013, la mairie de Joué lès Tours ne mettait pas les dossiers de sa modification (très contestable...) de PLU sur son site. On peut aussi désormais envoyer ses dépositions directement par courriel. Même à Joué. Mais je ne comprends pas pourquoi on ne reçoit pas en retour un accusé de réception automatique, ça serait la moindre des choses... Et il arrive que des dossiers présents en mairie ne le soient pas sur Internet, sans que ce soit dit (cas du PDU 2013).

Cette mise en "Open data" (page 184) des enquêtes publiques va-t-elle permettre une plus importante participation de la population ? Je le souhaite...



[1999]

11 Les élus locaux, l'autocrate et sa cour

11.1 Un maire en sa tour d'ivoire

Etre de gauche est-il une condition suffisante pour être proche du peuple ? Si tout se limite à faire de beaux discours et se livrer avec aisance au jeu des questions et réponses, l'affaire est dans le sac, Jean Germain sait faire, avec une habileté à son avantage qui pourtant ne satisfait souvent pas son interlocuteur.

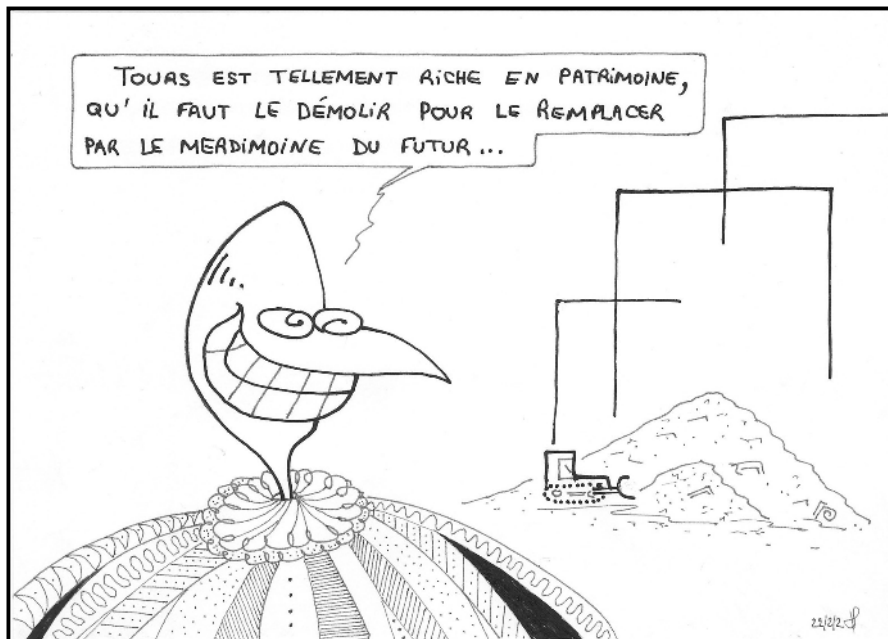
Mais avec les belles phrases prononcées du sommet d'un perchoir on nage dans l'apparat. Si être proche de ses administrés, c'est s'intéresser à leurs problèmes et se donner les moyens de les résoudre, là on change radicalement de registre. Rares sont les hommes politiques compétents dans ce domaine. Quand j'interroge autour de moi, rien ne m'est signalé en ce sens pour notre homme de "gauche" proche du peuple. Pire, on me parle même d'une tour d'ivoire... Souvent le sujet dévie sur le maire précédent, Jean Royer, qui, lui, était accessible et savait s'intéresser à la vie de ses concitoyens et surtout pouvait les aider.

En voici un exemple. C'était donc il y a longtemps et une **association de radio-amateurs** cherchait auprès de la mairie le prêt d'un local pour leurs activités. Jean Royer avait alors rencontré ses représentants à plusieurs reprises, il avait compris leurs intentions et la faiblesse de leurs moyens. Il a choisi de leur confier un terrain sur Tours Nord où ils pourraient construire un bâtiment, et il leur a accordé une subvention annuelle pour couvrir les frais du prêt engagé. Une fois le bâtiment payé, il n'y avait plus besoin de subvention. C'était une solution pour le long terme.

A défaut d'exemple récent de ce type (peut-être pour le sport de haut niveau ?), je me souviens m'être adressé à Jean Germain en 2008, quand je croyais encore qu'il était accessible et pouvait agir. Je lui avait alors soumis ce que je peux nommer une requête ancestrale des Tourangeaux, concernant le **parc privé de la Préfecture**. Dans l'ouvrage collectif "*Regards sur l'agglomération tourangelle*" de 1982, Alain Schulé présentait le sujet ainsi : "*Un square fait face à la gare. Il est très recherché par les provinciaux et les citoyens. [...] Mais il est encombré et trop petit. C'est l'appendice du grand parc, dénommé Jardin de la Préfecture qui, raison d'Etat sans doute, se trouve privatisé par la survivance de quelque privilège régalien. Beaucoup de Tourangeaux, à l'âme républicaine, pensent qu'on pourrait, au moins à certaines heures, les laisser faire une promenade sous les hautes frondaisons*".

C'était donc une ancienne et profonde aspiration des habitants. Elle me vient d'une grande-tante. Plusieurs maires, dont Jean Royer, ont exprimé cette requête auprès du préfet, mais je manque d'éléments concrets sur ces informations qui reposent sur de vieux souvenirs. J'ai donc écrit à Jean Germain pour une démarche de sa part auprès du préfet. Plutôt que de prendre en main le sujet et m'en parler de vive voix, il me fit rencontrer un de ses conseillers municipaux, Mickaël Cortot, sans doute parce que j'avais déjà évoqué ce sujet en CVL. L'accueil fut bon, c'était certes une bonne idée, mais ce n'était pas le bon moment avec l'actuel préfet, il convenait d'attendre de meilleurs auspices. On a changé trois fois de préfet, ce ne fut jamais le bon moment.

J'ai réussi à trouver un témoignage positif pour Jean Germain sur ses relations avec ses administrés, dans L'Express du 14 septembre 2006, c'est celui d'un secrétaire général de la CGT d'Indre et Loire, mais, derrière l'apparence, il est en fait négatif : "Le moins que l'on puisse dire, c'est que Jean Germain contraste avec son prédécesseur à la tête de la ville. Désormais, nous avons des relations avec le maire, alors qu'avant ? Je ne suis pas certain, en revanche, qu'il tienne véritablement compte de notre avis".



[2002]

Lors de l'élection municipale de 2001, il avait qualifié son adversaire Renaud Donnedieu de Vabres de "Balladurien du VII^{ème} arrondissement". Celui-ci avait eu la réponse suivante : "Je ne me déguise pas, je suis un grand bourgeois. Chacun est comme il est. Mais dans son comportement, Jean Germain l'est peut-être encore plus que moi" (Libération du 23/1/2001).

Cette distance hautaine est d'autant plus remarquée que les Tourangeaux avaient avec son prédécesseur Jean Royer un élu beaucoup plus proche de leurs préoccupations. Il était facile de le rencontrer, il savait être efficace et déclencher des solutions rapides. Par exemple, planter quelques arbres le long de l'autoroute, oui bien sûr, ça protégera du bruit, et les jardiniers de la ville venaient la semaine suivante effectuer les plantations. C'est impensable maintenant. Le samedi, il lui arrivait de faire un tour des chantiers pour voir comment ça avançait. Son rapport avec l'argent municipal était tout autre. Il conduisait lui-même sa voiture et tenait à payer lui-même son essence. Parfois on le voyait circuler à vélo. Pas de voiture de fonction avec chauffeur comme son successeur. Il n'y avait pas de CVL, mais des réunions souvent animées se tenaient dans les salles de patronage des comités de quartier ou dans les cinémas Studios.

Surtout, Royer avait une stature morale. Les communistes, ses adversaires les plus farouches, lui reconnaissaient une intégrité et une honnêteté rares chez un homme politique. Même si cela n'excluait pas maladrotes et naïveté, il obtenait ainsi en 1974 à Tours un taux de satisfaction remarquable de 85 %, d'après un sondage NR du 1^{er} octobre 1974. 30% de très satisfaits, 55% d'assez satisfaits, 6% de peu satisfaits, 1% de pas satisfaits et 8% de sans opinion. Pourquoi donc, à ma connaissance et à celle de ceux qui me relisent, un tel sondage n'a-t-il jamais été effectué avec Germain ?

11.2 La démocratie électorale considérée comme un blanc-seing

Quand il essuie des critiques dérangeantes, Jean Germain rappelle qu'il est l'élu du peuple et qu'il a donc toute la légitimité pour agir comme il l'entend. Comme si le fait de rejeter son adversaire à une large majorité lui donnait les pleins pouvoirs.

Remontons donc à l'élection de 2008, en se souvenant qu'en 1971, Jean Royer avait obtenu 75,43 % des suffrages au 1^{er} tour. Les 62 % obtenus par Jean Germain au second tour, avec 46% d'abstention, blancs et nuls, n'ont vraiment rien d'extraordinaire et n'auraient pas dû lui tourner la tête. Quatre facteurs ont conduit à ce résultat :

- 1) Le déroulement des deux premiers mandats de Jean Germain n'avait pas engendré de grosses surprises. On connaissait certains de ses travers, comme son dédain pour la démocratie participative, ses conceptions très contestables de la nature en ville, de la culture, du traitement social (Foyers ACCES, page 150), on connaissait le "système Germain", mais ce n'était qu'un prologue, les électeurs ne se doutaient pas qu'il allait monter en puissance.
- 2) Son adversaire Renaud Donnedieu de Vabres était discrédité par son passage au ministère de la Culture, ses mécénats et accords avec le privé, son refus de la culture populaire numérique (loi DADVSI, plus tard transformée en Hadopi). Il avait aussi une lourde casserole judiciaire ("affaire Karachi"). Peut-on voter pour un candidat qui a été poursuivi pour avoir transporté une valise pleine de billets ? De plus son allure d'aristocrate et la distance qu'amenait son passage à l'ENA n'ont jamais permis de vraiment briser une certaine défiance, il n'avait pas le "feeling" avec les Tourangeaux. Pour d'autres raisons, Guillaume Peltier ne l'aurait pas eu aussi, mais lui l'a compris et a préféré partir. Davantage qu'être pro-Germain les électeurs ont été nombreux à être anti-Donnedieu. Au second tour, on élimine.
- 3) Avec son puissant service comm', se présentant comme pro-tramway, Jean Germain avait piégé son adversaire en le reléguant dans le rôle négatif d'un anti-tram. Pourtant, la vision de Donnedieu de Vabres, bien qu'inconstante par rapport à ses positions précédentes, était au contraire plus sage et pertinente, elle aurait probablement permis de privilégier l'étoile ferroviaire pour doter à terme l'agglomération et le département d'un véritable réseau multi-directionnel.
- 4) Son projet de tramway apparaissait sage, il n'était pas question des démesures qui sont apparues plus tard.

Certes, ce blanc-seing que s'auto attribue le maire de Tours est d'un usage courant, Jean Royer auparavant et bien d'autres élus font de même. Mais cette suffisance

prend un tour inhabituel tant elle est accompagnée d'un manque complet d'humilité envers les concitoyens. Le maître des lieux ne supporte pas la contradiction et tout doit partir de lui. Le contredire ne peut venir que d'une intention maligne voire haineuse. Toutefois, à défaut de chercher le consensus avec les habitants, il obtient souvent l'unanimité des élus : *"Jean Germain a développé à un degré rare la capacité de dégager des consensus de projets avec ses adversaires. Résultat, à l'agglomération, les choses sont menées rondement. Et les débats publics sont pratiquement inexistantes... A la ville de Tours, c'est encore plus vrai. Le conseil municipal se réunit souvent au minimum légal - une fois tous les trois mois - ... Un record pour une ville de 140.000 habitants. Et la droite, n'a pas vraiment d'angles d'attaque. « Jean Germain sait à merveille étouffer et endormir les Tourangeaux », dénonce encore Renaud Donnedieu de Vabres dans un silence de plus en plus assourdissant..."* (La Tribune de Tours du 6/9/2009).

Sa stratégie est celle du rouleau compresseur. Dans les cas les plus difficiles, attendre, trouver une feinte puis repartir. On l'a vu pour la Femme Loire (page 96), le bois de Grandmont (page 117), la place Choiseul (page 112), les tours de la gare (page 93). Comportement typique d'un politicien retors qui n'en fait qu'à sa tête, cultivant le goût du secret...

Par rapport à la préfecture ou d'autres administrations, il fait preuve de la même suffisance, allant jusqu'à tancer la chambre régionale des comptes qui veut fourrer son nez là où ça pourrait déranger. Son passé d'enseignant en droit lui est utile pour user de la forme plutôt que du fond des contraintes administratives qui encadrent son action. On sent le cynisme et la morgue quand il se sent attaqué : *"Je n'ai rien à cacher"*, lui qui cache tant et tant ! Ou : *"Je ne me cache pas derrière une quelconque immunité"*, lui qui a bénéficié de l'immunité parlementaire, tandis que son ancienne collaboratrice était emprisonnée.

Cette omnipotence sort de l'ordinaire des maires de grandes villes françaises. Georges Frêche, pour Montpellier, peut lui être comparé, dans un style tout autre, tonitruant et rebelaisien. Jean Germain, comme François Rebsamen à Dijon, joue dans la discrétion, se rapprochant de Louis XI.

Les Tourangeaux s'accommodent apparemment de ces méthodes, la résignation est généralisée, l' élu en face d'eux est considéré comme tout puissant. Toutefois on note l'émergence d'une prise de conscience depuis le grand chantier du tramway. L'abus de pouvoir s'est manifesté avec trop de brutalité et cette dernière mandature a multiplié les dérives. J'y reviendrai en effectuant un parallèle avec l'éviction de Jean Royer en 1995, page 174.

11.3 Les godillots de la majorité municipale

Plus encore que le maire, les conseillers municipaux de la majorité devraient être accessibles. Ils le sont effectivement davantage, mais il y a deux attitudes pour un résultat assez similaire. La pyramide hiérarchique de sécurisation du pouvoir local est bigarrée et à large base.

D'un côté, il y a les **"bons petits soldats"** qui ne vivent que dans leur rôle d'exécutant de la volonté du maire et qui ne s'en tiennent qu'à ce qui a été décidé. On y trouve par exemple Frédéric Thomas, devenu président du Conseil général,

Mickaël Cortot devenu secrétaire départemental du Parti Socialiste, le communiste Pierre Texier, adjoint à la circulation, le MODEM Alain Devineau, adjoint à l'urbanisme. Il n'y a pas grand chose à attendre de leur part, ils jouent leur rôle, défendent toutes les actions municipales et semblent incapables de penser par eux-mêmes, différemment des consignes. On se sent d'emblée considéré comme un ennemi, un réfractaire à la bonne parole municipale. Ces courroies de transmission ne doivent leur poste qu'à leur parfaite docilité.

De l'autre côté il y a les "**missi dominici**" de la "**bonne volonté mais...**". Plus compétents en rhétorique que les premiers, on peut avoir avec eux une conversation à peu près normale, ils sont spontanés, parlent par eux-mêmes, comprennent ce qu'on veut dire, mais, mais... ils vont voir ce qu'ils peuvent faire, mais, mais... ça va être difficile etc. Et il ne se passe pas grand chose. On y trouve par exemple Jean-Patrick Gille, ancien premier adjoint, maintenant député, Claude-Pierre Chauveau, aussi conseiller général, le Vert David Chollet, le centriste Thierry Salmon.

Et il y a ceux qui sont un mélange de ces deux catégories. On peut avoir espoir que dans les coulisses ceux de la seconde, peut-être même certains de la première, agissent pour changer le cours des choses. Cela a peut-être permis par exemple, pour la passerelle Fournier, de faire changer l'avis du maire, passant d'une réhabilitation à la reconstruction (page 53). Cela fait beaucoup de "peut-être", alors qu'un conseiller municipal devrait pouvoir agir par lui-même, surtout dans le domaine qui est le sien, sans toujours en référer à un maire beaucoup plus présent qu'il ne le laisse paraître, et surtout très directif.

D'ailleurs, dans presque tous les votes, la majorité montre une unanimité qui déborde même, parfois très largement, sur l'opposition, surtout au niveau de l'agglomération. Jean Marc Sérékian dans son livre "*Le Cœur d'une ville... hélas !*" est allé jusqu'à parler du "*Parti de la Classe Politique Unifiée, PCPU*" pour caractériser cette connivence véritablement exemplaire de la classe dirigeante locale. Même si la formule apparaît quelque peu excessive, il faut reconnaître que sur les grands chantiers de rénovation urbaine on ne peut espérer aucune divergence de vue significative au sein de la classe politique.

Il en va de même sur la dimension socioculturelle. Ainsi, c'est sans état d'âme que cette équipe municipale, qui se dit sociale, a eu une conduite très brutale lors de la **liquidation de l'association ACCES** en 2001. Cette structure typique de la vieille gauche sociale gérait huit centres socioculturels. L'activité déployée par les salariés faisait l'objet d'une gestion municipale et, même gérée par une association, le conseil d'administration était composé, entre autres, d'élus municipaux et présidé par un maire-adjoint. Quasiment sans préavis, les 387 agents avaient été licenciés et non réembauchés par le nouvel opérateur retenu. En 2011, après dix longues années d'un combat judiciaire contre l'arbitraire municipal, 17 salariés protégés ont obtenu 435.000 euros de dommages et intérêts. La mairie n'hésita pas à mener l'affaire devant la cour de cassation...

Ce soutien, bien sûr, pourrait aller jusqu'à certaines compromissions dans l'équipe municipale. Ainsi pour l'affaire des mariages chinois (page 158), **A.M. Delahaye** sur le site magcentre.fr, le 11 février 2013, dans un article intitulé "**Et si le système**

s'écroulait à Tours... ?" évoque la possibilité de mise en examen de "Frédéric Thomas, qui n'est autre que le nouveau président du Conseil général, le protégé de Jean Germain" ou de "Alain Dayan, l'adjoint chargé entre autres du commerce, du tourisme et des congrès". Et de conclure : "Tout le système que Jean Germain a bâti autour de lui pourrait s'écrouler comme un château de cartes. Si, en effet, il régnait jusque là sans conteste sur le paysage local, c'est qu'il avait le bras long et savait tenir ses fidèles qui lui devaient tous plus ou moins leur statut ou leur grade. Il n'en va pas de même avec les juges qui n'ont pour leur part qu'un maître : la vérité. Un mot qui a de quoi faire frémir tous ceux qui lui préfèrent les arrangements entre amis". Presqu'un an plus tard, le système Germain tient bon sous l'assaut des juges, qui ont préféré temporiser quelques temps.

Et si par exception, sans pourtant élever la voix, l'un de ses membres ne suit pas la ligne, **gare aux foudres du Zeus local !** Claude Roiron, un temps présidente du Conseil Général, en a fait l'amère expérience. Sur son blog Médiapart, René Lorient explique pour quelles raisons de basse politique, Jean Germain, sait aussi être un tueur : *"Comment faire pour être sûr d'être élu sénateur ? C'est simple, déboulonner la bête noire de la droite" sinon "C'est son leadership qui était remis en cause. Il s'est senti défié par son adjointe de Tours-Nord"*. Dans L'Express du 27 février 2013, Claude Roiron explique ainsi les raisons de sa disgrâce : *« Avoir refusé que le département serve de tiroir-caisse à la ville et à l'agglomération au détriment des zones rurales, en refusant notamment de financer le tramway ou l'aéroport »*. Elle avait aussi refusé de subventionner la création d'hôtels quatre étoiles à Tours, c'en était trop, le crime de lèse-majesté imposait le châtiment capital... Aux dernières nouvelles, Claude Roiron quitte la scène politique tourangelles et part en Normandie.

Deux autres conseillers municipaux socialistes sont allés plus loin en quittant leur parti, tout en restant dans la majorité municipale, ce sont Monique Chevet et Claude Bourdin. La première, ancienne conseillère générale, avait été jugée trop proche de Claude Roiron par Germain qui avait présenté contre elle, un de ses fidèles, Alain Dayan, aux élections cantonales de 2011, en s'opposant aux instances nationales du PS (c'est un troisième larron, le Vert Christophe Boulanger qui fut élu). Le second, qui était alors suppléant de la première, s'est ensuite trouvé en profond désaccord avec la politique culturelle municipale, qui néglige notamment l'expression populaire du collectif "Ohé du bateau", pour privilégier celle commerciale de Pascal Nègre, PDG d'Universal Music France.

Dans ce contexte de type autocratique, je trouve **l'attitude des élus communistes et Verts** particulièrement indigne. S'ils avaient une éthique sociale ou écologique on peut dire qu'ils l'ont abandonnée, sacrifiée sur l'autel des arrangements politiques, pour venir se mettre au service d'un maire depuis longtemps dépourvu de toute sensibilité sociale, patrimoniale et environnementale. Sur cette dernière mandature, ces formations dites de gauche ont approuvé sans moufter l'aseptisation sécuritaire du Sanitas, avec ses entrées grillagées, ses caméras de vidéosurveillance jusque dans les jardins, son mail détruit (page 107), son collègue Pasteur supprimé (page 71).

Du côté communiste, certains militants critiquent ouvertement leurs camarades devenus des "*technocrates dénués de tout sens de la réalité*" (Lettre ouverte ouverte au PC de Tours, JP Elda, La Rotative 18/12/2013). Les Verts ont été jusqu'à approuver l'abattage inutile de centaines d'arbres, une densification destructrice de trame verte. Ils ont avalé toutes les couleuvres, même les pavés venus de Chine, qu'ils auraient vivement combattues si le maire avait eu une étiquette de droite. Ils ont trompé leurs électeurs.

Même si certains ont voté contre la vidéosurveillance (sans réitérer leur désaccord...) ou ont obtenu une subvention (aumône...) pour le déménagement de Pasteur ou ont aidé (tardivement...) à sauver les jardins St Lazare (page 88), cela apparaît insignifiant à l'égard de tout ce que les trois élus Verts ont accepté. Ce qu'il fallait c'était démissionner pour refuser cette politique anti-sociale et anti-environnementale. On est très loin du courant écologique qui avait grandement contribué à abattre la vieille bête politique Jean Royer.

11.4 Une opposition de droite minée par ses divisions

Le rapport entre les citoyens et les conseillers municipaux de l'opposition n'est pas du même ordre. Certes, si un habitant défend ou s'oppose à un projet existant, s'il a envie d'être entendu, il a logiquement tendance à s'adresser à la majorité municipale, censée être au service de tous les citoyens, plutôt qu'à l'opposition. Cela n'empêche bien sûr pas l'opposition d'être à l'écoute et de donner une consistance aux désaccords, pour peser sur les décisions. Elle se doit aussi de dénoncer les dérives qu'elle constate.

Sur la dernière mandature, l'opposition de droite a joué ce rôle d'une façon discontinue, dispersée et peu cohérente. Complexée par l'ampleur de la défaite aux élections de 2008, elle n'a notamment pas su peser pour corriger les défauts du PLU. Son éclatement lui a été fatal. Les actions les plus pertinentes ont été plus individuelles que collectives, Pascal Ménage contre les mariages chinois, Françoise Amiot contre le tramway, Thibault Coulon contre la Femme Loire.

Cela donne une impression de manque de conviction et de ligne directrice, aggravée par le manque de leadership. Renaud Donnedieu de Vabres, ancien député et ancien ministre, discrédité, n'est plus considéré comme le chef de l'opposition. Il est devenu absent de la scène tourangelle, sans qu'un successeur ait pris la relève. Son fantôme est devenu dévastateur pour quelques élus qui n'ont pas coupé le cordon ombilical.

La présence temporaire et très controversée de Bruno Peltier, parachuté avec l'appui de Philippe Briand, devenu porte-parole national de l'UMP, a aiguisé les antagonismes avec la droite locale modérée. Son départ dans l'Orléanais et le rabibochage récent semble avoir arrangé la situation à l'approche des municipales de 2014. Jean Germain réussira-t-il encore à appliquer la devise chère à Louis XI "*Diviser pour régner*" ? Finalement, y'a-t-il un seul sujet local sur lequel l'opposition se soit trouvée réunie ? Pas même sur la mise en examen.

Ce manque d'engagement des conseillers municipaux d'opposition s'est ressenti au niveau des CVL où ils sont apparus pour le moins sans conviction, comme s'ils croyaient que leur positionnement politique les empêcherait de participer aux

débats citoyens. Il n'est pas surprenant que deux d'entre eux soient pressentis pour se présenter aux prochaines élections municipales sur la liste du cumulard.

Toutes ces péripéties byzantines ont finalement éloigné les élus d'opposition de la population, laquelle a manqué de relais pour exprimer ses mécontentements et aspirations. Et nous allons voir que ce n'est pas tout, cette opposition traîne un gros boulet...

11.5 L'infernal duo Germain-Briand

Le lourd problème plombant cette opposition est qu'une partie de ses membres est dans la sphère d'influence de Philippe Briand, député maire de Saint Cyr sur Loire, responsable de l'UMP dans le département. Le seigneur dans son grand château et son vaste domaine perché sur le coteau Nord du grand fleuve sauvage de France domine l'agglomération tourangelle. Il s'entend très bien en coulisses avec Jean Germain. Pas de grosses vagues à droite et les affaires prospèrent, son groupe immobilier Citya est devenu l'un des plus puissants de France. **A l'un les honneurs du pouvoir politique, à l'autre les dividendes du pouvoir économique.** Les deux larrons dans leur fonction s'entendent à merveille et font en sorte de tout bloquer pour que ça continue longtemps...

Toutes les enquêtes politiques le soulignent, jusqu'à la NR dans un article du 20 décembre 2012 sur lequel je reviendrai (page 157) : *"Qui commande chez les "politiques" dont les partis, toutes couleurs confondues, représentent 6.000 militants encartés ? Dans tous les milieux, on cite invariablement le même duo formé du sénateur-maire PS Jean Germain et de Philippe Briand, député-maire UMP et tout puissant dans l'immobilier : « Ils sont de tous les coups, détiennent toutes les clés »".*

L'express du 13 février 2013 présente une page entière sur *"L'axe Briand-Germain au cœur des fantasmes"*. Derrière ce titre et les réponses rassurantes, on sent un arrière plan lourd de sens : les *"ambitions expansionnistes de l'agglomération"*, *"une organisation organisée au profit des deux organisateurs"*, un *"axe qui diviserait pour mieux préserver ses intérêts"*, des *"accusations d'affairisme, en matière immobilière notamment"*.

Le conseiller UMP le plus utile au fonctionnement de ce tandem est Bruno Lavillatte, toujours là pour diviser l'opposition. Attaché parlementaire de Philippe Briand, il est sa courroie de transmission au Conseil Municipal, il soutient souvent Jean Germain, notamment sur la Femme Loire (page 96), jusqu'à s'abstenir dans le vote du budget.

11.6 La passivité des élus non municipaux, eux aussi sous tutelle

En ville, la commune n'est pas la plus petite entité administrative dont nous dépendons, il y a en dessous le canton. Et au dessus, il y a le département, avec ses conseillers généraux, à défaut d'être nommés cantonaux ou départementaux, et la région, avec ses conseillers régionaux. Ils sont des élus de proximité susceptibles de relayer la parole citoyenne. Certains d'entre eux siègent d'ailleurs au CVL. Ils n'y sont pas intervenus, hormis Thibault Coulon, conseiller régional UMP, et, à un

degré moindre, Christophe Boulanger, l'unique conseiller général Vert, tous deux de façon mesurée, trop mesurée...

Si Thibault Coulon a su s'engager fermement contre la Femme Loire (page 96), les autres élus sont restés très discrets, tout du moins sur la place publique. C'est ainsi que les idées pourtant intéressantes de Christophe Boulanger sur la passerelle Fournier ou le collège Pasteur ont été enterrées. Quelle a été l'utilité de son élection ?

Même si par rapport aux conseillers municipaux de la majorité, le comportement de ces conseillers généraux et régionaux apparaît moins obséquieux et servile, il reste dans une convenance très consensuelle. Surtout pas d'éclat susceptible de faire dévier, et encore moins trébucher, les projets municipaux les plus critiquables, et il n'en manque pas, ce livre ne présente que les principaux.

Je n'oublie pas le député Jean-Patrick Gille, député de Tours et aussi conseiller municipal. Enfin si, on peut l'oublier, tant il s'est peu impliqué ces dernières années dans les affaires municipales...

Dans un récent rapport officiel, la Chambre Régionale des Comptes d'Orléans dénonçait le fonctionnement de l'agglomération Tour(s) Plus, qui permet à Tours de faire financer ses investissements les plus lourds par les communes voisines. Et aussi par le département, la région, l'Etat, comme l'explique La Tribune de Tours du 16 septembre 2009 : *"La technique de pouvoir de Jean Germain est imparable. Le consensus facilite l'adoption de projets. Plus il y a de projets, plus il y a de subventions en provenance des collectivités territoriales. « C'est le cas notamment avec le plan de relance du gouvernement, la Région Centre a emboîté le pas. Pour décrocher des financements, il fallait avoir bouclé les dossiers », confie un élu PS... Au Conseil général également, l'habileté de Jean Germain a fait des merveilles. « L'Agglo de Tours n'a payé que 12% de son périphérique », reproche de plus en plus souvent Claude Roiron, la présidente d'un Département désargenté et qui entend bien lever une tutelle pesante..."* Lever la tutelle du Maître ? Deux ans plus tard, malgré sa victoire aux cantonales de 2011, Claude Roiron était virée de sa présidence...

11.7 Un système pyramidal et cumulard

Si être député ne permet pas vraiment d'assurer son mandat de conseiller municipal, que dire quand le cumul des fonctions atteint les dimensions vertigineuses de Jean Germain. Et pour son acolyte de droite, Philippe Briand, c'est pas mal aussi. La NR du 5 décembre 2012 a effectué le décompte suivant : *"Jean Germain [en plus d'être sénateur, maire et président de l'agglomération] compte 12 présidences dont celles du groupe France-Liban au Sénat, de l'agglomération (300.000 habitants), des syndicats intercommunaux Sitcat (transports en commun de l'agglomération), Semitrat (société d'économie mixte de transports publics de voyageurs), du conseil d'administration du CHRU et de la SAEM Tours Événements, de la Set (société d'équipement de la Touraine), de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération, de la société Tours Val de Loire tourisme. Il occupe aussi 13 postes de membre d'un groupe, d'un conseil d'administration ou association, sans compter ses occupations au PS même si ce n'est pas trop son truc... Philippe*

Briand [maire et député] affiche moins de responsabilités publiques (tout en étant très occupé à l'Assemblée comme questeur et à la commission Défense) mais a tout de même 17 autres activités et mandats professionnels à son actif, comme président dans l'immobilier (Citya, Arche, Saint-Pierre Assurances) ou gérant (Translot, SCI Vinci, Chama, Hachar...)".

En 2013, au palmarès du journal L'Express, sur l'ensemble des élus français, Jean Germain est en seconde position des cumulards. Il n'est précédé que par Michel Delebarre, sénateur-maire de Dunkerque, lui aussi grand socialiste devant l'Éternel. Où est-il le temps où il se prononçait contre le cumul (page 18) ?

Et à côté de ces cumuls verticaux en tous azimuts, il y a **les cumuls horizontaux** sur l'axe du temps. Jean Germain toujours pas rassasié veut briguer un quatrième mandat de maire, son compère Philippe Briand, seigneur du Coteau et de la Bétonnière, postulera pour un cinquième mandat de maire et il en est à son cinquième mandat de député. Ils sont devenus des caciques pratiquement indébouillonnables, connaissant toutes les ficelles de leurs multiples fonctions. Consolons-nous, ils ne pourront jamais être comme Michel Delebarre administrateur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, même si le dérèglement climatique s'accélère.

Dans le livre "Comment faire (re)naître la démocratie", Pierre-Olivier Archer dénonce "*une pratique rémunératrice qui favorise le clientélisme*" : "*Depuis une loi de 1992, les rémunérations sont écrêtées et ne peuvent pas dépasser un montant défini actuellement à un peu plus de 8.200 € bruts par mois quelque soit le nombre de mandats. Cette loi peut apparaître vertueuse et de nature à limiter le cumul des mandats, sauf qu'elle a prévu une disposition qui en réduit considérablement la portée : celle du reversement. Un élu dont les rémunérations sont écrêtées peut désigner comme bénéficiaire un autre élu local de son choix à qui sera reversé le surplus. Outre que cette disposition est coûteuse pour le contribuable, elle est favorable au cumul, puisqu'en cumulant, un élu renforce sa position vis-à-vis de ses collègues qui indirectement profitent du système*". C'est ainsi qu'Ubu démocrate repu de pouvoirs distribues des hochets, des hommes liges se mettent en place et **une véritable cour se forme autour du cumulard**. Il n'a de cesse de ramener à lui tout élément pouvant être flatté par les honneurs et facile à manœuvrer. Inversement, et de façon très discrète, ses puissants réseaux lui permettent de délocaliser d'éléments gênants.

Pierre-Olivier Archer poursuit : "*Quand chaque mandat nécessite un investissement à plein temps, il faut se faire aider. Ainsi les élus qui cumulent sont entourés d'un personnel nombreux. [...] On a ainsi pu observer qu'un député cumulant ses fonctions avec celles de maire et de président d'une agglomération mobilisait soixante-dix collaborateurs travaillant directement pour son compte. Outre que le cumul ne favorise pas la disponibilité et l'implication des élus dans les dossiers dont ils ont la responsabilité, il génère des coûts de fonctionnement très importants qui sont en grande partie supportés par le contribuable. Il favorise l'émergence d'une caste de fonctionnaires technocrates et d'élus irresponsables*". Le Roi Soleil amoureux des fastes de la cour n'aurait pas pu rêver mieux, il n'y a pas plus démocrate que le Roi.

Cela se traduit par des décisions qui tombent d'en haut au détriment de tout débat démocratique. On l'a vu avec les "errements" sur la passerelle Fournier (page 47). On en a eu un exemple caricatural récemment quand, lors d'une réunion publique, Jean Germain a fait une *"annonce qui a ravi l'assistance mais surpris les élus présents, qui n'ont jamais entendu parler de ce projet"* (NR du 21 octobre 2013). L'ancienne chaufferie du Sanitas sera réaménagée en *"salles des musiques, avec une installation nec plus ultra et le soutien du PDG d'Universal (NDLR : Pascal Nègre)"*. **Le Prince a décidé** ça dans son coin avec son ami PDG de multinationale et l'annonce au bon peuple esbaudi. La NR a tout de même noté la grise mine d'un conseiller municipal PS, Claude Bourdin, entre parenthèse l'un des rares à ne pas avoir voté la vidéosurveillance. Depuis longtemps il s'investit dans le collectif "Ohé du Bateau" pour faire renaître la salle de spectacle "Le bateau Ivre", située à côté, à l'autre bout de la passerelle Fournier. Il a émis une remarque trop judicieuse pour être entendue : *"le futur Centre Olivier-Debré (NDLR : en haut de la rue Nationale) coûtera 14 millions d'euros, pourquoi pas le limiter à 13,5 M€ et en donner 500.000 € au Bateau ?"*. Oui à la culture de prestige, non à la culture populaire.

Ce "système Germain", comme il est communément appelé, échappe à tout contrôle démocratique et c'est lui qui gouverne la ville. Les CVL, les enquêtes publiques, les liens avec les associations et les habitants, les élus trop indépendants, ne sont que de petites entraves facilement circonscrites. Seules les élections sont plus délicates à gérer mais la faiblesse de l'opposition et la flagornerie des communistes et des Verts devraient à nouveau fonctionner. Il reste les embûches judiciaires, plus délicates à maîtriser...

11.8 Des réseaux en tous sens, hors démocratie

Jean Germain fut président de l'université de Tours, conseiller régional premier vice-président chargé des finances, ces anciennes fonctions lui ont permis de conserver de nombreux appuis. Les liens tissés vont dans de multiples directions. Ceux avec **la franc-maçonnerie** sont souvent évoqués, l'Express du 14 septembre 2006 écrivait qu'il est difficile de comprendre *"les rouages de la politique locale sans tenir compte du fait que la ville de Tours à une très forte tradition maçonnique"*.

Deux ans plus tôt, le 8 janvier 2004, le même hebdomadaire avait signalé la réponse de Jean Germain sur ce sujet : *"Ce sont des rumeurs qui circulent. Ce qui est vrai, c'est que j'ai des amis qui sont maçons"*. Des amis qui ont des amis... Qui donc sont-ils ? Quels hommes d'affaire ? Quels membres de l'opposition ? Quels préfets ? Quels ministres ? Cet article de l'Express présentait en sous-entendu l'exemple de l'élection à droite de Marc Pommereau contre Hervé Novelli en 2001 au siège de président du conseil général d'Indre et Loire. Il se terminait ainsi : *"Maire socialiste d'une commune voisine de Tours, La Riche, Alain Michel raconte [...] : "On ne sait jamais quelle influence cela peut avoir. Je cède peut-être à la paranoïa, mais j'ai l'impression, quelquefois, que des décisions ont été prises dans les coulisses." Malgré quelques avancées récentes, la transparence est encore, en franc-maçonnerie, une terre à conquérir..."*.

Christophe Collinet dans son livre *"Un taureau dans l'arène"* est plus précis : *"Jean Germain est issu du Grand Orient de France, comme Marc Pommereau, le président du Conseil général d'Indre-et-Loire jusqu'en mars 2008. Philippe Briand, le maire de Saint-Cyr-sur-Loire et patron de l'UMP locale, est un frère de la Grande Loge nationale de France"*.

Les **dîners dans de bons restaurants** et des interlocuteurs choisis, comme Martin Bouygues, sont également bien utiles. Au fil du temps Jean Germain a tissé sa toile. Il a quitté la région et ses finances en y laissant le dévoué et transparent Jean-Marie Beffara, il a introduit à la tête du département le tout aussi dévoué Frédéric Thomas. Et plus le temps passe, plus ces réseaux sont efficaces, plus cette approche en toile d'araignée s'éloigne de toute démarche démocratique.

Dans un article du 20 décembre 2012 intitulé *"Qui commande en Touraine ?"*, signé Olivier Pouvreau, la NR a – pour une fois – procédé à une courte enquête de type L'Express ou Le Point sur le thème *"Réseaux d'influence, cercles de réflexion et groupes de pression font la pluie et le beau temps en Indre-et-Loire aux côtés du pouvoir traditionnel"*. Quelques réseaux de Jean Germain y sont évoqués, notamment, **les universitaires, les viticulteurs** du Vouvrillon ou les relations de Michel Audiard, le sculpteur de la Femme-Loire, bizarrement qualifié de *"Toujours aux premières loges"*. L'exemple le plus révélateur est celui-ci : *"Le pouvoir se niche aussi dans ces décideurs et acteurs de la vie locale qui vivent en tribu. Une parmi d'autres, celle qui gravite autour de Nicolas Gautreau, l'adjoint de Tours et conseiller général PS. C'est un noyau dur « d'une cinquantaine de personnes » auquel se greffent d'autres « cercles ». Ces gens sont des élus, avocats, médecins, architectes, hôteliers, agriculteurs, commerçants, chefs d'entreprise, amoureux du ballon rond (TFC) ou ovale (UST), communicants, enseignants, flics..."*.

L'un des derniers réseaux en date est celui **des chasseurs**. Jean et son ami Philippe, avec aussi Frédéric Thomas le président du conseil général, y retrouvent le préfet d'Indre et Loire... Philippe Briand en est ravi, comme le rapporte la revue *"La chasse en Touraine"* de juillet 2013 : *"La politique est un monde merveilleux, les préfets sont là, le Gouvernement change, les ministres aussi, ils voient les directives appliquées, les nouvelles choses à interpréter, les nouveaux ministres écologistes et là, il y a le préfet au milieu"*.

Le 1^{er} septembre 2011, Laurent Rouault écrivait dans La Tribune de Tours : *"Tout le système Germain est là : tisser avec ses interlocuteurs, amis, alliés adversaires, un réseau inextricable d'intérêts pour au final faire converger sur sa personne toutes les bonnes volontés. Le seul problème, c'est qu'au fil du temps, la confusion des rôles risque de décrédibiliser tous les acteurs du système Germain"*. Effectivement, mais le temps s'écoule lentement...

11.9 Les trois "affaires" qui ont percé

Général et associant combines et clientélisme dans une grande opacité, un tel système ne peut qu'être générateur de dérives dont certaines, si elles étaient révélées, sont susceptibles de poursuites judiciaires. On peut en effet se poser la

question tant quelques-unes pointent effectivement, même si elles restent encore à peu près maîtrisées.

L'affaire des "mariages chinois" est la plus connue, révélée et mise en exergue par Le Canard Enchaîné. Je suis surpris que ce soit cette affaire là qui fasse le plus de bruit. Certes la façon dont Lise Han a été installée par Jean Germain au cœur du système municipal, dans une apparente confusion d'intérêts municipaux et intérêts privés, relève d'un traitement judiciaire. L'idée de faire venir dans la vallée des rois des jeunes mariés Chinois méritait mieux que ce traitement artisanal et amateur, que le maire a en bonne partie mis en place, même s'il a pu être débordé par sa collaboratrice. Tout était encore à peu près maîtrisé pour le maire dans cette affaire municipale, jusqu'en octobre 2013, quand il a été mis en examen pour "prise illégale d'intérêt" et "détournement de fonds publics". Des "fusibles" ont d'abord trinqué, mis en examen. Notamment, le directeur de l'office de Tourisme accusé d'avoir accordé un emploi fictif à Lise Han quand elle avait été mise à l'écart par Jean Germain. Qui donc lui avait en réalité attribué cet emploi bidon destiné à calmer une collaboratrice devenue gênante ? La mise en examen du maire a changé la donne (voir plus loin, page 177). Après Pascal Ménage, le plus prompt à réagir vigoureusement pendant que ses collègues UMP regardaient ailleurs, quelques conseillers municipaux d'opposition en ont tiré clairement la leçon. Sophie Auconie : "*Cette affaire est emblématique de la manière de diriger la ville : opacité et autocratie*". Thibault Coulon : "*Cette affaire possède une dimension politique. Jean Germain a développé un pouvoir personnel et on en constate les dérives*". Après tant de laisser-aller, l'opposition va-t-elle enfin s'insurger d'une seule voix ? Non, à en croire la réponse mollassonne de Serge Babary candidat soutenu pourtant par Sophie Auconie et Thibault Coulon : "*Cette mise en examen ne doit pas être un élément du débat des municipales*". Certains opposants de droite n'avaient-ils pas bénéficié de voyages gracieux en Chine ? Lise Han ne ferait-elle pas mieux de tout déballer ?

Paradoxalement, cette affaire a davantage fait pour la notoriété nationale de Jean Germain que l'aura de ses mandats locaux.

Plus grave m'apparaît **l'affaire Charvet-Pello**, compte tenu notamment de l'ampleur des sommes en jeu, où on trouve le même mélange entre public et privé et cette fois-ci non pas seulement avec une collaboratrice du maire, mais avec une conseillère municipale adjointe, Régine Charvet-Pello. Elle est la gérante du cabinet "RCP Design Global" retenu pour le design du futur tramway par le Sitcat (dont le président est maire de Tours) et son fils a une société de production audiovisuelle aussi retenue pour un autre marché. Le conflit d'intérêt serait flagrant puisque la loi interdit "*par un mandat électif public de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement un intérêt quelconque*" dans une opération, et le lien entre le SITCAT et le conseil municipal existent, au moins de façon indirecte. L'action en justice de l'association TCSP37, présidée par Françoise Amiot, conseillère municipale d'opposition, et d'un autre citoyen à titre personnel, a pourtant été discrètement classée sans suite, au motif que la conseillère adjointe n'est pas membre du SITCAT (lien direct). On peut penser que les sommes énormes englouties par le tramway donnent lieu à d'autres débordements, par exemple dans l'attribution des marchés. On sait que certaines

entreprises ne postulent même plus, convaincues qu'elles perdent leur temps. Aucune fuite n'est apparue à ce niveau.

Dans un autre domaine, plus personnel, la Cour des Comptes est venue fourrer son nez dans les prestations de cet homme au dessus de tout soupçon. En janvier 2011, elle a dévoilé que le maire de Tours a occupé durant 18 années **un emploi quasi-fictif** d'inspecteur général de l'éducation nationale grassement rémunéré dont elle n'a trouvé pour traces que "*dix courtes notes manuscrites et un rapport*", lequel a été rédigé deux mois après le début de ses investigations. Un million d'euros a ainsi été amassé en 18 ans, auquel s'ajoutent de confortables sommes pour la retraite entamée en septembre 2010. Christophe Gendry dans la NR du 24 janvier 2011 est venu au secours de la pauvre victime, affirmant que "*Relayée sur Internet, l'accusation s'avère erronée*", comme si Internet y était pour quelque chose et comme si le président de la Cour des Comptes accusait sur des bases fausses. Le lendemain le site Rue 89 démontait "*La fragile défense du maire*" et la NR n'a pas insisté, ses lecteurs sont restés sur les insinuations précédentes. La cour des comptes n'a pas insisté, le bénéficiaire du pactole n'a pas été inquiété davantage.

11.10 L'abus de confiance généré par le virage mégalo de 2009

Un peuple peut-il avoir la folie des grandeurs ? Non, sauf quand on lui inculque et qu'il ne s'en rend pas vraiment compte. Les citoyens n'élisent pas un mégalo qui se présente en tant que tel. Un Jean Germain voulant détruire le mail du Sanitas, bétonner la place de la Tranchée, élever des tours près de la gare, édifier la Femme Loire n'aurait pas été élu.

Sa mégalomanie était à l'état latent, elle s'est développée avec l'exercice du pouvoir et s'est déclenchée en **2009**, sous la pression de deux facteurs, l'élection de l'année précédente considérée comme un blanc-seing (page 148) et la mise en place du tramway (page 77). S'y sont ajoutés l'effet cumulatif des mandats avec l'efficacité du "système Germain", l'absence de véritable contrôle et contrepoids, avec notamment l'apathie du préfet, des élus Verts et des CVL. Tout cela a permis l'éveil du mégalomane qui sommeillait.

C'est à la mi **2010** que ce phénomène est devenu patent et que des lanceurs d'alerte se sont réunis dans le Front de Convergence (page 215). Ou, de façon moins vigoureuse, comme Matfanus le 18 décembre 2010 sur son blog "Du trash et des baisers !!!" : "*Il est difficile pour un maire qui reste longtemps en place de ne pas tomber dans une certaine mégalomanie, une envie de lier son nom à sa ville via un grand projet. Peut-être un peu las de son image de maire timoré, Jean Germain semble rentrer dans cette case et paraît vouloir profiter de son troisième (et vraisemblablement dernier) mandat pour lancer enfin une politique urbanistique ambitieuse*". Depuis le cumulard a rendu caducs ses dires sur son "*vraisemblablement dernier*" mandat...

Ce n'est qu'en **2012** que la population tourangelle a pris conscience de la situation, en bonne partie. Cela sera-t-il suffisant pour qu'elle en tire les conséquences en **2014** ? Le candidat Germain va faire profil bas, se montrer modeste, proche des électeurs, reconnaître quelques erreurs de jugement, affirmer qu'il sera plus prudent et qu'il sera plus que jamais au service de ses concitoyens. Les recettes les

plus éculées vont-elles fonctionner ? Tout dépendra de la volonté des électeurs de passer un coup de balais. Prendra-t-elle corps comme aux élections de 1995 ?

Avec Jean Royer, c'était plus simple. Il voulait quelque chose, il le disait clairement, il avait des principes, il les énonçait et il les suivait, avec des maladresses et du laisser-aller sur les bords. Il était têtu mais "franc du collier". J'étais loin de partager ses objectifs, mais le vote démocratique avait tranché, je m'inclinai, conscient qu'il avait des adversaires solides dans lesquels je me reconnaissais. Je n'aurais pas écrit un tel livre en 1994.

Avec Germain, tout est compliqué, tordu, trop caché, trop hypocrite. Ah pour avoir des beaux objectifs, il en a, et vive le vélo, et vive l'exemplarité environnementale, et vive le patrimoine, et vive la qualité de vie, et en avant la démocratie ! Avec son équipe de technocrates et de communicants, il fait tout le contraire, on circule de plus en plus difficilement à vélo, on voit s'ériger dans le secteur sauvegardé des immeubles sans aucun respect du bâti environnant, on voit disparaître les arbres qui nous ont vu grandir, on voit s'élever des vis-à-vis à côté de chez soi, on se heurte à une opacité municipale arrogante. Cette culture du factice et de l'apparat ronflant, cette façon de berner les électeurs par tous les mécanismes plus ou moins subtils que j'ai essayé de décrire. Tout cela a dépassé les bornes, la confiance accordée lors de l'élection de 2008 a été complètement trahie.

12 Des éclairages dans l'opacité et les apparats

12.1 Des dissimulations en tous genres

Après avoir surtout parcouru la face visible de l'iceberg, nous allons maintenant donner priorité à ce que l'on voit mal. Par des coups de projecteurs, nous essaierons de comprendre ce qui se passe en toute discrétion. Pour avoir une idée de l'étendue des dissimulations, il suffit de penser que les trois "affaires" qui ont percé auraient pu ne pas être révélées au grand public.

Outre les travaux publics et le grand chantier du tramway, le domaine immobilier est le premier concerné. Des structures tenues par des élus, tel **Val Touraine Habitat** (VTH, anciennement OPAC), présidée par Philippe Le Breton le maire socialiste de Joué lès Tours, ou la **Société Equipement de la Touraine** (SET), présidée par Jean Germain, se prêtent à toutes sortes de combines. Il y notamment lieu de s'interroger sur un accord, fin 2013, entre VTH et la mairie socialiste de Ballan-Miré pour une opération immobilière précipitée au cœur de **Ballan**, juste avant les élections. A propos de la SET, qui sait s'associer avec Bouygues ou Cytia, un habitant s'interroge sur le site de la NR le 2 décembre 2013 sur ce "*machin d'élus pour construire n'importe quoi*", soulignant que cette structure a un capital détenu à 30 % par la ville de Tours, 23 % par l'agglomération, et 7% par trois autres mairies socialistes. "*En réalité nos élus locaux pensent juste à*

construire n'importe quoi mais avec nos impôts. [...] Il faudrait que l'opposition regarde car ça ne me semble pas très clair". Un autre lecteur a beau jeu de fustiger de tels propos comme de la sinistrose sans objectivité. Pourtant si effectivement il n'y a que des soupçons, cette mainmise maintenant éprouvée du politique sur l'immobilier peut-elle vraiment être désintéressée ?

Même si elle le voulait vraiment, l'opposition n'y verrait pas grand chose. Pascal Ménage, ancien suppléant de Renaud Donnedieu de Vabres, avait bien essayé pour les mariages chinois. Dans la NR du 29 janvier 2013, à la question du journaliste Christophe Gendry "*Lors d'un conseil municipal, le maire vous avait proposé de consulter des documents de manière confidentielle, afin de prouver sa bonne foi. Cette promesse a-t-elle été tenue ?*", il répond : "*Non. A chaque fois que j'ai demandé des précisions, je n'ai jamais obtenu de réponse claire. Tout s'est déroulé dans l'opacité. Pourtant c'est bien la Ville de Tours qui était sur l'initiative de cette opération !*".

La dissimulation peut s'effectuer de multiples manières, j'ai parlé de celle qui faisait croire que le tramway serait gratuit pour les contribuables tourangeaux (page 80). Dans L'Express du 27 février 2013, Serge Babary, conseiller général et président de la chambre de commerce et d'industrie, avant d'être le candidat UMP aux municipales de 2014, soulignait cette constante de la politique menée par Jean Germain : "*Les décisions sont prises par un petit cercle d'où ne filtrent pas les informations. Ce fut le cas pour le tramway, ça l'est pour le réaménagement du haut de la rue Nationale : l'opposition, les associations et les habitants sont mis devant le fait accompli*". En toute opacité.

12.2 Une manipulation experte des chiffres

Les chiffres ne mentent pas, dit-on. Alors pourquoi les Tourangeaux ne se rendent-ils pas compte des dérives budgétaires inquiétantes de la ville et de l'agglomération ?

En 1995, Jean Royer avait fait très fort en plaçant Tours en seconde position des villes endettées de France dans sa catégorie. Son successeur se flatte de résorber le trou. Vraiment ?

Au 31 décembre 2012, il reste 100 millions d'euros de la dette de Royer, soit 30 millions d'euros remboursés en 17 ans, c'est plutôt lent à se résorber. "*Au rythme d'une tortue*", comme le dit Françoise Amiot, qui observe attentivement l'évolution de ces chiffres. Cette conseillère municipale sait de quoi elle parle quand elle commente la comptabilité municipale, comme en témoigne son cursus professionnel de diplômée de l'ESSEC, directeur administratif et financier, cofondatrice du département "finance comptabilité contrôle de gestion" de France Business School (ESCEM). C'est aussi elle qui révéla l'existence d'un prêt toxique sur lequel Jean Germain dut donner quelques explications embarrassées. Sur son blog en mai 2013, elle terminait ainsi son analyse : "*En conclusion, je dirai que les ressources de notre ville se maintiennent, principalement, grâce à votre volonté de construire tous azimuts, cette politique permettant à terme de percevoir de nouvelles recettes fiscales*".

La dette de la ville étant de 239 M. d'euros, Jean Germain en a donc ajouté 139. Ce sont les modalités de remboursement qui sont les plus préoccupantes. La Tribune de Tours du 4 juillet 2013 s'en inquiète dans un article titré "*La dette de Tours : une bombe à retardement ?*" : "*Si la dette a cessé d'augmenter, la ville consacre tout de même plus de 10 M€ chaque année au paiement des intérêts. Elle a repoussé le remboursement du capital après 2020. Mais à cette date, c'est 160 M€ qu'il faudra régler, théoriquement sur 8 ans, soit 20 M€ par an !*". On retrouve une telle politique du court terme dans d'autres domaines, mais celui-ci est essentiel, il obère l'avenir des finances de la ville.

Dans La Tribune De Tours du 3 juillet 2013, Françoise Amiot résume ainsi la situation : "*Personne ne conteste qu'une partie de la dette est antérieure à l'arrivée de Jean Germain à la mairie et qu'il fallait trouver des solutions. Ce qui est plus contestable, c'est cette restructuration de la dette in fine. C'est un peu «après moi, le déluge». Qui sera aux affaires en 2021 quand les emprunts arriveront à terme ? On repousse l'échéance et on refile la patate chaude à une prochaine équipe...*".

Mais les manipulations financières effectuées avec l'agglomération Tour(s) Plus pourraient se révéler plus lourdes encore de conséquences. D'abord parce que les transferts de compétence de la ville vers l'agglomération auraient dû provoquer des économies. Ce n'est pas spécifique à Tours, le journal Le Monde du 8 octobre 2013 le soulignait : la Cour des comptes a rendu, fin 2013, un rapport très sévère sur l'intercommunalité, pointant les "*risques de dérives financières des regroupements de communes*" et dressera un "*bilan coût-avantages*" très négatif du système. Sur les 135 structures intercommunales étudiées, "*il nous a été très difficile de trouver des exemples de mutualisation des services entre communes, relève Jean-Philippe Vachia, conseiller-maître à la Cour et auteur du rapport. Les cas où l'intercommunalité a donné lieu à des efforts d'économie de dépenses et de moyens sont très rares*". Le journal "Les Echos" du 9 décembre 2013 précise que, dans les dix plus grandes villes de France, les dépenses ont cru de 28 % en dix ans, alors qu'elles auraient dû baisser du fait de l'intercommunalité. Tours n'est certainement pas dans "les bons élèves"...

Il y a même lieu de se demander si l'on peut vraiment avoir confiance dans la plupart des chiffres communiqués par la mairie, même quand ils ne sont pas financiers. J'avais étudié de très près ceux des abattements d'arbres pour le tramway (page 113) et j'étais arrivé à un dépassement de presque 50%. Mais le pire est probablement dans les filtres appliqués pour ne pas communiquer certains chiffres en ne mettant l'accent que sur d'autres, dans un contexte non précisé. Par exemple, toujours pour les arbres, dénombrer les plantations en oubliant les abattements ou dire que les travaux du tramway ont permis de planter plus qu'il n'a été abattu, sans signaler qu'on abattait davantage en centre ville et qu'on plantait surtout en périphérie.

Plus généralement, la mairie de Tours a tendance à faire payer un maximum d'investissements par Tours Plus, le SITCAT, le Conseil général, la région... Elle prend de l'argent partout où elle en trouve, selon les opportunités, quitte à créer des besoins là où il n'y en a pas. Ce flou artistique gênant était dénoncé dans un rapport de la chambre régionale des comptes en 2010, pointant le fait que

"l'adhésion à Tour(s) Plus a permis à la ville de bénéficier d'équipements qu'elle n'aurait pu financer sans dégrader sa situation financière" (d'après La Tribune de Tours du 16/7/2010). Outre le financement du tramway, on peut citer le Nouvel Olympia, la piscine du lac... Dans cet étrange contexte, il est surprenant de voir des communes environnantes rejoindre l'agglomération, comme récemment Ballan-Miré ou Rochecorbon.

Ce n'est certainement pas dans les séances plénières du CVL consacrées au budget que Jean Germain présente l'état de ces finances là. Même en conseil municipal cela n'apparaît pas clair, à entendre Françoise Amiot dire que *"Le document qui nous a été remis, même s'il précise la répartition de la dette de la ville entre ses différents partenaires bancaires et financiers, et également en fonction des proportions empruntées à taux fixes ou à taux variables, ne permet pas l'analyse réelle de ces informations, présentées de manière peu lisible, et insuffisamment précise"*. A quand des informations budgétaires claires, sous un contrôle indépendant, exposées régulièrement à tous en "Open data" (page 184) ?

12.3 Un enfumage permanent à la brosse à reluire

De l'autre côté de la face obscure, soigneusement dissimulée, se trouve la face éclairée, resplendissante même, offerte à tous les regards. Distinguée par le Grand prix de l'arbre, médaillée "Guidon d'or", désignée cité nationale de la gastronomie, labellisée "Ville Internet", candidate pour être capitale verte européenne, Tours est une ville brillante, dynamique, attractive avec son tramway navire amiral dans le quatrième paysage.

Dans un article judicieusement titré *"Tours de vice et bidons d'or"*, le bimensuel Article 11 raille ces éclats frelatés dans son numéro de juillet-août 2013 : *"Tours, ville moderne, toujours à la dernière mode d'hier, voudrait jouer dans la cour des grands. Telle la grenouille qui voulut se faire aussi grosse que le bœuf, et qui enfla si bien qu'elle creva"*. Et de fustiger l'exemplarité dont se réclame si souvent la municipalité, depuis son adjoint à l'exemplarité environnementale, rabaisé au rôle de délinquance environnementale, jusqu'à la politique culturelle avec *"la liquidation de tout événement culturel en centre-ville qui ne soit pas sous contrôle étroit de la municipalité. C'est qu'il serait dangereux de laisser le bas peuple profiter d'initiatives bâties par et pour lui"*.

Cette mainmise est d'une grande efficacité dans les médias, j'y reviendrai dans le chapitre sur la propagande municipale (page 203). Elle s'insinue partout jusque dans les pages de Wikipédia et jusque dans les enquêtes publiques où le tape-à-l'œil excuse toutes les lacunes d'informations beaucoup plus précieuses. Ainsi dans celle sur le secteur sauvegardé (PSMV, page 134), on trouvait un ouvrage de 440 pages très richement illustré présentant l'essentiel de l'histoire urbaine et végétale de la cité, à regretter qu'il ne soit pas disponible à la vente. L'ensemble était accompagné d'émouvantes belles intentions rehaussées d'une discrète et constante auto-congratulation. Et ça a fonctionné, le rapporteur de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés, qui, comme ses collègues devait avoir la version papier, en était enchanté : *"Il propose un avis très favorable au projet présenté qu'il considère exemplaire tant par la qualité remarquable de l'étude et les innovations avancées que par le portage commun par les services de l'Etat et la collectivité, la*

communication et le dialogue avec les habitants". Quel dialogue ? Peu importe, Paris est si loin de Tours... Bref, tout le monde allait donner en chœur un avis très favorable, quand le président de la commission demanda l'éclairage d'un invité surprise (non cité dans les "personnes présentes"), un vilain petit canard qui avait gratté le brillant du papier glacé et trouvé que la mairie de Tours utilisait une nouvelle structure appelée OAP pour contourner les contraintes liées aux secteurs sauvegardés, ce que j'ai développé par ailleurs (toujours page 134). Ca n'a pas changé grand chose, on reste entre personnes du même monde, mais l'avis ne fut que "favorable" et les Tourangeaux ont pu découvrir un compte-rendu révélateur. Cette poudre aux yeux est une illustration de l'art d'embobiner tous les échelons de contrôle de l'administration.

Je présente en annexe, page 242, une autre opération qu'avec le recul je considère comme un aboutissement de la fumisterie prétentieuse, le "livre blanc" du tramway réalisé en 2009 et qu'on n'a pas voulu dévoiler au grand public, seulement à un auditoire très choisi. Les rustres qui n'en font pas partie comme moi comprendront pourquoi...

Cet esprit du "livre blanc" avait imprégné les dossiers d'enquête publique du tramway, comme l'avait dénoncé Bruno Dewailly dans sa déposition : *"Dans un flou artistique préoccupant, il expose le lecteur à des incertitudes constantes pris entre manque cruel d'informations nécessaires à l'énonciation d'un avis motivé et matraquage d'un discours et de choix en permanence auto-justifiés, mais dont on ne perçoit à aucun moment les véritables enjeux stratégiques du fait du manque de documents d'aménagement et d'urbanisme de référence. Si bien que le doute persiste quant à savoir si l'équipement tramway sous cette forme est réellement adéquat ou pseudo-structurant, entre une fonctionnalité réelle ou une « méthode Coué »."*

"Ouvrez les yeux, voyez les entrées de ville mises en valeur, le tramway et sa livrée Miroir « eau de Loire », glissant sans bruit sur de doux tapis verts. Une belle voix de soprano « chante » le nom des destinations, des bribes de poèmes s'enroulent aux stations, un trait de lumière jaillit, soulignant le passage d'un pont tout neuf sur le Cher. Vous ne rêvez pas, vous flânez dans ce nouvel espace façonné en œuvre urbaine qui est aussi une œuvre d'art". Comme bien d'autres tourangeaux fatigués de ce matraquage, un correspondant m'avait envoyé cette dithyrambique tirade du service comm' parue dans "Tour(s) Plus le Mag" de juillet 2013, en l'accompagnant de cette citation de Julos Beaucarne : *"A force de péter trop haut, le cul prend la place du cerveau"*.

12.4 Derrière la marionnette Germain

A lire les chapitres précédents, on pourrait considérer Jean Germain comme un deus ex machina régissant la ville de Tours et son agglomération. On pourrait y trouver comme moteur sa soif inextinguible du pouvoir, voire son appât pour l'argent, qui apparaît certes maîtrisé et dans les limites de la légalité

Et si le génial marionnettiste politique qui tisse et tire les ficelles du pouvoir n'était qu'un pantin aux mains des **Bouygues, Vinci, Eiffage** ? On peut y ajouter Alstom pour le tramway à sept compartiments. Comme dans bien des villes grandes et

moyennes, l'élus du peuple de gauche met en œuvre les orientations prises au sein de grandes entreprises multinationales qu'on appelle maintenant **transnationales**. Une firme transnationale est une entreprise de grande dimension, dont les capitaux sont généralement multinationaux, dont le siège social est localisé dans un état "développé", dont les nombreux établissements implantés partout dans le monde exercent à travers diverses formes juridiques. Elles usent de toutes les sortes de stratégies et de techniques pour optimiser leurs flux et leurs intérêts et se soustraire à leurs responsabilités. La finance dérégulée favorise ces va-et-vient opaques. Les structures juridiques nationales sur lesquelles elles s'adosent sont dépassées.

Aujourd'hui en France il existe un sigle pour stigmatiser les réalisations démesurées sans bénéfice pour la population et bien souvent nuisible pour l'ensemble de la communauté : GPII "Grand Projet Inutile Imposé". Le plus emblématique est l'aéroport Notre Dame des Landes, on peut aussi citer l'autoroute Lyon-Turin, le grand stade de Lyon... Le trio Eiffage-Bouygues-Vinci y est au premier rang. Au niveau des grandes agglomérations, pour des projets bien sûr de moindre envergure, on retrouve les mêmes méthodes. Nos "élus du peuple" avec leurs GPII se croient devenir des "grands bâtisseurs"...

Pour compléter le tableau politico-affairiste local et comprendre sa pérennité remarquable à Tours, il faut rappeler ici (voir page 153), l'influente entreprise Citya de Philippe Briand, seigneur de St Cyr sur Loire. Elle est encore, au stade national, troisième administrateur de biens en France, ce n'est pas rien, un mastodonte national. A travers toutes ces grosses voire gigantesques structures, les avantages politiques ont des contreparties en avantages économiques.

Et c'est bien l'économique qui prime. Pour imaginer cette nébuleuse de complicités politico-affairistes, inaccessibles au regard des passants, Jean-Marc Sérékian dans son livre "*Le Cœur d'une Ville... hélas !*" a parlé de la "*tétrarchie des grands chantiers*" où les "*transnationales*" du BTP, du Transport et de l'Énergie sont associées au "*PCPU, le Parti de la Classe Politique Unifiée*". Si la démocratie locale est muselée à Tours c'est que toutes les décisions sont déjà prises à cet étage supra-municipal, donc très en amont et au-dessus de la strate des CVL et des enquêtes publiques.

L'homme fort de l'agglomération n'est en fait qu'un homme de paille, le pouvoir réel est ailleurs, représenté par les transnationales obsédées par la croissance de leur chiffre d'affaire. Comme dans la plupart des grandes villes en France, le maire s'active comme le chef de file de la ploutocratie locale. Symbole de la médiocrité de la classe politique et de la collusion avec les grandes sociétés nationales ou multinationales, il assume son rôle politique : ouvrir les portes de la ville pour sa mise à sac.

12.5 Une obsession de la croissance démographique locale

Le secteur du bâtiment bénéficie largement de la commande publique et par conséquent il y a de grosses pressions sur les appels d'offre et les permis de construire. La bulle spéculative immobilière qui s'est installée dans la ville, par multiplication brutale de chantiers inutiles imposés, débouche aujourd'hui sur une saturation du marché. Les recours aux "procédés contractuels", planifiant les

retards pour réduire les écarts entre offres et demandes, suffiront-ils à éviter la crise ? Cette fuite en avant n'est certes pas spécifique à Tours, chaque maire de France semble animé par l'obsession de développer sa commune en vastes cages à lapins au détriment du cadre de vie et du patrimoine. Le résultat est très souvent en deçà des espérances. A Tours, malgré le rush urbanistique, l'augmentation est presque nulle, il y a même diminution : 140.686 habitants en 1975 136.942 en 2006, 134.817 en 2010, 154 habitants en moins de 2011 à 2014.

En ce domaine, malgré tous ses efforts, l'échec de Jean Germain apparaît encore plus flagrant quand on le compare avec les chiffres de son prédécesseur. De 1959 à 1974, la population de la commune de Tours était passée de 97.000 à 140.000. Outre l'annexion des communes de Saint Symphorien et Sainte Radégonde et l'achat de terrains à Saint Avertin et Joué lès Tours, triplant ainsi la superficie (de 1.030 à 3.234 hectares), Jean Royer avait créé les quartiers du Sanitas, des Rives du Cher, des Fontaines, construit 18.277 logements de 1959 à 1974...

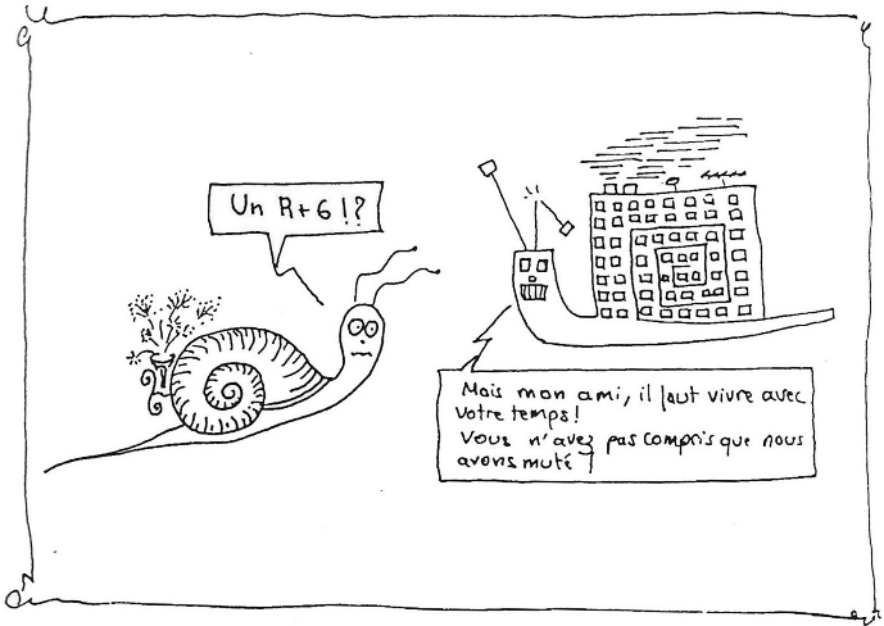
L'époque a changé, nous sommes entrés dans une période où la récession devient plus permanente que transitoire. Pourquoi donc s'acharner à appliquer des méthodes d'un passé complètement révolu, comme l'avait fait Nicolas Sarkozy le 15 avril 2012 en voulant repartir sur les "Trente Glorieuses" du XXIème siècle ?

Comment peut-on être à ce point déconnecté des réalités ?

Outre cette déconnexion aussi présente à droite qu'à gauche de l'échiquier politique, un mécanisme pousse en ce sens, la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat aux communes, qui varie du simple au double suivant le nombre d'habitants. Mais pour une ville très endettée comme Tours, cela prend des proportions inquiétantes, d'autant plus que Jean Germain impliqué à son tour dans la surenchère des grands chantiers n'a pas réglé la facture impayée de Jean Royer. Tout est donc laissé aux générations futures puisqu'il a en plus lourdement endetté l'agglomération et le SITCAT.

Les nouvelles constructions, même les soi-disant sociales, seront-elles accessibles aux chômeurs et travailleurs précaires ? Ce ne sont plus les HLM, habitations à loyers modérés d'antan. En ce domaine, Jean Royer avait voulu ce qu'il appelait "*l'intégration des travailleurs*" et plus généralement "*l'intégration de toutes les catégories sociales, du passé et de la nature*". Il décrivait là trois axes majeurs de sa politique urbanistique : logements sociaux nombreux, en particulier dans le quartier central du Sanitas, restauration du patrimoine bâti ancien du vieux Tours, insertion d'espaces verts conséquents dans les nouvelles constructions avec respect des arbres matures en place. Trois domaines, surtout le dernier, où Jean Germain est sensiblement en retrait.

Plutôt que de multiplier les constructions de logements, qui ont du mal à se vendre, ne conviendrait-il pas d'abord de se préoccuper du devenir de l'emploi ? A Tours, le nombre de constructions d'immeubles collectifs a doublé en cinq ans. Sans changement de cap, à supposer qu'il ne soit pas trop tard, on sent se profiler une faillite de la ville à l'espagnole avec des immenses ensembles flambant neufs désespérément inhabités.



[1998]

Dans un monde entré en décroissance ou récession depuis que l'on voisine avec le pic pétrolier et alors que d'autres pics vont rapidement être atteints, nous vivons dans l'illusion d'un retour à la croissance d'antan, au niveau mondial et national, avec, notamment, l'insupportable thermomètre du Produit Intérieur Brut. On voit que cela va bien plus loin puisqu'au niveau local d'une ville moyenne, cette illusion est maîtresse de la politique municipale et de la vie des administrés. Pourtant, il serait possible de s'affranchir de cette pression en donnant priorité à la qualité de vie des habitants...

Et la démocratie dans tout ça ? Un paravent ? Moins épais encore, une simple couche de vernis. Si encore, à chaque élection, les citoyens effectuaient un bilan précis de la mandature achevée en fonction des promesses initiales et en tiraient toutes les conséquences...

12.6 Promesses et bilans, le grand écart

Davantage que pour les deux premiers, le troisième mandat de Jean Germain a vu se réaliser un programme très différent de celui promis aux élections de 2008. Le cumulard a pris de l'assurance, il se croit tout permis, il est le roi de la jungle.

Passons rapidement sur le blabla électoral qui au mieux ne veut rien dire et au pire nous prend pour des demeurés, du genre "*Tours la ville de toutes les réussites*" ou "*Une ville active et attractive*". Le chômage et la précarité se sont accrues ici comme ailleurs en France et, malgré un chantier permanent, le manque d'emploi se fait sentir dans trop de foyers.

Pour ne s'en tenir qu'aux sujets environnementaux et urbains, en reprenant les bonnes intentions municipales affichées et en les comparant aux constats en bonne part développés dans ce livre, il est à signaler que :

- **L'éducation** n'a pas été une *"priorité de l'action municipale"*, son stratagème pour aboutir à la fermeture des collèges Pasteur et Paul Valéry en témoigne de manière caricaturale (page 71).
- *"La culture pour tous"*, cela n'a duré que peu de temps avec la gratuité supprimée de **la bibliothèque municipale** puis ça s'est gravement dégradée avec la fermeture complète et prolongée du bâtiment central, officiellement pour des raisons de réorganisation, pas très crédibles. Des étagères à livres ne sont pourtant pas des consommables qu'on remplace, elles peuvent servir des siècles. On pouvait réorganiser sans tout fermer, le bâtiment est grand, autoriser au moins un accès aux documents qu'on ne trouve pas ailleurs. Depuis le 2 avril 2012, ce service culturel de base est réduit aux bibliothèques annexes et aux passages de bibliobus. La réouverture prévue en septembre 2013 a été reculée au 14 décembre. Depuis, les lieux sont moins fréquentés qu'avant la fermeture... Et il y a lieu de craindre à terme une hausse des tarifs. On ne devrait tout de même pas aller jusqu'à la privatisation comme pour les anciennes piscines municipales. Si de grosses sommes sont englouties dans la bibliothèque il n'en va pas de même pour les petites associations culturelles Certaines sont restées totalement délaissées. Pour **la salle de spectacle du "Bateau Ivre"**, lieu culturel emblématique du centre-ville, les espoirs de reprise par l'association "Ohé du bateau" semblent couler (page 156), tandis que le maire impose avec brutalité un gros complexe immobilier et cinématographique à Tours Nord amenant le directeur des **"Studios" d'art et d'essai** à s'exclamer *"Comment la gauche peut-elle laisser tomber la culture à ce point ?"* (NR du 16/11/2013). La mairie préfère privilégier une culture de type élitiste, comme celle de l'association "Eternal Network", solidement subventionnée, qui a enterré un de ses "artistes" pour se tourner les pouces **quelques jours sous un gros caillou** devant l'hôtel de ville, avec l'appui ultra-médiatisé de la mairie et de la NR. Un vigile était payé pour écarter les curieux après 21 h (NR du 24/9/2013)...
- En ce qui concerne *"La démocratie locale vivante"*, *"il faut compter avec des aspirations nouvelles de participation, d'associations à la prise de décision"* : on a vu à quel point ce fut un fiasco, notamment pour le PLU (page 38) et pour la passerelle Fournier (page 47).
- *"Chaque grand projet doit disposer d'un site d'échange et d'information dédié"*. Information pour quelques rares projets, comme le tramway (peu mis à jour), échange pas du tout. Et pour quoi faire puisque tout est décidé par la mairie ?
- *"L'e-administration s'attachera à faciliter les démarches des habitants."* Pour obtenir certains documents, c'est vrai, mais c'est aussi fournir des informations aux habitants et en matière d'Open Data Tours a un gros retard (page 184).
- *"Un modèle urbain de référence respectueux des Tourangeaux et de l'environnement"*. Pour les grands projets, on a vu à quel point c'est en fait irrespectueux envers les habitants et leur environnement. A plus petite échelle, on verra qu'il en est de même sur un exemple de permis de construire ponctuel (page 180). La

sur-densification mise en œuvre en 2011 n'était pas prévue dans les promesses de 2008.

- "*Tours ville **propice à la marche et au vélo***", on a vu que ça s'est plutôt dégradé (page 60).
- "*Nous initierons un **plan vélo ambitieux** visant en 5 ans, à résoudre les points les plus durs de notre réseau cyclable, à créer un nouveau franchissement de la Loire et à reconstruire la passerelle Fournier entre le Sanitas et le quartier Velpeau*" : rien n'a été reconstruit dans les 5 ans, la mairie a longtemps prôné une réhabilitation de la passerelle Fournier et il est question d'une passerelle sur la Loire vers l'île Simon que personne n'a demandée, alors que celle sur Fondettes, réclamée depuis plus de 20 ans, est toujours au stade des promesses.
- "*Afin de favoriser la marche dans notre ville, nous adapterons la signalétique directionnelle pour qu'elle ne s'adresse pas seulement aux automobilistes, mais aussi aux piétons, en leur indiquant le temps nécessaire en marchant pour rejoindre deux points de la ville*" : le lecteur Tourangeau sourira à cette promesse dont il n'avait pas idée.
- "*Nous instaurerons un **code de la rue** qui inverse la logique d'usage de la voie publique en faveur des piétons et des cyclistes et contient la voiture à sa juste place*" : une plaquette "code de la rue" a effectivement été réalisée, mais c'est tout. Les usages ne se sont pas améliorés, ils ont même sensiblement empiré en mélangeant voitures, cyclistes et piétons sur la voie publique (page 60). C'est d'ailleurs typique de cette municipalité : la main sur le cœur (apparemment...), elle édicte de beaux principes sur une plaquette et concrètement elle a une politique d'embrouille qui va dans le sens inverse des jolis principes, qui ne sont donc là que pour l'apparat.
- "*Favoriser un **usage raisonné de la voiture***" : il n'y a pas eu de grands changements, mais le passage des quartiers en zone 30 et la mise en place de voitures en libre service "Autociti" sont des réalisations positives. Vouloir créer de hautes tours près de la gare avec un grand parking souterrain, et plus généralement densifier le centre ville, va par contre dans le mauvais sens.
- "***Repousser l'autoroute en dehors de l'agglomération***" : c'est complètement loupé et c'était prévisible. L'élargissement prévu entre Tours et Veigné ne fera qu'entrer davantage la pollution.
- "***Le commerce à Tours, un acteur essentiel de développement***", "*Tours ville active dans la bataille pour l'emploi*" : j'en ai déjà parlé, Tours ne se distingue pas... Et les commerçants sont parmi les plus mécontents.
- "*L'excellence en matière de technologie de l'information et de la communication*" : la fibre optique pour les zones d'activité économique oui, par contre la mairie ne s'est pas investie pour qu'elle arrive chez l'habitant. Ce n'est guère meilleur ailleurs, mais l'excellence n'est pas au rendez-vous. Une nouvelle rodomontade...
- "*Ville attractive et touristique*", pas plus qu'avant. L'auberge de jeunesse a même fermé ses portes de façon inattendue, même pour la mairie.
- "*Il existe une philosophie et une éthique propre au service public dont nous serons plus que jamais garant*". Les exemples du contraire abondent dans ce

livre. Voir notamment les chapitres qui suivent sur l'administration municipale dont l'éthique est devenue servilité à suivre les consignes des élus. J'y ajoute celui-ci, très symbolique, montrant à quel point l'intérêt privé a primé sur l'intérêt public : désormais, pour réaliser une carte postale de certains lieux de Tours, il faut payer des droits d'auteurs à Daniel Buren (NR du 25/9/2013).

Et il faut signaler tout ce qui a été fait et qui n'était pas prévu, tout ce qui nous a été imposée et vendu au prix fort. En vrac on a l'extension de la vidéosurveillance, les projets des trois tours de la gare et de la Femme Loire, l'invasion des pavés sur la rue Nationale, les places de la gare, Choiseul et de la Tranchée, l'augmentation du coût de tramway...

A un niveau d'investissement moindre, les 5 M€ qu'ont coûté aux collectivités locales l'installation d'un panneau d'affichage électronique et la reconstruction de la tribune Nord de 4 000 places du stade de la Vallée du Cher, sont à rapprocher d'une fréquentation qui atteint rarement la moitié des places. Piètre bilan. Cet argent, comme les 2 M. consacrés au golf de la Gloriette, les 2,2 M. pour un boulodrome et bien d'autres dépenses non inscrites dans le programme de 2008, aurait été plus utile ailleurs. En décembre 2013, la dépense de plus d'1 M. pour le "banking", courses d'auto "Nascar" se déroulant deux jours par an a fait réagir un lecteur de la NR : *"Il y a bien d'autres façons de dépenser utilement nos impôts : aider un peu plus les sports amateurs, réaliser des salles de sports, des équipements pour les jeunes dans les quartiers seraient autrement plus utiles que d'aider des organisateurs de spectacles"*. En matière de **sport**, *"les conditions de la découverte et de l'épanouissement"* promises en 2008 semblent critiquées. Comme pour la culture, le sport populaire est délaissé au profit du sport de prestige.

De plus, subventionner des courses automobiles est très révélateur du manque de sincérité d'une soi-disant politique anti-automobile en ville. Pour l'agglomération de Jean Germain, la promotion du sport automobile est compatible avec les objectifs de son plan climat. Dans le même sens, on a vu que cette politique vise à fluidifier la circulation au centre de Tours en repoussant la pollution et les embouteillages aux entrées et sorties de la ville (page 81).

Je termine par cette belle promesse *"Les dégradations environnementales seront sanctionnées"*. Qui donc a fait abattre des centaines d'arbres sans raison ? Qui donc autorise des constructions supprimant des espaces verts ? Le coupable a-t-il été sanctionné ? Est-il trop tard ?...

12.7 Les jolis bilans frelatés (NR, etc.)

Le 19 décembre 2013, trois mois après que j'ai rédigé le bilan ci-dessus, la NR a publié le sien, titré *"Que reste-t-il des promesses de Jean Germain ?"*, basé sur le même document que celui que j'avais conservé. Etant donné le positionnement de ce journal (page 199), la conclusion n'est pas du tout surprenante : *"Au final, le bilan est plutôt positif..."*. Il est bien sûr intéressant d'effectuer une comparaison de ces deux analyses. Même si je reconnais ne pas être le mieux placé pour l'effectuer, je vais m'y risquer, davantage pour compléter ce que j'ai écrit que pour critiquer la NR, ce que je vais faire quand même, vous vous en doutez...

Le plus frappant et le plus révélateur est la multitude de points non abordés dans ce bilan, sans que ce soit indiqué : **démocratie locale, e-administration, plan vélo ambitieux, respect de l'environnement, etc.** C'est très ennuyeux quand on veut faire un bilan. Certes moi aussi, j'en ai oublié beaucoup, mais j'ai signalé en introduction que je ne traitais que les sujets environnementaux et urbains, même si j'en ai effleuré quelques autres. Quand on dispose de journalistes capables de traiter tous les sujets, de telles lacunes **sont** beaucoup plus étonnantes, surtout qu'elles ne sont pas signalées aux lecteurs. Vous aurez remarqué que pour les exemples que je viens de citer, le bilan est vraiment mauvais, j'en ai apporté de nombreuses preuves dans ce livre. Déjà à ce seul niveau essentiel des sujets traités, le traitement n'est donc pas neutre, volontairement orienté pro-Germain.

Voici les thèmes analysés et leurs titres :

- Urbanisme : ça traîne rue Nationale
- Economie : les bureaux ont poussé comme des champignons
- Transport : le tramway à l'heure
- Efforts sur les places et jardins
- Sûreté et tranquillité publique : la vidéo à la rescousse
- Enfance : tout n'a pas été réalisé
- 3^{ème} âge : la Ville renforce l'accueil des séniors au nord
- Sport et culture : un bon rythme

Je distingue d'abord des différences d'interprétation sur deux points que j'ai effleurés. Pour la culture, la NR retient que la **bibliothèque centrale** a été rénovée, sans dire qu'elle a été fermée, j'avais retenu qu'elle à été fermée pour être réorganisée. Pour la **vidéosurveillance**, la NR estime qu'elle est positive car elle aurait amené plus de sécurité. Sur quoi appuie-t-elle cette affirmation ? Rien. Et le fait que cette surveillance par une cinquantaine de caméras, sans compter celles du tram, soit "non prévue dans le programme", comme c'est écrit entre parenthèses, est-il le respect d'une promesse ? Non. Après d'autres articles allant dans le même sens, il est étonnant que la NR prenne aussi ouvertement position pour cette surveillance à la Orwell contrôlée en temps réel par des employés municipaux qui se relaient dans une salle de contrôle. Le candidat Germain aurait-il besoin de trouver des électeurs de droite ? Et pas un mot sur le coût du dispositif, qui pourtant est un facteur de son efficacité.

Pour l'économie, il n'est question que des créations de bureaux et, moins précisément, de leur remplissage. J'aurais ajouté le BTP en entier grand bénéficiaire de cette mandature. Le reste mérite probablement d'être passé sous silence si on veut un "bilan plutôt positif". Jean Germain n'est certes pas seul responsable de l'augmentation très nette du taux de chômage tourangeau en six ans. Pourtant il avait promis ceci : "*A Tours, personne ne sera laissé sur le chemin*", et aussi "*Une ville de toutes les réussites*", et j'en passe...

Pour les transports, la NR note bien sûr la ligne de **tramway**, en reconnaissant l'augmentation de prix, sans indiquer tout de même que les 433 M. officiels ne sont pas définitifs. Le bilan humain avec deux habitants morts renversés par des engins de chantier est aussi oublié. Elle signale comme positifs les **services de location**

Vélociti et Autociti, là je suis d'accord. Par contre elle oublie tous les témoignages de ses lecteurs se désolant des complications à circuler en vélo ou à pied.

La NR met l'accent sur la construction de bureaux et d'immeubles. D'accord, là dessus Germain est fort, mais autant je reproche que ça se fasse au détriment de l'environnement, autant la NR est muette sur ce sujet. Pourtant l'urbanisme c'est aussi la qualité de la vie, elle est donc oubliée. Et puis, finalement, même pour les constructions, ce n'est pas aussi brillant que ça. En 2008, il était prévu 700 logement neufs par an. Des permis de construire ont été délivrés pour 800 par an, mais "*tous n'ont pas été mis en chantier*". Pour les Deux Lions, il était prévu 2000 logements, il y en a eu 1500 et 4000 emplois, il y en a eu 2500.

Du côté des espaces verts, la NR oublie bien sûr tous les abattages d'arbres, mais aussi, c'est plus étonnant, toutes les plantations. Elle signale en création, l'extension du jardin Botanique que j'ai jugée très décevante sur mon blog (beaucoup de gazon et ouvert au bruit des automobiles...), et deux jardins en périphérie sur Tours Nord, la Grenouillère et la Chambrerie. Et le sujet glisse bizarrement ensuite sur les aménagements de places et de salles des fêtes.

Au passage, je glane quelques autres infos en vrac. En 2013, Tour(s) Plus a attribué 900.000 euros de **subventions aux compagnies aériennes**, surtout Ryanair qui a réalisé ses plus forts bénéfices cette année. De 2006 à 2011, la ville a réduit de 63% l'utilisations de **pesticides**, ce qui ne nous dit pas combien elle en emploie. Deux ou trois aliments bio sont proposés dans les **cantines scolaires** chaque semaine, très en deçà du 100% bio promis en 2008. La demande de **location en vélos** estimée à 2000 unités en 2008 n'est que de 600 à 700 par mois. Il est étonnant (enfin, pas vraiment...) que le PDU ait caché ces chiffres qui montrent que l'utilisation du vélo est nettement moins bonne que prévue. La production agricole bio aurait du prendre possession de la plaine de la Gloriette...

Je lis aussi : "*C'était le projet phare du mandat, la construction d'une quatrième maison de retraite sur le quartier Monconseil. Ouverte en 2012, l'Ehpad (90 places) comprend une unité Alzheimer*". Je compte : 4 maisons de retraites de – disons – 100 personnes chacune, avec probablement une seule unité Alzheimer, pour une ville de 140.000 habitants. Est-ce une bonne couverture ?

Quant à l'affaire des mariages chinois (page 158), évoquée sans aucun lien avec la façon de gérer la ville, elle empoisonne la vie de l'élu qui "*n'aborde pas la course à sa réélection avec la sérénité que pourrait lui conférer son bilan de mandat*".

Quelle chance d'avoir un tel média ! Et si neutre, qui classe consciencieusement les promesses en trois catégories "Tenues", "Tenues en partie" et "Non tenues"... C'est autre chose que ces blogueurs qui n'auront jamais le professionnalisme de vrais journalistes soucieux de délivrer une information objective. Bon, stop, j'avais écrit en débit de ce chapitre que je ne critiquerai pas trop la NR... Qu'elle se rassure, l'équipe du candidat Germain, et en filigrane ses journaux de propagande (page 203), feront bien mieux avec un bilan qui deviendra largement positif !

Je termine tout de même par un bravo pour le site de la NR : il a reproduit intégralement le bulletin électoral de 12 grandes pages de 2008, ce qui permet aux internautes attentifs de se faire leur propre opinion. Dommage (hé oui, je ne suis jamais content) que le journal-papier n'ait pas au moins répertorié tous les titres.

12.8 La culture instrumentalisée des maires mégalos

Avoir de "grandes idées" ou mieux encore, carrément la folie des grandeurs ne relève plus de la pathologie mais s'impose comme une qualité essentielle pour être maire, même d'une petite ville. C'est ce qu'explique le sociologue Jean-Pierre Garnier dans un article de mars 2012 du site du journal "Article 11", titré *"Aujourd'hui on attend d'un maire qu'il gère sa ville comme une entreprise"*. A partir de quelques exemples de villes européennes moyennes, il décortique les mécanismes de cette tendance forte à la démesure dans les projets urbanistiques. Notre autocrate local oublié n'est donc pas une exception.

Mon propos s'inscrit dans le prolongement de ces analyses, la dérive "mégalo" des villes est assez stéréotypée et hautement contagieuse, avec les mêmes recettes et les mêmes effets : *"Qu'est ce qu'une opération d'urbanisme prestigieuse aujourd'hui ? Un cabinet connu, un entrepreneur – si ce n'est pas Bouygues, c'est Vinci, si ce n'est pas Vinci, c'est Eiffage – et une cellule de « communication » privée. C'est le tripode de toute opération. Et les décideurs comme les créateurs se foutent de l'analyse sociologique : la population qui habite là doit dégager en périphérie, laisser sa place aux cadres à hauts revenus, à la matière grise". "Les maires PS sont presque tous comme ça. Ce n'est pas seulement une affaire d'égo, mais surtout d'« éco » : une affaire économique, une bonne affaire tout court. Aujourd'hui, on attend d'un maire qu'il sache vendre sa ville au capital et qu'il la gère comme une entreprise. La couleur politique (ou plutôt politicienne) des élus locaux importe peu". "Tous ces maires sont complètement mégalos. Je parlerais presque d'« orgasme mégalomaniaque »"*.

Il va au delà en présentant d'autres leviers : *"La thématique de la ville compétitive, est aujourd'hui l'obsession des municipalités. Pour remporter cette compétition, les villes cherchent à renforcer leur attractivité. Qui s'agit-il d'attirer ? Toujours les mêmes : les « investisseurs », d'une part, et la « matière grise », de l'autre. Autrement dit : les banquiers, les patrons de firme, les managers, les promoteurs, les cadres, les ingénieurs, les techniciens de rang supérieur... Il s'agit de dérouler le tapis rouge ou vert — développement urbain durable oblige — devant les exploités et la petite bourgeoisie intellectuelle, grosse consommatrice d'« événements culturels »"*. A Tours aussi on n'a pas fait pas dans la demi-mesure, on met les bouchées culturelles doubles : le Nouvel Olympia, le centre d'Art Contemporain, les expositions de prestige se sont développés au détriment de **l'Historial de Touraine** ou du musée du gemmail aujourd'hui disparus pour ne pas être assez "classe" et n'avoir eu aucun soutien municipal...

Le musée du gemmail était unique en son genre. Picasso, Cocteau, Braque se se sont essayés à cet art intimement lié à la ville de Tours. Comme pour l'Historial, la mairie n'a rien fait pour promouvoir ce musée, elle voulait surtout récupérer l'hôtel particulier (hôtel Raimbault) qui l'abritait pour une juteuse opération immobilière. 587 m2 de surface habitable en plein centre ville, transformés en douze logements de standing entre 230.000 et 490.00 euros chacun.

La mairie fait siennes tous les événements culturels, ils servent de matière première riche et renouvelée à son service comm'. Par contre, la culture populaire trop incontrôlable est rejetée, méprisée.

Ce que Jean-Pierre Garnier analyse dans cet article se retrouve dans l'emprise Buren que Jean Germain a imposé aux Tourangeaux, et s'il n'a pas directement utilisé la "démocratie participative" comme d'autres, il a été dans le même sens avec son puissant réseau de propagande : *"Les plus dangereux sont les zozos qui avancent masqués derrière la prétendue « démocratie participative ».* Un pléonasmе ridicule mais significatif. Il y a une expression dont ils raffolent : « Il faut que les gens s'approprient le projet. » C'est d'une hypocrisie folle. Parce que cela se passe toujours pareil, à Lyon, à Grenoble ou à Bordeaux : les habitants vivant là doivent partir parce qu'ils n'ont plus les moyens d'y résider".

Un lecteur de l'article en ligne a émis une remarque logique, anticipative et inquiétante pour l'avenir : *"Je m'étonne de ne pas trouver le terme mafia dans le texte, car là, ça en est, ça roule exclusivement pour le Capital. Il n'est plus du tout question de service public".* Faut-il nous consoler que notre "chef d'entreprise", parfois qualifié de "parrain", ne soit pas encore cité dans l'article ? Sa relative discrétion, par rapport à d'autres cadors tel Georges Frêche à Montpellier, ne le rend-il pas plus nocif ?



[1999]

Commentaire d'Hervé Buisson : c'est une réponse au journal municipal "Tours d'horizon" qui arborait en première page à peu près le même paysage. Les phrases « on ne refait pas les erreurs du XX^{ème} siècle », « le site est parfaitement mis en valeur » ont été entendues à plusieurs reprises...

12.9 Un visionnaire à rebours

Nous avons vu précédemment (page 15) combien la frontière entre visionnaire et mégalomane peut-être ténue, perméable et difficile à cerner. Pour notre Jean Germain c'est plus facile, il s'est trompé d'époque, et s'il s' imagine visionnaire il est à la traîne. Certes il dispose d'une large presse locale et municipale à sa botte

pour le conforter dans ce rôle, mais on sent que c'est laborieux. Son atout maître c'est la déliquescence de la classe politique locale. En l'absence d'opposition et en ayant embarqué Les Verts dans son char Royal il peut en effet donner l'illusion du visionnaire. En fait comme tous les maires dans toutes les villes grandes et moyennes, il dilapide l'argent public dans les grands projets inutiles : tramway identitaire, tours totémiques, grand hôtel pour la Jet Set... Bref ce sont les vieilles recettes du siècle passé, la ville vendue aux investisseurs s'enlaidit à vue d'œil.

Un visionnaire a les idées claires, tournées vers l'avenir et peut surprendre par son originalité. Ce n'est pas toujours réussi pour autant, Brasilia est considéré par Michel Ragon comme une "erreur monumentale" (titre de son livre de 1971) et Mike Davis en dit autant pour le Dubaï d'aujourd'hui ("*Le stade Dubaï du capitalisme*", 2007). Notre petit timonier navigue à vue en fonction des opportunités. Ses incohérences apparentes, ses changements de cap ne doivent pas tromper, il est téléguidé par le marché, pas du tout par les objectifs déclarés de son PLU. Il n'en privilégie qu'une des quatre orientations, celle de la "*Ville attractive et rayonnante*" (notion subjective...), les trois autres sont négligées, celles du "*Mieux se déplacer*", de la "*Ville d'accueil et de mixité*" et du "*Harmoniser la ville et la nature*".

Pour que tout ce remue-ménage ait un sens, il faudrait remonter aux "Trente Glorieuses", quand la volonté de bétonner et minéraliser était considérée comme visionnaire, en connexion avec un boom démographique qui a disparu. Au XXI^{ème} siècle, les années béton, barres d'immeuble et tours de l'époque Pompidou, sont révolues. Le mythe de la croissance économique est derrière nous, usé jusqu'à la trame, il n'est même plus certain qu'il puisse encore divertir le peuple.

Pour le tramway, Jean Germain a suivi la mode (page 76) et, non content de se faire refourguer la plus grosse et chère machine, il y a rajouté un luxe frelaté à décorum Buren. Alors qu'il avait la possibilité de connecter l'agglomération sur sa périphérie en utilisant le tram-train, nouveau moyen de transport si bien adapté à l'étoile ferroviaire tourangelle, il a fait du tramway une navette entre deux parkings relais intégrés dans le réseau des rocades. Ainsi les entrées et sorties de ville sont toujours engorgées d'automobiles

12.10 1995 et 2013, les Tourangeaux en ont ras-le-bol

J'ai à plusieurs reprises évoqué le règne précédent du premier "Roi Jean", Jean Royer maire de 1959 à 1995. Son successeur Jean le second sait habilement lui rendre hommage. Il règne dans la continuité de son prédécesseur, même si les deux personnages sont de caractère très différent. Les Tourangeaux sont à la fois fidèles à un élu qu'ils ont appris à connaître, méfiants pour son adversaire moins connu et clairvoyants sur les dérives municipales. Les deux premiers facteurs priment généralement sur le troisième pour permettre la réélection du sortant. Sauf en 1995 où trop c'était trop et Jean Royer avait fini par être déboulonné de son piédestal. Ce ras-le-bol, je le retrouve en 2013, avec une évolution urbanistique sévèrement décriée, une minéralisation choquante, un patrimoine végétal trop souvent malmené, des projets immobiliers dans tous les sens, des complications pour se déplacer et une propagande abrutissante ; surtout pour ce tramway dont le succès est plus timide que prévu.

Jean 1er dans sa dernière mandature avait pareillement "pété les plombs" pour une plaine de la Gloriette à urbaniser malgré les risques d'inondation et pour son prestigieux Centre des Congrès Vinci, de l'architecte Jean Nouvel, dont le montage financier s'est avéré très mauvais, endettant la ville pour trop longtemps, comme le tramway de Jean II endette l'agglomération pour très longtemps.

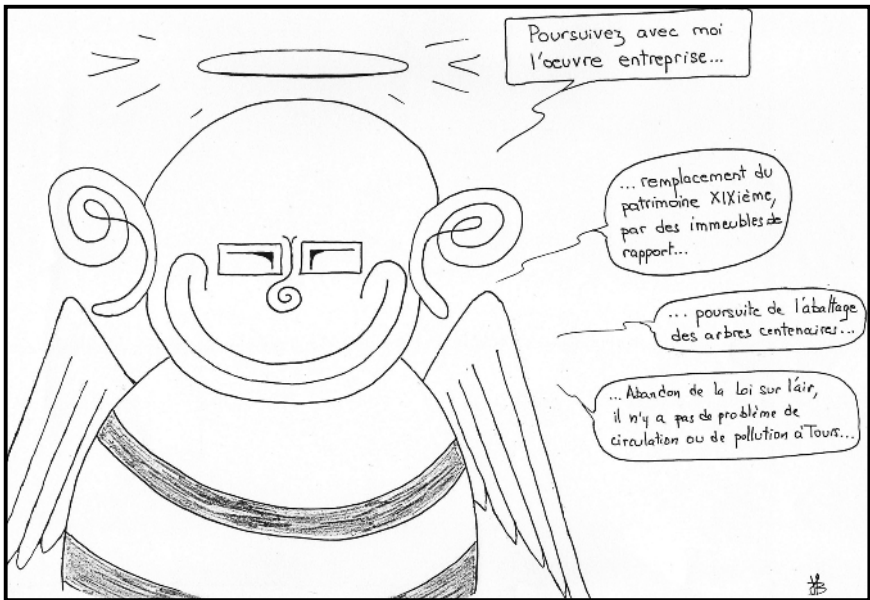
Avec **la candidature de Tours au titre de "capitale verte"** de l'Europe en 2016, un correspondant m'a écrit : *"Il n'y a pas de limite à la tartufferie, plus c'est gros, plus ça passe, c'est du Berlusconi light, version « douceur tourangelle. »"*.

Tous ces excès heurtent les habitants par nature modérés. Même les militants du Parti Socialiste sont gagnés par le ras-le-bol. Sur 363 militants inscrits à Tours, seuls 110 ont daigné se déplacer pour voter et 89 d'entre eux ont voté pour une nouvelle candidature de Jeannot (les 21 autres bulletins étant nuls, chiffres de la NR du 16/10/2013). Cela fait 25 %, une popularité en berne et une image qui s'effrite chez ceux qui le connaissent le mieux, là où personne n'ose s'opposer à lui. La "jurisprudence Bérégovoy-Balladur", règle non écrite inventée en 1992, qui avait conduit à la démission de Renaud Donnedieu de Vabres de son poste de ministre délégué aux affaires européennes un mois après sa nomination en 2002, ne s'applique pas à l' élu local, aussi cumulard soit-il.

A.M. Delahaye s'en étonne sur le site Mag'Centre le 5/11/2013 : *"La jurisprudence Jospin dans l'affaire, que devient-elle ? Il semble qu'elle ne concerne que les membres du gouvernement qui ont pour ordre de démissionner dès lors qu'ils sont inquiétés par la justice. Pour les autres élus, pas de problème ... Ils peuvent continuer à vaquer à leurs occupations électorales comme ils veulent. Et tant pis si l'image des politiques en prend encore un coup ! Tant pis si l'affaire Cahuzac semble déjà oubliée ! Tant pis si la volonté affichée de moraliser la vie politique est à nouveau mise de côté au profit de ... De quoi au fait ? De l'intérêt général ? Certainement pas. De la victoire du PS coûte que coûte ? Il faudrait encore en être sûr ! De l'intérêt particulier des uns et des autres ? Vous n'y pensez pas ..."*.

Le mis en examen n'en a cure, il vient d'accrocher une belle prise, Pierre Commandeur est prêt à entrer dans sa nouvelle équipe municipale (NR du 28/12/2013). Ce membre du Modem est animateur de l'association Anticor à Tours, association de lutte contre la corruption.

En 1995, Jean Royer s'était aussi heurté à une accumulation de contrariétés, avec en premier lieu son ancien premier adjoint Michel Trochu qui s'était présenté en adversaire, provoquant une triangulaire. Jean Germain situé au milieu de l'échiquier politique maîtrise mieux sur sa gauche l'unité de sa majorité et, sur l'autre bord, comme un fait exprès, la discorde de son opposition lui sert de stabilisateur. A l'approche de l'échéance électorale de 2014, ses adversaires de l'UMP et de l'UDI ont toutefois réussi à se réunir sur le nom de Serge Babary, qui apparaît jusqu'ici trop timoré pour menacer l'équipe en place et présager d'une véritable rupture avec les méthodes actuelles. Il bénéficie tout de même du piètre bilan de son adversaire (page 167), de l'avantage de l'âge, un peu avancé, qui le rendrait maire de transition plutôt que troisième monarque, ce qui rassurera les électeurs, et d'un atout judiciaire dont j'ai déjà parlé, mais qui a pris de l'importance....



[2004]

12.11 Accro au pouvoir, malgré une mise en examen

La mise en examen de Jean Germain fin octobre 2013 pour **l'affaire des mariages chinois** (page 158) m'amène à compléter les propos précédents. Cette inculpation est dans la continuité des précédentes, celle de sa collaboratrice Lise Han, celle du directeur de l'office de tourisme et celle très proche du directeur du cabinet du maire. Ils ne pouvaient guère avoir agi de leur propre chef. L'impunité sénatoriale votée fin mai par le sénat avait eu très mauvais effet, la mise en examen aurait pu mieux passer dans la population. Mais sa révélation a été tellement déplorable que l'effet fut inverse.

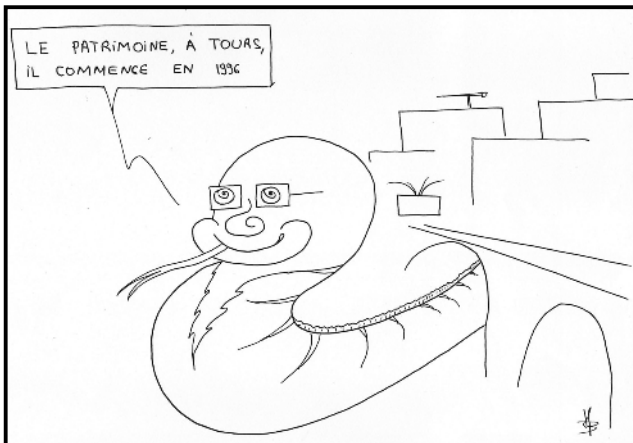
C'est la veille du grand week-end du 1^{er} novembre que les avocats du maire ont annoncé que leur client était mis en examen pour "**complicité passive**". Ce chef d'inculpation était étrange, inconnu... Ces mêmes avocats évoquaient "*une forme d'engagement politique problématique*" de la part des juges. D'après la NR, ils agitaient en termes à peine voilés la thèse du complot. Jean Germain, qui quelques semaines plus tôt avait dit s'être "fait avoir" par sa collaboratrice, apparaissait comme une malheureuse victime. Et puis ce n'était pas bien grave, "*Les infractions qui lui sont reprochées sont formelles et subalternes*". L'avocat de Lise Han, lui, avait compris que "*Voilà une infraction très nouvelle. Je constate que la mise en examen de Jean Germain intervient en catimini contrairement à celle de ma cliente*".

Quelques jours plus tard, le 4 novembre, la NR apprenait aux Tourangeaux que le chef d'accusation était double : le **complicité de prise illégale d'intérêt** et le **détournement de fonds publics**. C'était beaucoup plus lourd que la gentilette "complicité passive", dont l'effet s'est retourné comme un boomerang sur ses

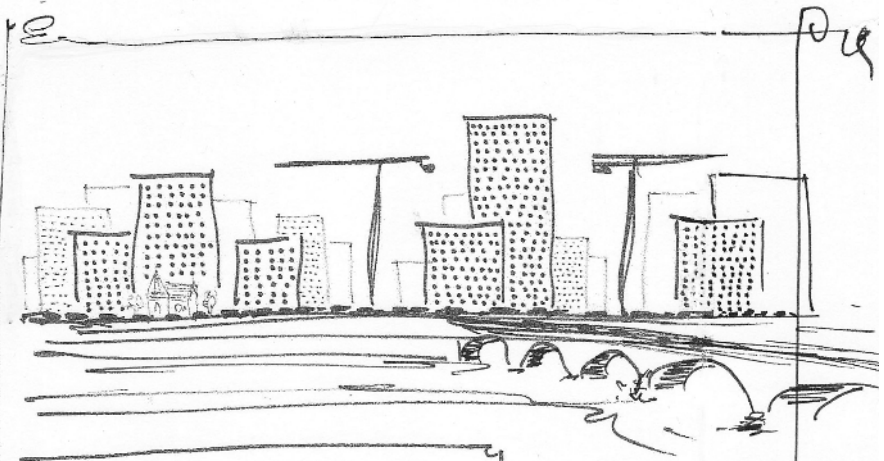
instigateurs. Parmi les commentaires de lecteurs de la NR, pour une fois allant tous dans le même sens, on lisait : "*Une chose est sure, ses avocats ont, eux, manigancé pour minimiser cette affaire*", "*Il pourra de manière certaine remercier ses réseaux, notre maire*", "*Jean Royer était un cumulard de première mais au moins sa carrière politique n'aura jamais été marquée par le sceau de l'infamie (provisoire ou non) de la mise en examen*", "*Mais pour qui voter ? M. Briand a bien préparé le terrain pour que M. Germain, avec qui il s'entend si bien à l'agglomération, puisse faire un nouveau mandat. Pitoyable gauche, écœurante droite...*", "*Si cela ne s'appelle pas prendre les Tourangeaux pour des imbéciles*".

Il est vrai que pour dégager en touche, le maire est un as. Début octobre 2011, dans un entretien sur TV Tours, il avait été jusqu'à déclarer à propos de sa collaboratrice Lise Han d'origine Taïwanaise : "*Faudrait pas faire non plus de racisme*" !... Depuis, comme une victime de cabale, en apparence indéfectiblement soutenu par sa majorité, Jean Germain l'immaculé s'accroche au pouvoir en s'estimant irremplaçable, comme l'était Jean Royer en 1995. "*L'autocrate bunkérisé*", selon le mot de L'Expansion de novembre 2013, se représente une fois encore aux élections municipales. Ce n'est pas un schisme dans sa majorité qui le menace, c'est cette mise en examen et il n'est pas sûr du tout qu'il gagne au change... Son adversaire Guillaume Peltier, soutenu par Philippe Briand, ayant été écarté, l'occasion se présente de se libérer un peu d'une classe politique agglutinée sur la spéculation immobilière.

Alors que L'Expansion de Novembre 2013 titre "*Usure du pouvoir, repli sur soi, vilaines affaires...*", L'Express du 13 février 2013 intitulait son dossier "*La rançon de l'omnipotence*" et rapportait les propos de Sophie Auconie, conseillère municipale et députée européenne, évoquant un précédent qui pourrait se révéler pertinent : "*Jean Germain tient Tours comme Jack Lang avait le sentiment de tenir Blois, avant que les électeurs ne le chassent, en 2001*". Le contexte tourangeau est toutefois différent, le pouvoir flamboyant du roi Jack est moins irritant que l'emprise feutrée du roi Jean le second. Les Tourangeaux vont-ils enfin créer la surprise et sortir de la manipulation continuelle dont ils sont devenus dépendants ?



[2003]



Faut faire table rase,
Pour faire
De bonnes affaires.
Pour faire table rase,
Un bon maire
C'est d'enfer,
Pour faire table rase,
Même la guerre
Reste loin derrière...



13 Dysfonctionnements administratifs et territoriaux

13.1 Un exemple de permis de construire abusif

Puisque citoyens et élus ont trop souvent des intérêts différents, que fait l'administration municipale quand elle a à choisir ? Est-elle capable d'agir avec indépendance d'esprit en fonction du respect des règles municipales qu'elle est censée appliquer ? Nous allons d'abord nous en rendre compte sur un exemple que j'ai été amené à approfondir puisqu'il se trouve à ma porte. Il s'agit d'un permis de construire délivré pour un terrain situé derrière chez moi, dans le quartier Velpeau.

Il y a deux volets. Le premier concerne l'attitude indélicate d'un promoteur pressé qui a lancé la vente avant même l'échéance de l'affichage réglementaire, l'affiche étant restée en place 8 jours au lieu de deux mois pour s'être détachée par mauvais temps. En le niant, il interdisait aux riverains non avertis, et pour cause, de lancer des recours dans les délais. Il avait été jusqu'à cacher qu'il avait certifié le début d'affichage, le 24 janvier 2013, par huissier, si bien que lorsque j'ai déposé un recours gracieux à la mairie, après avoir attendu un mois et demi pour rencontrer un ingénieur de la ville, je suis tombé des nues quand j'ai appris que le recours n'était pas du tout étudié à cause de ce constat montrant que j'étais hors délai.

J'ai dû alors batailler pour amener des témoignages et éléments de preuves prouvant que l'affichage avait été interrompu. D'autres riverains ont aussi déposé un recours gracieux auprès de la mairie. Celle-ci a pris en considération nos témoignages, nous a reçu par deux fois. Elle a même envoyé des accusés de réception aux recours. Elle n'a certes pas pris explicitement position sur la validité de l'affichage, estimant que c'était à la Justice de le faire, mais elle n'a pas fait obstruction et a accordé un crédit à nos témoignages. Il est vrai qu'elle disposait de quelques indices lui permettant de savoir que nous étions dans le vrai. Quant au promoteur, il s'est enferré dans son mensonge, m'assignant devant le juge des référés pour diffamation, injures et désinformation (rien que ça !) parce que j'avais dénoncé ses agissements sur mon blog en considérant qu'il avait agi comme un filou. Même en gommant son affichage incorrect, ce qui est très révélateur, même en oubliant que j'avais proposé de changer les termes de mon blog, il échoua dans sa tentative de censure, comme il devrait échouer à poursuivre son projet, nous allons voir pourquoi.

Le second volet porte sur le permis de construire lui-même, très abusif. **Il rase un grand espace vert**, le plus important détruit depuis 30 ou 40 ans dans le quartier. Il met en place un immeuble très profond générant des vis-à-vis et plongeant dans l'ombre des fenêtres, cours et jardinets déjà peu ensoleillés, sans parler des désagréments annexes de bruit et de stationnement. Et, comme si ça ne suffisait pas, il impose en plus la présence de trois maisons en plein cœur de l'îlot, ce qui est vraiment exceptionnel. Au point que le commissaire-enquêteur du PLU voulait même l'interdire dans sa recommandation n°12 (page 130).

A l'évidence la disposition suivante 11.1.1 du PLU (pour la zone UC concernée) n'était pas respectée : *"Les constructions, par leur situation, leur implantation,*

leur architecture, leurs dimensions ou leur aspect extérieur ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux environnants ainsi qu'aux sites et aux paysages naturels ou urbains. De plus, dans leur composition, elles doivent traduire le parcellaire existant".

Je me suis trouvé face à un ingénieur de la ville qui m'a brillamment démontré que toutes les contraintes chiffrées du PLU étaient respectées. Je peux même dire qu'elles étaient pleinement exploitées au point que dans cet espace il n'était pas possible d'ajouter un 18^{ème} logement aux 17 en place. Et il en concluait que le PLU était respecté et que mes arguments étaient rejetés, dont le 11.1.1.

Je suis encore outré de cette façon de prendre les administrés pour des imbéciles à qui on doit fermer le clapet. S'il avait dit que son travail d'ingénieur se limitait à l'aspect technique des choses, et que la prise en compte du 11.1.1 était de nature plus politique et dépendait du conseiller municipal adjoint à l'urbanisme, je l'aurais compris, il aurait été dans sa rôle. Là, il ne l'était pas. Agit-il ainsi sur son initiative personnelle ou sur ordre ?

Il y avait quand même une contrainte chiffrée non respectée, un mur de 6,80 mètres qui n'aurait pas dû dépasser 6 m. Qu'à cela ne tienne, l'ingénieur biseauta le toit à 45 degrés de 6,80 m à 6 m sur le bord et affirma que l'architecte le prendrait en compte. Comment un employé municipal peut-il ainsi travailler pour une société privée ?

Nous nous sommes donc tournés vers M. Devineau, adjoint à l'urbanisme. Le connaissant, je ne me faisais guère d'illusion, mais il nous fallait tout essayer, il est directement concerné et nous avons de solides arguments. Il a fallu insister pour être reçus. Il s'est montré inflexible sur tous les sujets. J'ai appris qu'il avait eu la même attitude pour d'autres permis de construire.

Il a quand même dépassé les bornes sur un sujet mis en exergue par l'AQUAVIT : nous sommes **en zone inondable, près d'une digue**, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) interdit d'y construire, le PPRI (Plan de Protection des Risques d'Inondation) en cours de révision s'oppose aux maisons individuelles et la ville prend des précautions plus grandes dans le quartier des casernes, pourtant moins concerné par les inondations. Le risque est ici aggravé par le passage du ruisseau de l'Archevêché, enterré, qui n'est même pas mentionné sur le permis de construire et sa demande. J'avais préalablement exposé cela précisément par écrit et j'avais demandé des réponses précises. Alain Devineau nous a répondu qu'il en avait parlé avec le Directeur des Territoires et avec un directeur de la Préfecture et que cela ne posait pas problème. Quand je lui ai demandé de me fournir des éléments écrits, il a répondu qu'il n'en avait pas et que le sujet était clos.

Nous avons donc été contraints de passer à l'étape du recours en contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans, procédure lourde et délicate. Dernièrement, j'ai découvert un article de la NR de 1999 qui montre qu'à cette époque là, la mention des ruisseaux enterrés sur les permis de construire était obligatoire. Pourquoi n'y est-il plus fait mention en 2012, alors que les risques d'inondation ont été revus à la hausse ?

A part le cas très particulier de l'affichage contesté, tout cela montre qu'en matière de permis de construire, la mairie est pleinement au service des promoteurs et pas du tout à celui des habitants. Plutôt que de privilégier la qualité de vie en protégeant et entretenant un patrimoine naturel arboré, les édiles pris dans la spirale d'un pouvoir toujours plus puissant préfèrent opérer un entassement perpétuel de futurs contribuables permettant d'accroître sans cesse les recettes fiscales locales.

13.2 Le semblant de lutte contre la pollution autoroutière

L'autoroute A10 passe en plein cœur de l'agglomération tourangelle, entre Tours et Saint-Pierre des Corps. En 2004, l'Institut de Veille Sanitaire estimait que la pollution générée provoquait par an 11 hospitalisations pour motif respiratoire et 34 pour motif cardiovasculaire. L'estimation à long terme était de 61 décès par an. La situation s'est ensuite sensiblement aggravée. Alors que l'Europe impose un taux maximum de 40 microgrammes de dioxyde d'azote (NO₂) par m³, ce taux était de 55 microgrammes par m³ en 2011, soit 10 microgrammes de plus par m³ qu'en 2009 et 2010.

Jean-François Hogu, de la SEPANT, déclarait alors : *"Cette pollution existe depuis 2009, mais depuis, personne n'a rien fait, aucune décision n'est prise. Des gens vivent dans ces zones polluées, mais les pouvoirs publics font comme s'ils n'existaient pas. Pour l'instant, les quelques "mesurettes" qui ont consisté à réduire la vitesse sur l'autoroute ont amené un autre problème, celui de l'augmentation du nombre de voitures. On tourne en rond"*.

Par le CVL et par l'enquête publique sur le PLU, j'ai essayé d'agir sur deux facteurs. D'abord interdire les **constructions d'appartements d'habitation au bord de l'autoroute**, comme un programme immobilier de 2010 à Tours Sud. Ce qui m'apparaît comme un impératif de santé publique n'a pas retenu l'attention du commissaire enquêteur. Il y a heureusement très peu d'espaces constructibles disponibles de ce type, mais il pourrait s'en libérer...

Ensuite, j'ai souligné que la présence d'une **barrière végétale** permettrait une certaine dépollution de l'air, tout en protégeant légèrement aussi du bruit. J'ai fait une étude précise prouvant qu'il est possible d'agir en ce sens, notamment en réduisant la largeur de la rue d'Estienne d'Orves, peu utilisée. A mon sens, cela aurait pu être inscrit dans le PLU, sur un couloir longeant l'autoroute. Là aussi, le commissaire-enquêteur n'a pas voulu contrarier la mairie.

Toutefois, grâce à l'aide de Bruno Olivier, membre du CVL-Est oeuvrant dans un groupe de travail sur la qualité de l'air, le service des parcs et jardins a arboré en 2011 une plate-bande gazonnée d'une longueur de 100 mètres environ, située derrière l'école Raspail, dans le quartier de Beaujardin. Pour un début, c'était un beau projet comportant une trentaine d'arbres, des aulnes, 12 de grande taille et 18 de taille moyenne ou petite. Sauf qu'il n'y eut pas de suite. Et 5 de ces arbres sont morts sans être remplacés. J'ai aussi regretté qu'une trouée ait été réalisée au centre du double alignement pour des raisons esthétiques, alors que je considère cette plantation comme d'abord sanitaire. Et cela permettra de faire passer le bruit dans

le futur mur de verdure... Enfin, pour une fois qu'un service municipal, que je critique sévèrement par ailleurs, faisait un effort, je ne peux que le signaler.

Des réunions organisées par la Préfecture d'Indre et Loire se poursuivent régulièrement pour contenir cette pollution, sans effet. Il est vrai que cela dépasse les volontés locales. Il faut pourtant vivre avec cette pollution, la contenir. Donner une priorité à une sorte de ceinture verte limiterait un peu les dégâts, mais il y a des impératifs contraires très locaux qui donnent priorité à la construction plutôt qu'au verdissement...

La Préfecture, le ministère, l'Europe ont pourtant autorité pour obliger la ville à agir, ils ne le font pas. Sur le site carfree.fr en février 2013, Alain Rouillon, un habitant de St Pierre des Corps excédé par les **tergiversations de l'administration**, décrit le ballet des irresponsables : "*Vous êtes la préfecture. Vous êtes en charge du dossier. Vous noyez le poisson. Vous convoquez des associations, des élus, des organismes divers. Vous faites des réunions. Ça dure, ça dure (depuis plusieurs années...). Ça décide de quoi ? De rien. Vous êtes la ministre de l'écologie. Vous êtes le garant des lois républicaines. La boulette est envoyée au voisin qui de toute façon est chargé du climat et de l'énergie, ce qui n'a pas grand rapport avec la qualité de l'air. Mais bon, tant qu'on prend bonne note et qu'on passe à son voisin, on mérite son salaire. Vous êtes l'Europe. Vous êtes à l'écoute des citoyens et franchement, vous ne votez pas des directives pour le fun. On peut donc vous écrire en français, on sait que même si vous parlez polonais, allemand ou danois, vous serez à notre écoute et que les Etats qui ne respectent pas les lois européennes ont intérêt à faire gaffe. Pourquoi ne pas réfléchir à une petite dérogation ? Somme toute, c'est pas parce qu'on partage vos préoccupations, qu'on a décidé de faire appliquer strictement les directives européennes*".

Le 8 avril 2013, Alain Rouillon intervient à nouveau : "**Le maire de Tours trouve une idée géniale.** L'autoroute n'est pas jolie et il faut faire d'un mal un bien. Alors que faire ? La recouvrir à certains endroits. Par des panneaux solaires, des parkings ou je ne sais quoi. D'ailleurs le maire de Tours ne sait pas non plus. C'est juste une nouvelle lubie. Un trait de génie d'un élu potentat sans idée. On se réveille le matin, on a une idée de con, on la balance. Faut pas chercher plus loin. Cofiroute, le gestionnaire de l'autoroute trouve l'idée plutôt bien. Eux aussi ne sont pas à une idée près pour foutre le monde en l'air. Tant que y'a du fric au bout, le reste compte peu. Le pire est à venir. Les verts locaux trouvent l'idée très bien aussi. Eux qui sont pour la démocratie participative, que font-ils ? Ils demandent aux habitants ? Non. Ils demandent aux associations qui participent aux réunions sur la qualité de l'air ? Non. Ils décident entre eux. Alea Jacta Est. L'important, c'est d'avoir des idées, pas que celles-ci soient bonnes". Comme quoi la mairie s'intéresse quand même à cette pollution autoroutière, mais de quelle façon... Le maire et les Verts sont depuis très discrets sur ce projet de non-réduction de la pollution qui n'a toujours pas été vraiment abordé dans les réunions sur la qualité de l'air, là où il aurait dû être traité en premier. En novembre 2013, le commissaire-enquêteur du PDU a porté l'estocade finale à la lubie mégalo-maniaque : "*Couvrir partiellement cette autoroute au niveau de l'avenue*

Pompidou interpelle par son irréalisme et son efficacité douteuse. Elle revient à construire un tunnel sur un pont. Une première mondiale !"

En fin de compte, après toutes ces dérobades, il est révélateur que le seul aménagement prévu soit l'élargissement de l'autoroute. J'en ai parlé dans un chapitre précédent (page 138) en montrant la complicité de l'Etat avec Vinci-Cofiroute.

13.3 Open data, pour la transparence des données publiques

Les "Données ouvertes", en anglais "Open data", se développent à l'échelle de la planète sur les sites Web des collectivités territoriales et administratives. Wikipédia, l'encyclopédie libre, explique que *"L'ouverture des données est une philosophie visant à rendre certaines données accessibles à tous et s'affranchir des restrictions imposées par les licences payantes parfois mises en place par les personnes publiques ou autres formes de contrôle qui en limitent notamment l'exploitation et la reproduction."*, *"Elles s'inscrivent dans une démarche plus vaste de transparence et de participation des citoyens que l'on retrouve dans toutes les politiques d'ouverture des droits"*, *"La libération des données publiques connaît un regain d'intérêt dans le secteur public qui multiplie les mesures en faveur de davantage de transparence vis-à-vis des citoyens et vise à satisfaire leur volonté de participer à la vie de la Communauté et d'exercer leur droit d'être informé."*, *"Le terme Open est défini comme la liberté d'utiliser, de réutiliser, de redistribuer plus ou moins librement l'œuvre originale."*

Plusieurs villes françaises ont commencé, dont Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Paris, La Rochelle, Rennes... D'autres villes s'y préparent, mais pas encore Tours, ou très peu sur le site de la ville. Le "Collectif pour l'Open data en Touraine" et l'association AQUAVIT en font la promotion.

Le bilan qu'en présente l'AQUAVIT sur son site n'est pas brillant : *"On dispose tout juste des compte-rendus des conseils municipaux, seule la date du prochain est indiquée. Il manque de nombreuses informations par rapport à Bordeaux, les budgets par année et par nomenclature, la carte scolaire, les limites de quartier..."*. En élargissant le sujet : *"Les logiciels open source s'accordent bien avec l'open data, mais la mairie préfère la bureaucratie de systèmes propriétaires, notamment dans l'utilisation de ses diaporamas."*

Et en conclusion : *"Nous déplorons que la municipalité tourangelle ne pratique pas l'ouverture et le dialogue avec les habitants. Tant que nous ferons ce constat, l'open data n'entrera pas vraiment dans notre cité. L'AQUAVIT souhaite bien sûr l'avènement de cet esprit d'ouverture."*

Ces dernières années, nous n'avons senti aucune volonté de la part de la municipalité tourangelle pour pratiquer progressivement l'open data. Si les dossiers d'enquête publique sont maintenant disponibles sur le site de la mairie et si on peut répondre par mail, c'est parce qu'une directive l'a imposé au plan national. Les dossiers d'enquête disparaissent une fois l'enquête terminée.

L'AQUAVIT garde quelques-uns de ces documents. Son site est ainsi le seul endroit sur la Toile où on trouve les dossiers du PLU de Tours ou les permis de construire. Du côté du site de la préfecture d'Indre et Loire, la situation est bien

meilleure, sans être excellente puisque les arrêtés préfectoraux ne s'y trouvent pas. A défaut de volonté locale, il y a tout de même une volonté nationale qui va amener des améliorations. Une ordonnance du 19 décembre 2013 institue un "portail national de l'urbanisme" qui rassemblera sur l'ensemble du territoire tous les documents d'urbanisme, en premier lieu les PLU, avec mise en application au 1^{er} janvier 2016. Progressivement, va-t-on assister sous cet angle à la régression d'une volonté administrative d'opacité et d'un mépris des citoyens encore trop présents ?

13.4 Risques d'inondation, les freins à la protection

Nous avons déjà vu, avec la pollution autoroutière (page 182), le ballet des administrations se renvoyant les responsabilités sans rien décider et finalement laisser faire. On était dans les risques artificiels de la civilisation automobile. Nous allons voir d'autres faiseurs de pirouettes juridico-administratives se jouant des contraintes techniques et des contrôles de sécurité élémentaires, sans égard pour les citoyens que nous sommes. Là encore s'empresse au service du Dieu Béton une nébuleuse de complicités à l'œuvre dans les arcanes de "l'autorité publique". Commençons par le risque de catastrophe naturelle. Nul n'ignore que la ville de Tours s'est construite dans le lit commun de la Loire et du Cher, même si avec le temps le souvenir des grandes crues du XIX^{ème} siècle (1846, 1856, 1866), sans précédent, s'est effacé des mémoires. Jean Royer parlait de Mésopotamie tourangelle. En annexe, je rappelle ce que fut la grande inondation de 1856, page 239.

Sur Tours, les risques d'inondation ne peuvent pas être ignorés et au niveau administratif ils sont traités par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne de 2010 et par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Loire Val de Tours / Val de Luynes. Ce dernier, de plus de dix ans doit être révisé en 2014 au plus tôt. En principe, ces deux documents fondamentaux sont opposables, notamment au SCoT et aux PLU des communes concernées. Des études de danger sont actuellement en cours afin d'évaluer objectivement le risque. Dans cette attente, des mesures conservatoires sont imposées par le biais du SDAGE et de prescriptions préfectorales.

Les risques sont revus à la hausse : *"Le centre-ville de Tours serait dans un PPRI révisé, classé pour l'essentiel en aléa fort, alors qu'il est en aléa faible ou moyen dans le PPRI actuel"* (page 49 du Rapport de présentation Partie 2 PSMV 2013). Les raisons en sont différentes pour chacun des deux cours d'eau. Pour la Loire, le creusement du lit, qui atteint la roche, sape les fondements des digues et les fragilise. Sur le Cher, le lit n'est plus entretenu depuis 15 ans, et l'envasement est important, il a notamment conduit à fermer le plan d'eau qui servait à des compétitions d'aviron.

Du fait de leur compétence et de leur raison morale, la SEPANT et l'AQUAVIT sont très attentives à ces risques et à leur prise en compte dans les projets d'urbanisme. La façon dont la mairie de Tours applique les recommandations du SDAGE et du PPRI apparaît incorrecte, au moins par ses lourds silences et le manque de transparence publique. Je l'ai signalé sur un exemple de permis de

construire (page 180) et l'AQUAVIT l'a constaté lors de dépôt d'un recours pour des constructions dans le quartier des Deux Lions.

Dans ce récent quartier des Deux Lions, construit sur la plaine alluviale du Cher au début des années 1990, la situation apparaît particulièrement critique. Les importants remblaiements effectués sur plusieurs mètres d'épaisseur ont été prétexte vers 2009 à **une déclassification en catimini de la digue** qui borde le quartier. Elle a carrément disparu des documents préfectoraux et communaux ! Pourtant, elle n'a pas bougé, elle est toujours là. Ce remblai aggrave à la fois les risques d'infiltration et de surverse en un lieu où le lit se rétrécit et rencontre l'obstacle de plusieurs ponts au tablier très bas. Cette disparition administrative de digues tombait à pic, l'homme de paille du BTP en poste à la mairie avait justement d'importants projets de construction et cela permettait de le faire sans étude de danger. Il peut être tranquille puisque après la tempête Cynthia de 2010 on sait que les maires ne risquent pas grand-chose, y compris s'il y a mort d'homme.

La construction en 2012 du pont du tramway sur le Cher n'a fait qu'aggraver le risque, puisque la base du tablier est calée nettement en dessous du niveau des digues et des cotes d'inondation retenues dans le PPRI en cours de révision. Le Tribunal Administratif d'Orléans n'a rien trouvé à y redire, malgré le recours engagé par François Louault.

Il faut bien comprendre que même s'il n'est pas son objectif premier le *principe de précaution* inhérent au PPRI amène à "*freiner l'urbanisation des vals*", et donc entraver les affaires à l'encontre de la volonté de la municipalité de Tours de densifier à outrance. Le commissaire enquêteur du PLU s'en était d'ailleurs inquiété dans sa recommandation n°6 (page 130). La mairie a refusé de la prendre en compte. Quant à la préfecture, elle laisse faire.

Les dernières études préparatoires à la révision du PPRI semblent tabler sur une cote maximum des crues à Tours de 50,80 mètres contre 50 mètres dans l'ancien PPRI. Une telle cote signifierait la submersion de toute la rive gauche du Cher, quartier des Deux Lions inclus.

Sur le site de l'AQUAVIT, on lit : "*Le compte-rendu de la 3ème réunion du Comité de Pilotage des Etudes de dangers (avril 2011) contient également des informations alarmantes, et jusqu'ici cachées aux populations exposées. « La D.D.T.37 remarque la fermeture du lit du Cher au droit du remblai des Deux-Lions du fait de l'extension des îles et de l'alluvionnement ». L'étude morphodynamique du Val de Tours fait apparaître des évolutions redoutables. « La présence de la jussie sur l'ensemble du Cher au droit du Val de Tours rend l'entretien du lit difficile et favorise sa fermeture »... « Une zone sensible située au cœur de la ville de Tours avec une réduction importante du lit endigué et d'anciennes ballastières qui pourraient être capturées par le cours d'eau (Cher) provoquant une attaque des digues en cas de crue ».*"

Des appels ont pourtant été lancés, notamment par la préfecture de région, autorité environnementale, mais la préfecture d'Indre et Loire et la mairie de Tours font la sourde oreille, comme les ministères concernés. Le préfet de région lui-même ne veille pas à l'application de ses recommandations. On comprend que l'origine des

décisions de bétonnage en zones inondables est situé très en amont de ce petit monde de technocrates. Même pas une réponse, passez votre chemin empêcheurs de bétonner en rond. Les responsabilités se diluent à l'infini dans les arcanes des pouvoirs administratifs, personne ne veut se mouiller et encore moins être éclaboussé lorsqu'une crue centennale inondera des quartiers.

Ce qui s'est passé à La Faute sur Mer en 2010 n'a pas servi de leçon, enfin c'est plutôt le contraire : aucun risque de poursuite sérieuse, au pire une fin de carrière prématurée pour l'homme de paille local, tout baigne pour le pouvoir. Par un subtil jeu d'ouverture de parapluies, l'administration avait échappé à toute responsabilité, le maire ayant servi de fusible. Pour le BTP avec un grand chantier de déconstruction et possiblement dans le futur des constructions sur pilotis **les affaires continuent.**

L'opacité est totale et entretenue, les médias, le soi-disant quatrième pouvoir, ne s'en préoccupent pas, comme si les citoyens n'étaient pas concernés... En fait il faut réfléchir à contre-courant en ayant conscience du pouvoir réel. Personne dans l'administration n'a le courage de se jeter à l'eau pour faire barrage et entraver le rouleau compresseur du BTP.

Toutefois, ce barrage pourrait ne pas rester étanche. Les reculs de calendrier ne sont pas extensibles, les études de danger en cours vont finir par être publiées, des indices le montrent, comme cette hauteur de 50,80 mètres imposée par la DDT pour le 1^{er} étage d'un récent permis de construire ou comme l'acceptation par le SCoT de la "*proportionnalité entre l'intensité urbaine et le niveau de risque*". La révision du PPRI va arriver et elle renforcera probablement le SDAGE. Alors les autorités auront beaucoup plus de mal à fuir leur responsabilité. Elles auront tout de même réussi auparavant à densifier le plus qu'elle le pouvaient en zone inondable à haut risque.

13.5 Pont Wilson, un manque de précautions

Le pont Wilson, surnommé "pont de pierre", a été achevé en 1778, sous l'administration du surintendant Du Cluzel. Il est un ouvrage d'art, monument historique, permettant de traverser la Loire sur la route d'Espagne. Situé sur la route nationale 10 reliant Paris à Bordeaux, il a longtemps représenté l'entrée Nord du centre ville. Malgré son aspect monumental et massif, il est un pont fragile. En 1978 il s'est effondré et sa reconstruction a permis de le renforcer. Point stratégique et emblématique situé sur l'axe méridien de la ville, il a été décidé en haut lieu d'y faire passer le fameux tramway à sept compartiments. Les Tourangeaux ont été très étonnés des péripéties du chantier. D'abord en 2011 ils ont du accepter que le pont soit complètement coupé à la circulation, ce qui n'était pas prévu, puis qu'il y ait d'importants retards. Puis, fin 2012, on leur a annoncé que la voie automobile sortante serait supprimée pour être remplacée par une voie piétonne. C'était contraire à l'enquête publique de 2010, les commerçants en ont été particulièrement indignés. Que s'est-il donc passé pour que la mairie et le SITCAT reviennent ainsi sur un engagement acté ? En le présentant comme "irrévocable", comme si on ne pouvait pas faire autrement... On peut aussi se demander à quoi sert une enquête publique si elle peut être ainsi bafouée, sans autre raison que le changement d'avis du maire. Mais n'y avait-il que ça ?

Des rumeurs ont alors circulé dans la ville, il convenait de les faire taire. Un article de la NR, du 21 décembre 2012, s'y est attelé. Il était non signé, mais bien dans le style du journal : d'abord quelques esprits mal intentionnés s'expriment, puis les décideurs (mairie, SITCAT...) rétablissent la vérité afin de **clouer le bec aux perturbateurs qui osent contester le discours officiel**. Le tout est souligné d'un titre moralisateur "*Le pont Wilson, un peu de bon sens...*" et d'un sous-titre sans appel "*D'un revers de manche...*".

Il aurait été beaucoup plus crédible de mettre fin à ces spéculations en menant une véritable enquête, en demandant notamment l'avis des ingénieurs de la DDT.

Avec le recul, et j'expliquerai pourquoi ensuite, il y a lieu de considérer que ces méchants propos sont très proches de la vérité, même s'ils étaient exprimés sans preuves par un groupuscule à l'évidence bien informé, certainement proche des entreprises travaillant sur le chantier, si l'on en juge par la formulation de leurs arguments. Voici les propos de ce "Groupe de Tourangeaux aimant la Vérité" : "*La seule et unique raison impliquant la réouverture du pont à une seule voie de circulation automobile est que, selon les ingénieurs en charge du génie civil, l'ouvrage d'art ne serait pas en mesure de pouvoir supporter le poids de deux voies de circulation automobile en même temps qu'au moins deux rames de tramway. La mairie a donc préféré annoncer qu'il s'agissait de permettre aux piétons et aux cyclistes de se déplacer plus facilement vers la place Choiseul afin d'admirer les œuvres de Buren. Il avait été clairement établi avant le commencement des travaux que le pont serait sans doute trop fragile pour supporter tout ce poids, mais Monsieur le maire avait balayé cette remarque d'un revers de la main. Se trouvant désormais en situation délicate puisqu'en fin de travaux de la première ligne de tramway tourangelle, il fallait bien trouver une solution*".

En mai 2013, après "*avoir mené une réflexion collective approfondie, incluant l'avis de plusieurs ingénieurs spécialisés*" et après avoir mis sur son site un dossier très complet, l'AQUAVIT confirmait que "*La version officielle n'est plus crédible, maintenant que l'on sait que la soi-disant solidité annoncée du pont a été établie sur ses voûtes récentes en béton, maintenant que nous disposons d'un réseau d'indices concordants pour estimer qu'il y a des doutes sérieux sur la solidité d'un vieil ouvrage qui n'a pas du tout été construit pour supporter le passage de deux voies d'un tramway moderne*".

Cette étude montre l'existence d'un **document défaillant**, mais dont le nom "Permis de construire" laisse songeur puisque personne ne l'a validé... En quelque sorte, dans un tel auto-permis, on peut raconter n'importe quoi, car prouver la solidité de l'ouvrage en s'appuyant sur ses éléments les plus solides, il fallait oser ! Et faire des calculs avec un modèle de tramway moins lourd, négliger les études préliminaires... L'AQUAVIT a fait connaître son dossier à des autorités administratives, notamment celle qui remplace le "Laboratoire Central des Ponts et Chaussées", sans retenir l'attention.. La NR, quant à elle, y a consacré un article, cette fois correct. Mais le sujet a été ensuite complètement occulté, notamment dans le dithyrambique numéro spécial sur le tramway d'août 2013 (coordonné par Christophe Gendry). Le SITCAT et la mairie de Tours ont, eux, observé un silence retentissant.

Cette étude a révélé un étrange parallélisme avec la ville de Bordeaux : "Dix ans après l'inauguration de la première ligne de tramway, le pont de pierre est sous haute surveillance. Des capteurs répartis sur l'ensemble de l'ouvrage analysent et transmettent 24 heures sur 24 les mouvements de l'ouvrage. A la moindre alerte, on ferme toute circulation. Ce n'est pas une rumeur, ni une hypothèse, ni de la science-fiction, c'est ce qui se passe réellement aujourd'hui. Certes, on ne peut pas être sûr que la cause de l'inquiétant affaissement constaté vienne de la surcharge et des vibrations du tramway, mais il y a lieu de s'interroger. Ca se passe à Bordeaux". A Tours dans dix ans ? Les précautions prises à Bordeaux étaient bien plus importantes qu'à Tours...



[2003]

13.6 Une ABF grande prêtresse de la minéralisation

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de la minéralisation de la ville (notamment en page 100), Sybille Madelain-Beau, Architecte des Bâtiments de France, est une des artisans majeurs de ce qu'elle ne craint pas d'appeler une "réappropriation de l'espace public", s'autoglorifiant d'une "réussite à la fois sur le plan esthétique et fonctionnel". Dans la Tribune de Tours du 2 mai 2013, titrée en Une "Rue Nationale : les critiques pleuvent", elle ajoute même, montrant qu'elle n'a rien compris : "On peut discuter de tel ou tel aménagement, mais rien n'empêchera la collectivité de rajouter du mobilier urbain si le besoin s'en fait sentir". On a ajouté des oliviers en bac. Pour elle, la nature n'existe que sous forme de mobilier urbain

Dans mon livre précédent "*Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir*", je lui ai consacré un long chapitre, j'en reprends ici le titre et quelques extraits, avec des compléments.

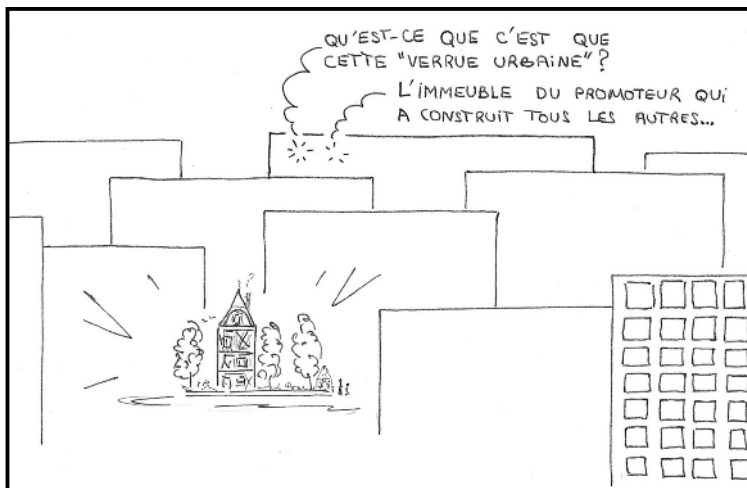
Le rôle de l'ABF est primordial dans tous les aménagements du secteur historique de la ville. Malheureusement, la personne investie de ce titre enviable a visiblement une conscience environnementale quasi-nulle pour ne pas dire délibérément anti-écologique. Les vieilles pierres, oui, et même quand elles ne sont guère vieilles (comme rue Nationale), là ça reste sa préoccupation conservatrice primordiale. En cela, on ne peut pas lui donner tort. Par contre elle ne semble pas capable de concevoir le mariage entre pierre et nature pour la mise en valeur des bâtiments anciens. Pour elle la nature apparaît inutile, elle a même tendance à nuire à l'esthétique des monuments. Sa disparition ou son confinement dans des pots amovibles à volonté au gré des saisons est le modèle à suivre.

La notion historique de "Jardin de la France" lui échappe totalement, puisque massifs et arbrisseaux exotiques ont sa préférence. Le patrimoine ne peut pas être arboré, une architecture végétale héritée des générations passées ne semble pas appartenir à son domaine de compétence. Cette étroitesse d'esprit de l'ABF en poste sur Tours donne toute liberté d'action pour les projets de "rénovation" de la municipalité. Celle-ci peut même se permettre d'accentuer encore la dérive. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer dans le PLU les parts faites à chacun des deux patrimoines, bâti et végétal, et les considérations avec lesquelles ils sont traités.

Très récemment, comment l'ABF a-t-elle laissé construire un immeuble en verre qui jure avec les maisons, monuments historiques, de la rue du Cygne ? Ou habiller tout de noir les longs bâtiments du lycée Paul-Louis Courier rue Albert Thomas ? Le temps apparaît lointain où, il y a douze ans, un ABF avait émis un avis défavorable à la destruction du foyer Mirabeau. Sauvegarder le patrimoine devrait faire consensus, mais la sincérité n'est pas là...

Il ne faudrait pas croire pour autant que l'ABF est seule responsable de la minéralisation de la ville, comme le prétend Pierre Commandeur le 27 août 2013 sur Facebook : "*o serait très facile de mettre ça sur le dos de la municipalité. Ce serait ignorer le rôle de l'ABF, Architecte des Bâtiments de France, qui fait régner son désir sur la ville. C'est à elle que l'on doit cette minéralisation, à chaque fois, les habitants de quartiers doivent se battre pour aller contre ses propositions. Et au final, la loi lui donne raison. Si nous voulons voir reverdir Tours, il faudra clairement que les citoyens se mobilisent contre cette dictature de la pierre, du patrimoine, qui nie l'humain et son envie de retrouver en ville un peu de nature. S'il le faut, il faudra passer par des votations citoyennes pour que la démocratie s'applique, que ce ne soit plus le règne du bon goût d'une personne*". Cette analyse, reprise aussi par certains conseillers municipaux est doublement fautive. D'abord, le sacrifice du patrimoine végétal a eu lieu ailleurs que dans le secteur sauvegardé, là où l'ABF n'a aucun pouvoir (places Velpéau, Rabelais, 4 septembre, St Symphorien, etc, prochainement dans le quartier des casernes...) . Ensuite la mairie peut s'opposer à l'ABF, elle dispose d'un recours qu'elle n'a jamais utilisé. Aux dernières nouvelles, Pierre Commandeur rejoindrait la liste Germain 2014...

Après six années passées à la tête des Services Départementaux de l' Architecture, Sybille Madelain-Beau est partie à la retraite en décembre 2013. Espérons que son remplaçant, qui heureusement ne vient pas de Tours, mettra davantage en valeur le patrimoine bâti, même très ancien, et ne le galvaudera pas par des verrues hors-sol, espérons qu'il sauvera ce qui reste du patrimoine végétal et saura agir pour que le développement de la trame verte ne soit plus un vain objectif.



[2002]

13.7 Agglomération Tour(s) Plus, le manque de contrôle démocratique

Changement d'époque : sous Royer, les communes de l'agglomération rivalisaient entre elles, sous Germain-Briand, jusqu'à la communiste Marie-France Beaufilet (maire de St Pierre des Corps), l'unanimité est de mise dans toutes les structures intercommunales, dont la plus importante, Tours Plus.

Créée en 1999, la communauté d'agglomération Tours Plus, exactement "Tour(s) plus", regroupe actuellement 19 communes, pour 283.704 habitants (INSEE 1/1/2013). Son poids démographique apparaît démesuré dans le département, avec 8 des 10 villes les plus peuplées, presque la moitié de la population d'Indre et Loire. Le dossier d'enquête du SCoT faisait apparaître une tendance hégémonique de l'agglomération à contrôler le département. Je le signalais dans ma déposition : *"Le rapport de présentation prend des positions qui m'apparaissent très contestables en parlant d'un \"bassin de vie qui transcende les périmètres administratifs\". La \"grande aire urbaine de Tours\" est démesurément grande et ne m'apparaît pas correspondre à la variété des territoires. Amboise, Chinon et Loches existent encore et ont un rayonnement qu'il convient de renforcer, plutôt que de surenchérir sur celui de Tours. Dire que \"Les aires urbaines de Tours, Blois, Orléans, Le Mans, Poitiers se côtoient désormais de près, présageant l'émergence d'une future conurbation\" m'apparaît comme une dangereuse volonté d'uniformisation du territoire\".*

Outre la mutualisation de services comme le traitement des déchets, l'agglo a lancé de gros aménagements, comme le nouveau Quartier des Deux-Lions à Tours Sud, le périphérique Nord-Est, la ligne de tramway ou le quartier de la gare de Tours.

Pour les Tourangeaux, cette agglomération apparaît comme une **structure technocratique complexe, éloignée, spongieuse, dominée** par l'omnipotent maire de Tours qui cuisine sa "tambouille" à sa manière centripète, se jouant de l'ego des divers maires des communes satellites agglutinées à la capitale du jardin de la France. Ce n'est pas spécifique à notre ville, puisque le 8 octobre 2013, le journal *Le Monde* écrivait : *"L'existence d'une communauté d'agglomération dilue les responsabilités et le citoyen ne sait à qui s'adresser. Plus grave, les élections ayant lieu dans le seul cadre communal, les politiques conduites au niveau de la communauté d'agglomération ne font jamais l'objet de débats publics. L'appartenance à un même conseil intercommunal et le partage de ses vice-présidences, paralysent les élus communaux et les empêchent de s'opposer avec force à une politique conduite par la communauté d'agglomération. Sur le terrain peu de choses sont coordonnées, chaque commune poursuit sa propre politique en matière de zone artisanale, de lieux de spectacles, etc."*

Ce mouvement d'ensemble s'opère à l'avantage de Tours grâce à une formule de collectivisation des dettes et des pertes. Elle capte le prestige du tramway, les autres communes partagent la très grosse dette de la belle machine Buren. Soyons juste, une autre ville, Joué lès Tours, goûte aux joies du tram. Dire qu'un "Front de Convergence" avait proposé en 2010 de rebattre les cartes et opter pour un tram-train afin de progressivement desservir un maximum de communes périphériques (page 215). La formule onéreuse retenue a provoqué l'effet inverse de ne desservir que les deux plus grosses communes, et pour longtemps tant l'argent va manquer. Heureusement, après Ballan et quatre autres communes en 2010, voici que Rochecorbon et deux autres communes, et encore 10 autres en décembre 2013, comme hypnotisées, veulent venir participer gaiement au remboursement de la dette !

Ce déficit de démocratie, surtout au détriment des petites communes, pourrait en partie changer dans les procédures institutionnelles puisqu'à partir des élections municipales de 2014, les conseillers communautaires des communes de plus de 3 500 habitants seront élus au suffrage universel direct, dans le cadre des élections municipales.

En attendant cette avancée à éprouver de la démocratie locale, les citoyens ne peuvent peser qu'indirectement, soit en contactant les élus présents au conseil communautaire (encore faut-il savoir qui ils sont), soit au travers d'enquêtes publiques comme celles sur le tramway, le SCoT ou le PDU, même si le périmètre géographique n'est pas le même, il y a de quoi s'y perdre. Jean Germain, président de l'agglo, fait signer un document à Jean Gemain président du SITCAT, tandis que Jean Germain, président de la SET (Société d'Équipement de la Touraine), fait signer un autre document à Jean Germain, maire de Tours, qui le fait confirmer par le président de l'agglo, qui...

Tour(s) Plus a décidé de prendre la compétence transports en 2013, ce qui entraîne la dissolution du SITCAT et le transfert de ses 13 agents vers la collectivité. Quels

sont les tenants et aboutissants d'une telle décision ? Quels risques prend-on ? N'est-ce pas intégrer une grosse dette ? Cela ne rend-t-il pas caduc le PDU qui vient d'être finalisé ? Sur le PDU, voir la page 135. Les citoyens sont écartés de ces choix aux importantes retombées résultant des conciliabules entre édiles, experts ou pseudo experts, technocrates anti-environnementaux manipulateurs de greenwashing. Ils préparent tout d'avance, les élus approuvent à l'unanimité.

Avec tous ces tripatouillages institutionnels menés sous la coupe d'un seul homme, nous sommes pris dans un périmètre de non droit, sans véritables contrôles ni contre pouvoirs. Il y a dissolution de la démocratie. Pourra-t-il y avoir des améliorations sensibles dans les années à venir ?

13.8 Préfecture d'Indre et Loire, le laisser-aller

Le préfet d'Indre et Loire est le représentant de l'Etat dans le département. Il est garant de la légalité républicaine par les pouvoirs de police qu'il détient et aussi par ses pouvoirs de contrôle.

Le site gouvernemental vie-publique.fr signale que "*Le préfet est chargé de contrôler les actes des collectivités territoriales. Le préfet exerçait auparavant un contrôle « a priori » sur les actes des collectivités, qui a été supprimé par la loi du 2 mars 1982. Désormais, il exerce un contrôle « a posteriori » et ne peut que déférer les actes concernés au tribunal administratif, qui apprécie s'il doit en prononcer l'annulation en tant qu'actes « contraires à la légalité ». Dans la pratique, le nombre de saisines de la justice administrative est faible (environ mille cinq cents déférés préfectoraux chaque année pour plus de 6 millions d'actes transmis)*".

Dans les faits liés au microcosme tourangeau, disons, pour ne pas employer le mot laxisme, que le contrôle de légalité laisse à désirer. Il est à géométrie variable selon qu'on est petite ou grande commune. Il est étonnant d'entendre une secrétaire générale de la préfecture tenir devant un collectif d'associations un argumentaire de type « *C'est pas nous qui l'avons décidé, c'est la mairie* ». La réponse est similaire, pour accepter les "attrape-soleil" de Daniel Buren dans le site classé de la **place Choiseul** : "*C'est ainsi qu'en vertu de l'article R. 425-1 du code de l'urbanisme, la décision de non-opposition prise par M. le maire de Tours à la déclaration préalable, en date du 8 juillet 2013, tient lieu de l'autorisation prévue à l'article L. 621-31 du code du Patrimoine*". Dans ce même courrier adressé à l'AQUAVIT, le préfet se prévaut d'avoir consulté l'ABF, laquelle a pourtant affirmé qu'elle n'avait pas été consultée sur leur implantation et que c'est la préfecture qui a décidé, sans même saisir la commission des Sites ou les services Loire Patrimoine Mondial (Tribune de Tours du 29/8/2013) (page 99). Laisser faire ne signifie donc pas être neutre. Nous avons d'ailleurs vu que pour l'élargissement de l'autoroute A10 (page 138), le préfet savait prendre position.

Les membres du corps préfectoral se doivent de respecter une certaine neutralité républicaine et doivent appliquer les grandes valeurs de la République, soit faire respecter les lois. De la théorie à la pratique, il y a un précipice. Le préfet d'Indre et Loire est nommé par le gouvernement et est donc **au service des intérêts économiques** qu'il défend, lesquels intérêts sont aussi défendus par le maire de

Tours. C'est bien sûr pareil ailleurs, à moins qu'il y ait des conflits d'intérêt, des conflits politiques, voire pour des communes pas trop importantes des préfets consciencieux.

Tout cela n'est pas nouveau mais va s'aggravant. Il y a une quinzaine d'années, le préfet d'Indre et Loire avait des contacts avec la société civile, notamment il recevait les associations agréées. Il ne reçoit plus. Au mieux, quand elles appuient vraiment sur la sonnette d'alarme, il leur fait rencontrer ses collaborateurs quitte à faire traîner la rencontre pour qu'elle n'ait lieu que deux heures après l'annonce par la mairie de la décision contestée (21 décembre 2010, DUP du tramway, préfet Joël Fily). Cela en dit long sur la collaboration entre préfecture et mairie.

Il s'enferme donc, lui aussi, dans sa tour d'ivoire, en laissant faire le potentat local qui bénéficie ainsi d'une paix royale : pas d'opposition politique, pas de contraintes administratives. "*Un préfet que le maire de Tours a remercié à plusieurs reprises, notamment pour sa célérité à signer la Déclaration d'Utilité Publique*", on devine ce qu'il y a derrière ce compte-rendu de la NR du 6 janvier 2011. Le silence complet de l'actuel préfet Delage face à un abus aussi flagrant que la ZAC des Courelières (page 140) est accablant.

L'absence de contrôle par l'administration préfectorale semble généralisé. Un permis de construire est accepté sans même avoir été étudié, même en zone inondable (page 180). Les restrictions budgétaires ne sont pas seules en cause.

13.9 Département, région, ministères, si éloignés des citoyens

Le département et son Conseil Général n'ont juridiquement et administrativement pas de pouvoir de contrôle ou d'influence ou même de consultation sur une mairie et sa gestion. Chacun a son propre domaine de gestion bien distinct, par exemple celui lié à la gestion des collèges. Cela n'ôte pas les liens politiques parfois forts entre conseillers municipaux et généraux (cantonaux), certains ayant même la double casquette.

Le citoyen ne peut intervenir que par contact avec son élu de canton et celui-là n'est pas facilement accessible. Il y a trois ans, en Indre et Loire, on pouvait le faire par courriel, ce n'est plus possible. Dans le domaine culturel, notamment l'accès aux archives publiques, on ne sait pas vraiment quelle politique est suivie et comment établir un certain dialogue. L'information est plus ouverte pour l'aménagement numérique du territoire, mais les orientations sont décidées sans la moindre consultation citoyenne, ne serait-ce que par des associations. Les fermetures des collèges Pasteur (page 71) et Paul Valéry (page 74) sont des exemples typiques de mauvaise gestion départementale. Pour de sombres raisons politiciennes et aussi pour une stricte vision comptable non avouée, avec l'influence de la mairie de Tours intéressée à récupérer des terrains à construire, le conseil général s'est montré incapable d'assumer son rôle de défense de l'intérêt public pour corriger une carte scolaire défailante.

Depuis 2008 le département d'Indre et Loire est passé à gauche, sous la coupe indirecte de Jean Germain, avec Claude Roiron comme présidente. Comme elle était un peu trop indépendante, elle a été remplacée par Marisol Touraine en 2011 et 2012. Devenue ministre, la députée, conseillère générale de Montbazou, elle a

été remplacée par Frédéric Thomas un bon Germain boy, désigné de façon plus sévère par le maire de Loches Jean-Jacques Descamps dans ses mémoires comme un "*désagréable technocrate placé là par son maître Jean Germain, le parrain tourangeau*".

Les rapports entre région et mairie, donc **la région** Centre et la mairie de Tours, sont assez similaires, chacun a ses domaines. Mais le contact avec les élus est encore plus difficile, car ils sont élus à la proportionnelle.

Jean Germain a longtemps été conseiller régional, premier vice-président chargé des finances, il garde de solides appuis dans la région Centre. Et depuis que François Hollande est devenu président en 2012, les ministères sont maintenant tenus par des hommes de son parti politique. Mairie, département, région, gouvernement tous du même bord, ça roule !...

A vrai dire, du côté **des ministères**, ça s'était déjà très bien passé du temps de Sarkozy. Les intérêts économiques étaient partagés, il n'y avait pas lieu de faire de vagues. Donc quand on s'est adressé au ministre de l'environnement ou même au **Président de la République** pour que la Charte de l'Environnement soit respectée à Tours, nous avons reçu une lettre polie disant que le dossier était confié au Préfet d'Indre et Loire, celui qui nous avait éconduit. Quelle écoute ! Quel recours ! Quel attention aux citoyens ! Quelle volonté de faire respecter les lois de la République !

13.10 De la régionalisation de 1982 à la féodalité des grands élus locaux

Pour qu'un recours puisse être correctement traité, il est nécessaire qu'il le soit par une personne ou un tribunal indépendant. Nous venons de voir que le préfet et les ministres ne le sont guère. Qu'en est-il du Tribunal Administratif d'Orléans dont il a souvent été question dans cet ouvrage ?

D'après le site conseil-etat.fr : "*Les juges administratifs sont inamovibles et indépendants de l'administration. Cette indépendance est garantie par la loi et par une gestion autonome de la juridiction administrative, assurée par le Conseil d'État*". Ils "*sont recrutés parmi les anciens élèves de l'ENA, ou issus d'un concours d'accès direct, ou encore sélectionnés en fonction de leur expérience antérieure dans l'administration*". Toutefois, les appels, sont traités par le Conseil d'Etat, qui établit donc les jurisprudences, et ses membres "*sont issus en majorité de l'ENA. Cependant, une proportion importante d'entre eux est nommée par le Gouvernement après avis du Vice-président*". ENA, Ecole Nationale de l'Administration, et "nommés par le gouvernement", nous retompons en partie dans la communauté d'intérêt que je signalais précédemment...

Le site ladocumentationfrancaise.fr signale qu'en 1982 le contrôle de légalité est en grande partie passé du Préfet au Tribunal Administratif : "*S'il apparaît qu'un acte des autorités communales, départementales ou régionales est contraire à la légalité, c'est au juge administratif qu'il appartient de se prononcer sur cette éventuelle illégalité et, le cas échéant, d'annuler en tout ou partie l'acte entaché d'illégalité*".

Ce transfert est lourd de conséquences comme le souligne le site Atlantico : *"Le second volet de la loi Defferre fut le transfert du contrôle des collectivités locales des préfets aux tribunaux administratifs, les premiers continuant cependant à assurer une sorte de ministère public. Là comme ailleurs, on retrouve une marotte de la gauche, peut-être inspirée par les nombreux avocats qui y militent : l'idée que le contrôle serait assuré avec plus d'objectivité par des tribunaux que par les préfets : il en est résulté un engorgement des tribunaux administratifs qui rendit nécessaire la création de cours administratives d'appel, la mise en place de 25 chambres régionales des comptes et un alourdissement considérable des procédures de contrôle.*

Au même moment, l'établissement public régional, qui jusque-là réunissait pour une réflexion stratégique en commun les principaux élus de la région, devint une collectivité plénière ayant ses élus propres et des services qui n'ont pas manqué de se renforcer. Un niveau supplémentaire d'administration était ainsi créé. L'alourdissement considérable des moyens de contrôle alla, comme il arrive souvent, avec une inefficacité accrue. Le contrôle administratif des collectivités locales, comme le contrôle comptable, furent presque toujours aveugles face au développement de la corruption chez les élus. Corruption au plus haut niveau qu'ont révélées certaines affaires..."

Sur le site magcentre.fr, en février 2013, répondant à un article intitulé "Et si le système s'écroulait à Tours ?", un lecteur signant Patrick mettait en parallèle l'affaire des mariages chinois avec ce virage de 1982 : *"Cette affaire est aussi le procès de la décentralisation à la française qui, loin d'avoir apporté un surplus de démocratie et de participation des citoyens a surtout permis la reconstitution de l'un de ces maux de l'ancien régime qui a précédé la fondation de l'état moderne à savoir la féodalité. Les grands élus locaux sont avant tout des barons bénéficiant de la pusillanimité d'une presse qui ne fait pas le job et qui n'abandonnent à la démocratie participative que des problèmes mineurs de circulation, de stationnement ou de permis de construire dans des comités de quartier alibis en gardant par devers eux la maîtrise des grands enjeux.*

Je me souviens avoir entendu Eva Joly, du temps où elle était encore magistrat au pôle financier, exposer que l'une des causes de la corruption politique était l'absence totale d'indépendance des fonctionnaires territoriaux vis à vis du pouvoir politique local. Les fonctionnaires territoriaux, au moins pour ce qui est de l'encadrement, sont en effet, avant tout, des serviteurs de leurs élus avant d'être des serviteurs de l'intérêt public, parce que ce sont ces élus qui les nomment, les promeuvent et peuvent, le cas échéant, s'en débarrasser."

13.11 Tribunal administratif d'Orléans, quelle Justice ?

En janvier 2013, je m'interrogeais sur mon blog : *"On se rend compte que la mairie de Tours sait très bien comment procéder avec un Tribunal Administratif. Et pour cause, elle a dans son équipe, en tant que directeur général des services de la ville et aussi de l'agglomération, un ancien commissaire du Gouvernement auprès des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel. Elle a aussi, en tant que directeur général adjoint, un ancien premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Avec de telles pointures recrutées dans la*

magistrature, on comprend cette efficacité à protéger les options suspectes de la politique urbanistique municipale".

Dans ces conditions "bunkérisées", la mairie et ses services n'hésitent pas à recommander aux mécontents de tout poil des recours auprès du Tribunal Administratif. Il est révélateur que lors du recours sur le tramway de TCSP37, le rapporteur se soit permis de qualifier celui-ci de recours politique. Cette tournure d'esprit partisane est-elle une marque de neutralité de notre Justice Administrative ?

Je rappelais alors "le rejet tardif et expéditif des recours contre la ligne de tramway. L'argumentation reprend celle du SITCAT, comme elle avait été reprise par la préfecture. Les deux recours et les deux référés-suspensions qui les avaient précédés [et aussi les deux référés-suspensions sur le bois de Grandmont (page 117)] ont été jugés par le même magistrat, comme si dans ce Tribunal un seul était capable de traiter les affaires liées au cas tourangeau".

Et je développais l'exemple d'un citoyen qui venait de se faire débouter : *"Un commerçant se plaignant du manque d'indemnisation pour la baisse de son chiffre d'affaire, suite à la présence des travaux du tramway, s'est fait débouter de façon très brutale, puisqu'on lui reproche même de ne pas avoir fourni de pièces comptables (NR du 17 janvier 2013). Il s'en défend énergiquement (NR du 25 janvier 2013). Son tort principal a sûrement été de se présenter sans avocat. Si on ne paye pas, on se fait rouler dans la farine, il n'y a visiblement pas eu de compréhension du tribunal pour aider le plaignant dans sa démarche. Au contraire, il l'a laissé se débrouiller avec sa maladresse. Les pièces comptables, il les avait mais il n'a probablement pas su les présenter au bon moment au bon endroit. Est-ce cela rendre Justice ?"*

Je poursuivais : *"Par ailleurs, il y a lieu de s'interroger sur le fait que, contrairement à d'autres villes, la commission d'indemnisation soit présidée par un magistrat du T. A. d'Orléans. On comprend qu'en cas de désaccord, les commerçants ont très peu de chance d'être approuvés par le T.A.. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les montants des indemnisations pour le tramway de Tours soit largement inférieurs à celui d'Orléans. Et inférieurs aussi au budget communication ou au budget design..."*

13.12 Tours et son aggro, un périmètre de non-droit

Les maires connaissent ces absences de contrôle du Tribunal Administratif et des autorités préfectorales et ministérielles. Ils savent qu'ils peuvent en tirer parti et agir en toute liberté.

Le Conseil d'Etat dans son rapport public de 1993 le reconnaît lui-même : *"Nombre d'élus ont, en fait, largement surestimé la portée du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, même considérablement réévalué sous l'effet d'une demande politique décidée à s'inscrire en rupture avec le passé. Ils ont par conséquent manifesté une tendance prononcée à s'affranchir ou à tenter de s'affranchir des règles définies par l'Etat central - en fait par la loi -, les regardant comme attentatoires à leur liberté et incompatibles avec la responsabilité éminente dont ils se regardaient comme investis - par l'histoire, par*

la philosophie politique prédominante - dans tous les domaines du développement économique et social". Et depuis 1993, les choses ont sensiblement empiré...

En ce qui concerne le Tribunal Administratif d'Orléans, c'est d'autant plus gênant qu'il explicite très mal ses jugements. Ainsi pour le bois de Grandmont (page 117), il n'a pas réfuté les arguments de non légalité présentés par l'AQUAVIT se contentant d'affirmer que "aucun de ces moyens n'est propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision préfectorale contestée"; Mais pourquoi donc ? Et que dire de son refus de considérer qu'il y a urgence pour la demande d'arrêter les abattages quand ceux-ci ont déjà commencé ? C'est incompréhensible et révoltant.

Pour le recours contre la ligne de tramway, la véritable raison transparait un peu dans les propos du rapporteur : "Il y aura des créations d'emploi, les transports urbains seront favorisés et les inconvénients ne nous apparaissent pas excessifs". Comme si c'était une raison pour ne pas en corriger quelques uns...

Le maire de Tours et ses conseillers experts en bidouillage de Tribunal Administratif semblent maîtriser tous ces aspects. Tous les recours échouent. Ce qui est acté dans les enquêtes publiques peut être modifié à volonté par la mairie (place Choiseul page 112, bois de Grandmont page 117, pont Wilson page 187...), les contraintes et orientations des documents administratifs peuvent être ignorées (du PLU de Tours à la Charte de l'environnement en passant par le Plan Climat), les jurisprudences et recommandations peuvent être oubliées (aménagement cyclables page 60, risques d'inondations page 185...). Il a fallu 13 ans pour que la loi SRU de 2000 qui instituait la création de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) soit appliquée. Les révisions promises et reportées s'enchaînent, notamment pour le PDU et le PPRI, si bien que les documents d'urbanisme sont dépassés par les initiatives communales.

Par ces multiples entorses, le maire de Tours s'est libéré des contraintes. En ces dernières années, au moins sous l'angle urbanistique, Tours est devenu un périmètre de non droit.



[2002]

14 Médias sur tous supports

14.1 La Nouvelle République du Centre-Ouest (NR) est-elle neutre ?

Pour faire ce que l'on veut dans un périmètre de non-droit, il convient que ça ne se sache pas. Faire croire que tout se passe bien, oublier les désagréments pour ne rappeler que ce qui est agréable. Mieux encore, faire rêver : "*Une longue aventure*", "*Une ambiance de jardin*", "*Une drôle de machine*", "*Les sens en éveil*", "*Un bijou dans un écrin*", "*Un projet unique au monde*", "*Une œuvre*", "*Un objet très pur et très simple*", "*Made in France*", "*L'odyssée*", "*Du beau et du fiable*", "*Le long serpent argenté*", "*Ils le bichonnent*", "*Moteur du réaménagement*", la NR, ici dans un de ses numéros spéciaux consacrés au tramway, celui d'août 2013, sait manier la communication et les titres accrocheurs.

Le seul journal quotidien de Tours et l'Indre et Loire, domine le terrain médiatique, il désigne ce qu'il est bon de dire aux Tourangeaux et élude ce qu'il vaut mieux leur cacher, au moins pendant quelques temps. Trois semaines pour taire la destruction du mail du Sanitas (page 107) avant que La Tribune de Tours n'en fasse sa une et l'oblige à en parler, mais jamais en expliquant les causes du refus de cette destruction. En faisant croire que c'était seulement un infantile "*Touche pas à mon arbre !*" et en montrant le tellement plus sérieux "*Pour un arbre supprimé, nous en planterons deux*" du maire. Une désinformation pas innocente du tout.

Pour la NR, le collectif "Gare aux Tours" n'a pas existé, pas plus que l'"*Appel solennel pour que la Charte de l'Environnement soit appliquée dans la ville de Tours*" envoyé au Président de la République en mars 2011. Elle était pourtant signée - notamment - par les deux plus importantes associations environnementales du département. Et il y a bien d'autres exemples dans ce livre et sur mon blog. Plus généralement, tout ce qui va à l'encontre du politiquement correct est ignoré. Par exemple, la création du site d'information et d'analyse "La Rotative", début décembre 2013, a été éludée. Bien sûr, puisque la NR y est critiquée, l'équipe municipale aussi...

L'investigation et la réflexion sont au régime maigre : manque de suivi des dossiers, de mémoire, aucune réflexion sur un document comme le SCoT et sur le fait qu'il préconise des objectifs s'opposant à bien des méthodes en cours. J'avais montré l'admonestation "On ne rigole plus" (page 128), il y aussi la conclusion répétitive du "C'est pas grave on replantera", ce sont là des exemples d'une règle générale très orientée : rabâcher sans cesse le discours municipal. Le manque de journalistes spécialisés n'explique pas tout.

Malgré quelques écarts qui restent sages, **la brosse à reluire** à l'approche des élections municipale de 2014 reste de mise, ainsi ces propos du 19 décembre 2013 (accompagnant le bilan de Germain, page 170) : "*Le Patron avance à son rythme, avec méthode, détermination et pragmatisme. Jamais débordé sur sa droite. A peine bousculé sur sa gauche. Tout juste déstabilisé par une glauque affaire de mariage chinois. Mais l'insubmersible capitaine est toujours à la proue*

de son navire et repart pour un quatrième voyage". Ce n'est pas du second degré, vive le cumul, à bas la Justice glauque, hurra pour le guide suprême !... Le 2 janvier 2014, c'était un autre feu d'artifice : "*Le tramway de Tours est incontestablement la grande réussite du 3e mandat de Jean Germain*", "*Le tramway de Tours se présente comme un formidable outil économique et urbanistique*", et le bouquet : "*Il faut bien admettre que Jean Germain a toujours été crédité d'une bonne appréciation générale, toutes tendances confondues*". On est en pleine méthode Coué...

Il est vrai que la santé financière de ce journal ne lui permet guère, comme il le faisait à la fin des années Royer, de porter des coups au pouvoir en place. Le journaliste Christophe Gendry, responsable du pôle aggro, cité à plusieurs reprises, a le rôle le plus visible dans ce traitement orienté de l'information. Il n'est pas facile d'en savoir davantage, sinon que Jean Germain entretient "*d'excellentes relations avec le patron du quotidien Olivier Saint-Cricq*", d'après L'Express du 27 février 2013. On peut aussi rappeler l'opération foncière effectuée avec la vente d'une bande du terrain constructible de la NR, qui a permis de renflouer ses finances mal en point... La Tribune de Tours du 16 septembre 2009 apportait des précisions sur l'entregent de Jean Germain : "*A ses côtés, en charge des relations avec la presse, la compagne du PDG de la Nouvelle République du Centre-Ouest... A la région, à la direction de la communication du Conseil régional, des fidèles parmi les fidèles. Et parce que le soleil doit bien briller pour tout le monde, beaucoup d'argent pour TV Tours... « Sans aucune contrepartie exigée » tient toujours à souligner l'intéressé...*".

Plus généralement la situation financière de cet organe de presse est critique depuis longtemps. Des plans sociaux se sont succédés, le groupe a été repris par La Montagne, elle-même actuellement en difficulté. Le tramway a donné un bol d'air au journal. Saura-t-on un jour globaliser les sommes ainsi déversées à divers titres par la ville de Tours, le SITCAT, l'agglo ? Et sur d'autres sujets par exemple par Vitiloire pour un numéro spécial sur les vins tourangeaux ?

Il ne faudrait pourtant pas croire que la Nounou se comporte comme un organe de presse de la Corée du Nord. C'est beaucoup plus subtil : lâcher du lest, montrer qu'on sait être critique, savoir positionner un article, changer son sens par un titre bien choisi, ou une photo, donner le dernier mot à la parole municipale ou conclure par une pensée typiquement municipale, etc. Et il y a tout de même de nombreux articles corrects. D'ailleurs quand un journaliste vient couvrir un événement, l'article est généralement correct, sauf peut-être son titre ou son positionnement.

Les associations éprouvent une grosse gêne, celle de ne pas savoir si la NR va publier leurs communiqués, au moins succinctement, annoncer leurs réunions et manifestations. C'est fait de façon aléatoire, contrairement au début des années 90, quand le journal était plus ouvert et quand on pouvait compter sur lui. Maintenant ça dépend de critères incompréhensibles, peut-être en fonction de la place disponible dans le journal ?...

Sur les sujets que je traite ici, il y a tout de même un service qui fait plutôt bien son boulot et qui bénéficie d'une bonne indépendance, c'est celui du **courrier des**

lecteurs. Les témoignages pertinents ou acides ou indignés ("*Quel gâchis, et cela revient très très cher !*") ou humoristiques (les totems de Buren vus comme "*de très beaux supports pour les graphes*") ou caricaturaux (le "*damné corbillard*" pour qualifier le tramway) sont publiés. Certains sujets, comme les réaménagements cyclistes (page 60) ont même été activés par le courrier des lecteurs. Leur teneur fournit une perception générale des habitants. C'est ainsi qu'on se rend compte que le thème des abattages d'arbres et du recul de la nature en ville, presque inexistant il y a cinq ans a pris d'importantes proportions. Pour autant, il y a une volonté d'équilibre que l'on mesure bien quand on compare avec les commentaires du site web du journal : les témoignages en faveur de la municipalité sont davantage pris en compte et sont souvent positionnés en conclusion. Et puis ce n'est qu'un courrier des lecteurs, ça fait moins sérieux que ce qu'écrivent les journalistes...

Finalement, cette prise en compte de l'expression des citoyens est un des rares points positifs de l'expression démocratique à Tours, alors je la souligne !

14.2 Pour quand une nouvelle république dans la NR ?

Pour revenir à la ligne éditoriale locale, je me demande en quoi elle serait aujourd'hui porteuse d'une "Nouvelle République". Ce titre très suggestif de journal devrait être mobilisateur, en invitant ses lecteurs à ne pas rester passifs et à sortir, au plan local, d'une vieille "res publica", chose publique, où ils sont si peu écoutés. Quand je feuillette le beau livre du cinquantenaire de la NR, en 1994, je partage l'indignation exprimée à l'encontre de toutes les dérives de la presse d'occupation. Certes, on est heureusement loin d'être tombé aussi bas, il n'y a pas de "*mise au pas*", mais je trouve que certaines expressions ont une résonance avec le journal d'aujourd'hui. D'un côté une "*servilité*", des "*journalistes dociles*", il y a un peu de ça, j'en montre de multiples exemples. De l'autre côté, "*La presse clandestine doit expliquer l'action des patriotes à une population abreuvée de contre-vérités*" que je pourrais mettre en correspondance, là encore à un degré moindre, avec cette phrase que je pourrais écrire dans un chapitre qui va suivre (page 206 sur les lanceurs d'alerte) : "*Les médias alternatifs doivent expliquer l'action des lanceurs d'alerte à une population abreuvée d'éléments communicants prémâchés*". "*Indépendance et participation*", ces deux valeurs étaient mises en avant en 1994, au grand dam de Jean Royer, l'autocrate d'alors. Qu'en reste-t-il en 2013, par exemple avec la publication d'un bilan municipal très orienté (page 170) ?

Quant à l'opposition municipale, il est évident, après ce que je viens de décrire, qu'elle a d'énormes difficultés à s'exprimer avec ce journal si orienté. Cela n'apparaît pourtant pas clairement, car d'un côté la NR doit cacher cette orientation et donner l'impression de laisser chacun s'exprimer et d'autre part, les conseillers d'opposition ne doivent pas braquer le journal tant ils ont besoin de lui pour s'adresser aux habitants. De temps en temps, on sent poindre une exaspération bien compréhensible.

Ainsi, le 10 octobre 2013, dans un communiqué, Françoise Amiot, Pascal Ménage et Khadra Mouri, trois conseillers municipaux ont dénoncé la dépense de 25.000 euros supplémentaires pour des frais d'avocat concernant l'affaire des mariages

chinois, la mairie de Jean Germain, mis en examen, ayant eu le culot de se constituer partie civile. Comme si la collectivité, ici via Tours Val de Loire Tourisme, n'avait pas assez gaspillé d'argent sur ce sujet ! Les trois conseillers UMP avaient pris connaissance de cette information au cours du conseil municipal de la veille et ils n'ont bien sûr pas apprécié que la NR, plutôt que de titrer sur leur reproche, se moque de leur "*manque de réactivité*" pour ne pas avoir réagi sur-le-champ. Sur son blog, Françoise Amiot l'explique précisément. Elle en profite pour énumérer les sujets qu'elle a soulevés avec ses collègues au cours de ce conseil municipal et que la NR n'a pas du tout évoqués, alors qu'elle en avait eu connaissance de façon écrite avant la séance. J'appelle ça de la censure, car ces sujets cachés aux lecteurs par "l'orientation éditoriale" ne sont pas neutres : "*le problème de la survie des commerçants du haut de la rue Nationale, le choix de subventionner un bus habillé par Buren sur le budget éducation, le financement public, la communication sur le tramway de Tours et les droits d'auteurs associés à reverser à Monsieur Daniel Buren, le problème des éventuels autres droits d'auteurs dus sur le design du tram*" et quelques autres. La NR a fait un correctif en reprenant deux courts extraits du blog, mais c'était tellement peu significatif que le lecteur ne pouvait rien y comprendre, si ce n'est que ces trois conseillers municipaux sont vindicatifs... Françoise Amiot a évidemment jeté l'éponge.

La NR ne publie jamais de "droit de réponse". J'estime que même les groupuscules d'extrême droite y ont droit et j'ai marqué en page 1 de mon blog que je l'applique. Lorsqu'on demande un correctif, soit rien n'est fait, soit quelques phrases extraites sont publiées rendant mal compte du sens de la réponse, soit la NR rédige son propre correctif à sa sauce. Un droit de réponse reprend le propos du demandeur sans le corriger, quitte à y répondre ensuite. C'est un des principes de l'éthique du journalisme dans l'Union européenne (résolution 1003 de 1993), comme cet autre : "*Dans les rapports nécessaires qu'il leur faut entretenir avec les pouvoirs publics ou les milieux économiques, les journalistes doivent éviter d'en arriver à une connivence de nature à nuire à l'indépendance et l'impartialité de leur profession.*". Les nombreux apprentis journalistes qu'accueillent la NR apprennent-ils à respecter ces principes ?

Tout cela apparaît naïvement moralisateur, tant on peut considérer que le fameux "quatrième pouvoir", autoproclamé "contre-pouvoir" n'est plus qu'un ramassis souffreteux de plumitifs à la solde des annonceurs et à la botte du "premier pouvoir", l'exécutif protecteur d'une précarité financière permanente. Dans cette déchéance générale de la Presse, la NR ne fait pas exception...

14.3 Site et blog de la NR, une ouverture encadrée aux lecteurs

Nous sommes passés à l'ère numérique, la NR aussi. Cahin caha, elle a mis en place un site, un forum, un blog, renouvelé son site... Ce n'est pas formidable, on reste dans la moyenne acceptable de ce qui se fait en France. Il faut supporter les publicités et vidéos agressives.

Le site lanouvellerepublique.fr est copieux et reprend gratuitement les articles du journal, apparemment en grande partie, tant il n'est pas facile de s'y retrouver et davantage encore dans l'historique. Les commentaires qu'y ajoutent les lecteurs

sont souvent intéressants, apportant un autre regard. Quelques échanges peuvent s'engager. Le courrier des lecteurs de la version papier puise dans ces remarques.

Il ne reste pas de traces des premiers lieux d'échanges de la NR, des forums devenus blogs. Je me rappelle y avoir vu des discussions très animées. La modération effectuée était mauvaise, sans règle clairement affichée et avec une censure arbitraire, incohérente, sans explications. Cela provoquait des tensions pour les contributeurs et des digressions sans intérêt.

Diverses formules ont été essayées, la dernière en date www.nrblog.fr/grandtours est "*Le blog de la rédaction locale de Tours : potins, indiscretions, vidéos, photos*". Après un début laissant encore place aux échanges et à la réflexion, le contenu a changé. Aucun sujet de fond, surtout des futilités lourdingues qui s'imposent avec la prétention de se vouloir humoristiques. L'un des articles les plus révélateurs et symboliques de ce vide éditorial est celui de l'été 2013 intitulé "*Le billet dont les internautes ont rêvé*". Il y était principalement indiqué que "*Pour concevoir ce billet de blog idéal, capable de ratisser très large sur le célèbre moteur de recherches, il faudra donc imaginer une histoire rassemblant "Philippe Briand", "Guillaume Peltier", "Lise Han", "Free Center Tours", "fête foraine de Tours 2013" ... et "vidéo érotique" (non, ce n'est pas une blague)*" (on peut noter l'étonnante absence, non signalée, de Jean Germain). Un seul visiteur est intervenu pour laisser ce message : "*Votre sujet a l'air de faire un flop !*".

Mais que ce soit sur le site ou sur un blog, une contrainte constante, jamais énoncée, est insidieusement appliquée : il est interdit d'émettre une opinion critique sur le journal, ses articles ou ses journalistes. A la rigueur une légère allusion... Il y a aussi d'autres critères de censure, plus ou moins arbitraires, plus ou moins neutres, comme cela se fait sur les sites des grands médias. Au gré de l'actualité, quelques sujets donnent lieu à une censure d'autant plus sévère qu'elle passe inaperçue. Par exemple, le 16 novembre 2011, un article sur un nouveau complexe cinématographique à Tours Nord très controversé ne contient que deux commentaires positifs. Il faut aller ailleurs pour s'exprimer sans contrainte.

Il reste l'intérêt d'e trouver de temps en temps dans ces commentaires des informations complémentaires et des regards acérés, expressions de la démocratie prouvant que les citoyens ont souvent une compréhension plus pertinente que celle de journalistes baignant dans une culture frelatée de la communication.

14.4 Presse locale officielle, une puissante propagande...

Tiré à 85.000 exemplaire, "Tours Infos" est le "mensuel municipal d'information de la ville de Tours", en 52 pages. Avec 143.000 exemplaires, "Tour(s) plus Le mag", le " magazine de l'agglomération", est un trimestriel de 36 pages. Avec sans doute davantage d'exemplaires "C'est en Touraine", le "magazine du Conseil Général de l'Indre et Loire", est un bimestriel de 32 pages. Enfin, avec 1.195.000 exemplaires, "O Centre ma région", le "magazine de la Région Centre", est un trimestriel de 20 pages. A cela il faut ajouter l'événementiel, les numéros spéciaux, comme "Tramway : Bienvenue à bord" de "Tour(s) plus Le mag" en janvier 2012, 170.000 exemplaires.

Toute cette littérature lénifiante sur le gotha local, ses grandes œuvres et ses bonnes intentions futures arrive par voie normale, c'est à dire par la liasse de prospectus publicitaire, dans nos boîtes à lettres. Si le prospectus publicitaire pour la barquette de steaks de l'hypermarché nous est facturé après coup au moment de l'achat de la bidoche, les quelques 100 pages d'auto-gratification de notre Gotha à ingurgiter tous les mois sont automatiquement facturées, généreusement puisées dans le trésor public. Avec indirectement d'autres abattages d'arbres, cette fois-ci en dehors de l'agglo...

En son temps, "Le Canard du Coin", dans son numéro 9 de mars 2008, avait souligné la dérive de cette littérature officielle : *"Dans l'édito de Tours Info de janvier, Jean Germain l'affirme : le magazine municipal doit rester un outil d'information. Ben y'a du boulot ! Faudrait déjà qu'il arrête d'être un support de communication". Et aussi : "Une propagande municipale qui nous rabâche par exemple que la voiture c'est bien, qu'il faut des autoroutes et des parkings, mais que tout est fait pour le vélo : deux prises de position totalement contradictoires. Le lecteur pourrait se croire dans l'île aux enfants, c'est tous les jours le printemps"*.

On peut le dire aujourd'hui, les Tourangeaux sont soumis à de véritables matraquages, avec culte de la personnalité, éloges des grands bâtisseurs et de leurs grandioses réalisations. Avec l'arrivée du tramway on a atteint des sommets : *"Ouvrage d'art – 15 km² d'émotions"*, *"Embarquez pour un voyage différent !"*, *"Une oeuvre urbaine made in Touraine"* avec le créateur, le sculpteur de lumière, l'arpenteur, *"Une traversée urbaine embellie"*, *"Le tram en son jardin"*, *"Laissez-vous conter le tram !"*. Et il y a la pub dans les autres journaux, les affichages dans la ville, les panneaux divers, et j'en passe. Que ne pourrait-on faire d'autre avec ces millions d'euros de comm' pour s'auto-glorifier ?

Ce matraquage sur papier glacé se pare de beaux atours, avec mises en page soignées, photos réussies, ton amical. Il prolonge les articles de la NR sans les commentaires pisse-froid des lecteurs ni les compte-rendus qui pourraient déplaire, et en éludant tout une part de la réalité, la beauté des bâtiments qu'on détruit, des tilleuls qu'on abat, la difficulté de se loger à prix abordable, de trouver un travail, de circuler en vélo, d'aller à un collègue près de chez soi...

George Orwell lui-même n'avait pas prévu que le formatage des esprits puisse atteindre un tel degré d'intensité et même de raffinement. Sans nul doute tout est implacablement beau à Tours, 100 pages tombent tous les mois dans les boîtes à lettres pour nous en convaincre.

14.5 Les autres médias à large public

La NR est en situation de quasi-monopole de l'information. Il y a pourtant d'autres médias sur Tours, leur audience est beaucoup plus limitée. Ils font de l'information au sens factuel et journalistique du terme c'est-à-dire qu'en aucun cas ils constituent un "quatrième pouvoir" au sens de contre pouvoir. C'est le cas des deux chaînes de télévision locale : **TV Tours** et **FR3 Tours**. Il n'est pas question de s'attarder sur des sujets de fond ou jugés annexes, notamment les enquêtes publiques. Les CVL sont aussi négligés, la démocratie locale n'accroche pas....

Pour la presse écrite, deux hebdomadaires gratuits locaux sont distribués. Le plus récents, **TMV Mag** est sans intérêt informatif, un amoncellement de futilités édité par le groupe de la NR pour concurrencer la plus ancienne **La Tribune de Tours**. Celle-ci contient de temps en temps des articles de fond bien documentés, par exemple sur le "système Germain" ou la dette de la ville. C'est plutôt exceptionnel mais rafraîchissant avec un niveau d'investigation que la NR est incapable de soutenir. Laurent Rouault s'impose à l'évidence comme le journaliste le plus corrosif de la place, n'hésitant pas à décocher ses piques dans tous les azimut. Il qualifie par exemple de "*surréalistes*" (enfin "*un peu surréalistes*", ça reste convenable) les déclarations de certains responsables de la droite locale voulant ignorer la mise en examen de l'Omnipotent. Toutefois dans un journal qui ne vit que de la publicité, notamment celle des promoteurs immobiliers et des collectivités locales, il n'est guère possible d'aller au-delà et le contenu de fond reste le plus souvent favorable au système en place.

A cette maigre revue, s'ajoutent les suppléments locaux des journaux nationaux, notamment **Le Point**, **L'Express** ou **L'Expansion** qui consacrent des dossiers à la ville de Tours. Ainsi L'Express du 27 février 2013 multiplie les titres accrocheurs : "*La rançon de l'omnipotence*", "*Comment il tient la ville*", "*Le rôle de la Franc-Maçonnerie*", "*Sa garde rapprochée*", "*Le fardeau des affaires*". Voilà certes de quoi réveiller les consciences, mais le contenu de ces pages laisse une impression décevante, sans être à la hauteur des titres racoleurs.

On sait que tout se sait mais la mécanique est bien huilée. Au siècle dernier un journaliste de Libération titrait un livre "*Pendant les affaires les affaires continuent*". A Tours elles vont bon train sans qu'éclate au grand jour une affaire susceptible d'enrayer la bonne marche des affaires. Chacun semble se satisfaire du système en place, critiquant surtout la méthode. Il manque à ces analyses la description essentielle des dégâts causés à la qualité de vie et au devenir de la ville. Les attaques portées le sont sur la forme plutôt que sur le fond et l'opposition de droite, seule citée face au maire, se situe dans cette perspective bouchée où les mêmes intérêts continueront à se partager le gâteau. L'indignation est en berne, les méthodes utilisées sont banalisées, ramenées aux sautes de caractères du grand homme. Un tel numéro n'est qu'une soupape de décompression pour mieux consolider le socle du système en place. Il n'est pas étonnant que la résignation soit de mise chez les Tourangeaux...

Deux exceptions récentes dans les journaux nationaux sont toutefois à signaler, dévoilant les dessous d'une respectabilité surfaite. **Le Canard Enchaîné** a médiatisé les conflits d'intérêts potentiels de l'affaire des mariages chinois, et le bimensuel **Article 11** en son numéro d'août 2013 a publié un article titré "*Bidon d'or et Tours de vice*" à la fois acide et ironique dénonçant "*Derrière les médailles d'or, la chape de plomb*". La cité médaillée "Grand prix de l'arbre 2003" et "Guidon d'or 2013" n'est effectivement pas du tout celle qu'elle prétend être. Du haut de ses ergots, la ville du vice-roi des cumulard tente de faire mieux, devenir en 2016 la capitale verte européenne ! Se pavaner encore plus, les grands médias adorent...

14.6 Les médias alternatifs, l'expression indépendante sur Internet

On manque cruellement de presse alternative à Tours. Par le passé, il y a eu des soubresauts pour tenter de faire entendre un autre son de cloche à défaut de briser la chape des caractères plombés de la NR : **Libé37** vers 1974, **Le P'tit Rouge de Touraine** vers 1976, **Le Nouveau Ligérien** vers 1996, **Le Canard du Coin** vers 2007, **Souffle !** vers 2010 sont quelques uns de ces titres dont le tirage est resté ridicule par rapport à ceux de la presse locale officielle, d'autant plus qu'il y avait très peu de points de vente. On y trouve une information qui tranche étonnement. En son temps, "Le Canard du Coin" s'était interrogé sur "*l'esprit de faire toujours plus, Mais pourquoi donc ? Bah pour augmenter, quoi...*" tandis que "Souffle !" laissait la parole à une "*révoltée*" quand elle "*pense aux réalisations pharaoniques pour viabiliser les terres inondables sous IKEA (aux frais du contribuable), au quartier des deux Lions, ou aux subventions données à Ryanair*". Quel dépaysement, dans quelle ville vivons nous ? Est-ce la même que celle dirigée par les Bisounours qui savent si bien embellir notre vie rêvée ?

Du côté télévision, étant donné les gros moyens financiers qu'elle nécessite, on ne sera pas surpris de l'inexistence d'alternative. Par contre, dans les radios locales, à l'audience très limitée, la parole est de temps en temps laissée aux briseurs de rêve. De façon brève pour **Radio France Bleue Touraine** ou **Radio Saint Martin**, de façon plus conséquente, avec des entretiens d'une heure, pour **Radio Campus** et **Radio Béton**, si bien nommée par les temps qui courent.

Et puis il y a Internet, beaucoup plus propice à la multiplicité des opinions et expressions. Le problème est qu'on se perd dans ses dédales. En cherchant, on trouve quelques sites qui abordent la vie tourangelles avec une liberté de ton qui permet de nettoyer les cerveaux encrassés. Parmi les points de repères, ceux liés à des associations ou collectifs comme l'AQUAVIT, "Gare aux Tours", "Collectif Cycliste 37" ou Vélorution Tours. Le site de l'AQUAVIT a la particularité d'être porteur de documents d'urbanisme, comme ceux du PLU ou les permis de construire et de démolir, qui sont absents du site de la ville, montrant que cette association fait presque davantage pour l'Open data (page 184) que la mairie. **Demain le Grand Soir** est un site libertaire en lien avec une émission hebdomadaire de Radio Béton, **MédiaTours** est à dominante anti-fasciste, **Mag' Centre** a une envergure régionale. Et il y a les sites de partis et groupes politiques.

En décembre 2013 est né le portail **La Rotative**, "*Site collaboratif d'informations locales sur Tours et alentours*". Géré par des militants bénévoles, avec un site bien charpenté, il est le plus ambitieux projet indépendant local à ce jour. Le but est de "*créer des liens entre toutes les personnes en lutte, non seulement sur le net, mais aussi dans la rue*". Les analyses et réflexions côtoient les articles d'actualité.

Il y a ensuite les blogs personnels **Un regard sur Tours**, axé photos, **Du trash et des baisers**, blog de Matfanus abordant divers sujets du coq à l'âne, parfois urbanistiques, **Oazar**, culturel et gastronomique. Les **blogs personnels politiques** sont bien sûr présents, comme ceux de Jean-Patrick Gille, Sophie Auconie ou Françoise Amiot, parmi les plus actualisés. Très ciblé **Un tram pour Tours** avait décrit avec précision, mieux même que la NR, la naissance du tramway, épousant

la pensée municipale tout en laissant s'exprimer les contradicteurs. **Toi aussi, défigure la gare de Tours** était ciblé sur les tours de la gare mais n'a pas poursuivi son action. **Roulement à Bill** traite des vélos et de leur entretien avec un regard corrosif sur les problèmes cyclistes à Tours. Les adresses de ces sites sont indiquées en annexe dans la sitographie (page 234). **Saint Pierre des Corps, c'est où ça** est un blog corpopétrussien qui traite aussi de sujets sur la ville de Tours, comme "*Tours : la chasse aux mendiants est ouverte !*", suite à un arrêté municipal de décembre 2013.

Il y a aussi de nombreux sites locaux à caractère culturel, commercial ou autre. Je connais très mal Facebook et Twitter, les échos locaux qui m'en sont parvenus sont pauvres. Les listes de diffusion ou flux RSS, permettent aussi diffuser les informations. Parmi ceux qui ne sont pas liés à un site, le plus constant a été **lagentda.niet**, remplacé fin 2013 par **infotours**, réunissant les infos de divers horizons et les redirigeant vers les destinataires.

C'est donc bien sur Internet qu'il faut aller rechercher une véritable pluralité de l'information et une vision critique de la gouvernance locale.

14.7 Blogs et sites personnels, chacun peu s'exprimer

Je ne vais pas m'étendre sur le contenu de mon blog pressibus.org/blogcvl, car il est à l'image de ce livre, il en constitue même la fondation. J'ai expliqué précédemment dans quelles circonstances je l'ai créé en janvier 2005 (page 44). Je ne parlerai pas non plus de sa fréquentation, car je ne la connais pas. Il est en effet inclus dans le site pressibus.org qui traite de sujets populaires comme la bande dessinée ou la chanson dont la fréquentation écrase celle du blog. Je considère que son audience est marginale, il a tout de même l'avantage de rester constamment disponible. Il constitue un point de repère qui permet aux visiteurs de mieux comprendre ce qui se passe dans la ville, même s'ils ne partagent pas mes convictions.

Je vais parler technique pour expliquer comment je gère mon site. Le fait que je sois ingénieur informaticien me permet d'avoir un certain recul. Si je sais faire des choses complexes, comme la réalisation complète de ce livre et davantage, j'ai une préférence très marquée pour les outils simples que l'on contrôle parfaitement sans restriction pour le résultat que l'on veut obtenir. Or, de nos jours, la réalisation de blogs se fait avec des outils sophistiqués dont on reste dépendant. Le résultat est très standardisé, se réduisant à une suite d'articles chronologiques liés entre eux par des catégories ou thèmes. Ces outils ont à mes yeux un seul avantage, pouvant être important, celui de permettre aux visiteurs d'afficher des commentaires. Je n'en avais pas besoin, puisque je voulais que mon blog, web log ou journal du web, ne soit que mon journal. Inutile donc de me préoccuper de modérer les commentaires des visiteurs, ce qui ne m'interdit pas de prendre en compte ceux envoyés par email, voire de laisser s'exprimer un droit de réponse pour ceux que mes propos pourraient offusquer.

Mon blog est ce que l'on appelait un "site personnel" au début des années 2000. Je l'ai organisé en grands thèmes de façon chronologique ou parfois autre, par sous-thème, avec un grand index chronologique en page d'accueil. J'utilise le même

outil qu'au début des années 2000, c'est à dire l'écriture directe en langage HTML version 3. Un simple bloc-note traitement de texte permet de réaliser son site. Pour avoir une idée de ce que c'est, il suffit sur une page quelconque de mon blog d'appuyer sur le bouton droit de la souris, demander à afficher le code source. La page en langage HTML s'affiche alors, mélangeant du texte et ce qu'on appelle des "balises". Par exemple, la "balise" `
` pour passer à la ligne, `

` pour passer à la ligne en sautant une ligne blanche. En quelques heures d'apprentissage, une personne ayant la volonté d'effectuer ses mises en page devient opérationnelle, il lui faut surtout exercer ensuite rapidement pour exploiter ses acquis. Le site n'est certes pas tape-à-l'œil, même si c'est possible, il est plutôt rustique, l'essentiel est d'y mettre du contenu.

Au début des années 2000, les internautes construisaient fréquemment leur "site personnel" de cette façon et cela avait généré une liberté d'expression qui, proportionnellement au nombre des internautes, s'est aujourd'hui appauvrie à cause de la sophistication du langage HTML. Il est donc encore possible de l'utiliser de façon simple. Les avantages essentiels sont une rapidité de création, une liberté d'assemblage et une indépendance complète par rapport à un site et un outil logiciel.

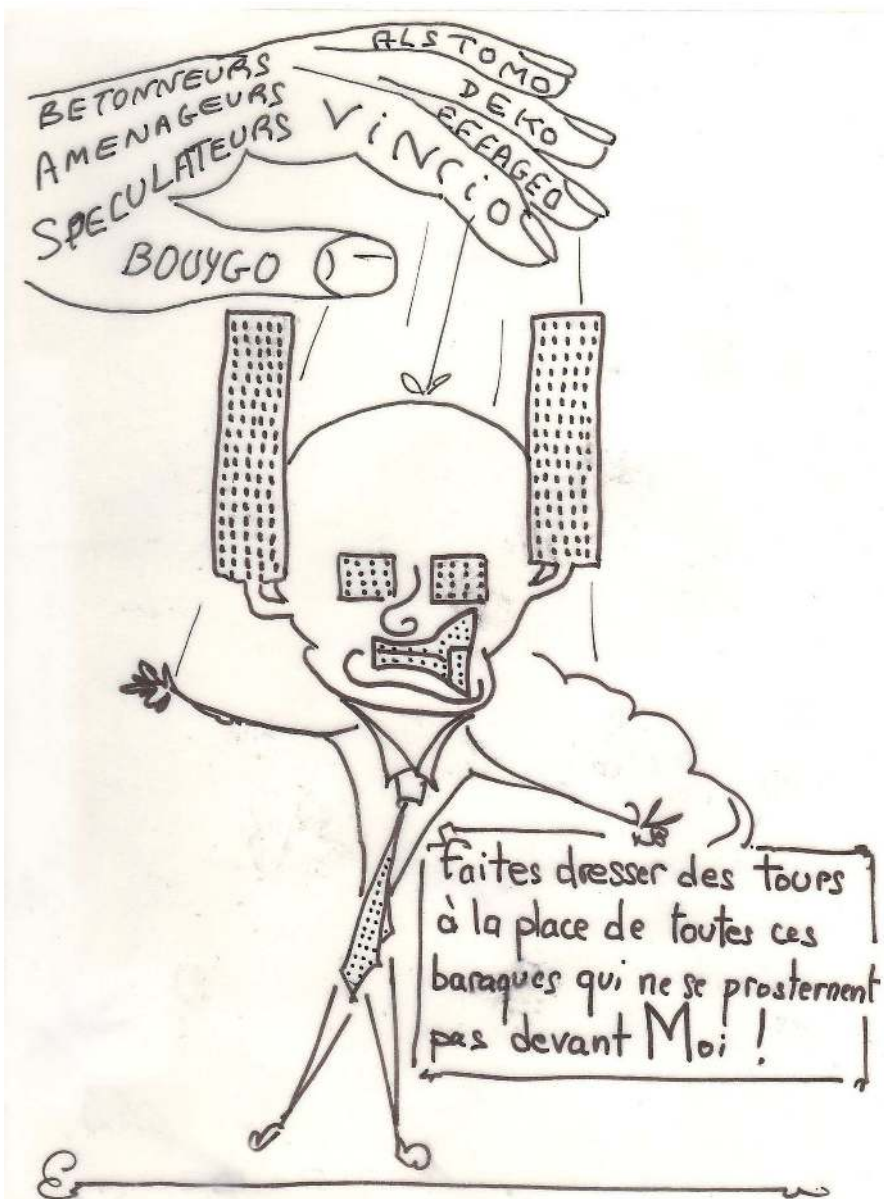
J'ajoute que chaque fournisseur d'accès permet (gratuitement) à ses clients de créer un site web. Il convient aussi de savoir utiliser un "logiciel client ftp" (gratuit) pour transférer son site de son ordinateur au serveur de son fournisseur d'accès.

A défaut de trouver de l'aide chez un proche (et sa méthode pourra convenir aussi), on cherchera un tutoriel sur la Toile, du genre "Réaliser sa page web" (adresse en annexe page 234). Un blog plus classique peut être réalisé avec le site overblog.com, gratuit et sans publicité, le site de Véloration Tours en est un exemple.

Je clos là cette parenthèse technique, il n'était pas inutile de signaler que l'expression citoyenne sur Internet est à la portée de tous ceux qui savent s'exprimer, qui savent un peu bidouiller sur un ordinateur et qui surtout ont la volonté de parler de leur ville, de leur vie ou d'autres choses. Nous sommes très nombreux à avoir la possibilité de dire "*je m'exprime sur mon blog*", mais il est regrettable que nous soyons si peu à le faire.

Nous sommes heureusement beaucoup plus nombreux à nous exprimer sur les blogs des autres, ou sur des forums, ou sur des commentaires de sites de journaux, qui peuvent être repris en courrier des lecteurs, comme le fait la NR. C'est bien sûr par-là qu'il convient de commencer, pour s'exercer à s'exprimer, prendre de l'assurance...

On peut aussi s'exprimer sur facebook ou twitter pour toucher un autre public, mais pour tenir un journal, développer des sujets et en garder l'historique, le blog ou site personnel chronologique reste le moyen le plus approprié.



GERMANOLAPIN "creuse"
de nouveaux terriers d'altitude! #

15 Les associations et collectifs

15.1 Comités et associations de quartier

Les Conseils de Vie Locale, créés en 2003, sont les organes de la démocratie participative entre habitants et municipalité. Mais avant cette date, des structures étaient déjà en place et elles existent toujours. Elles sont de trois types :

1) **Les comités de quartier.** Ils gèrent notamment les patronages laïques, les fêtes et animations de quartier, les repas et animations pour personnes âgées... On a vu qu'ils ont une place permanente dans le collège des associations des CVL. Ils dépendent des subventions municipales, ce qui modère leurs revendications quand ils pourraient en avoir, mais on a vu pour les jardins St Lazare (page 88) qu'il peut y avoir des exceptions. Si les comités de quartier sont très connus dans le quartier, ils n'ont pas, à Tours, de visibilité sur Internet.

Avant l'arrivée de Jean Germain, les comités de quartier avaient un rôle plus important. Jean Royer y venait de temps en temps et ne craignait pas la contestation. C'était surtout pour lui l'occasion d'écouter ses concitoyens, de faire des propositions... On ne parlait pas de "démocratie participative", mais il y avait un dialogue qui par la suite a disparu...

2) **Les conseils consultatifs de quartier.** Instaurés dans le cadre de la politique de la ville depuis 1999, ils sont très discrets et très peu connus des habitants. Eux aussi ne sont pas présentés sur la Toile. Je n'ai entendu parler que de deux d'entre eux. D'abord celui du Sanitas, à deux occasions. Quand des jeunes se sont offusqués de la vidéo-surveillance (page 36), ils ont évoqué ce conseil, où ils étaient conviés au début, puis qu'ils ont déserté quand ils se sont rendu compte qu'ils n'étaient pas entendus. Ensuite, toujours à propos de la vidéo-surveillance, quand j'ai appris que c'est le conseil consultatif qui a décidé de l'emplacement des caméras. Je ne connais qu'une seule participante à ce conseil, elle est très proche de la mairie et du parti socialiste. La seconde occasion est très récente, quand une personne de Tours Nord, du quartier de Châteaudun m'a exprimé en termes très désabusés son dégoût d'une structure où elle n'a rien pu faire, sinon en claquer la porte. Je suis donc très circonspect sur ces conseils consultatifs qui œuvrent dans une grande opacité et qui servent d'alibis pour se prévaloir d'un soutien populaire. A mon sens, ils auraient dû disparaître avec l'arrivée des CVL et n'existent que par leur plus grande malléabilité.

3) **Les associations de quartier.** Quand le comité de quartier ne donne pas satisfaction, une association de quartier peut se créer c'est le cas de l'association VIOCC dans le quartier Velpéau où j'habite "*Velpeau Interactif Organisation Culturelle et Conviviale, qui s'ingénie à remuer le quartier Velpéau de Tours*". L'émulation est plutôt positive et d'ailleurs association et comité œuvrent maintenant ensemble, notamment en 2013 pour fêter les 150 ans de la place Velpéau. D'autres associations très localisées sont bien sûr créées pour d'autres raisons, associations de riverains contre un projet immobilier, associations de commerçants... Leur visibilité, notamment sur Internet, est très variable.

Par rapport à ces associations, conseils et collectifs de quartier, les CVL apportent une obligation de renouvellement sur une très large base, un travail plus resserré avec la municipalité et sur des sujets qui dépassent la simple animation de quartiers. D'ailleurs, ceux qui veulent que les CVL servent à "*faire vivre un quartier*" (page 35) n'ont pas compris leur véritable rôle. Un comité de quartier est plus apte à traiter les animations...

15.2 Association AQUAVIT, priorité à la qualité de vie

L'AQUAVIT, Association pour la qualité de vie dans l'agglomération tourangelle, est née en 1990, sous l'impulsion de sa première présidente Claude Guillaumaud-Pujol, alors Claude Pujol, maintenant Claude Guillaumaud. Cette professeur d'anglais qui fera quelques apparitions en politique, avec le parti "Génération Ecologie" de Brice Lalonde, est restée une présidente très active jusqu'en 2000 quand elle est partie de Tours. Elle y conserve des attaches et participe à l'association en tant que présidente d'honneur. Hervé Buisson a pris le relais en 2000, puis Jean-Michel Bouillet en 2005 et François Louault en 2012.

En 1991, l'AQUAVIT était déjà devenue l'association environnementale la plus active de la ville. En 1995, elle a reçu un agrément toujours valide du ministère de l'urbanisme, ce qui lui permet de participer à des réunions préparatoires, comme la "commission des sites", d'avoir accès à certains documents, comme elle l'a fait récemment pour le pont Wilson, ou d'engager des procédures judiciaires à ce titre. Comme toutes les associations de ce type, le nombre de ses adhérents a régulièrement diminué depuis la fin des années 1990, mais elle a récemment su se renouveler et relancer une combativité qui fait exception dans un contexte tourangeau apathique et une population globalement résignée.

J'ai participé à ce renouvellement de 2012, désigné webmestre chargé de réorganiser et enrichir le site. Le nouveau bureau a fait de cet outil le fer de lance de sa politique de communication. Le nouveau président, François Louault, est un universitaire, membre fondateur de "Loire Vivante" en 1986, ayant lutté contre les projets de barrages de Jean Royer, afin que le fleuve conserve son caractère sauvage. Déjà il dénonçait l'extension des espaces constructibles en zones inondables. En 2010, avec un autre géographe, Bruno Dewailly, urbaniste, il avait élaboré pour le "Front de Convergence" (page 215), une autre vision des transports en commun, articulée sur le tram-train. Il avait personnellement lancé un recours contre le pont du tramway sur le Cher, au tablier très bas, et s'était montré très actif parmi les opposants à la destruction du mail du Sanitas. Cette combativité et cette vision d'un urbanisme respectueux de la qualité de vie des habitants l'ont naturellement amené à présider une association partageant les mêmes valeurs.

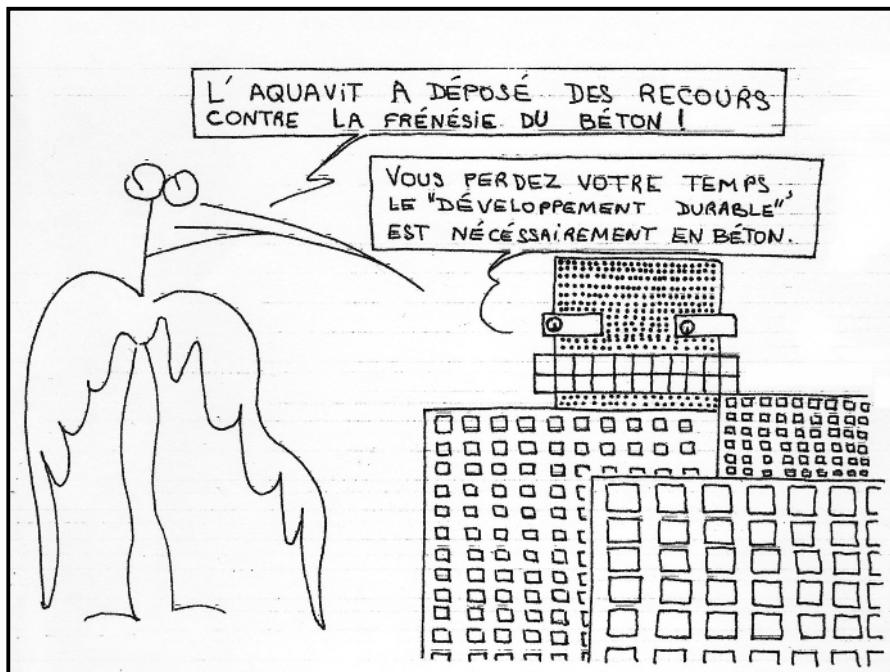
Avec cette assise renforcée, en multipliant et étoffant ses dossiers, notamment ceux soumis à enquêtes publiques, et en améliorant sa communication, avec des communiqués fréquents sur les grands problèmes d'aménagement urbain, l'association a acquis une meilleure visibilité. Elle arrive à peser sur l'échiquier médiatique, échappant au formatage idéologique de l'establishment.

La défense du patrimoine bâti et arboré constitue l'axe essentiel de son action. Déjà en octobre 1993, Claude Guillaumaud s'adressait à tous les conseillers

municipaux en leur disant : "*Quand une belle demeure en tuffeau tombe ou qu'un arbre majestueux est abattu, c'est un peu de nous même qui meurt*". En 1999, quatre ans après l'arrivée au pouvoir de la Gauche à Tours, la lutte pour la protection des arbres a connu un premier point d'orgue avec le manifeste pour la place François Sicard signé par 700 personnes et plusieurs associations (AQUAVIT, ASQBM, SEPANT, ASPIE...). En 2000, quatre militants de l'AQUAVIT ont été emprisonnés quelques heures au poste de police, pour avoir tracé à l'inoffensif lait de chaux des croix sur 170 platanes de l'avenue de Grammont considérés comme malades. Comme le dit Hervé Buisson en 2013 : "*C'est probablement culturel, la mairie a toujours détesté les arbres...*".

Les sujets traités sont devenus plus variés. Pour la seule année 2013, on peut citer en dehors de ces deux thèmes majeurs toujours présents : la politique cyclable à Tours, la lutte à la fois contre la sur-densification (à Tours) et contre l'étalement urbain (à Joué lès Tours), la défense des collèges Pasteur et Paul Valéry, des expulsions de personnes âgées à Ballan, la sécurité du pont Wilson, la ligne à Haute Tension enterrée sur St Pierre des Corps et Tours (décalée sur 2014), les risques d'inondation, les enquêtes publiques du SCoT, du PDU, du Secteur Sauvegardé, des PLU de Chambray lès Tours et Joué lès Tours...

L'association sait faire preuve de réactivité sur le terrain, ce fut le cas pour les divers abattages, opérations immobilières, la percée dans le bois de Grandmont...



[2003]

Ses résultats, souvent partagés avec d'autres associations ou collectifs, apparaissent contrastés, avec en apparence plus d'échecs que de réussites. Pour ne rien arranger, il arrive même que ses réussites soient accaparées pas la mairie. Il en est ainsi pour la remise en cause du projet des tours de la gare (page 93), le maire allant même jusqu'à faire croire qu'il n'était pas vraiment d'accord avec son propre projet. C'est encore plus net pour le sauvetage des jardins Saint Lazare (page 88) ou celui en 2001 d'un séquoia pleureur rue des Bordiers à Tours Nord, devenu "arbre remarquable" en 2011, sans que l'AQUAVIT ne soit invitée, un rassemblement officiel avait alors été organisé. Cette année là, la municipalité abattait plus de mille arbres dans la ville....

En ce qui concerne le bâti, le sauvetage du foyer Mirabeau (avec l'ASQBM, page 219) fut marquant. Plus récemment une closerie du XVIIème siècle fut préservée à Tours Nord et des mesures contraignantes ont été instaurées pour le SCoT. La reconstruction de la passerelle Fournier et l'avancée toute récente pour une traversée cycliste de la Loire à Fondettes sont des victoires, qui, bien sûr, comme les autres, sont partagées. L'AQUAVIT constate aussi avec satisfaction que ses critiques lors des enquêtes publiques sont de plus en plus prises en compte par les commissaires-enquêteurs (notamment le SCoT, le PDU).

C'est de manière davantage indirecte, par sa vigilance et par la pression qu'elle exerce, que l'association a infléchi, à défaut de vraiment modifier, certains aspects de l'action municipale, notamment pour les précautions à prendre contre les risques d'inondation ou pour le respect du patrimoine. En cherchant à proposer des expertises solides sur les grands dossiers d'urbanisme, en publiant des dossiers en open data, l'association diffuse une information qui contraste avec l'opacité entretenue par la municipalité. Elle encourage ainsi les citoyens à l'expression d'une parole et d'une réflexion indépendantes.

Malgré les contraintes du manque de subventions et du nombre limité de ses adhérents, une soixantaine en 2013, l'AQUAVIT ne craint pas de s'opposer au rouleau compresseur municipal. Elle est bien sûr ouverte à de nouveaux adhérents soucieux de se battre sur des objectifs locaux en dehors des partis politiques.

15.3 Association SEPANT, la doyenne et la rassembleuse

L'association SEPANT, Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine, est une structure plus importante que l'AQUAVIT, avec un champ plus large. Créée en 1966, elle est en 2013 à la fois une association d'une centaine d'adhérents et une fédération de 18 associations comme "Nature et Environnement Sorigny" ou "Esvres Environnement". Agréée par le ministère de l'Ecologie et affiliée à France Nature Environnement, elle bénéficie de subventions qui lui permettent d'avoir plusieurs permanents salariés. La recherche appliquée sur les grandes questions environnementales constitue sa spécificité, elle apporte une véritable expertise scientifique.

Son action porte en priorité sur les espaces naturels du département d'Indre et Loire. Si elle est relativement en retrait sur la ville de Tours, elle intervient pour des enjeux environnementaux sur des dossiers d'aménagement urbain. C'est ainsi qu'elle a pris des positions similaires à l'AQUAVIT sur deux dossiers importants,

le tramway et le saccage du patrimoine arboré de la ville. Les deux associations ont aussi agi ensemble en 2013 pour s'opposer vigoureusement à l'étalement urbain du PLU de Joué (page 140), allant jusqu'à un recours devant le Tribunal Administratif. Parmi les dirigeants actuels de la SEPANT, militants de longue date, se trouvent Pierre Richard, aussi adhérent de l'AQUAVIT, Michel Durand, président, ancien maire de Chambray lès Tours, Jean-François Hogu, qui fut un temps président, et Dominique Boutin, vice-président, qui fut en 1989 le premier conseiller municipal écologiste de Tours. Il a participé à bien des combats, sans céder aux sirènes de la notabilité auxquelles ont succombé trop de responsables Verts.

Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi l'AQUAVIT n'est pas fédérée à la SEPANT. Disons que d'une part il y a des raisons historiques et que d'autre part l'AQUAVIT garde une forte volonté d'indépendance. Rappelons que la SEPANT est subventionnée et pas l'AQUAVIT.

Et il y a quelques différences sur le fond, la dernière en date, du printemps 2013 porte sur le passage d'une ligne de bus BHNS dans le cœur du bois de Grammont (page 117). Alors que François Louault, s'insurgeait contre la coupure en deux du bois et le passage de force en catimini de la municipalité, sans enquête publique et avec des retombées inquiétantes à long terme, Michel Durand, moins inquiet, estimait normal que la ligne de bus passe devant l'université, pour éviter aux étudiants une marche à pied de quelques 200 mètres. J'avais trouvé cela surprenant pour le président d'une association naturaliste, ceci d'autant plus que j'ai en mémoire mes trajets d'étudiant. Je traversais justement ce bois en vélo par des petits sentiers, c'était bien plus agréable que de suivre une morne piste cyclable asphaltée bordant une large artère avec des bus crachant à plein moteur leurs décibels et leurs particules fines cancérigènes...

Ce différent fut sans conséquence car la SEPANT obtint de la mairie des "mesures compensatoires" qu'elle n'aurait probablement pas obtenues sans le recours perdu de l'AQUAVIT, laquelle n'aurait rien obtenu toute seule. Ainsi, avec un bilan sur les quatre dernières années d'une divergence bien gérée pour de multiples actions en commun, les deux associations savent agir ensemble. Leur action conjuguée peut même avoir un facteur multiplicateur, comme pour la ZAC des Courelières (page 140).

15.4 Association TCSP 37, pour la transparence

Françoise Amiot, conseillère municipale d'opposition, UMP, est attachée à la notion de transparence. Dans la mouvance d'une Droite locale coupée de son ancien chef de file Renaud Donnedieu de Vabres, devenue globalement satellisée par Germain, elle apparaît comme un "électron libre", sans être seule pour autant, d'où son association. Nommée "Transparence et Communication Sur le Projet de transport 37", TCSP37, créée en juin 2010, elle a pour but de "*proposer à tous une communication transparente et vigilante*" sur le projet de tramway, le plus important du maire, si peu démocratique et visible.

La couleur politique des fondateurs de l'association a été laissée en arrière plan. Pour une fois qu'une voix dissonante se faisait entendre dans la classe dirigeante locale, il n'était pas question de la confiner dans le sectarisme idéologique. Face

au rouleau compresseur du maire, il s'agissait d'établir un rapprochement avec d'autres collectifs et associations dénonçant les excès du projet. TCSP37 aurait aussi pu servir de lien avec l'Union Commerciale et Artisanale de Tours (UCAT), mais celle-ci, très dépendante des subventions et aides de la ville, a préféré ne pas prendre position. Est-ce pour cela que la mairie n'a pas écouté les doléances des commerçants ? Les dédommagements ont été très limités, ils ont subi la suppression d'une voie automobile sur le pont Wilson et le tramway n'est pas la manne attendue...

Dans son opposition au tramway, TCSP37 est allé plus loin que ses partenaires en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, avec aussi quelques habitants, dont François Louault. Ce dernier a aussi déposé un autre recours, à titre personnel, contre le pont du tramway sur le Cher, avant qu'il devienne président de l'AQUAVIT. Ces recours, lourds à gérer, ont échoué, le tramway a été inauguré. Il reste à faire les bilans, celui de la fréquentation et celui des comptes financiers. A la création de TCSP37, Françoise Amiot écrivait : "*280 M€ en novembre 2008, 290 M€ en février 2009, 330 M€ en février 2009, 362,6 M€ en juin 2010, où s'arrêtera-t-on ?*". On a continué (page 80) et ce n'est pas fini...

15.5 Collectif "Front de Convergence", pour un tram-train

Le collectif "Convergence vers un tram-train" ou "Front de Convergence" s'est constitué progressivement entre juillet 2010 et octobre 2010. Il était constitué de trois associations, la SEPANT, l'AQUAVIT, TCSP37, du collectif Véloration Tours, de trois experts, François Louault géographe, Dominique Boutin biogéographe et Bruno Dewailly géographe-urbaniste, et de diverses personnes investies dans la vie citoyenne (dont j'étais, blogueur, alors membre démissionnaire du CVL-Est).

D'octobre 2010 à mars 2011, ce collectif a rédigé quatre documents à l'attention du Préfet d'Indre et Loire pour que, malgré l'avis favorable de la commission d'enquête, il refuse d'accorder la Déclaration d'Utilité Publique ou que, pour le moins, il l'assortisse d'un certain nombre de corrections, notamment pour sauver le mail du Sanitas, changer de place de la station Verdun, réétudier le passage sur le Cher.

Si les deux derniers documents argumentaient sur ces points de correction, les deux premiers développaient les avantages d'une solution tram-train (et/ou train de banlieue omnibus) tournée vers une large desserte allant sur la deuxième couronne autour de Tours et ailleurs dans le département, jugée préférable à un tramway desservant les deux communes les plus peuplées, déjà équipées en moyens de transport collectif.

Cette orientation tram-train reste valable et Jean Germain, qui l'a pourtant enterrée, se targue de l'avoir défendue avant nous et de continuer à la défendre. C'est à la fois vrai puisque la seconde modification du PLU, en 2013, a validé le projet d'une gare de correspondance entre train (et donc tram-train) et tramway au carrefour de Verdun et c'est faux puisque le PDU n'a rien proposé de concret.

Plus qu'au préfet, qui avait alors accordé sa DUP, le quatrième document s'adressait au Président de la République en un "appel solennel pour que la Charte de l'Environnement soit respectée dans la ville de Tours". Le Président Sarkozy chargea le Préfet Fily de s'en occuper, lequel probablement l'archiva tout de suite, comme il avait fait des trois autres documents...

15.6 Collectif CODAT, l'opposition physique aux abattages

Fin mars 2011, les associations et collectifs venaient d'aller au bout extrême de leur opposition, plus rien ne semblait s'opposer à la destruction du mail du Sanitas. J'ai montré (page 107) comment alors un collectif de défense des arbres en Touraine (CODAT) surgi de nulle part a pris le relais et a poursuivi la lutte sur un autre terrain, celui de mobilisation et de la résistance. Lui aussi échoua, mais sa seule existence tranchait dans une ville d'habitude si apathique. De plus, comme je l'ai évoqué, il n'a pas été loin de réussir. Avec l'aide du préfet et des médias, la mairie a dû avoir recours à une fermeté sans faille, usant de la violence policière et de nonchalance médiatique pour en venir à bout.

Ses militants, jeunes activiste contre l'arbitraire, ont agi de la même façon qu'au parc Mistral de Grenoble en 2004 et au Schlossgarten de Stuttgart quelques mois plus tôt. Ils ont occupé le terrain, campé sur place et grimpé aux branches. Ils s'y sont installés avec détermination et courage pour empêcher les tronçonneuses d'exécuter leurs basse œuvres. Ce moyen spectaculaire attire habituellement les médias et provoque un émoi qui facilite une mobilisation et une prise de conscience. Ce fut effectivement le cas, mais de façon trop modeste. Durant trois semaines le CODAT résista jusqu'à installer un camp retranché. Il est à nouveau intervenu en juin 2011 pour les abattages de l'avenue de Grandmont (page 110) puis en mars 2013 pour ceux du Carreau des Halles (page 116), avec de nouveaux militants, en fait des militantes cette fois-ci.

Ce collectif informel, qui s'évanouit pour réapparaître deux ans plus tard et qui se réclame de la non-violence et de l'écologie, s'appuie bien entendu sur quelques personnes, en particulier Sophie Robin, l'animatrice de Véloration Tours et Rémi Filiau du collectif des Désobéissants. Il bénéficie du soutien en arrière plan de ces deux collectifs et de l'AQUAVIT.

Il serait bien sûr préférable que le CODAT n'ait pas matière à s'exprimer, mais ce qui se prépare, notamment en haut de la rue Nationale (page 92) et dans le nouveau quartier des casernes (page 89) pourrait lui donner l'occasion d'intervenir à nouveau...

15.7 Collectif "Gare aux Tours", contre le projet inutile imposé

Le collectif "Gare aux Tours" a vécu un an, l'année 2012. Prolongeant l'action du "Front de Convergence", sur une base renouvelée d'individus et sur un nouvel axe, il avait pour objectif de préserver la gare comme bâtiment unique et emblématique sur sa grande place, éviter toute construction parasite susceptible de nuire à l'esthétique de ce monument patrimonial et identitaire hérité du XIX^{ème} siècle. Dans sa hotte de Grands Projets Inutiles Imposés notre grand maire bâtisseur apportait en effet une construction pharaonique, un trident démesuré de trois tours

dont la plus grande dépassait les 50 mètres de hauteur. Par ce véritable cadeau de Noël offert à Bouygues, la gare de l'ère Eiffel se retrouverait soudain insignifiante comme écrasée à raz de terre. Le commissaire enquêteur du PLU de 2011, en ses conclusions, avait pourtant noté la réprobation des habitants et avait rejeté le projet en des termes très vifs. Un sondage de la NR avait montré la même récusation (page 93).

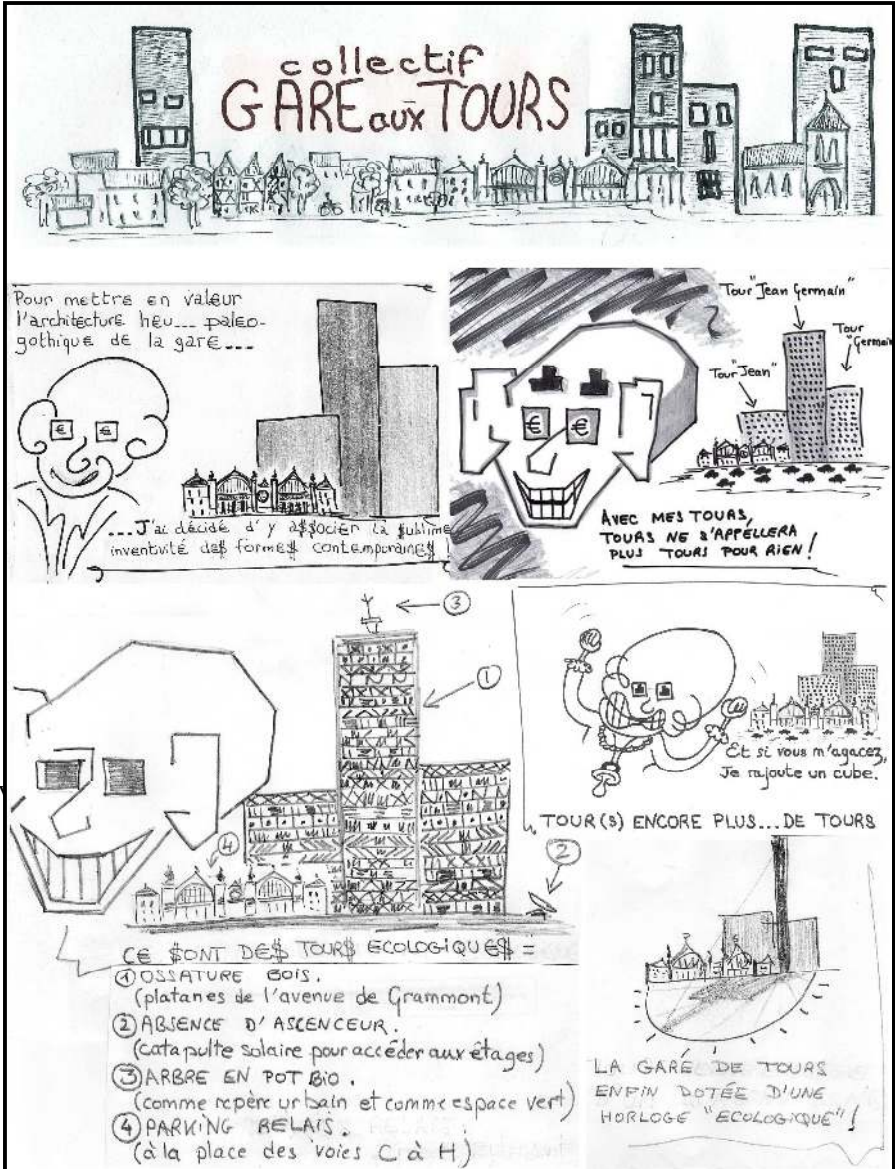
Son site web est illustré par Hervé Buisson, ancien président de l'AQUAVIT. Ses dessins très caustiques décrivent de façon très réaliste l'affairisme local et visent avec justesse le héraut et homme de paille du BTP. En préambule de la page d'accueil, la situation est résumée avec concision : *"Cynisme, pouvoir personnel autocratique, déni de démocratie, remise du projet au groupe Bouygues. En réaction, nous avons créé le collectif "Gare aux Tours"."*

A l'inauguration de la foire de Tours en mai 2012, une action symbolique a été lancée pour informer le public en montrant une banderole "A Tours les arbres tombent, l'affairisme pousse" sur le parcours du cortège officiel accompagnant le maire. Les gros bras de la police municipale sont brutalement intervenus pour expulser trois dangereux énergumènes fauteurs de troubles. Ils voulaient simplement déployer une banderole, mais cette liberté d'expression en un lieu public est vigoureusement combattue. Le socialiste Germain interdit ce que Royer, pourtant marqué très à droite, aurait toléré avec dédain et aussi vaillance, car il n'hésitait pas à faire front et à répondre. Jean Germain n'a pas ce courage, il préfère s'en remettre à sa police qui espionne et réprime, il a transformé sa mairerie en refuge protégé par grilles, barrières et vigiles.

Le collectif lança une pétition sur le même slogan, avec tractage dans les boîtes aux lettres. Il organisa aussi quelques repas qui permirent d'échanger et d'élaborer une réflexion. Claude Guillaumaud, Sophie Robin, Dominique Boutin, François Louault, Jean-Michel Bouillet, Michel Renou (ancien conseiller municipal), Jean-Marc Sérékian, Michel Bel (défenseur de la vallée de la Choisille), Hervé Buisson, Rémi Filiau, une vingtaine de personnes en tout, dont moi-même, avons ainsi entretenu une volonté de s'opposer au processus de transformation de la ville imposé aux habitants.

Imposé comme l'est ailleurs l'aéroport de Notre Dame des Landes ou la ligne LGV Lyon-Turin. Une page du site souligne ce lien avec les GPII, **Grands Projets Inutiles Imposés**. Le collectif a participé au deuxième forum européen des GPII à Nantes du 8 au 11 juillet 2012, avec ce commentaire : *"Même si, au sens strict du moyen de transport, nous ne considérons pas la première ligne de tramway de l'agglomération tourangelle comme un GPII, nous estimons que certains de ses aspects (comme la destruction du mail du Sanitas) et ses conséquences de surdensification affairiste (comme la construction des tours de la gare) constituent à l'échelle de notre ville des grands projets qui sont inutiles et qui sont imposés à la population en gaspillant l'argent public et en dégradant la qualité de vie. Comme ailleurs, on trouve les mêmes acteurs (Bouygues, Vinci, élus serviles...) et les mêmes méthodes (enquêtes bidon, intox...). Notre présence à ce rassemblement européen était une occasion de le souligner, deux membres de notre collectif y étaient présents"*.

Après qu'une grande partie des participants ait adhéré à l'AQUAVIT à l'automne 2012, le collectif s'est dissous en mars 2013 et j'ai archivé son site sur mon blog. En tant que collectif de circonstance comme l'était le "Front de Convergence", "Gare aux Tours" a donc servi de trait d'union entre ce dernier et l'AQUAVIT renouvelée.



[2012]

15.8 Autres associations et collectifs

Etant plutôt un électron libre dans ma démarche critique de la vie publique, il m'est difficile d'avoir une connaissance précise et un peu exhaustive des associations et collectifs sur la ville de Tours, même en me limitant au domaine environnemental. En sus de ce que je viens de décrire, je présente tout de même quelques autres des ces acteurs de la vie publique dont l'action mérite d'être soulignée. Je rappelle que j'ai présenté l'association **Collectif Cycliste 37** en page 61 et le collectif **Vélorution Tours** en page 64, avec rapidement l'association **Roulement à Bill**.

L'ASQBM, Association pour la Sauvegarde du Quartier Blanqui Mirabeau, créée en 1998, est un exemple de collectif de riverains ayant obtenu des résultats. Elle visait les 3 M : le foyer Mirabeau, promis à un promoteur pour y faire une "boîte à godasse", la rue Mirabeau, surnommée "l'autoroute Mirabeau", et le parc Mirabeau, où planait l'obsession de la mairie Germain pour l'éradication des grands arbres. Cette lutte acharnée a duré quatre ou cinq ans. Son animateur Hervé Buisson a fini par intégrer l'AQUAVIT, qui aida à la réussite du sauvetage du foyer. Il en devint même le président durant cinq années, avant d'en démissionner pour cause d'un désaccord sur un recours en appel contre un projet d'aménagement des cinémas "Studios" dans le même quartier. La clef de cette réussite fut la participation des gens du quartier qui ont su réagir, dire non par écrit, rendre très mouvementées certaines réunions du comité de quartier...

L'ASPIE, Association pour la Santé la Protection et l'Information sur l'Environnement, est avec la SEPANT et l'AQUAVIT l'une de trois associations agréées environnement du département. Créée en 1984, animée par Jean-Claude Renoux, elle intervient sur de nombreux dossiers, notamment ceux liés à la pollution des eaux de rivières, de nappes phréatiques, les problèmes liés aux remembrements, ceux de la centrale nucléaire d'Avoine, les émanations de l'incinérateur, les pollutions diverses. Elle n'intervient pratiquement pas sur Tours, mais est très active dans le Chinonais..

L'APNE, Association étudiante tourangelle pour la Protection de la Nature et de l'Environnement, est fédérée à la SEPANT. Elle est notamment intervenue sur le mail du Sanitas en 2011 (page 107) et sur le bois de Grandmont en 2010 et 2013 (page 117) où elle s'est associée à l'AQUAVIT pour le recours. Le renouvellement régulier de ses membres ne facilite pas son action.

L'ARIAL, Association de Réflexion d'Information et d'Action Locale, est très active sur Saint Pierre des Corps, où elle agit avec les Verts qui, contrairement à Tours ne sont pas dans la majorité municipale. Elle est aussi en lien avec l'AQUAVIT, en 2013 pour la ligne à haute tension enterrée qui traverse St Pierre et Tours et pour le site Seveso 2 de l'usine Primagaz de St Pierre, où les deux associations se positionnent en soutien avec les habitants.

L'ADTT (Association pour le Développement des Transports collectifs en Touraine), antenne tourangelle de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) s'est pratiquement dissoute dans le chantier du tramway, comme si c'était son unique objectif. Son combat passé pour réactiver l'étoile ferroviaire tourangelle semble oublié. Elle n'a pas su dénoncer les

excès financiers de la première ligne de tramway et, maintenant que les caisses sont vides, elle se trouve en porte-à-faux pour avoir privilégié le court terme au détriment d'un projet de tram-train à long terme.

Les Déboulonneurs de Tours font partie d'un collectif national qui lutte contre l'invasion publicitaire. A plusieurs reprises, ses militants ont organisé au cœur de la cité des actions de barbouillage de panneaux publicitaires, en présence de médias. Par exemple en y inscrivant "*Trop de pub*" avec une peinture lavable. La société Decaux a mené une action judiciaire et a obtenu la condamnation de Rémi Filliau et Guillaume Brière à une peine de 150 € d'amende chacun, sans compter les frais beaucoup plus élevés d'avocat. Le pouvoir judiciaire prend fait et cause pour les pollueurs visuels. L'action des déboulonneurs relève pourtant de la salubrité publique, faut-il le rappeler ? L'invasion publicitaire atteint un tel degré d'arrogance qu'il est grand temps d'agir. Ceci d'autant plus que la gêne n'est pas seulement visuelle et psychique, elle est aussi physique. Les panneaux font parfois barrage aux cyclistes ou aux piétons, par exemple quand ceux-ci sont contraints de marcher dans une flaque d'eau, la partie sèche du trottoir étant réservée à la sucette Decaux. La mairie est complice pour ne pas dire la première responsable de cette invasion qu'aucun vote citoyen n'a jamais validé.

Il y aurait lieu de bien connaître la réglementation, hélas très complexe, pour d'abord faire en sorte qu'elle soit respectée. Par exemple, il ne devrait pas y avoir de panneau publicitaire aux abords d'un monument historique. Il manque à Tours une antenne active de l'association nationale **Paysages de France**, qui en Touraine est surtout active aux alentours de Langeais. Une association plus généraliste comme l'AQUAVIT pourrait s'en occuper, elle l'a d'ailleurs fait, il y a quelques années, en menant une enquête qui pourrait resservir. Elle a récemment demandé de participer à la commission préparant le Règlement Local de Publicité.



[2003]

Ces dernières années, comme ailleurs en France, les associations environnementales ont vu leur nombre d'adhérents diminuer, alors que l'arrivée des retraités du baby boom aurait dû avoir l'effet contraire. Comment comprendre cette tendance d'un repli historique sur le front environnemental alors que la crise s'aggrave ? Le

"système" aurait-il réussi à dissuader les revendications citoyennes, en faisant admettre que toute contestation serait vaine ?

Toutefois le projet Nantais d'aérodrome de Notre Dame des Landes devient le symbole d'une nouvelle révolte. Outre son propre épilogue, aura-t-il des incidences sur les luttes locales ? En d'autres termes, lutter contre un GPII aidera-t-il à lutter contre les PPII, Petits Projets Inutiles Imposés ? Petits au niveau européen et national, grands au niveau local...

16 La démocratie peut-elle exister dans nos villes ?

16.1 Les trop rares consultations directes

A Tours, comme dans la plupart des villes moyennes, la démocratie directe, impliquant activement les habitants dans la vie publique, n'existe pas sous sa forme la plus rigoureuse, avec appel des citoyens à se rendre dans les bureaux ou des lieux de vote, à une exception près. C'était à la fin de l'année 1978, le maire de l'époque, Jean Royer avait invité la population à se prononcer sur le devenir du pont Wilson, suite à son effondrement au printemps de la même année. Restaurer le vieux pont de pierre ou réaliser un nouvel ouvrage en béton ou préférer construire un nouveau pont métallique ? La première option l'avait alors largement emporté.

Depuis, ce vote est régulièrement rappelé comme étant exemplaire, mais jamais il n'a été renouvelé. Il y a lieu de s'en étonner, car les occasions ne manquent pas. Mais les édiles préfèrent changer la ville contre l'avis des habitants plutôt qu'avec leur concours.

La NR, dans son numéro spécial du tramway d'août 2013, rappelle très sérieusement un autre vote d'octobre 2009 : *"Bien sûr, le tramway est avant tout une affaire d'élus (qui nous représentent certes !) et de spécialistes. Mais les Tourangeaux ont quand même eu leur mot à dire..."*. La bonne blague ! Il s'agissait de désigner le dessin du "nez du tramway", entre trois options. Une forme belvédère, curseur ou cabossée ? En 30 ans, de 1978 à 2009, comment peut-on tomber aussi bas dans l'acceptation du choix des citoyens ? Malgré tout le fatras de communication déployé, notamment sur les CVL, on a là l'image d'une démocratie de pacotille pour « Bisounours ».

Cette consultation s'est faite par Internet. J'ai eu l'occasion de dire ma circonspection par rapport à ce mode de vote (page 39), mais en usant de précautions, c'est tout de même un nouveau moyen de consultation qui a l'avantage d'être peu onéreux en coût et en temps. Il ne se développe pourtant guère en France...

Il est à rapprocher d'ailleurs des sondages qu'elle a effectués sur son site. Le dernier en date, de septembre 2013, montre la manipulation à laquelle se prête une telle consultation. Pas sur la question "A Tours, la place de la gare a été réaménagée : qu'en pensez-vous ?" mais sur les réponses possibles : "C'est agréable et j'apprécie" (18%), "C'est froid et c'est austère, je n'aime pas !" (26%), "Ce n'est pas mal mais ça manque de verdure" (38%), "Peu importe l'urbanisme, l'essentiel est la ponctualité des trains" (18%). Et aussi dans cette conclusion : "Les avis sont finalement assez partagés". On sent qu'en ajoutant quelques meubles verts la mairie aura satisfait la population...

De nouveaux moyens de consultation directe existent, ils sont utilisables mais avec circonspection. En n'oubliant pas, notamment que tous les citoyens ne peuvent pas voter par Internet. Rien ne vaut le bureau de vote, comme en 1978, la politique urbaine devient alors l'affaire de tous. Et pour un choix à effectuer très localement, un ou deux bureaux de vote peuvent suffire...

La consultation directe peut aussi s'effectuer dans ce qu'on appelle des "micro-trottoirs". Cela me rappelle une réunion inter-CVL où il était question d'écouter et prendre en compte les bons conseils d'une stagiaire embauchée pour quelques mois par la municipalité. Cette personne avait consciencieusement émis une batterie de procédures permettant aux membres des CVL de bien pratiquer la démocratie. L'une d'entre elle reposait sur un genre de "micro-trottoir" afin de prendre au hasard l'avis de quelques riverains d'un projet auquel s'intéresserait un CVL. Tout cela était engageant et les membres du groupe de travail en ont discuté sérieusement. A la fin, j'ai demandé à ce que la stagiaire aille donner ses conseils au maire de Tours et aux élus, en agrémentant mon propos de quelques exemples où ils n'avaient pas du tout pris en compte l'avis de la population. Le représentant municipal aux CVL, Mickaël Cortot, avait alors fustigé mon attitude en dénigrant mon esprit toujours mal tourné. Son prédécesseur Jean-Patrick Gille aurait opiné en souriant et serait passé à autre chose. Le résultat aurait été le même, mais j'aurais eu l'impression d'avoir en face de moi un interlocuteur ayant un minimum de recul.

16.2 Campagnes électorales, la fenêtre d'écoute des élus

Chacun sait que les campagnes électorales permettent d'obtenir de la part des élus et candidats à l'élection une écoute bien meilleure que d'habitude. C'est ainsi qu'en 2001, à l'initiative de l'AQUAVIT, dix associations environnementales, dont la SEPANT et l'ASPIE, s'organisèrent dans le collectif "Ecologie Urbaine et Elections Municipales 2001" pour interroger tous les candidats de l'agglomération tourangelle sur quatre thèmes, urbanisme, PDU, eau, arbres. Pour les élections cantonales de 2011, j'ai indiqué comment trois membres du CVL-Est avaient interrogé la plupart des candidats sur le collège Pasteur (page 71) et la passerelle Fournier (page 47).

Ces initiatives, quel qu'en soit l'échelle, permettent de sensibiliser les candidats sur des thèmes dont ils n'avaient pas saisi l'importance. Certains d'entre eux peuvent s'engager dans des promesses qui bien sûr n'engagent que ceux qui y croient. En fait, il faudrait exercer une pression continue qui déboucherait sur des bilans. L'exercice devient alors plus difficile et délicat...

Les occasions de rencontre avec les élus permettent aussi d'exercer une certaine pression et de recevoir des informations qui peuvent être précieuses. Les entrées et sorties de séances plénières de CVL s'y prêtent. On peut aussi recueillir des impressions. Quand un élu m'a dit, sans explication, au printemps 2012 qu'il ne croyait pas à la réalisation des tours de la gare (page 93), j'en avais été très surpris, au point de lui faire répéter, sans plus d'explication. L'évolution de la situation en fin 2013 lui a donné en partie raison. J'avais surtout retenu qu'il n'y avait pas d'urgence sur ce dossier.

L'AQUAVIT demande de temps en temps une rencontre à des élus ou partis politiques, pour échanger librement. Selon les sujets, cela permet une meilleure compréhension ou un clivage plus marqué. Il y a rarement d'effets directs et les effets indirects sont difficiles à mesurer. C'est un exercice naturel de la démocratie mais ce sont les élus qui devraient être demandeurs, plus que les associations et citoyens...

16.3 Consultation ou concertation ?

"Se concerter : s'entendre pour agir de concert, décider après réflexion". Cette définition du Petit Robert est à comparer avec celle de *"Consulter : examiner un cas en délibérant avec d'autres, demander avis, conseil à quelqu'un"*. La différence essentielle est dans le rôle des deux parties ; dans la concertation elles sont sur un pied d'égalité, la décision est prise ensemble ; dans la consultation il y a celui qui examine, demande avis et conseil et celui qui exprime son avis afin que le premier décide seul en meilleure connaissance de l'avis émis.

En cela les processus de concertation traités par les structures institutionnelles n'en sont pas, ce ne sont que des processus de consultation. Le document titré "Bilan de concertation" édité en 2007 par le SITCAT sur la première ligne de tramway est un bon exemple. En introduction, il est dit que : *"De même que la concertation publique elle-même, la réalisation d'un bilan de celle-ci est une obligation définie par l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme. Au-delà de cet aspect, le bilan est surtout un double outil : 1) Un outil d'analyse et d'aide à la décision pour les élus et les services qui disposent d'un panorama clair et détaillé des demandes, inquiétudes et suggestions du public. 2) Un outil citoyen pour les habitants et riverains qui peuvent ainsi s'assurer que leur participation a bien été prise en compte, et que leurs interrogations et propositions viendront enrichir le projet."* C'est donc d'abord une obligation, ensuite un outil pour les décideurs institutionnels. En dernier lieu, les citoyens peuvent s'assurer que leur participation a été prise en compte - comprenez indiquée dans ce document de concertation - et ils pourront aussi s'assurer que leurs interventions vont enrichir le projet. Et si ce n'est pas le cas ? Peu importe, l'essentiel ait qu'ils aient pu s'assurer que...

En seconde partie ce document présente les "Modalités", publicités, dépliants, site web, réunion publique (avec l'estrade, les experts, le diaporama, les questions et réponses de la fin), les courriers. Plus intéressant, *"Les réunions d'échanges avec les acteurs du territoire"*. On y apprend que *"ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions d'information auprès de partenaires"*, une vingtaine, dont les conseils municipaux de six communes de l'agglo. De l'information, même pas de la consultation, dont encore moins de la concertation...

La troisième partie intitulée "Bilan de concertation" liste par thème les différentes remarques suivies par une "Réponse du maître d'ouvrage", plus ou moins précise. Celles-ci sont ensuite résumées dans la partie "Conclusion".

Il s'agit donc là d'un "Bilan de consultation". Les interlocuteurs susceptibles de changer le projet par leur connaissance du sujet ont été écartés, notamment la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, son antenne tourangelle ADTT), l'AQUAVIT, la SEPANT.

Le "Canard du Coin" dans son numéro 7 de novembre 2007 faisait le même constat à sa façon : "*Et donc la concertation est lancée ! Oui, mais sur quoi ? Pas sur le fait de faire ou non un tram, pas sur son tracé, pas sur le type de tram : tout ça est décidé, c'est comme ça. Mais on peut décider d'autres choses : il y a bien trois endroits sur le parcours où un choix reste à faire pour emprunter telle rue plutôt qu'une autre. Ca c'est du choix...*". Puis : "*Globalement toutes les questions se heurtent au même mur : merci, c'est intéressant, mais non merci, le choix est fait*".

On voit sur cet exemple combien à la racine **les dés sont pipés, la signification des mots est dévoyée**. J'ai aussi signalé la si mal nommée ZAC, Zone d'Aménagement Concerté, à propos du nouveau quartier des casernes (page 89) ou celui des Courelières à Joué lès Tours (page 140).

Ainsi qu'indiqué dans le livre "Faire (re)naître la démocratie" : "*la communication montre que ce qui est fait est ce qui convient le mieux aux besoins de tous, qu'il n'y a pas d'alternative possible aux politiques mises en œuvre, et qu'il n'y a pas lieu d'en débattre*"; "*La vertu des concertations est aux yeux des élus pourtant considérable : elles permettent de communiquer sur le fait que l'on s'est concerté avec la population*".

16.4 L'omniprésente démocratie du "Cause toujours"

"*La dictature c'est « Ferme ta gueule », la démocratie c'est « Cause toujours »*" cette formule laconique de Coluche résume bien la réalité actuelle de notre démocratie tant au niveau national que local. La proximité ne change rien à l'affaire, elle rend les choses encore plus déplorables puisque les édiles qui détournent le langage et cultivent la surdité sont localement proches.

Finalement une structure comme celle des Conseils de la Vie Locale n'aurait pas lieu d'être si les élus étaient à l'écoute des citoyens. De nombreux Tourangeaux pensent qu'avant les CVL Jean Royer était un maire proche d'eux, qu'on pouvait discuter avec lui alors que ce n'est pas possible avec son successeur retranché dans sa tour d'ivoire. Les CVL, comme les enquêtes publiques sont des outils permettant qu'un dialogue entre élus et citoyens puisse au moins s'ébaucher, mais un outil n'est efficient que si on désire s'en servir pour ce qu'il est censé faire. Or on détourne son usage de générateur de concertations pour le transformer en déclencheur d'informations et de consultations.

Les habitants se trouvent donc face à **un rouleau compresseur** surgi par surprise, qui avance inéluctablement et sur lequel ils n'ont aucune prise pour arrêter la machine. La notion même de recours semble pipée, préfet de département, ABF, Tribunal Administratif, préfet de région, ministres, jusqu'au président de la

République. Tous les pouvoirs semblent se liguer, faisant corps comme soudés avec le conducteur du rouleau pour implacablement laminer la moindre dissidence. Tout cela conduit à considérer les séances de CVL comme des travaux dirigés s'occupant de "la vie de quartier", et les consultations et enquêtes publiques comme des formalités factices.

Et puisque ces structures sont incapables de modifier l'avancée du rouleau compresseur, les habitants comprennent qu'elles ne servent pas à grand chose, seulement à distraire la galerie, ils s'en désintéressent. Ce n'est pas du tout parce qu'ils sont mal informés, ce n'est pas à cause d'un manque de communication, comme essaye de le faire croire la mairie, c'est simplement parce qu'ils sont conscients de l'inanité de ces structures. Elles sont les outils d'une démocratie qui ne fonctionne pas, car les élus et autorités diverses ont enrayé leur usage à leur profit.

16.5 Un échec généralisé de la démocratie participative

Si la démocratie locale tourangelle participative atteint la caricature dans sa dimension instrumentalisée et corsetée, elle est somme toute symptomatique de ce qui se passe partout en France. Voici quelques témoignages trouvés sur la Toile :

- *"On n'en peut plus de cette pseudoconcertation organisée toujours selon le même schéma - trois réunions, un PowerPoint et toujours les dix mêmes habitants à qui on demande un avis sur un projet déjà ficelé"*, David Bodinier, de l'Alliance citoyenne à **Grenoble**. [lemonde.fr 2013].
- *"Quelle que soit la valeur des projets présentés, c'est vrai que ces pseudo concertations sont davantage des méthodes de communication que d'élaboration, et l'on ne revient pas deux fois dans ces réunions où l'on sent tout joué d'avance sauf l'emplacement du bac à sable... Cette pseudo démocratie est à l'œuvre partout, dans la santé, dans l'enseignement ! C'est un barnum à rendement nul qui coûte très cher ! Il faut essayer autre chose !"*, [commentaire d'un visiteur du site lemonde.fr, 2013]
- *"Décidément, les Conseils de la Vie Locale ne font pas recette. Où sont les grandes déclarations de septembre 2009 dans la Salle des Fêtes de la Mairie, avec tirage au sort de nos concitoyens ? Que sont devenus ces représentants des Clermontois ? Quelles initiatives ont-ils eu le droit de prendre ? Quand on voit que, sur un sujet aussi important que l'affaire de la chaufferie au bois de Croix-de-Neyrat, les habitants concernés ont créé leur propre structure associative, cela montre bien qu'ils ne font confiance ni aux CVL, ni aux Comités de quartier pour défendre leurs intérêts. Encore une fois, les élus de la majorité nous ont gavés de mots pour faire croire à la démocratie de proximité et à la concertation. Je viens de participer à trois CVL qui montrent un certain dévoiement du système puisque chaque fois les "citoyens" sont abreuvés par les élus de thèmes choisis à l'avance et que, si les présents peuvent évidemment s'exprimer, le débat reste très théorique"*, Anne Courtille conseillère municipale d'opposition à **Clermont-Ferrand** [leclermontois.fr 2010]
- *"Après avoir connu un essor formidable entre 2001 et 2008, la démocratie participative a été mise sous tutelle dès le début du deuxième mandat de Bertrand Delanoë. Les élus n'ont plus autant envie de voir les citoyens peser*

sur les débats pour faire avancer leurs idées. Les conseils de quartier se sont assouplis. [...] Les citoyens sont las des concertations bidons et se sentent instrumentalisés. [...] Les politiques, quant à eux, doivent associer les habitants en amont et entendre leur parole", Jacques Boutault, maire EELV du II^{ème} arrondissement de Paris. [leparisien.fr 2010]

- "Si la démocratie devient compliquée en France, elle est en danger à Roubaix. Tout est fait pour diviser pour mieux régner. La démocratie participative est bien mal en point aujourd'hui. Le projet de conseils de quartiers de la mairie, c'est de l'expression muselée. Si **Roubaix** a fait un bond en avant, il y a trente ans avec la création de comités de quartier indépendants que toute la France nous envie, elle s'apprête à revenir trente ans en arrière ! [...] Je crains une concertation en berne, une instrumentalisation municipale facilitée par des conseillers de quartiers naïfs, non impliqués, aseptisés, sans expérience", Bruno Lestienne [lavoixdunord.fr 2008]

Cette dernière remarque porte à réfléchir sur la façon même dont sont structurés les conseils de quartier et conseils de la vie locale...

Est-il nécessaire d'ajouter que l'on ne trouve pas sur le Web d'exemples pertinents de réussite de ces structures de démocratie participative ? On le voit, la nouveauté des expérimentations, avec sa difficile équation de la concertation à mettre en œuvre, bouscule la culture politique traditionnelle et ses représentations de la légitimité. A Tours, comme ailleurs, les édiles ont, de multiples façons, réussi à étouffer ce qu'ils ont perçu comme une contestation de leurs prérogatives.

L'essoufflement est profond, épidémique pourrait-on dire, il est symptomatique de l'échec généralisé des 1500 conseils de quartier comptabilisés par la Direction Générale des Collectivités Locales (exactement 1516 en 2010). La multiplicité et la diversité de ces outils aurait pourtant dû offrir des opportunités pour dynamiser la vie locale. N'est-il donc pas possible de réunir les conditions d'une stratégie concertée adaptée au contexte local ?

16.6 Nous participons, ils décident

Dans un article de septembre 2010 tiré d'un Hors-série du Monde Libertaire, repris sur le site blog.agone.org au titre explicite "*La démocratie participative contre la démocratie*", Jean-Pierre Garnier dresse le même constat d'échec généralisé : "*La « démocratie participative » est désormais officiellement promue comme une avancée dans le droit octroyé aux citoyens de prendre réellement les affaires de la Cité en main. Mais ce qui est promu ainsi rencontre des limites qui pourraient se résumer en deux mots : détournement et inachèvement. « Je participe, tu participes, il participe, nous participons, vous participez, ils décident », rappelle un slogan anarchiste...*". "*L'expression populaire a été instrumentalisée, voire domestiquée par les municipalités*". "*D'abord parce que les thèmes ou les objets du débat restent confinés dans le localisme et, s'agissant de l'aménagement urbain, dans le spatialisme, alors que l'origine des problèmes à traiter se trouve la plupart du temps « ailleurs », c'est-à-dire à d'autres niveaux géographiques et dans des domaines autres que spatiaux. Ensuite, et ceci explique peut-être cela, parce que le peuple, c'est-à-dire – je vais dire un gros mot – les classes dominées,*

reste largement en marge des politiques publiques censées l'inclure et l'impliquer".

Le sociologue présente ensuite les fausses questions du genre "*Comment mieux communiquer pour amener les citoyens à participer*" (thème récurrent amené par la municipalité de Tours dans le groupe inter-CVL) et la bonne question, celle qui dérange : "*Cette non-participation de la majorité des citoyens-citadins n'a pourtant guère de quoi étonner, si l'on y réfléchit bien. « Qui participe ? qui ne participe pas ? et pourquoi ? », se demande-t-on souvent dans les cercles de réflexion inféodés aux détenteurs du pouvoir. Une question, qui permettrait pourtant de répondre aux autres, brille par son absence : participer à quoi ?*".

Et de préciser : "*A la prise de décisions ou aux mécanismes mis en place pour faire participer ?*". A **la prise de décision**, rendez-vous compte : même moi, même Bruno Dewailly, ni aucun membre du CVL de Tours, n'avons osé exprimer une telle prétention sacrilège... Tout juste a-t-on essayé d'émettre le vœu que les élus puissent prendre en compte notre opinion avant de choisir. Nous sommes toujours restés très sages : chacun à sa place, le bas peuple d'un côté, les aristocrates acteurs économiques, administratifs et politiques de l'autre, seuls habilités à décider.

Et d'approfondir l'analyse : "*Ladite ville est, jusqu'à plus ample informé, avant tout – j'allais dire surtout – l'affaire de quelques-uns. A savoir les décideurs publics (État, municipalités, hauts fonctionnaires, directeurs d'établissements publics, technocrates de l'urbanisme et de l'aménagement, etc.) ou privés (managers de firmes multinationales ou d'oligopoles de la grande distribution, dirigeants de sociétés, patrons d'entreprises, promoteurs, constructeurs et spéculateurs en tout genre). Autant dire que la ville est aussi l'affaire des hommes (ou des femmes) d'affaires, pour qui la ville est une bonne affaire et qui y font des affaires*".

16.7 Un contre-pouvoir citoyen est-il utopique ?

"Dans leur récent ouvrage, Refaire la cité, les sociologues Didier Lapeyronnie et Michel Kokoreff assurent qu'il y a urgence à "favoriser la constitution de collectifs s'érigeant en interlocuteurs incontournables et avisés". L'affaire n'est pas si simple dans un pays au fonctionnement politique centralisé, universaliste et construit autour de la puissance publique. Les maigres tentatives de démocratie participative, les échecs patents de consultation citoyenne dans les villes comme la suspicion envers tout début de mouvement d'organisation en communauté ont montré que les institutions et les élus sont peu enclins à partager leur pouvoir". Sur cette base, la journaliste Sylvia Zappi développe, dans un article du Monde du 7 février 2013, une nouvelle stratégie venue d'outre atlantique pour redynamiser la démocratie participative, appelée "**empowerment**", "capacitation" en québécois, ou "responsabilisation", "émancipation", "pouvoir-faire".

Elle conclut ainsi : "*L'importation de l'empowerment pourrait donner, selon qui le pilote, des choses aussi diverses qu'une participation citoyenne améliorée donnant un peu de légitimité aux institutions locales, une cogestion des problèmes publics ou un véritable contre-pouvoir indépendant. Sur le terrain, beaucoup sont*

sceptiques. Avec une demande qui revient en boucle : On attend enfin de voir reconnaître les habitants des quartiers non comme des cibles passives, mais comme des acteurs".

"Un **contre-pouvoir indépendant**", n'est-ce pas utopique ? Les initiatives locales en ce sens sont rares et ne semblent pas pouvoir se généraliser à court terme. Tout cela apparaît abstrait... Mais qu'en serait-il si cette volonté de contrer les excès de pouvoir s'appuyait sur des structures existantes, sur les conseils de quartier et de la vie locale ?

A plusieurs reprises, j'ai signalé que ces structures sont des outils. Même s'ils ne sont pas neutres, même s'ils sont mal fichus, difficiles à manier, leur action dépend d'abord de ceux qui les utilisent. On peut apprendre à connaître l'outil, à l'utiliser, à le détourner, voire à le saboter si l'on ne peut vraiment pas s'en servir. Le simple fait d'essayer de l'utiliser en dénonçant des dysfonctionnements peut avoir des effets indirects positifs, on l'a vu sur l'exemple de la passerelle Fournier.

C'est d'autant plus possible que l'outil a été conçu à cet effet. Il a certes été détourné, muselé, émoussé, mais aiguisons-le, rendons-lui sa capacité d'expression.

Je reviens sur l'exemple des Conseils de la Vie Locale de Tours pour montrer concrètement comment on pourrait agir en ce sens, en reprenant les critères déjà présentés dans les premiers chapitres :

- Equilibrer dans les faits les pouvoirs des coprésidents élus et citoyens (c'est déjà fait dans la Charte et le règlement intérieur)
- Remplacer le bureau par des séances pré-plénières (page 23), d'abord en expérimentation, ensuite par modification du règlement intérieur
- Désigner le coprésident lors de la première séance pré-plénières en laissant d'abord s'exprimer les avis de chacun puis se présenter chaque candidat avec ses capacités et priorités
- Créer des groupes inter-CVL pour traiter des sujets non localisés (exemple : l'open data, page 184)
- Modifier le règlement intérieur pour que les problèmes impromptus d'actualité puissent être traités

Il y a donc moyen d'**améliorer les structures de la démocratie participative** dans les grandes villes pour plus d'efficacité, encore faut-il que les citoyens en premier lieu et les élus aussi le veulent vraiment...

Attention toutefois à ne pas tomber dans le piège que recèle l'empowerment, mis en évidence par le sociologue Jean-Pierre Garnier dans un article de janvier 2013 intitulé "*Un nouvel avatar de la politique de la ville*" (site blog.agone.org) : "*Une émancipation assez paradoxale puisque l'« initiative venue du bas pour remonter vers le haut », selon la définition canonique de l'empowerment, est en réalité impulsée d'en haut, c'est-à-dire par l'État, depuis le ministère de la Ville jusqu'aux municipalités ; avec le concours, dans les bureaux, de sociologues, géographes ou politologues à gages, et sur le terrain, des « organisateurs »*". Et c'est bien cette impulsion d'en haut, cet "*enfumage participatif*" rejetant toute impulsion dérangeante d'en bas, qui a provoqué l'échec général à travers la France

des CVL et autres conseils de quartier. Dans quelles circonstances, une impulsion venue d'en bas pourrait-elle s'exprimer et prendre corps ?

Dans un autre de ses articles, présenté au chapitre précédent, Jean-Pierre Garnier se demande si "Conçue comme un « risque » pour la démocratie participative, la démocratie directe ne pourrait-elle pas en être plutôt le parachèvement, c'est-à-dire à la fois la fin et le dépassement, au profit de la démocratie tout court ?". C'est effectivement ce que nous avons essayé avec la Passerelle Fournier, quand nous avons demandé à ce que les habitants choisissent eux-même lequel des trois projets leur convenait le mieux. L'exemple n'est pas vraiment bon parce que la participation citoyenne avait été auparavant rejetée et cet appel au vote était une façon de se raccrocher in extremis aux branches de la démocratie. Mais à supposer que cette participation citoyenne ait pris corps, deux cas se seraient présentés, celui d'un consensus sur un des projets et celui d'une divergence. Dans ce dernier cas, le vote des futurs usagers de la passerelle prenait tout son sens.

La démocratie participative serait alors, en cas de consensus, une étape terminale ou, hors consensus, une étape intermédiaire, aboutissant à **un "parachèvement" par la démocratie directe**. Celle-ci bénéficierait alors d'une bonne préparation collective, évitant ainsi de tourner au référendum.

Au delà, il convient de méditer l'exemple suisse où **à tout niveau la vox populi** l'emporte sur la décision du pouvoir électif. Ses "votations" montrent qu'une véritable participation citoyenne est possible.

Jean-Pierre Garnier va plus loin : *"Irréalisme ? Utopie ? Les mobilisations populaires auto-organisées, animées par des collectifs de militants sur les sujets les plus divers ont pourtant déjà fait la preuve de leur capacité à éveiller les consciences, à développer les aptitudes, à imaginer des projets (ou des contre-projets), à résister et à mettre sous pression les pouvoirs en place pour obtenir ce que ceux-ci n'auraient jamais accordé de leur plein gré"*. Ces mobilisations se produisent comme des irrptions, elles sont très dépensières en énergie, en volonté, en bénévolat, puis le soufflet retombe, il reste des acquis qui seront progressivement grignotés... en attendant une nouvelle irruption trop souvent retardée...

16.8 Faire sauter les verrous de la résignation

La démocratie s'use lorsqu'on ne s'en sert pas... On a la démocratie que l'on mérite... Le livre *"Faire (re)naître la démocratie"* le souligne : *"Pour que la politique cesse d'être l'affaire de quelques uns, il faut que la démocratie devienne l'affaire de tous. En d'autres termes, le bulletin de vote ne peut plus rester l'alpha et l'oméga de la démocratie"* Puis : *"Comme l'arbre cache la forêt, le bulletin de vote cache la démocratie. Ouvrons les yeux ! Citoyenneté comme démocratie ne se suffisent plus du seul geste électoral"*.

Dans ce livre Jo Spiegel, maire de Kingersheim, commune de 13.000 habitants près de Mulhouse, estime avoir eu une certaine réussite dans sa commune. Il a articulé le dialogue entre citoyens et élus en quatre étapes : comprendre, débattre, élaborer, décider. C'est à comparer avec ce qui se passe à Tours et ailleurs : élaborer, et décider pour les élus, puis débattre et comprendre pour les citoyens.

Voici quelques-uns de ses propos : *"Les participants ont été formés à la question de la densité, cette difficile équation aux termes de laquelle on conjugue le besoin de logements avec le désir de nature", "La démocratie n'a pas vocation à se substituer ou à s'opposer à la démocratie électorale. Mais à l'enrichir. Toutes deux doivent se féconder dans l'éthique de l'Agir public, en vertu de laquelle on dit ce qu'on fait et on fait ce qu'on dit"*.

Le citoyen participatif aurait ainsi pour but d'enrichir les projets de l'élu. Pourquoi ne les orienterait-il pas ? Pourquoi ne les provoquerait-il pas ? Mais dans une ville comme Tours, ces questions n'ont pas de sens tant les citoyens sont complètement écartés des décisions et mis devant le fait accompli des grands projets urbains. Les politiques s'accrochent à leur pré carré et ne se tournent vers les habitants que lorsque leurs projets sont ficelés, pour "faire passer la pilule" à grands coups de communication sur l'embellissement de la ville ou autres sornettes. Aujourd'hui, **débattre avec les habitants n'est plus dans la culture de la ville de Tours**. La résignation est générale.

Jean-Marc Sérékian, dans son livre "Le cœur d'une ville... hélas !", nous montre jusqu'où le pouvoir bleu-rose-vert peut nous entraîner : *"L'urbanisme contemporain apparaît ainsi comme la continuation d'une guerre de classe par d'autres moyens. Les aménagements modernes dont nous sommes les témoins impuissants fabriquent une population « hors-sol », coupée de ses territoires et de son tissu social, économiquement et politiquement captive et sommée de se réaliser individuellement dans la consommation (de biens et de loisirs, du spectacle même de sa ville) et l'efficacité productive. Alors que les enjeux sont immenses, toute contestation organisée est rendue inconcevable, toute résistance collective tuée dans l'œuf. Le tout sous couvert de « développement durable ». Ne sont-ce pas là les véritables prémisses de « l'écofascisme » ?"*.

Comment en sortir ? Comment accéder à la *demos kratos*, au pouvoir du peuple ? Ce qui s'est passé en 2010 au CVL-Est de Tours (page 33) montre à la fois que les citoyens peuvent exprimer la volonté de s'affranchir des entraves et que les élus n'hésitent pas maintenir les verrous fermés. Quant aux luttes de riverains, elles sont rares à réussir, mais elles peuvent aboutir, on l'a vu pour le quartier Mirabeau (page 219) ou pour les jardins St Lazare (page 88). Trop souvent, pourtant ces réactions ne concernent que les gens directement agressés dans leur vie quotidienne. NIMBY "Not In My Back Yard" disent les Anglais, pas dans mon arrière-cour, c'est un *"terme utilisé péjorativement pour décrire soit l'opposition par des résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes"* (Wikipédia) (ne pas confondre avec BIMBY, page 87). C'est ainsi que les jardins Saint Lazare (page 88) ont été sauvés par une vigoureuse protestation riveraine, alors que, peu avant, la mobilisation géographiquement très large contre la destruction du mail du Sanitas (page 107) avait échoué.

L'article de Wikipédia précise tout de même que *"La rigidité des administrations et les standards formatés des entreprises de construction sont toutefois aussi pointés du doigt par de nombreux universitaires spécialistes d'aménagement. L'emploi de l'acronyme NIMBY viserait à déconsidérer, à anathémiser toute proposition venant des habitants ; NIMBY est l'équivalent, en aménagement, du*

terme de « populisme » employé parfois pour déconsidérer toute pensée alternative".

Pourtant, même si nous, les citoyens investis, manquons de persévérance et sommes trop peu nombreux à nous mobiliser, nous avons la chance de disposer d'un acquis d'outils démocratiques qui, même s'ils sont en latence pourraient être activés et même "boostés". Même s'ils ne peuvent pas servir par leur fonction même, ils constituent des leviers, des crampons auxquels on peut s'accrocher pour résister.

Alors, oui, essayons, avec ténacité, de multiples façons, en dedans et en dehors des structures et aussi entre les deux, inventons, déjouons les obstacles, exigeons la transparence, interrompons les prêches, renversons les estrades, surpréons, essayons encore...

16.9 A défaut de démocratie, les lanceurs d'alerte...

"Le phénomène des lanceurs d'alerte témoigne de la maladie de la démocratie", tel est le titre d'un article de Barnabé Binctin paru sur le site de Reporterre le 20 décembre 2013. "Nucléaire, gaz de schiste, perturbateurs endocriniens : sans lanceurs d'alerte, la situation serait encore pire que ce qu'elle est. Un colloque a réfléchi à leur rôle dans un système de décision de moins en moins démocratique"

Au niveau local tourangeau, nous assistons au même phénomène. Massacre étendu des grands arbres, densification forcenée de l'habitat, transport collectif moderne réduit à deux communes et déjà voué à l'échec (page 84) malgré les alertes réitérées du Front de Convergence en 2011 (page 215). Ce collectif interpellant les pouvoirs publics réunissait des forces de tous les horizons, conscientes de l'erreur en train de se faire avec un tramway mal adapté. L'alerte fut lancée en vain. Aujourd'hui, d'autres sujets à problème, conséquences de l'arbitraire municipal, s'accumulent et mobilisent les lanceurs d'alerte : les risques d'inondation, la dégradation des circulations douces, le manque de soutien à la culture populaire, la pollution autoroutière, l'étalement urbain... Autant de sujets que notre démocratie locale ne traite pas.

Sans alertes dans une démocratie participative muselée, rien ne ralentirait le rouleau-compresseur municipal, les habitants n'auraient pas conscience des abus de pouvoirs les mettant sans cesse devant des faits accomplis.

Par leur action souvent désordonnée, marginale, sans relais dans les grands médias ou de façon réductrice, sans réponse des élus et administrations, les lanceurs d'alerte agissent en remueurs de consciences. Les effets sont plus souterrains que visibles, mais leur persévérance et la perception progressive des dégâts qu'ils avaient décrits améliorent un peu, par-ci, par-là, ou retardent les projets critiqués, exceptionnellement jusqu'à leur annulation. Les tours de la gare et la Femme-Loire n'ont pas vu le jour aussi rapidement que prévu, les jardins St Lazare ont été sauvés, quelques places n'ont pas été débarrassées de tous leurs végétaux, quelques arbres ont été plantés là où ce n'était pas prévu, des contraintes pour réduire l'étalement urbain se sont mises en place... Sans que l'on sache explicitement les raisons de ces ajustements, il apparaît certain qu'ils n'auraient pas été aussi nombreux sans l'existence des alertes et de leurs échos.

La facilité d'accès aux moyens d'expression est primordiale dans cette propagation des prises de conscience. Il convient de desserrer la mainmise du pouvoir local sur les principaux médias locaux et de promouvoir des médias alternatifs pour une plus large diffusion.

La conclusion posée de l'article de Reporterre s'applique pleinement au niveau local : "*Face aux poids des intérêts établis, le travail des lanceurs d'alerte est essentiel. Et rappelle combien la question de la transparence est fondamentale en démocratie : qui prend véritablement les décisions, en tenant compte de quels avis, avec quel financement ?*".

16.10 Osons Citoyens !

A Tours, la marche forcée vers la "mégaville" rêvée par Jean Germain a eu un effet sur la population très différent de celle de Jean Royer, vingt ans plus tôt. Alors que le début des années 1990 avait été marqué par une forte mobilisation des oppositions, mordant même sur la majorité de droite, le début des années 2010 a vu s'installer une sorte d'anesthésie générale. La majorité plurielle rose-verte a été jusqu'à paralyser une grande partie de son opposition de droite. Sous les cliquetis rétro et kitch d'un tramway aux sirènes ensorceleuses annonçant des lendemains enchanteurs, la propagande municipale est allée bon train, accompagnant la concentration des pouvoirs politiques aux mains d'un seul homme.

Insensible à toute critique et imposant ses choix, l' élu du peuple dans son gros mécano urbain a dépouillé les citoyens de la chose publique. La *res publica* devient l'affaire privée d'un homme et l'affaire juteuse de ses commanditaires en coulisses, comme si les habitants étaient devenus inutiles et n'avaient plus aucune raison à s'impliquer dans la vie de leur ville. "*Tout est joué d'avance*" entend-on souvent. Seules des protestations très ponctuelles de voisinage, de type NIMBY (page 230) arrivent à sauver les meubles et surtout à préserver des patrimoines et un cadre de vie à dimension humaine.

Cette mainmise sur la ville n'a certes pas empêché une certaine clairvoyance et l'arrivée d'un ras-le-bol (page 174), mais il apparaît très difficile de s'extraire de ce confort factice qui permet de se bercer d'illusions en sachant qu'il faudra bien un jour remettre les pieds sur terre.

Bien avant d'en arriver là, notre démocratie pourrait-elle se prémunir de telles dérives autocratiques ? La classe dirigeante semble en être consciente. En mai 2011, un "*pacte citoyen*" a été lancé pour mobiliser le plus grand nombre et interpeller les candidats à l'élection présidentielle de 2012, afin de revitaliser la démocratie à l'agonie dans notre pays. En janvier 2012, il était signé par plus de 80 associations et 1250 citoyens. Cet appel "*à oser, à changer, à se responsabiliser*" autour d'une "*éthique de la libération*" s'est poursuivi lors des élections législatives qui ont suivi. Il ne s'est pratiquement rien passé. La mesure phare, promise par le candidat Hollande, qui consistait à limiter les mandats électifs a été repoussée. Il n'y a là rien de surprenant, ce "*pacte citoyen*" était un éventail de bonnes intentions sans engagement sur des mesures précises, il permettait toutes les réponses approuvées présentant de vagues bonnes intentions, comme celle Jean-Marc Ayrault, futur premier ministre.

Supposons que ces collectifs soient vraiment allés au bout de leur slogan "*Osons Citoyens !*" en mettant en œuvre un pacte beaucoup plus précis et contraignant. Supposons que, pour le second tour des élections locales, les signataires se soient engagés et engagé leurs concitoyens à ne plus voter, en fonction des étiquettes droite-gauche dont la différenciation est réduite, mais en fonction du respect de ce pacte. Celui-ci énoncerait des critères de choix permettant de déterminer pour qui on vote : rejeter tout candidat mis en examen, voter pour le moins cumulard, aussi bien en vertical (mandat national et local) qu'en horizontal (pas plus de deux mandats dans les grandes villes), préférer celui qui sur des choix urbains précis propose un vote permettant aux citoyens de trancher.

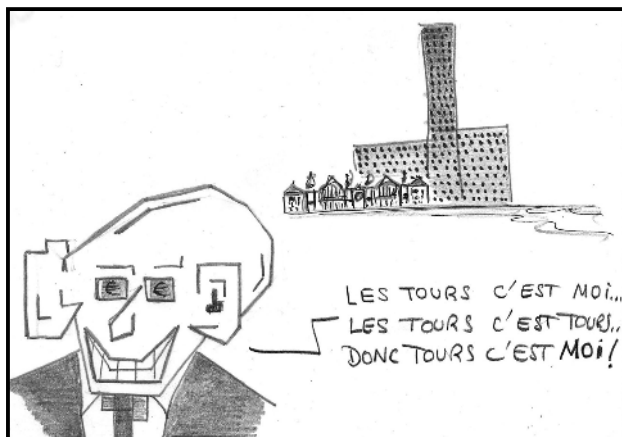
Déjà, avec ces trois critères, à supposer qu'ils soient de plus en plus utilisés au fil des élections, ne croyez-vous pas qu'on assainirait un peu notre démocratie ? Moins d'élus soupçonnés d'avoir transgressé la Loi, moins d'élus qui auraient pris de mauvaises habitudes autocratiques, davantage d'élus qui laissent les citoyens décider.

Des collectifs locaux pourraient définir quelques critères supplémentaires, par exemple à Tours pour améliorer le fonctionnement des CVL ou pour obtenir des avancées en matière d'open data (page 184).

Les résultats obtenus seraient modestes par rapport à ceux émis par Jean-Pierre Garnier (page 229) : on avancerait pour "*veiller les consciences, développer les aptitudes*", mais il resterait à trouver comment "*imaginer des projets (ou des contre-projets), résister et mettre sous pression les pouvoirs en place pour obtenir ce que ceux-ci n'auraient jamais accordé de leur plein gré*".

Avancer un premier pas, que ce soit celui-ci ou un autre, serait déjà très symbolique tant la démocratie recule depuis longtemps. Sortir de la résignation ambiante et montrer qu'il n'est pas vain d'appliquer des principes éthiques aiderait à comprendre que l'on peut être acteur de l'avenir de sa cité.

Avec cette proposition, avec ce livre et les précédents, j'ai osé. Même si la tâche paraît relever du nettoyage des écuries d'Augias, osez, vous aussi ! Osons, inventons, comme chacun peut, jusqu'à oser ensemble...



[2012]

17 Annexes

17.1 1184, 1389-1462, la démocratie dans la "bonne ville"

Bernard Chevalier, professeur d'histoire médiévale à l'université de Tours, un temps président de cette université, a écrit ou dirigé plusieurs ouvrages érudits sur l'histoire de la ville de Tours.

En 1985, dans "Histoire de Tours", il décrit une révolte des *"bourgeois de Saint-Martin"* : *"Afin d'obtenir l'autonomie complète, les bourgeois proclament la commune en 1184 ; condamnés par le pape, excommuniés par le chapitre, sommés par le roi, abandonnés par la foule, les meneurs sont contraints de se soumettre"*. La première insurrection communale date de 1122, il y en eut d'autres, notamment en 1231 et 1305, toutes réprimées.

En 1983, dans son livre "Tours ville royale", Bernard Chevalier présente en ses pages 39 à 58, *"La mise en place des institutions municipales"* et le fonctionnement d'une période démocratique. Alors qu'il est généralement admis que les villes moyennes, appelées alors *"bonnes villes"* entrent dans une période de 1356 à 1462 *"marquée par la formation d'un régime « démocratique » ou prétendu tel, fondé sur les lettres octroyées par Jean le Bon"*, correspondant à une *"maturité triomphante"*, après une phase de *"jeunesse obscure ou héroïque"* et avant une autre de *"sénilité et ruine"*, l'auteur montre la continuité entre ces trois périodes : l'apparition du premier maire de Tours en 1462, Jean Briçonnet, dit l'Aîné, est *"l'achèvement d'une longue évolution"*.

La mise en place des nouvelles institutions est longue et ne devient stable que fin 1389. Elles reposent sur la constitution d'assemblées générales, sans autre organisme directeur. *"C'est bien là ce qui fit croire si longtemps à un régime de démocratie directe. Singulière illusion. Certes tous les chefs de famille, en droit, peuvent venir à ces grandes réunions convoquées par cri public"*. [...] *"Mais, il faut immédiatement faire la différence, entre ceux qui peuvent y prendre part et ceux qui le doivent"* [...] *"L'originalité de ces réunions c'est qu'elles groupent trois groupes sociaux qui s'équilibrent : les gens du roi, les ecclésiastiques et les habitants, tout du moins « les plus suffisants » d'entre eux. Union des états qui est bien caractéristique des bonnes villes"*.

"De temps en temps, il est vrai, se tiennent des assemblées beaucoup mieux garnies. Le greffier énumère alors couramment une ou plusieurs centaines de noms ; on y voit figurer des gens assez modestes, des maîtres artisans : maréchaux, rôtisseurs, fourniers, serruriers, maçons ou charpentiers, qui ne paraissent jamais autrement dans les actes de la ville. Ces grandes réunions n'ont pas à délibérer, mais à consentir aux décisions arrêtées à l'avance, celles du moins qui entraînent des charges nouvelles". [...] *"Elles ne témoignent pas d'une victoire populaire ; elles ne sont rien qu'un moyen exceptionnel adapté à des circonstances exceptionnelles"*.

"La conséquence de ces usages à Tours, c'est que les élus mandataires de la communauté toute entière sont, en réalité, les représentants actifs du petit groupe social qui mène la ville. Depuis 1390, ils sont au nombre de deux, l'un venant, en

principe, de l'amont [l'ancienne ville romaine], l'autre de l'aval [la ville nouvelle autour de la basilique St Martin], sauf quand la charge devient trop lourde". Désignés par l'assemblée générale, "ils se recrutent, en fait, par cooptation".

"L'autorité réelle réside indistinctement dans cette poignée d'hommes qui se substitue ordinairement à l'assemblée. Reste maintenant à en définir l'étendue et ce n'est pas chose aisée. Disons au moins que la compétence de l'administration municipale, très limitée en théorie, est très large dans la pratique". [...] "Au total, les Tourangeaux, bien que n'exerçant ni police ni justice, réglaient toutes leurs affaires eux-mêmes en coopération étroite avec les représentants locaux de la puissance publique et s'en trouvaient fort bien. Allons plus loin ; il nous semble que ce régime, caractérisé par l'union des officiers royaux, des chanoines et des bourgeois les plus considérables, a bien été d'une manière générale le propre des bonnes villes".

17.2 1461-1483 Louis XI, le mégalo tourangeau du XV^{ème} siècle

Dans son livre "Histoire de Tours", **Bernard Chevalier**, signalait déjà que le roi de France Louis XI estimait être "l'un des plus anciens citoyens" de Tours, il s'y "mêle de tout, de l'entretien des fossés, de la sécurité des rues, de l'état de la voirie et enfin de la police des marchés dont il impose la charge à une municipalité qui ne le souhaitait guère". Dans son livre "Tours ville royale", sous-titré "Origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Age", l'universitaire décrit en ses pages 149 à 151 les "**Projets d'agrandissement**" du souverain sur sa cité devenue de fait capitale du royaume, Paris n'étant pas déchu pour autant. En voici un résumé avec extraits.

"Le principal problème, il est vrai, pour le développement d'une capitale" était "dans l'étroitesse d'une agglomération serrée entre le fleuve et les marais". [...] "C'est pourquoi l'idée vint qu'il fallait élargir l'espace clos". [...] "C'est en février 1476 que l'on commença à parler autour du maire d'un agrandissement de Tours « devers saint Julien ». Avant d'aller plus loin, l'on résolut de soumettre le projet au roi dont l'accord était nécessaire". [...]

"L'idée plut au roi dans son principe, mais sûrement pas dans ses modalités, qui, telles que nous les reconstituons, lui parurent certainement trop étriquées. En 1478, il fit faire un arpentage de la ville du côté de la Loire, y compris l'île Saint-Jacques, puis, en 1480, sa décision prise, il nomma un commissaire, Hardouin de Maillé [aujourd'hui Luynes], qui vint exposer au corps de ville toute l'ampleur du nouveau projet."

"Pour accroître la ville où « il fait sa principale et plus continuelle résidence », pour mieux loger « ses gens, serviteurs et officiers" [...], le roi ordonnait la disparition du chenal "le long du château et des remparts et l'annexion au rivage de l'île Saint-Jacques et d'îlots adjacents ; le cours majeur de la Loire, rejeté vers le nord grâce au renforcement des levées à l'amont, devait emprunter le lit de «certains cours d'eau anciens qui souloient aller et passer le long des cousteaux de Rochecorbon entre lesdiz cousteaux et l'isle de Maremoutier ». Travail gigantesque qui aurait complètement bouleversé la topographie de la ville et du fleuve ; Tours y aurait gagné une trentaine d'hectares, soit plus de la moitié de

son ancienne superficie, de quoi loger au total environ 20.000 habitants. On pensait aussi mieux se protéger de l'inondation." [...]

"Première difficulté grave", l'abbé de Marmoutier, "qui n'avait pas été consulté, prit la chose très mal. En 1481, l'on en vint des deux côtés aux grands moyens : sentence d'excommunication et saisie du temporel". [...] "La main d'œuvre manquait ; il fallut creuser les dimanches et jours de fête et réquisitionner des terrassiers dans toute l'élection de Tours". [...]

La fin fut pitoyable. "L'opération était dans doute techniquement irréalisable, mais l'on n'eut pas le temps de le voir ; elle échoua avant terme, ruinée par des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables. L'été 1480 fut très pluvieux, en effet, et l'hiver très rude. En janvier 1481, il n'y avait plus qu'une trentaine d'hommes sur le chantier ; à la débâcle, toutes les forces disponibles furent jetées sur les jetées pour en renforcer les défenses, mais la terrible inondation de mai-juin emporta tout et mit un terme définitif à l'œuvre grandiose".

"Sans doute le corps de ville avait-il eu raison dans sa grande prudence, sans doute le roi avait-il fait trop peu de cas dans ses projets pharaoniques des éléments de la nature des lieux, il n'en reste pas moins que l'aventure témoigne de l'ampleur des problèmes posés à la ville par sa promotion soudaine au rang de capitale et par sa croissance ininterrompue".

Toujours dans le même livre très bien documenté, en ses pages 171 à 176, Bernard Chevalier, dévoile l'existence d'**un autre grandiose projet** ourdi en 1470 par Louis XI et les édiles tourangeaux Jean De Beaune et Jean Briçonnet l'Aîné. Il s'agissait de "*créer un grand axe commercial du Languedoc à la mer du nord ; sur les côtes ce la Méditerranée seront les ports d'importation, sur celles de la Manche, les grandes foires capables d'attirer à elles tout le trafic du Nord-Ouest et de l'Angleterre et au centre, à Tours, les entrepôts et les fabrications d'armures et de draps d'or et de soie*".

Cette entreprise était très délicate et ne fit pas long feu, ses auteurs en furent si piteux qu'on n'en trouve pas de traces écrites flagrantes. "*Que restait-il alors de la grande entreprise ? Rien, sinon la manufacture de soieries installée à Tours ; encore, comme on l'a vu, ne prospérait-elle pas. Cette première passe d'armes entre Lyon et Tours se terminait donc par l'échec de notre ville. Grave revers, car loin de devenir une capitale économique aussi bien que politique, de se placer comme un pôle de développement entre Montpellier et Rouen, elle se trouvait ramenée à son point de départ, centre de manufactures dont la prospérité dépendait étroitement de la consommation de la cour.*"

Même s'il n'a pas habité Tours et logeait à côté en son château de Plessis lès Tours, le roi Louis XI, à côté des excès présentés ci-dessus, était très attaché à sa capitale et avait pour elle de grandes ambitions. Il lui a donné un grand élan économique, industriel, culturel, urbanistique à tel point que Bernard Chevalier s'interroge : **Louis XI a-t-il créé Tours ?** Voici sa réponse.

"La formule lapidaire est trop abrupte pour être tout à fait exacte et néglige ce qui avait été commencé par Charles VII. Rares, en effet, sont les progrès encouragés par le fils qui n'ont pas eu leur point de départ dans les initiatives du père. Le roi du Plessis a créé Tours seulement dans la mesure où cette ville, médiocre encore

à son avènement, est devenue, mais non point subitement, un centre urbain bien équipé, un foyer d'art et d'industrie, une agglomération digne de tenir son rang, auprès de Paris dont l'étoile a momentanément pâli, de Lyon qui grandit, de Toulouse, de Rouen et de Montpellier.

Le roi voyait mieux encore. Il imaginait sa capitale sur le modèle de ces cités italiennes dont l'éclat le séduisait tant, productrices d'armes et de soieries prestigieuses, maîtresses du grand commerce. Forte ambition qui l'opposait souvent aux notables du cru incapables de concevoir pour elle une autre fortune que celle des villes drapantes du temps passé. Rêverie peut-être, mais partagée par quelques bourgeois moins entravés que les autres et sensibles à l'attrait de grandes affaires, prêts à jouer le gros jeu sur mer ou dans les officines de banque. Pouvaient-ils être les Borromée ou les Médicis d'une Florence ou d'un Milan des bords de Loire ? Non sans doute ; ils échouèrent et ne pouvaient réussir. Du moins, grâce à eux, le règne de Louis XI fut à Tours celui des grandes entreprises et des espoirs démesurés."

Tours redeviendra provisoirement capitale de la France de 1589 à 1594 lors de la période trouble de la fin du règne de **Henri III** et du début de celui de **Henri IV**, accueilli solennellement le 21 novembre 1589. Bernard Chevalier, dans "Histoire de Tours", décrit **un autre projet démesuré** : *"Et l'on vit reparaître le projet abandonné en 1520, repris sans succès en 1556, puis en 1560, et qui consistait dans la construction d'une nouvelle enceinte bastionnée assez largement tracée pour englober tous les faubourgs, de La Riche jusqu'à Saint-Pierre. La demande avait déjà été adressée à Henri III, mais ce fut Henri IV qui délivra en avril 1591 les lettres nécessaires. Le devis fut commandé à l'illustre architecte Du Cerceau et les travaux commencèrent par le creusement de nouveaux fossés. Le projet était colossal et encore plus irréalisable en 1591 qu'en 1520, alors que la ville croulait littéralement sous le poids des charges"*.

17.3 1462-1877, soubresauts démocratiques à Tours

Extraits arrangés de l'ouvrage "Les maires de Tours du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle", édité par le **Centre Généalogique de Touraine** en 1987 (il y est toujours disponible), avec des compléments du livre "Histoire de Tours" de **Bernard Chevalier**.

- 1462, Louis XI décide que "Les habitants éliront tous les ans un maire et 24 échevins". La bourgeoisie de robe conduit les affaires municipales.
- Jusqu'au début du XVII^{ème} siècle, ce principe électif se maintient avec des modifications. Le choix des maires se fera par le roi et de plus en plus parmi les grands officiers de finance.
- En 1562, les "bonnes gens" catholiques découvrent l'importance de la progression huguenote depuis 1556. *"Ce qui provoquait en effet l'effroi et l'angoisse des fidèles, c'est de voir parmi les suspects, outre nombre de petites gens, et notamment d'ouvriers de la soierie, une grande partie de l'élite sociale à laquelle incombait le gouvernement de la ville et l'exercice du pouvoir royal. Tous les officiers municipaux, le maire en tête et le tiers du corps de ville".*
"C'était assez pour qu'à la violence non-sanglante des purificateurs de temple

répondit celle des purificateurs du peuple par le massacre". Les notables protestants survivants durent partir ou s'effacer en dissimulant leur foi.

- En 1619, les dissensions entre les habitants et le conseil de la ville s'aggravent. Le roi Louis XIII intervient pour écouter les deux parties au château du Plessis. Au corps de ville est adjoint un corps de notables, élus en assemblée générale par les habitants. Ils sont choisis par 2 dans les 16 paroisses de la ville. Mécontent, le maire Jean Le Blanc démissionne.
- En 1692, Louis XIV supprime le principe électif dans toutes les villes, il érige en titre d'offices perpétuels les charges de maire, échevins, et crée un certains nombre de charges d'assesseurs. Et chacun doit payer.
- En 1722/1724, le système se complique pour renflouer les caisses de l'état. Les nouveaux titulaires entrent en conflit avec les anciens et l'on voit le spectacle de deux conseils tenant chacun leur assemblée pour l'administration de la municipalité. Le parti aristocratique remporte la victoire, les élus représentant le peuple sont définitivement supprimés.
- En 1789/1790, devant une émeute provoquée par la disette, le corps de ville abandonne le pouvoir. Une commission décide des nouveaux statuts. Le maire, le procureur de la commune et son substitut, 11 officiers municipaux, 24 notables (dont 50% de boutiquiers et artisans) sont élus dans l'enthousiasme par une assemblée de tous les citoyens actifs majeurs de 25 ans.
- De 1790 à 1798, le statut municipal subit de nombreuses modifications. En 1795, le Comité de Sûreté Générale adresse de vifs reproches au maire Henry Gouin pour l'abattage de l'arbre de la Liberté. En 1797, le nouveau maire Pierre-Augustin Estevou prête serment *"de haine à la royauté et à la monarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an II"*. Il réprime l'anarchie, renforce la Garde Nationale et interdit les réunions de toutes sociétés. En 1793, Tours compte 21.000 habitants.
- En 1799, le principe électif est supprimé, Des bourgeois, des négociants, des propriétaires sont nommés au conseil municipal.
- De 1802 à 1814, le conseil municipal de Paul Deslandes prête des serments successifs de fidélité à la République, à l'Empereur, au roi, encore à l'empereur puis encore au roi.
- En 1830, le conseil municipal redevient électif. Au recensement officiel de 1836, Tours compte 26.669 habitants.
- En 1848, le suffrage universel est instauré, sauf pour les femmes (il faudra attendre 1945).
- En 1852, le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte est approuvé à 79 % à Tours, contre 82% en Indre et Loire. Les notables cumulent les mandats, notamment les Gouin et les Mame. De 1790 à 1890, sur 33 maires, 18 furent francs-maçons. En 1861 est créée une *"région administrative de Touraine"* qui s'étend sur le Loir et Cher, le Cher, L'Indre, la Vienne et les Deux-Sèvres.
- En 1866, sept républicains sont élus. Gambetta arrive en ballon le 9 octobre 1870 accueilli par les acclamations populaires, Tours durant deux mois devient capitale provisoire. A partir de 1871, la ville devient progressivement républicaine. Elle l'est en le 8 janvier 1875 avec l'élection d'Antoine Belle à la

mairie puis en 1876 à la députation; Révoqué en 1877 par le président de la République Mac-Mahon pour avoir voté l'ordre du jour des 363, il est réélu député contre Alfred Mame cette même année. En 1876, la ville compte 48.325 habitants.

17.4 1856, la grande inondation

Les Tourangeaux connaissent mal la catastrophe que fut l'inondation de leur ville en 1856. Le danger d'une récurrence est pourtant bien présent et les études récentes ont élevé sensiblement le niveau de risque (page 185). Une carte révélatrice reprise sur le site du PPRI et sur celui de l'AQUAVIT (page aquavit37.fr/2013sdageppri) montre une "*Reconstitution des hauteurs de la crue de mai-juin 1856 dans la ville de Tours sur la topographie actuelle*", donc ce qu'il se passerait à Tours aujourd'hui si la crue était aussi forte qu'en 1856 avec rupture des digues. La hauteur d'eau dépasse les quatre mètres dans les quartiers Velpeau et des Prébendes. Entre Loire et Cher, seule la ville historique, anciennement derrière les remparts, et le quartier des Rives du Cher sont épargnés.

Les citations qui suivent sont tirées des ouvrages "La Loire déchirée" (1990), par **Alexis Boddaert**, et, pour le dernier paragraphe, "La Loire belle et rebelle" (2011), par **Jean-Luc Péchinot** (cf. bibliographie, page 245).

Après un automne et un hiver mouillés, le printemps tardif amène une brutale fonte des neiges. Le premier juin, on se promène tranquillement sur les quais de Tours. Le maire Ernest Mame est pourtant avisé par télégraphe qu'une crue exceptionnelle va surgir. La population n'y croit pas trop. Des terrassiers réquisitionnés protestent contre la maigreur de la paie : 2,50 F par jour. Des banquettes de terre sont tout de même consolidées. Peine perdue. Le danger menace de partout : au Nord par la Loire, au Sud par le Cher et à l'Est par la levée du canal, aujourd'hui remplacé par l'autoroute. En ce temps-là, le Cher était aussi craint que la Loire.

Le 4 juin, c'est une mer tumultueuse qui déferle sur la ville de Tours. L'eau monte à 7,70 m et affleure la clef de voute du pont de pierre. Dans la nuit noire battue par le vent, la ville n'est plus qu'eau : jusqu'à deux mètres dans le centre. Seule la cité ancienne surnage, en bordure du fleuve en furie. La Loire et le Cher couchés dans le même lit, forment un lac de 30 km de long et 10 de large !

C'est la conformation du val de Loire moyenne, qui rend les grandes crues si redoutables. En période de hautes eaux, la plaine alluviale se retrouve en effet en contrebas du niveau du fleuve. Le Pô, le Fleuve Jaune et le Mississipi[avec l'inondation catastrophique de La Nouvelle Orléans en 2005] disposent aussi de ce fameux bombement médian dont la formation vient directement des crues. Lorsque le fleuve déborde de son lit mineur, il dépose immédiatement des alluvions sur les rives, alors que les eaux gagnent le lit majeur.

La Loire se retrouve ainsi perchée au milieu de son val, au-dessus des parties latérales où coulent ses affluents comme par exemple la Cisse ou l'Authion, en amont et en aval de Tours. Capable de féconder son lit d'un riche limon, puis de le dévaster en de terribles colères, la Loire présente donc bien son double visage de Janus.

Que se passerait-il aujourd'hui si elle charriait 8.000 à 9.000 m³/s au bec d'Allier, soit le débit du Saint-Laurent ou de la Volga ? On peut penser qu'en débouchant du tunnel de Vouvray, les voyageurs du TGV Atlantique auraient l'impression de rouler sur l'océan du même nom. Le viaduc moderne tiendrait-il ? On ose l'espérer. Le pont de chemin de fer de Montlouis tout proche avait été, lui, emporté par les flots en 1856.

Miraculeusement, ce tsunami fluvial ne fit pas un seul mort dans tout le val. Mais que de dommages ! Du bec d'Allier à Nantes, quelques 100.000 hectares furent ainsi envahis et on compta 26.000 sinistrés, notamment à Tours. Les dégâts y furent si considérables que Napoléon III vint trois jours après y parcourir en barque le boulevard principal, lançant au maire un : "Non ! La ville de Tours ne périra pas, mon gouvernement ne le veut pas".

17.5 1950, vestiges gallo-romains et leçon d'histoire par Jean Royer

Préfacé par Jean Royer, nous y reviendrons, le livre de **Jeannine Labussière** (texte) et Jeanine Prat (photos), "Tours, cité meurtrie", édité par CLD en 1991, présente les dégâts du gigantesque incendie qui dans la nuit du 18 au 19 juin 1940 ravagea le centre de Tours. La destruction des canalisations d'eau lors de l'arrivée des troupes allemandes avait empêché d'arrêter les flammes. Le livre décrit aussi la reconstruction et l'enfouissement précipité de vestiges gallo-romains, qui auraient pu être mis en exergue, ainsi que des restes carolingiens et du temps de Louis XI.

"Le souci de préservation patrimoniale a rencontré l'incompréhension, le mépris et la colère des sinistrés en général qui voyaient là des mesures dilatoires pour une reconstruction attendue depuis plus de dix ans, des entrepreneurs et des architectes qui redoutaient les attermoïements. Ainsi les amis du patrimoine furent-ils brocardés, on les surnommait "les béotiens" ou plus méchamment les "archéomaniaques". [...]

Le sort de l'hôtel Beaune de Semblançay fut remis en question. L'aile de pierre et de brique (très proche de la rue Nationale) construite par le célèbre financier [Jacques de Beaune, fils de Jean] méritait d'être conservée, elle aurait été une rupture, au milieu des murs uniformes et froids que l'on proposait ; elle fut détruite ainsi que les deux étages de cave dont le voûtement était remarquable. On conserva la façade sud et la chapelle classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. [...]

« La tour Saint-François-de-Paule » bien que classée avait disparu en 1943 ; des pressions furent exercées pour que la salle capitulaire et les celliers (ces derniers en particulier) fussent livrés aux démolisseurs.

Un autre secteur pouvait être protégé : celui du campus Sancti Martini. Certains, dont M. Massiet du Biest, conservateur des archives départementales, avaient souhaité conserver la partie proche de la rue Néricault-Destouches avec la remarquable fenêtre carolingienne, et aménager une allée-jardin longeant les anciennes douves jusqu'au coude de la rue Baleschoux, qu'on pouvait compléter par un original circuit souterrain reliant par des caves les tours du X^{ème} siècle. Ces suggestions furent rejetées ; les travaux commencés en mars 1950 dans l'îlot

S entre les rues des halles et Baleschoux noyèrent dans le béton un ensemble unique par sa valeur archéologique et historique. Un peu plus tard, le tour Foubert, toujours habitée, située dans l'îlot R, fut abattue en 1952 ; elle aurait pu être conservée à peu de frais, il suffisait d'accepter qu'une légère courbe de la rue Marceau la contourne.

Enfin, dernier avatar de la reconstruction, l'impossible arriva alors qu'on attaquait le creusement de l'îlot I, à l'angle de la rue Nationale et de la rue Néricault-Destouches, on découvrit à une profondeur de cinq mètres une énorme construction gallo-romaine des I^{er} et II^{ème} siècle après Jésus-Christ, un fanum, temple circulaire de cinquante mètres environ de diamètre dont une partie avait été utilisée jadis pour les constructions du quartier. Promptement caché par des palissades, il disparut définitivement."

L'ouvrage présente d'autres vestiges détruits, comme des restes de l'enceinte de Châteauneuf du X^{ème} siècle, avec plusieurs tours. La préface est signée **Jean Royer**. L'ancien instituteur y brosse les heures de gloire de sa ville, une gloire qu'il essaya de prolonger à sa manière. En voici deux extraits, rappelant les gouvernances de Saint Perpet et de Louis XI (page 15).

"La ville aux trente-cinq clochers, grand centre de la chrétienté, devient le carrefour de l'occident. L'éclat de ses richesses se propage à travers l'empire. Le rayonnement de Saint Martin suscite un grand mouvement le long de ces axes commerciaux et culturels. Route de Saint-Jacques de Compostelle, navigation fluviale de Loire se croisent à Tours, capitale du royaume, au cœur des résidences des rois de France. [...]

L'installation de Louis XI au Plessis-lès-Tours, confère à la ville de Tours le titre de capitale du royaume, de fait. Comment ne pas bénéficier dès lors de toutes les caractéristiques liées à cette situation ? Capitale politique et artistique, la ville de Tours va se développer de notable façon, tant au niveau économique qu'industriel. La population va croître et se développer, la ville, de ce fait, va s'étendre hors de l'enceinte du XI^{ème} siècle. Ce fut l'époque qu'aujourd'hui on qualifie de « grand siècle de Tours »".

17.6 2002, l'article L. 2143-1 initiateur des CVL

Les Conseils de la Vie Locale de Tours, appelés Conseils de quartier dans d'autres villes, sont la traduction locale de l'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales (loi du 27 février 2002). En voici le libellé.

Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.

Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.

Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions.

17.7 2010, le mystérieux "livre blanc" du tramway

Comme je l'ai signalé en page 164, je considère qu'à ma connaissance, la plus fumeuse opération de comm' fut élaborée en catimini en 2009 avec la réalisation du "livre blanc" du futur tramway. Seules douze pages très illustrées rapidement tournées ont été mises en ligne sur youtube avec le libellé "*Création du carnet de ligne*". Cité à plusieurs reprises dans les dossiers d'enquête, sans être montré, cet ouvrage était présenté comme un document fondateur préfigurant un nouveau mode de transport dans la ville. Etonné de ne pas le voir, j'avais demandé aux commissaires-enquêteurs de le consulter. Bien plus tard, l'un d'entre eux me révéla avoir eu beaucoup de difficultés pour me permettre d'y accéder. Je devais être considéré - avec raison - comme trop ignare pour m'imprégner de l'essence de cette œuvre visionnaire.

Les conditions de consultation furent mauvaises puisque je n'ai pas eu droit à tenir entre mes mains le fameux "livre blanc", je n'ai pu que le consulter sur un écran. Autre bizarrerie administrative, il me fallut rester debout en face du bureau d'accueil dans l'ambiance très passante et peu propice à la lecture d'un hall de mairie. J'avais heureusement un appareil photo et j'ai pu ramener une trentaine de clichés lisibles malgré de nombreux reflets. A l'évidence, la version papier ne pouvait être que très luxueuse avec un papier très épais et glacé. Réalisé par une petite équipe autour de Daniel Buren et la société RCP Design, dirigée par la conseillère municipale, Régine Charvet-Pello, il était en réalité composé de deux fascicules d'allure très semblable, aux illustrations très select, d'une soixantaine de pages chacun, titrés "*L'alphabet de la ligne - Le livre blanc collaboratif*" et "*Les carnets de la ligne – Prescriptions et recommandations pour le 4ème paysage*".

Le sommaire du premier est constitué d'un trait courbé en travers de la page, probablement comme le tracé d'un tramway-rivière avec les chapitres indiqués comme des escales : unité, trace, service, sensoriel, pérennité, son, simplicité, matière, lumière, imaginaire, exception, ancrage, ambition... Ce sommaire est repris dans le second comme "*l'alphabet de la ligne*" qui "*décrypte l'ADN du concept puisé aux paysages initiaux du territoire. Matériel de mots, de la philosophie et de la culture du territoire, porte-paroles du projet, base fédératrice qui exprime l'intention pour laisser la liberté de création à chaque intervenant*".

Le reste est à l'avenant, en voici quelques extraits, fautes d'orthographe incluses (sic), attachez vos ceintures, vous allez être transportés dans un autre monde :

- *Le tramway ne cherche pas à vendre du rêve et de la différenciation au delà du service rendu. C'est un objet et un progrès juste et sincère, au service du client voyageur urbain.*
- *Il s'agit de dynamiser le croisement et la fusion déjà existante des anciennes figures de l'harmonie classique, de l'unité formelle, de la minéralité et du paysage, de la centralité unique et plurielles [sic] installées [sic] ici tout au*

long des siècles précédents, avec la réalité multiple actuelle et les mutations annoncées.

- *Élément fondateur d'une nouvelle urbanité, la ligne est un vecteur d'attractivité naturel, c'est un véhicule qui attire l'attention avec de surcroît la voie qui définie [sic] le parcours quand le tramway n'est pas là.*
- *En adéquation avec le caractère du 4^{ème} paysage, l'expression s'organise autour de trois mots clés : truculence, génie et poésie.*
- *La centralité est un rapport et non une position. La centralité des lieux stations ne se définit pas par leur position géométrique au sein de la ligne. Elle se définit par la densité et la diversité, matérielle et immatérielle, de chacun de ses lieux-stations et par la qualité des échanges multimodaux qui permettent d'accéder aux autres lieux de la ville.*
- *Le tramway prend soin de la ville et de ses usagers, grâce à sa fluidité d'une part, et grâce à sa présence affirmée.*

Sur le coup, ce document m'avait décontenancé, il ne correspondait pas à ce que j'avais cru comprendre dans les autres dossiers. Le fameux quatrième paysage que j'espérais enfin cerner s'effritait... Maintenant, je n'y vois que du vide, une rhétorique de mots clés à disposer et aligner selon un code de l'assonance sans autre signification que de paraître, faire illusion ; bref la frime dans le geste verbal comme la pavane à la cour du roi Soleil... Si encore ça avait été considéré comme une oeuvre poétique... Si encore ce livre avait été public pour que chacun puisse en apprécier la vacuité, mais ce risque, bien perçu, n'a pas été assumé... Tout cela pour un projet qui consiste simplement à faire rouler des voyageurs sur des rails ! En haut lieu, on s'est joué de nous, nos impôts, directs ou indirects, ont servi à payer cette luxueuse esbroufe d'happy few qui se shootent à l'acide désoxyribonucléique (ADN) de concepts planants.

Ce n'est pourtant pas si léger et frivole. Derrière l'enfumage, ce "livre blanc" est un premier acte symbolique de la privatisation de l'intérêt public autour d'un tramway qui va devenir un cheval de Troie afin de livrer la ville à de très gros intérêts privés (page 164). Pour cela aussi, il valait mieux le cacher à la population.

17.8 2013 PDU, les contraintes du commissaire sont contournées

Officiellement, le SITCAT le 19 décembre 2013 a accepté les 7 réserves du commissaire-enquêteur Richard Ratineau (page 135). En réalité il en a refusé certaines. De plus, aucune de ces réserves à réaliser avant 2023 n'est budgétée (alors que la N°6, traversée de la Loire à Fondettes l'était dans le PDU de 2003). Les exemples les plus flagrants de cette tricherie sont les réserves 3, 4, 7. Les voici, en partiel pour la 3, en intégralité pour les 4 et 7. Les exigences du commissaire sont en gras, la réponse du SITCAT est en italique.

3 – Ajouter 3 axes forts structurants de transport en commun :

- **La Riche – Le Plessis – Beaumont-Chauveau – Place de la Liberté – Atlantes – Gare de Saint-Pierre des Corps**
- **Fondettes – Pôle d'échanges de Fondettes – Saint Cyr sur Loire – Tranchée**
- **La Riche – Saint Pierre des Corps nord puis 2 branches [...]**

Concernant les deux premières propositions, ni les besoins de déplacements actuels et futurs, ni les contraintes de circulation des transports en commun, ne justifient l'identification d'axes structurants supplémentaires tels que définis par le PDU [...]

4 - Etudier et réaliser deux haltes ferroviaires supplémentaires à Fondettes et à la Ville aux Dames, cette dernière avec une passerelle vers les deux parties de la ville.

La proposition d'étudier la création de deux nouvelles haltes ferroviaires s'appuie sur l'étude régionale de 2012 sur les potentialités de l'étoile ferroviaires. Celle-ci n'a pas repris les hypothèses antérieures de haltes à Fondettes ou à la Ville aux Dames en raison de coûts ou d'impacts jugés disproportionnés au regard du potentiel de voyageurs attendus. Ces projets ne seront donc vraisemblablement pas réalisés dans le cadre temporel de ce PDU. Leur pertinence serait à étudier à plus long terme, comme le prévoir le SCoT pour la Ville-aux-Dames, dans le cadre d'une forte augmentation de l'offre et de la demande.

Non seulement il y a un refus clair d'agir avant 2023, mais on sent l'absence chronique de volonté de promouvoir l'étoile ferroviaire.

7 – Etudier et réaliser une passerelle pour piétons et cyclistes sur les voies ferrées au droit de la station de tramway Suzanne Valandon.

Ce franchissement modes doux au dessus des voies ferrées n'a pas été identifié comme une priorité lors des études et groupes de travail du PDU. Il est défendu par un seul avis dans l'enquête publique, très argumenté sur l'opportunité de ce franchissement, beaucoup moins sur la faisabilité et son coût.

Il est donc proposé d'étudier cette proposition dans le cadre du schéma cyclable d'agglomération et du plan piéton et de compléter ainsi la rédaction de l'action 6 : « des besoins de franchissement complémentaires pourront être identifiés et programmés dans le cadre du schéma cyclable d'agglomération et du plan piéton ».

Ainsi la création de cette passerelle n'est même pas citée dans le PDU ! Un tour de passe-passe... Bien sûr, le Sitcat oublie de rappeler que cette passerelle était prévue dans un schéma du PLU de Tours en 2011 !...

17.9 Sitographie et bibliographie

Sitographie

- AQUAVIT : aquavit37.fr
- Article 11, l'article "Tours de vice et bidon d'or" est disponible sur le site de La Rotative : tours.mediaslibres.org/tours-de-vice-et-bidon-d-or.html
- Article du Monde sur l'empowerment : www.lemonde.fr/societe/article/2013/02/07/l-empowerment-nouvel-horizon-de-la-politique-de-la-ville_1827820_3224.html
- Mode de densification BIMBY (page 87) : bimby.fr
- Blog de Françoise Amiot : francoise-amiot.fr
- Blog de Jean-Patrick Gille : jean-patrick-gille.fr
- Blog de Matfanus "Du trash et des baisers !!!" : matfanus.blogspot.com

- Collectif Cycliste 37 : tours.fubicy.org
- Demain le grand soir : demainlegrandsoir.org
- Gare aux Tours : pressibus.org/gareauxtours
- 2000-2010, dix ans d'histoire de la plaine inondable de la Gloriette, à Tours, par Bruno Marmiroli, 04/01/2012 : www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=738
- La chronique de Jean-Pierre Garnier sur le blog des éditions Agone : blog.agone.org/category/La-chronique-de-Jean-Pierre-Garnier/page/1
- Mag' Centre : magcentre.fr
- MédiaTours : mediatours.noblogs.org/
- Oazar : oazar.eu
- Pacte citoyen : pactecitoyen.org
- Réaliser sa page web : www.csvt.qc.ca/patriotes/html
- La Rotative : tours.mediaslibres.org/
- Roulement à Bill : roulementabilltours.wordpress.com
- Saint Pierre des Corps, c'est où ça ? : saintpierredescorps-cestouca.blogspot.fr
- SEPANT : separant.fr
- Toi aussi défigure la gare de Tours : toiaussidefigurelagaredetours.blogspot.com
- Site de Sophie Auconie : auconie.eu
- Site de la ville de Tours : tours.fr
- Un regard sur Tours : unregardsurtours.blogspot.com
- Un tram pour Tours : untrampourtours.over-blog.com
- Véloration Tours : velorationtours.over-blog.org/
- Wikipédia, amphithéâtre de Caesarodunum : fr.wikipedia.org/wiki/Amphithéâtre_de_Tours
- Wikipédia, évêques et archevêques de Tours, avec d'autres liens : fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_archevêques_de_Tours
- Wikipédia, NIMBY (page 230) : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Nimby>

Bibliographie

- "Faire (re)naître la démocratie", ouvrage collectif (Pierre-Olivier Archer, Jean Laversanne, Guillermo Martin, Jo Spiegel) chez "Chronique sociale" 2013
- "La Loire belle et rebelle", par Jean-Luc Péchinot, Déclics 2010, Tranches de France
- "La Loire déchirée" par Alexis Boddaert, "Les éditions de la Nouvelle République" 1990
- "Le Cœur d'une ville... Hélas !", Jean-Marc Sérékian, chez "Le passager clandestin" 2011
- "Histoire de Tours", sous la direction de Bernard Chevalier, Privat 1985
- "La NR et vous, une histoire partagée", Editions La Nouvelle République 1994
- "La peur de la nature", par François Terrasson, réédition augmentée de 2007 aux éditions "Sang de la terre"
- "Les maires de Tours du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle", Centre Généalogique de Touraine 1987
- "Refaire la cité", Didier Lapeyronnie et Michel Kokoreff, Coédition Seuil – "La République des idées" 2013

- "Restitution de la basilique de Saint Martin de Tours" par Jules Quicherat 1869, repris par Charles Loizeau de Grandmaison, Bibliothèque de l'école de Chartes, 1870 tome 31 p 355-358
- "Jean Royer – 1974 objectif Elysée !" par Christian Garbar, Le Clairmirouère du Temps 1981
- "Un taureau dans l'arène" (Renaud Donnedieu de Vabres) par Christophe Collinet, ILV Editions 2008, gratuitement consultable sur Internet sur le site de l'éditeur
- "Tours, cité meurtrie", par Jeannine Labussière (texte) et Jeanine Prat (photos), C.L.D. 1991
- Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir, par Alain Beyrand, ILV Editions 2012, gratuitement consultable en pressibus.org/arbres/livre [je cite ici mon livre précédent pour signaler qu'il contient plus de 730 illustrations, permettant de visualiser la plupart des lieux du présent livre, et il apporte des compléments]
- "Tours ville royale", Bernard Chevalier, C.L.D. 1983
- "Le tramway dans la ville", ouvrage collectif sous la direction de Philippe Hamman, Presses Universitaires de Rennes 2011
- "Une autre histoire des « Trente Glorieuses »", par Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil, La découverte 2013

17.10 Abréviations

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CVL : Conseil de la Vie Locale

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EELV : Europe Ecologie Les Verts

HQE : Haute qualité Environnementale

NR : La Nouvelle République du Centre-Ouest

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable (objectifs du PLU ou du SCoT)

PDU : Plan de Déplacement Urbain (page 134)

PLU : Plan Local d'Urbanisme (page 129)

POS : Plan d'Occupation des Sols (remplacé par le PLU)

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (page 143)

PPRI : Plan de Protection des Risques d'Inondation (page 130)

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (secteur sauvegardé) (page 134)

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale (page 132)

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

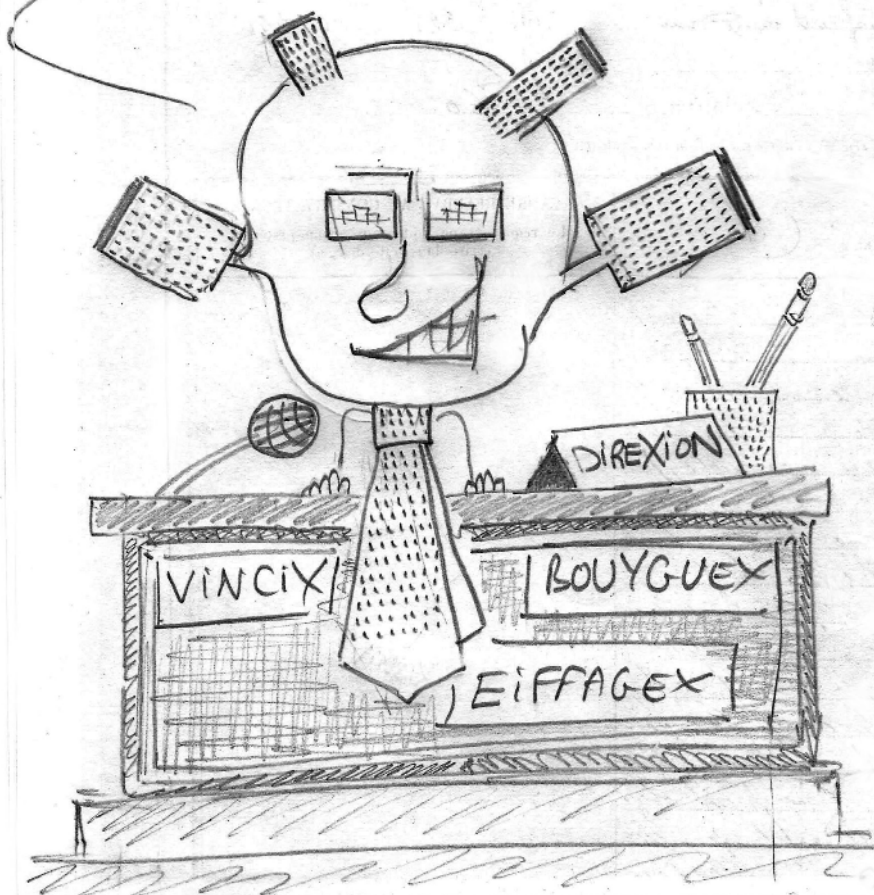
SITCAT : Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

UMP : Union pour un Mouvement Populaire

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

AVEC MOI, TOURS
A UN AVENIR BETON!



17.11 Index des personnes citées

Au niveau local tourangeau.

A

Amiot (Françoise) · 107, 152, 158, 161, 162, 163, 201, 206, 214, 215, 244
Auconie (Sophie) · 158, 178, 206, 245
Audiard (Michel) · 96, 98, 157

B

Babary (Serge) · 41, 158, 161, 176
Beaufils (Marie-France) · 191
Beffara (Jean-Marie) · 157
Bel (Michel) · 217
Belnoue (Martine) · 73
Bouillet (Jean-Michel) · 44, 106, 107, 211, 217
Boulangier (Christophe) · 50, 52, 73, 151, 154
Bourdin (Claude) · 151, 156
Boutin (Dominique) · 16, 107, 214, 215, 217
Briand (Philippe) · 4, 55, 78, 96, 97, 152, 153, 154, 155, 157, 165, 178, 191, 203
Brignonnet (Jean) · 234, 236
Brière (Guillaume) · 220
Buisson (Hervé) · 1, 95, 120, 174, 211, 212, 217, 219, 250
Buren (Daniel) · 19, 76, 99, 100, 102, 113, 170, 174, 175, 188, 192, 193, 201, 202, 242

C

Caillaud (Stéphane) · 40
Charvet-Pello (Régine) · 158, 242
Chasseguet (Christine) · 122, 123
Chauveau (Claude-Pierre) · 34, 72, 73, 89, 132, 150, 243
Chevalier (Bernard) · 17, 234, 235, 236, 237, 245, 246
Chevet (Monique) · 151
Chollet (David) · 108, 150
Chouquetas · 101
Collinet (Christophe) · 157, 246
Commandeur (Pierre) · 176, 190

Cortot (Mickaël) · 29, 31, 34, 35, 37, 39, 40, 43, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 105, 146, 150, 222
Coulon (Thibault) · 41, 96, 97, 152, 153, 154, 158

D

Dadavidov · 95
Dayan (Alain) · 34, 50, 72, 151
De Beaune (Jean) · 236
De Maillé (Hardouin) · 235
Deforge (Caroline) · 108
Deguet (Gilles) · 16
Delage (Jean-François) · 142, 194
Delahaye (A.M.) · 70, 150, 176
Delgoulet (Andrée) · 51, 52, 53
Descamps (Jean-Jacques) · 195
Deslandes (Paul) · 238
Devineau (Alain) · 29, 110, 113, 150, 181
Dewailly (Bruno) · 36, 44, 79, 107, 164, 211, 215, 227
Donnedieu de Vabres (Renaud) · 18, 20, 83, 147, 148, 149, 152, 161, 176, 214, 246
Du Cluzel (François Pierre) · 17, 98, 187
Durand (Michel) · 16, 214

E

Estevou (Pierre-Augustin) · 238

F

Filiau (Rémi) · 216, 217
Fily (Joël) · 194, 216

G

Gautreau (Nicolas) · 157
Gendry (Christophe) · 34, 96, 116, 130, 159, 161, 188, 200
Germain (Jean) · 4, 11, 15, 17, 18, 20, 24, 30, 47, 48, 55, 56, 58, 67, 75, 77, 78, 82, 83, 87, 96, 97, 101, 104, 107, 108, 111, 112, 114, 116, 124, 129, 135, 136, 140, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 155,

156, 157, 158, 159, 160, 161, 162,
163, 164, 166, 167, 170, 171, 172,
174, 175, 176, 177, 178, 190, 191,
192, 194, 195, 199, 200, 202, 203,
204, 205, 210, 214, 215, 217, 219,
232

Gille (Jean-Patrick) · 30, 33, 40, 57,
150, 154, 206, 222, 244

Goléo (Annie) · 123

Gouin (Henry et Eugène) · 238

Grégoire de Tours · 14

Guillaumaud (Claude) · 140, 211,
217

H

Hamoudi (Nadia) · 122, 123

Han (Lise) · 158, 177, 178, 203

Hogu (Jean-François) · 182, 214

L

Lafourcade (Jean-Pierre) · 89, 108

Laloux (Victor) · 93, 101

Lapaire (Jean-Pierre) · 78, 81

Lapaque (Guillaume) · 34, 36, 44

Le Blanc (Jean) · 238

Le Breton (Philippe) · 83, 140, 160

Lecomte-Moine (Dominique) · 67

Louault (François) · 1, 5, 16, 81,
107, 186, 211, 214, 215, 217

Louis XI · 14, 16, 17, 19, 149, 152,
235, 236, 237, 238, 240, 241

M

Madelain-Beau (Sybille) · 189, 191

Maffre (Arnoul) · 82

Magi (Jean-Marie) · 44, 50, 72

Mame (Ernest) · 104, 106, 114, 115,
238, 239

Marcireau (Antoine) · 42

Martin (Jean-Baptiste) · 69

Matfanus · 16, 18, 159, 206, 244

Ménage (Pascal) · 152, 158, 161,
201

Michel (Alain) · 156

Mouri (Khadra) · 201

O

Olivier (Bruno) · 35, 36, 44, 182

P

Paumier (Jean-Gérard) · 73, 74

Peltier (Guillaume) · 4, 97, 148, 152,
178, 203

Perpet · 14, 16, 17

Pommereau (Marc) · 156, 157

Pouvreau (Olivier) · 157

Prot (Dominique) · 140

R

Ratinaud (Richard) · 67, 126, 145

Renou (Michel) · 217

Renoux (Jean-Claude) · 219

Richard (Pierre) · 214

Rober (Pierre) · 1, 31, 50

Robin (Sophie) · 50, 61, 64, 72, 107,
108, 216, 217

Roiron (Claude) · 73, 129, 151, 154,
194

Rollin (Gérard) · 61, 62

Rossignol (Christophe) · 16

Rouault (Laurent) · 157, 205

Rouillon (Alain) · 62, 183

Royer (Jean) · 12, 14, 15, 17, 18, 19,
20, 101, 105, 117, 124, 146, 147,
148, 149, 152, 160, 161, 166, 175,
176, 178, 185, 191, 200, 201, 210,
211, 217, 221, 224, 232, 240, 241,
246

S

Saint Brice · 14

Saint Martin · 14, 16, 17, 206, 241,
246

Salmon (Thierry) · 150

Sérékian (Jean-Marc) · 1, 76, 83,
103, 105, 106, 107, 150, 165, 217,
230, 245

Simarik (Nicolas) · 42

T

Texier (Pierre) · 60, 64, 150

Thomas (Frédéric) · 31, 37, 40, 48,
57, 73, 75, 149, 151, 157, 195

Touraine (Marisol) · 73, 194

Trochu (Michel) · 12, 176

V

Voisin (André) · 65

Version
avec
postface
d'avril
2014

18 Postface

18.1 L'effondrement du système Germain

A Tours, tout semblait figé dans la routine du béton envahissant. La Nouvelle République (NR), média plus que jamais dominant, ronronnait en boucle sur la base du mirobolant bilan du maire (page 33) avec son si réussi tramway (page 80). Le 13 mars un sondage IPSOS-STERIA / FR3 confirmait la pérennité d'un système que rien ne saurait ébranler. Les affaires revenues en surface laissaient le leader local de la Gauche plurielle immaculé, et, malgré le tintamarre des casseroles, ce sondage donnait 2 points d'avance pour Jean Germain sur Serge Babary au premier tour et 8% d'avance au second. Malgré la vague bleue prévue au plan national, le maire sortant ne pouvait que l'emporter. N'avait-il pas fait une large union derrière lui ? Ses légions étaient en ordre de bataille pour une victoire sinon écrasante du moins certaine. Les gros godillots du Parti Communiste n'avaient pas le moindre doute. Le Modem, guidé par son responsable local expert en anti-corruption, était présent au complet à la botte. Deux élus UMP avaient même rallié le panache blanc du mis en examen, dont Pascal Ménage, ancien suppléant de Renaud Donnedieu de Vabres qui pourtant avait su monter au créneau et donner de la voix pour dénoncer les tripatouillages de l'affaire des mariages chinois.

Seule défection du premier round, les Verts certes avaient fait bande à part, mais ils restaient très modérés en vue d'un ralliement au deuxième tour. Eux qui pendant six ans avaient avalé toutes les couleuvres anti-écologiques de Germain ont tout de même fait un numéro de rattrapage. Quelques jours avant le 1er tour, ils se sont vigoureusement opposés au début des travaux du "virage Nascar", un virage de 480.000 euros pour encourager le sport automobile. Comme quoi, quand ils veulent, ils peuvent.

A l'armada politicienne s'ajoutaient les sirènes médiatiques. Outre la NR et une Tribune de Tours assagie (allant même jusqu'à soutenir la déplorable politique municipale dite des "circulations douces"), les radios et télévisions locales continuaient à se vautrer dans la paisible et confortable continuité du "Tout va très bien madame la Marquise". Pour les médias nationaux, la réélection du maire sortant était acquise : nulle part Tours, qui avait accordé 56,6 % des voix à François Hollande au second tour des Présidentielles de 2012, n'était considérée comme susceptible de basculer. Et Serge Babary, s'il parlait avec justesse du cumul des mandats et du manque d'écoute de son adversaire, se gardait de critiquer trop sévèrement la politique dévoyée de son adversaire. Tout cela donnait l'impression de ronronner en attendant de repartir pour un nouveau mandat dans la continuité du précédent.

Comme beaucoup à Tours je ne me satisfaisais plus du brouhaha de cette politique politicienne, le laminage systématique de la démocratie était devenu insupportable. La rédaction du livre "Tours mégaloville", mettant en exergue le virage mégalomanie de 2009 et ses conséquences, m'avait permis de faire un état des lieux et aussi de me rendre compte combien les habitants n'étaient pas dupes de l'enfumage dans lequel on les maintenait.

De plus, les élus majoritaires étaient tellement sûrs de leur réélection qu'ils ont multiplié les petites erreurs. Le "virage Nascar" n'est qu'un exemple parmi d'autres. Une mauvaise gestion de la réforme des rythmes scolaires, la fermeture du collège Paul Valéry (page 74), le refus de créer un noyau de biodiversité au Vieux Groison, le maintien très rigide de toutes les grosses opérations immobilières, et aussi les petites éparpillées dans la ville. La mairie était toujours aussi intransigeante, sûre de sa victoire. Tout cela montrait que "l'autocrate bunkérisé", selon l'expression du journal "L'Expansion", ne pouvait que continuer à gouverner avec une omnipotence toujours plus inflexible. Le ras-le-bol que j'avais signalé (page 174) se transformait en exaspération.

Dans son dernier meeting d'avant le premier tour, Jean Germain est resté fidèle à lui-même, dévoilant son arrogance et son dédain pour estimer qu'à sa gauche il n'avait pas d'adversaire. Les résultats allaient montrer combien il avait tort...

Premier tour

Le dimanche 23 mars 2014 au soir, cette chape suffocante qui pesait sur la ville fut soulevée et pas qu'un peu ! Non seulement Babary arrivait en tête du premier tour à 36,4 %, mais en plus il avait une large avance de 8,6 points sur Germain à 27,8 %. Celui-ci perdait presque 20 points sur son score de 2008. Etant donné l'important taux d'abstention de 49,4 %, on se rendait compte que Jean Germain n'était plus soutenu que par 14 % des électeurs inscrits et par les médias. Avec 12,9 % le FN se maintenait pour le second tour. Les Verts avec 11,3 % se sont ralliés à Germain, perdant une occasion de montrer qu'ils savaient rompre avec les compromissions passées. Ils ont en effet refusé de s'allier avec la gauche radicale FG-NPA. Celle-ci avait réuni 8,4 % des suffrages (11,6 % en ajoutant LO et POI), elle refusait d'appeler à voter Germain. Cette nette avance de Babary sonnait comme un coup de tonnerre, les jeux étaient pratiquement faits, car il apparaissait probable qu'une partie de l'électorat FN préférerait voter Babary, alors que le report des voix des Verts et de la gauche radicale sur la liste PS-PC-Modem ne pouvait être que mauvais. Simplement parce que, derrière les apparats, Jean Germain était enfin reconnu de façon notoire comme une figure anti-écologique de droite.

Alors l'intox a continué, de façon moins arrogante mais aussi pernicieuse. Mickaël Cortot, directeur de campagne du sortant déjà presque sorti, parlait des seuls effets d'une sanction nationale. Tous les médias ont également minimisé la spécificité très locale de ce recul, en soulignant que l'appui des Verts serait décisif. Ils ont seriné que le score allait être très serré, suggérant un léger avantage à Germain, grâce à la triangulaire. Même Le Canard Enchaîné, claudiquant à côté de ses palmes, l'affirmait... En lisant à travers les lignes de la NR, on se rendait pourtant

compte que Jean Germain avait réuni 600 personnes à son meeting de premier tour et 500 à celui du 2ème tour. Dans les marchés et dans sa tournée des commerçants, il rencontrait un accueil très froid. Il n'est pas facile de descendre de sa tour d'ivoire. Celui qui trois mois plus tôt avait promulgué un arrêté anti-mendicité en était réduit à mendier le vote de ses concitoyens.

De con côté, Babary rencontrait dans son camp affluence et enthousiasme. Il prenait de la vigueur et son équipe se montrait soudée. A la veille du second tour, il n'était pas difficile de lui pronostiquer au moins cinq points d'avance. On voit à quel point les médias sont déconnectés. Je me rappelle, sur TV Tours, avoir entendu un journaliste de la NR déclarer que Babary avait fait le plein de ses voix et n'avait pas de réserves... Sur Internet aussi on prédisait un score très serré, notamment Matfanus qui sur son blog pensait que les Verts allaient sauver Germain et qu'ils avaient été admirables au point de le faire passer sous leurs fourches caudines. Ils auraient réussi à changer la politique du caïd, eux qui n'avaient presque rien obtenu en six années. Les commentaires de lecteurs (ceux qui n'étaient pas censurés) étaient plus lucides...

Second tour

Le second coup de tonnerre est arrivé au soir du deuxième tour. Celui qui a abattu inutilement tant d'arbres était abattu. Babary, avec 49,8 %, (41 élus) devançait Germain de 8,1 points à 41,7 % (11 élus, dont 3 Verts), tandis que le candidat FN rétrogradait à 8,6 % (2 élus). 4 des 13 % d'électeurs FN du 1er tour ont donc voté Babary, qui a augmenté son score de 13 points. Cela signifie donc que 9 des 23 % d'électeurs Verts et gauche radicale ont voté Babary (en simplifiant, notamment sur les bulletins nuls, en augmentation de 1,8 à 2,7 %).

C'est donc aussi sur sa gauche, censée ne pas exister, que l'autocrate a perdu. La liste regroupant notamment le Parti de Gauche, le mouvement "Ensemble" et le NPA était menée par Claude Bourdin, le seul conseiller municipal de la majorité Germain à avoir fait sécession. Même si c'est moins fort et flagrant dans le résultat final, on peut considérer que cette scission, suivie par une bonne partie de l'électorat majoritaire de 2008, a eu un effet similaire à la sécession en 1995 de Michel Trochu, ancien premier adjoint de Jean Royer. Le "peuple de Gauche" laminé par la politique de droite de son édile a refusé de répondre présent. Son raz-le-bol s'est exprimé en partie dans l'abstention massive (47,6 % au second tour contre 21 % à la présidentielle de 2012) et dans des bulletins de vote Babary (ou parfois nuls) qui signifiaient "Germain dégage !".

Ce rejet s'est ajouté à celui d'un électorat de droite qui a apprécié la force tranquille de son candidat. Serge Babary, nouveau maire de Tours, âgé de 66 ans comme Jean Germain, est un ancien chef d'entreprise, vieux routier de la politique, ancien colistier de Jean Royer, conseiller général de Tours Centre (dans un canton qui disparaît), président de la CCI (poste dont il démissionne). Il n'a pas trempé dans les querelles internes de l'UMP. Il a su rassembler son camp si souvent éclaté, il a aussi monté une équipe qui dépasse les frontières politiques avec de jeunes retraités du secteur économique, susceptibles d'avoir une approche plus pragmatique et moderne (il est vrai que ça sera facile...) que l'ancienne équipe.

De 2008 à 2014, en perdant le tiers de ses voix, Jean Germain essuie un échec qui va bien au delà du désaveu national de la politique menée par François Hollande. Cette raclée électorale reflète en premier lieu la forte désapprobation de sa politique locale au service d'intérêts privés davantage que de l'intérêt public. L'équipe sortante reste imperméable à ce constat, toujours prisonnière de sa propagande. Ainsi, après l'élection, Frédéric Thomas, le Germain boy encore président du conseil général, continuait à asséner que "*le bilan de Jean Germain est satisfaisant*". Tous ces élus si brusquement éjectés, apparemment incapables d'effectuer un sévère "droit d'inventaire" en reconnaissant les lourdes erreurs passées, se rendront-ils compte un jour qu'ils ont perdu toute crédibilité et que le mieux qu'ils puissent faire est de passer la main à une nouvelle génération ?

Tours vient de connaître un salutaire sursaut démocratique contre la mainmise d'un système étouffant, conduit par un autocrate ayant perdu le sens des réalités et des valeurs. C'est finalement la meilleure conclusion que pouvait avoir ce livre sur une démocratie muselée. Tant qu'il y a de tels sursauts, la démocratie, même très malade, existe. Cela ne signifie certes pas qu'elle va devenir bien portante, mais au moins les outrances de ces dernières années ont été sanctionnées et il y a lieu d'espérer des améliorations sensibles.

Dans l'agglomération aussi

La débâcle du système Germain est globale, elle s'étend à d'autres places fortes au delà de la cité de Tours. Plusieurs autres communes voisines ont basculé et, en conséquence, toute l'agglomération est passée à droite. Le cas le plus étonnant est celui du second bastion, la seconde ville du département, Joué les Tours. Son maire, Philippe le Breton, semblait très solidement implanté. Lui aussi était devenu ivre de pouvoir, enfermé dans une dérive autocratique. Avec comme conseiller technique Bouygues & Cie, il avait imaginé un projet grandiose. Un nouveau quartier, des Courelières, en pleines terres agricoles était sorti des cartons (page 140). A terme 150 hectares de terres arables arbitrairement artificialisés, le projet était en contradiction avec tous les objectifs écrits d'urbanisme de ne construire la ville que sur la ville. Ce mini Notre Dame des Landes en puissance, était vigoureusement dénoncé par les associations SEPANT et AQUAVIT, auteurs d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Le maire nouvellement élu de Joué s'est clairement prononcé contre ce projet devenu l'un des principaux enjeux de l'élection.

Sur la commune voisine de Ballan-Miré, la défaite de la liste du maire sortant, Laurent Baumel, s'est aussi faite sur un projet immobilier (expulsant des personnes âgées). Là encore l'AQUAVIT s'est mobilisé pour combattre cette forme de ségrégation révoltante, combattue aussi par les deux autres listes d'opposition. Tours, Joué, Ballan, ce sont les trois municipalités auxquelles s'était opposé l'association environnementale de l'agglomération. Si elle a échoué trop souvent dans ses actions, cela montre qu'elle a une influence indirecte qui peut s'avérer redoutable. C'était d'ailleurs pareil en 1995 quand la maison Royer s'était pareillement effondrée comme un château de cartes.

Militer dans une association environnementale n'est pas vain, les résignés qui croient que les combats sont toujours sans issue devraient le comprendre. Faire évoluer les consciences conduit à des victoires indirectes de ce type. Que ces changements de municipalité conduisent à une politique identique, que cela ne change rien du point de vue de l'urbanisme, notamment parce que les techniciens restent en place, n'est pas une évidence. Surtout dans le court terme pour les projets que les nouveaux maires se sont engagés à annuler ou à remettre à plat. A Tours, c'est le cas du quartier des casernes (page 89), du Haut de la rue Nationale (page 92), de l'îlot Vinci (tours près de la gare) (page 93), de la place de la Tranchée (page 98). J'ai qualifié de rétrograde la politique urbanistique de Jean Germain, on la trouve certes ailleurs, mais pas partout. D'autres villes, comme Angers ou Nantes, mènent des politiques plus modernes, l'étiquette politique est secondaire. Un changement de municipalité autorise une telle réorientation.

Que reste-t-il donc du système Germain ? Outre le président du conseil général et quelques maires comme Christian Gatard à Chambray lès Tours, il reste surtout le redoutable allié de droite, soigneusement caché, Philippe Briand, député, maire de Saint Cyr sur Loire réélu avec 75% des voix au premier tour, patron de l'UMP d'Indre et Loire. Il est venu embrasser Serge Babary au soir de son élection... C'est lui qui assurera la continuité, sans un déguisement d'homme de gauche. Trois jours après le scrutin et après que j'ai écrit les lignes qui précèdent, on apprend qu'il va très probablement devenir président de l'agglo. Un cumulard succède à un autre, son meilleur allié, le changement ne sera pas profond, on ne part pas dans une autre direction.

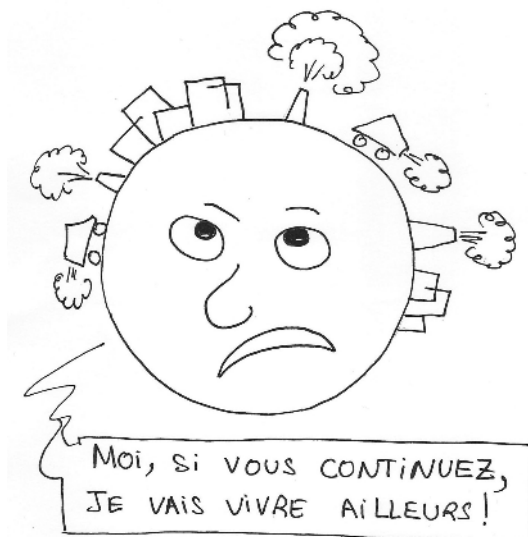
Quoi qu'il en advienne, la "mégalo-ville" de Tours vient de dépasser dans sa forme la plus autocratique, de façon piteuse comme pour d'autres épisodes mégalo-tourangeaux. Elle resurgira certes sous diverses répliques, mais il y a lieu d'espérer que ce soit avec moins d'outrance, d'obstination et de mépris des habitants. Au delà, ce livre "Tours mégalo-ville" devient un témoignage sur une "démocrature" locale, dérive autocratique des élus du peuple. Cette enquête menée dans une ville française du début du XXIème siècle, montre comment, dans la douceur des moyens modernes de gouvernance et sous un enfumage permanent, les valeurs respectables sont en réalité bafouées.

Alain Beyrand, le 3 avril 2014

*Version
avec
postface
d'avril
2014*

Ci-dessous, dessin d'Hervé Buisson de 2002

La plupart des dessins d'Hervé retenus dans cet ouvrage remontent aux années 1999-2005, quand, président de l'AQUAVIT, il illustrait lui-même les bulletins de l'association. Leur dimension visionnaire n'échappera à personne. Déjà, il avait diagnostiqué les symptômes du virage de 2009. Merci l'artiste ! A. B., le 21 janvier 2014.



Alain Beyrand
Dessins d'Hervé Buisson
Préface de François Louault

Tours mégaloville

Chronique d'une démocratie muselée



Notre demos kratos, pouvoir du peuple, est un grand corps malade au niveau des nations qui se prétendent démocratiques. Comme le soulignait l'initiateur des "Restos du Coeur", entre le "Ferme ta gueule" des dictatures et notre "Cause toujours", la différence ne s'est-elle pas définitivement réduite ?

Mais à l'échelle humaine d'une ville française moyenne, notre participation à l'un des organes locaux de la démocratie peut-elle lui redonner une meilleur espérance de vie ? La loi, instaurant en 2002 les conseils de quartier ou conseils de la vie locale, tente de réinsuffler une âme dans ce corps à l'agonie en invitant les citoyens à "participer" à ce nouvelles structures.

En partant de ses années d'expérience "participative", l'auteur ausculte consciencieusement tous les organes de la démocratie locale. On découvrira, au travers notamment de l'analyse des enquêtes publiques et des rapports entre élus et citoyens, la dérive autocratique des premiers, gagnés par la folie des grandeurs, et le découragement des seconds avec en arrière plan des transnationales manipulatrices soutenues par un système politique, administratif et judiciaire complice. Cette rupture des liens entre électeurs et élus est lourde de conséquences pour l'avenir de la cité qui devient la ville du mégalomane qui la gouverne.

Au delà, Tours est-il un cas isolé ? La démocratie participative locale peut-elle encore subsister dans une société de plus en plus complexe ?

L'auteur est épaulé par deux présidents de l'AQUAVIT, association pour la qualité de la vie dans l'agglomération tourangelle ; l'actuel, François Louault, rédige la préface, l'ancien Hervé Buisson, ajoute une soixantaine de caricatures, anciennes et nouvelles, ouvrant d'autres lectures...



Tours, le 3 octobre 2009, rassemblement de Vélorution pour une reconstruction de la passerelle Fournier.
En arrière plan un immeuble du quartier du Sanitas, en premier plan un projet immobilier.

Du même auteur chez le même éditeur :
Tours et son tramway rouleur compresseur
Tours et son tramway tronçonneuse
Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir



15.00 €

ISBN 978-2-35209-746-4



9 782352 097464

ILV
EDITION
www.ilv-edition.com